

248
INV. 451 BMS, 83, D14, P007

1er Juillet 1912

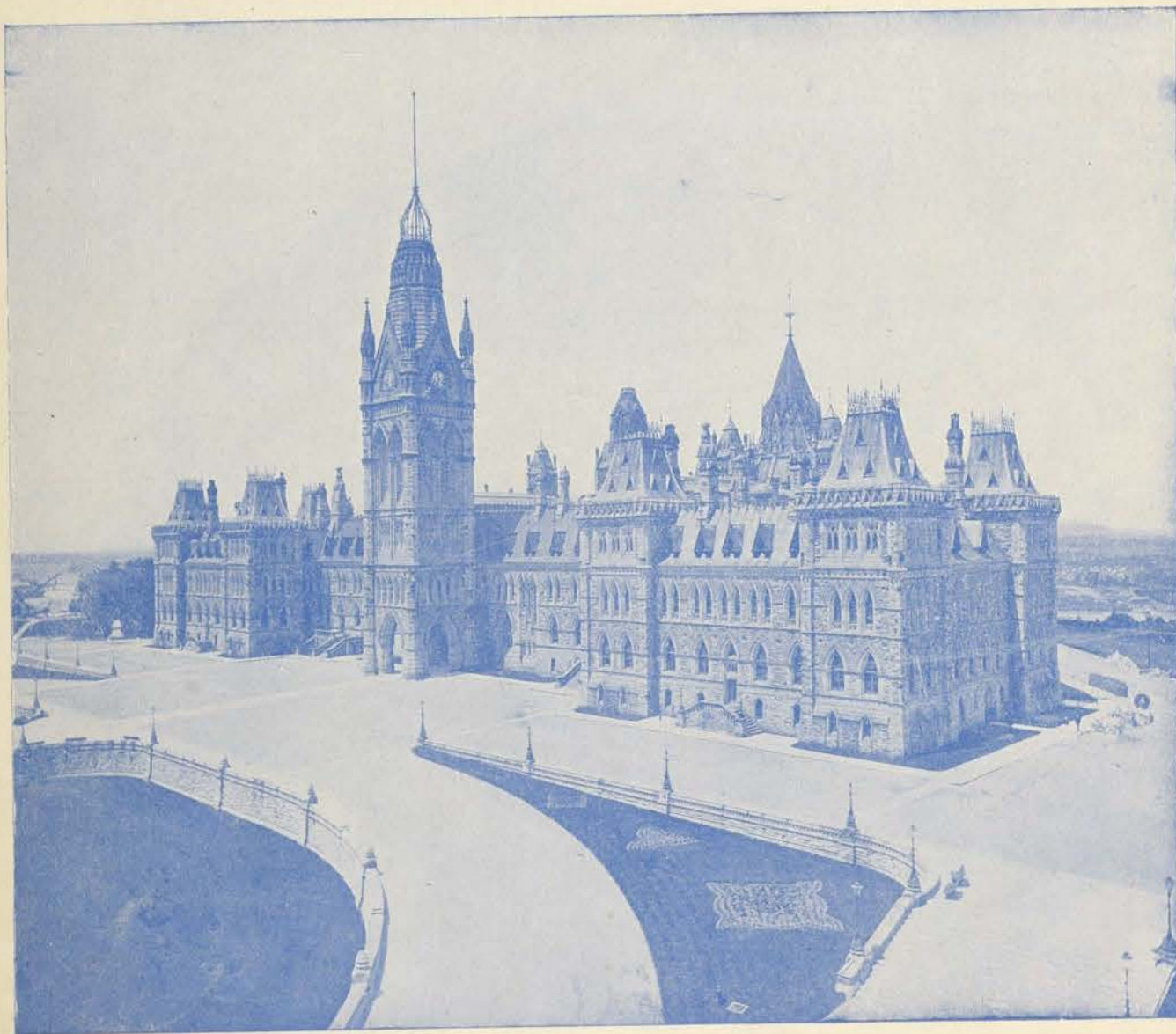
Le Canada

1er Juillet 1912

NUMERO SOUVENIR

DE LA

CONFEDERATION



LE PARLEMENT DU CANADA

Le Canada d'abord
et toujours le Canada.
Avant tout soyons Cana-
diens.

SIR WILFRID LAURIER

Le Canada

1^{ER} JUILLET 1912

Une étoile nouvelle
est apparue à l'occident
et cette étoile c'est le
Canada.

SIR WILFRID LAURIER



NUMERO SOUVENIR

DE

LA CONFEDERATION



SOMMAIRE :

I.—Le Canada :

L'Anniversaire que nous commémorons.—L'Histoire de la Confédération.—La constitution de 1867, par Sir Lomer Gouin.—Le Canada depuis vingt-cinq ans.—Le Canada dans le concert des Nations, par M. Pierre Beaudin.—Le Canada est demeuré une Nation.—Le plus grand citoyen du Canada sous la Confédération: Sir Wilfrid Laurier.—L'histoire politique canadienne depuis 1867.—Le recensement du Canada.—Ce qu'il a démontré.—Ce que signifient les élections du 21 Septembre 1911, par M. Pierre Leroy-Beaulieu.

II.—La Province de Québec :

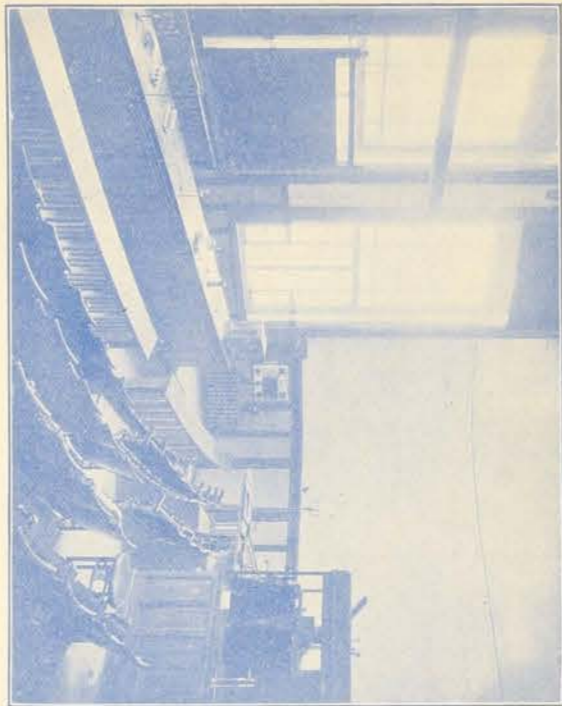
Notre province depuis 1867.—Québec à la tête de la Confédération.—Quinze ans de politique libérale.—Précis d'histoire provinciale depuis 1867.—Un puissant facteur de développement économique: les bonnes routes.—Comment Québec prépare ses hommes d'affaires: l'Ecole des Hautes Etudes.—Pour donner à l'industrie des ouvriers habiles: "l'Ecole Technique."—Renseignements divers sur notre province.—La Cité de Champlain peut prendre son essor.

III.—La Ville de Montréal :

Comment Montréal est devenu une métropole: Histoire des derniers vingt-cinq ans.—L'administration d'une ville de 600,000 âmes.—Montréal: Ses rues et ses boulevards.—Pour combattre les incendies.—Un port qui a trente-six milles de pont libre.—Le plus grand hotel des postes du Canada.—Comment 600,000 citoyens s'alimentent d'eau.—Les égouts de Montréal.—La terreur des bandits.—Renseignements divers.

IV.—Mélanges :

Reproductions et études littéraires, scientifiques, sociales et économiques.



PARTIE DE L'AMPHITHÉÂTRE.

Bibliothèque économique.

Musée commercial et industriel.

Matériel d'enseignement le plus moderne.



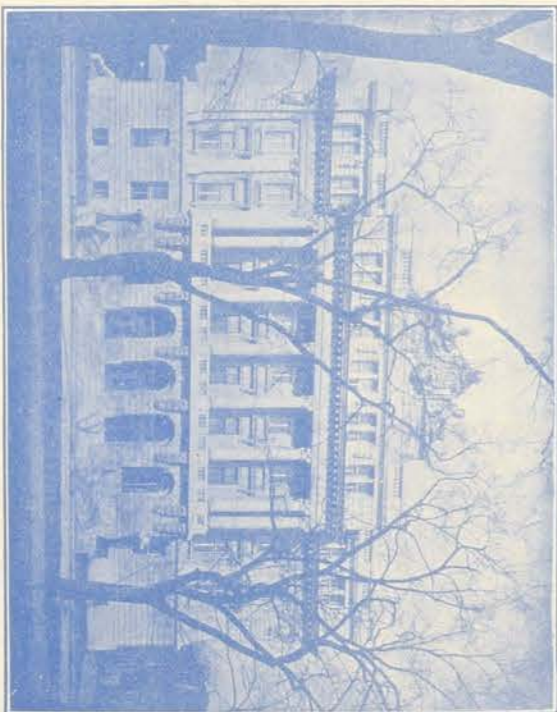
UNE DES GALERIES DU MUSÉE.

Ecole des Hautes Etudes Commerciales

DE

MONTREAL

Pour renseignements et inscriptions,
s'adresser au directeur, Avenue Viger,
Montréal.



LA FACADE PRINCIPALE.

Préparation aux Situations Supérieures
du Commerce,

de l'Industrie,
de la Finance,
du Service Civil.

Enseignement Pratique et Théorique.



UN CÔTÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE.

Délivre le diplôme officiel de
Licencié et docteur en Sciences commerciales
et maritimes.

Réouverture des cours : Mardi 10 Septembre.

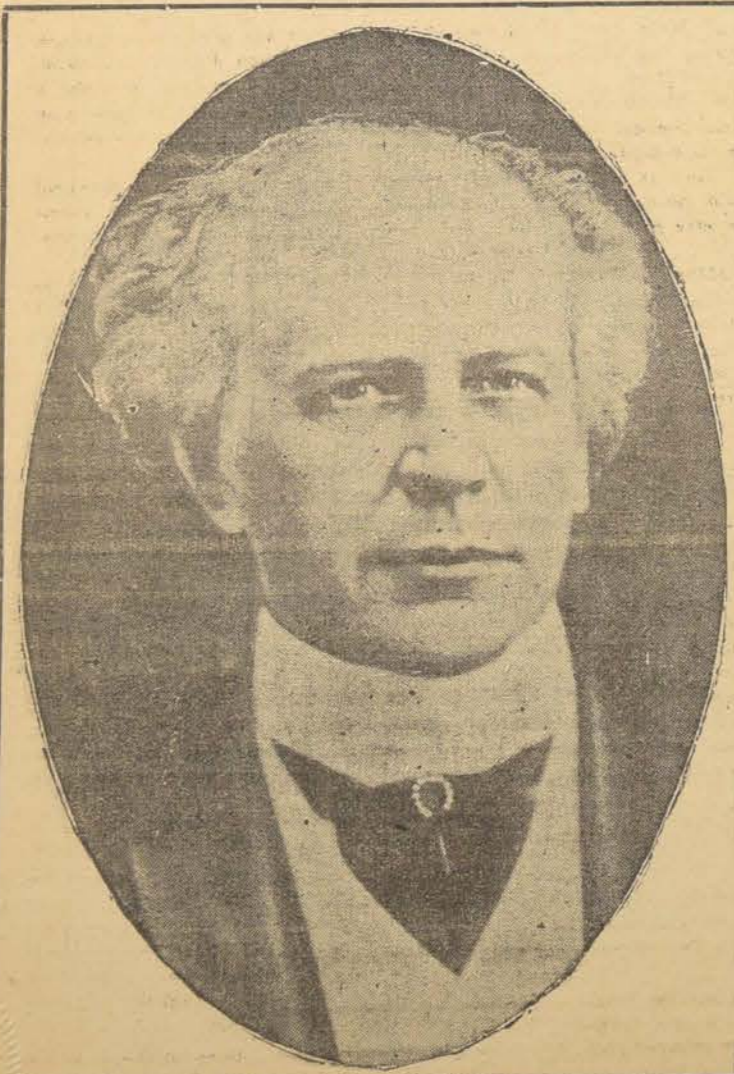


SALLE DE RESSAIS ET ANALYSES.



Le fait que le Canada a pour gouverneur-général Son Altesse Royale le Duc de Connaught, frère du feu roi Edouard VII et oncle du roi Georges V, glorieusement régnant, témoigne bien de la considération que la famille royale manifeste envers notre pays, la plus belle des colonies de l'Empire Britannique.

Le plus grand Canadien depuis la Confédération.



SIR WILFRID LAURIER est à bon droit considéré comme le plus grand Canadien depuis la Confédération. Cartier et MacDonald étaient des grandes figures de l'histoire du Canada; mais Sir Wilfrid Laurier est un des plus grands hommes de l'Empire Britannique.

Le plus illustre premier ministre de notre province.



SIR LOMER GOVIN est de tous les premiers ministres provinciaux de la Confédération celui qui a fait le plus d'efforts pour assurer à notre province la prospérité dont elle jouit.

I.—Le Canada

L'Anniversaire que nous commémorons

LE PREMIER JUILLET C'EST LA FETE DE LA NATION CANADIENNE. — C'EST LE JOUR OU L'AME CANADIENNE DOIT EXULTER.—L'ESPERANCE DES PERES DE LA CONFEDERATION EST SUR LE POINT D'ETRE REALISEE.

Il faut penser à préparer pour 1917 les fêtes du cinquantième anniversaire de l'unité nationale

LUNDI premier juillet était le quarante-cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur de l'Acte de la Confédération; c'est pour ainsi dire l'anniversaire de la fondation de la nation canadienne. Cet anniversaire mérite donc plus qu'une simple mention; il vaut qu'on en parle longuement, c'est pourquoi le "Canada" a voulu le commémorer par un numéro spécial qui rappellera brièvement la première étape de la formation de l'Âme canadienne, de notre unité nationale.

LE PREMIER JUILLET ! c'est plus la fête d'une race, c'est un groupe de citoyens; c'est la fête de toute la patrie canadienne. C'est le jour, où tous les Canadiens doivent s'unir pour chanter ensemble leur patrie commune.

LE PREMIER JUILLET ! C'est le jour où l'Âme canadienne doit exulter, car son pays fait son orgueil et excite l'envie de toutes les nations; car on le proclame une des plus merveilleuses contrées de la terre; car il est un des rares pays dont on ne parle qu'au mode superlatif !

Nous avons parlé de l'Âme Canadienne; on la sent de plus en plus vivante cette Âme, parce que l'on sent que le sentiment d'une patrie commune à aimer, d'un territoire commun à préserver devient de plus en plus intense. Au Canada on ne peut s'attendre à trouver ni unité de race, ni unité de langue, mais on peut déjà commencer à saisir comme une communion d'idées et de sentiments. Notre illustre compatriote, Sir Wilfrid Laurier disait un jour que "l'espérance de ceux qui préparent la Confédération était de donner à tous les éléments épars de notre pays le même idéal national, et d'offrir au monde le spectacle d'une nation diverse dans ses origines conservant dans tous ses groupes le respect des traditions de famille et de race, mais donnant désormais à tous une unique et même aspiration."

Cette espérance des Pères de la Confédération est sur le point d'être complètement réalisée, grâce à l'appel à la conciliation, à l'harmonie de toutes les races, qui se partagent notre vaste domaine. Et aujourd'hui, sur tous les points du Canada on ne chante qu'un hymne national, à Québec, comme à Toronto, à Halifax comme à Vancouver, et c'est "O Canada, terre de nos aïeux", que des millions de poitrines chantent à l'unisson, avec le même cœur, avec la même Âme. On reconnaît bien là, l'existence de l'Âme Canadienne.

Dans le présent numéro, nous voulons faire comme "la genèse de la conscience collective" canadienne; nous démontrerons comment les conditions économiques, la solidarité économique a aussi puissamment contribué à former l'unité nationale, et cette conscience commune sans laquelle une société n'arrive pas à se concevoir comme une nation", comme l'écrit M. Firmin Roz.

Nous avons rappelé que lundi sera le quarante-cinquième anniversaire de la Confédération; qu'on nous permette ici une suggestion. Dans cinq ans ce sera le cinquantième anniversaire, ce sera le temps de célébrer les noces d'or de la Confédération. Il nous semble qu'il n'est pas trop tôt pour parler de cette célébration. En 1917 des fêtes grandioses devraient être données pour commémorer la Confédération. A ces fêtes seraient conviés les repré-

tants des deux plus grandes nations du monde, qui ont fourni les éléments du peuple Canadien, à savoir, la France et l'Angleterre.

Ces grandes fêtes de 1917 devraient aussi réunir sur cette terre canadienne tous les fils du Canada dispersés sur tous les points du globe. Ces fêtes seraient des "fêtes du retour."

A tous les Canadiens, le "Canada" dédie aujourd'hui ce numéro spécial, avec l'espoir que ceux qui l'auront lu se sentiront plus de fierté au cœur, quand ils verront leur pays si grand, si beau et si prospère.

L'Histoire de la Confédération

LES CAUSES QUI L'ONT AMENEES.—COMMENT ELLE FUT PREPAREE.—LA CONFERENCE DE QUEBEC EN 1864.—LES ARGUMENTS DE CEUX QUI COMBATTAIENT LE PROJET.—COMMENT TRIOMPHA LA POLITIQUE DE CARTIER ET DE SES ALLIES.

LACTE d'Union de 1840 n'avait contenté personne; il existait sans cesse entre le Bas et le Haut Canada, une hostilité, qui devenait de plus en plus aigue. Le Bas-Canada se plaignait surtout du partage injuste de la dette publique et de la représentation nationale à la législature de la province-unie. Les deux provinces étaient sans cesse divisées, et les ministères passaient d'un ne gardant le pouvoir, que juste le temps d'aggraver la situation. On ne voyait que le spectacle pénible de province soulevée contre province, de race contre race. Tout gouvernement était devenu impossible, et des ministères ne duraient que deux jours, et dix mois au plus. Il fallait un remède radical à un tel état de chose et Sir Etienne P. Taché proposa alors de former une coalition qui réunirait les suffrages de la majorité de la population et qui réglerait enfin la situation. On vit alors Cartier s'allier avec George Brown son ennemi juré, et l'ancien allié de Dorion. C'est de cette coalition qu'est né le projet de Confédération.

Le 19 octobre 1864, se réunit à Québec sous la présidence de Sir Etienne P. Taché, la conférence qui est restée célèbre sous le nom de la Conférence de Québec. Cinq provinces étaient représentées, le Canada-Uni, la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick, l'Île du Prince-Edouard et Terre-Neuve. Cette conférence adopta des résolutions qui formèrent la base de l'acte de l'Amérique-Britannique du Nord, de 1867, acte qui contient l'énonciation de notre constitution.

Les provinces qui avaient pris part à cette conférence n'ont pas été créées par cette charte, elles existaient depuis bien longtemps et le Haut et Bas-Canada depuis l'acte constitutionnel de 1791. La loi d'Union n'a pas rappelé cet acte, pas plus qu'elle n'a été elle-même abrogée par la charte de 1867.

Le Canada français était représenté à cette conférence par MM. Cartier, Taché, Langevin et Chapais; les autres par vingt-neuf ou trente de leurs hommes les plus distingués, de leurs avocats les plus habiles. Maintenant quels furent les projets soumis à la Conférence ?

D'abord, John A. MacDonald et plusieurs de ses collègues anglais avaient voulu créer une union législative en ne donnant à toutes les provinces qu'un seul exécutif, un parlement unique. C'était le projet favori de Lord Durham, dans son fameux rapport, mais l'opposition énergique des représentants du Bas-Canada le fit rejeter.

Les délégués adoptèrent, comme principe fondamental, que l'Union serait fédérale, et que chaque province aurait son exécutif et sa législature locale, mais que ces législateurs auraient des droits restreints et délégués, et que la souveraineté appartiendrait au gouvernement général. Les lieutenants-gouverneurs étaient nommés par le gouvernement central, qui pouvait les destituer. Le gouverneur

général avait aussi le droit de désavouer les lois adoptées par les législatures provinciales.

Enfin, comme nous l'avons dit, c'est l'Acte de 1867, qui nous régit, qui fut adopté par la Conférence.

UNE CAMPAGNE DECHAINEE CONTRE LE PROJET

La Conférence de Québec avait à peine adopté les résolutions qu'aussitôt une violente campagne se déclencha dans tout le Bas-Canada contre le projet. C'est Médéric Lanctôt, qui le premier, dans son journal, entreprit la croisade pour démontrer les dangers de la Confédération. La jeunesse conservatrice ne pouvait s'expliquer l'alliance de Cartier avec Brown qu'elle avait appris à détester comme un ennemi de notre race et de notre religion. C'est alors qu'on vit un certain nombre de jeunes conservateurs abandonner Cartier pour combattre la Confédération. Lanctôt, après avoir transformé son journal, l'appela l'"Union Nationale" et s'entoura d'hommes comme Ludger Labelle, L.-A. Jetté, D. Girouard, H.-F. Rainville, J.-X. Perrault, J.-M. Lorasager, C. de Lorimier, M. Audet, A. Longpré, M. Letendre et L.-O. David.

Ces bouillants antagonistes protestèrent contre le projet de Confédération et demandaient qu'au moins l'acte fut soumis au peuple pour avoir son assentiment.

Ils disaient :
10.—La Confédération est la réalisation des projets engendrés, couvés depuis un siècle, pour soumettre le Bas-Canada à la domination et à l'influence de la majorité anglaise.

20.—Avec le droit de désavouer les lois provinciales, de nommer et de destituer les lieutenants-gouverneurs, avec tous les droits et pouvoirs non spécialement délégués aux provinces le gouvernement fédéral sera souverain et pourra contrôler à son gré la législation et l'administration des provinces.

30.—Le pouvoir accordé aux provinces anglaises, d'augmenter leur représentation d'après le système proposé pendant que le Bas-Canada est condamné à n'avoir que 55 députés, mettra cette province à la merci d'une majorité qui ira toujours grossissant dans le parlement fédéral et finira par l'écraser.

40.—D même que l'Union a préparé lentement les esprits à accepter la Confédération, de même celle-ci les conduira insensiblement à l'union législative, suivant les provisions de Lord Durham.

50.—L'ambition, l'amour des honneurs et des hautes positions engageront les hommes de talent à faire des concessions et des sacrifices pour se rendre agréables à la majorité anglaise pour jouir des avantages et des faveurs du pouvoir.

60.—La langue française, noyée dans un parlement composé des trois-quarts de députés qui ne la comprennent pas finira par disparaître.

70.—Les députés des provinces anglaises, divisés sur des questions d'intérêt, s'uniront toutes les fois qu'il s'élèvera un conflit national ou religieux.

80.—Le Bas-Canada, après avoir fait la fortune du Haut-Canada sous l'Union, va maintenant contribuer puissamment à la prospérité de trois ou quatre autres provinces, dont l'influence lui sera plus tard funeste, pendant qu'il manquera lui-même des ressources nécessaires pour garder sa population et défricher ses terres.

90.—Les législatures provinciales déconsidérées, manquant d'argent et d'autorité, finiront par paraître des objets de luxe trop dispendieux et trop embarrassants pour être conservés.

100.—En temps de guerre, le Bas-Canada sera à la merci du gouvernement fédéral qui pourra le forcer à prendre les armes contre son gré et ses affections.

Ces objections firent impression sur le peuple; mais les influences réunies du clergé, du gouvernement, de la grande majorité des Anglais du Haut et du Bas-Canada, et de l'Angleterre tinrent en échec les adversaires du projet.

Ces derniers espéraient qu'au moins le projet serait modifié et soumis au peuple. Ils se trompaient.

A l'ouverture de la session de 1865 le gouvernement soumit à la Chambre le projet de Confédération adopté à la conférence, en déclarant qu'il ne

pourrait être ni amendé par la Chambre, ni soumis à l'approbation de l'électorat. C'était un traité qu'il fallait ou rejeter en entier, vu que s'il était amendé il faudrait obtenir le consentement des contractants, et tout serait à recommencer.

Les ministres et leurs amis alléguèrent de bonnes raisons pour démontrer la nécessité de la Confédération au point de vue politique, et son utilité au point de vue militaire, commercial et anglais. Ils s'appliquèrent à démontrer qu'elle favoriserait le commerce entre les différentes provinces anglaises et les mettrait en état de se défendre et de se protéger contre les Etats-Unis, à faire voir qu'en mettant la suprématie ou la souveraineté dans le pouvoir central, ils avaient voulu éviter les conflits et les complications qui avaient troublé les Etats-Unis et produit la guerre civile. A ceux qui redoutaient les dangers d'une coalition des provinces protestantes, lorsque surgiraient dans le parlement fédéral des questions religieuses et nationales, MM. Cartier, Langevin et Taché répondirent que cette coalition n'était pas à craindre de la part des partis et des intérêts distincts des provinces assurées à notre province des alliances efficaces.

C'est l'hon. A. A. Dorion qui dirigeait alors l'opposition au parlement, et c'est lui qui, dans un discours resté célèbre combattit dans l'enceinte de la Chambre le projet ministériel. Son discours mériterait d'être reproduit, mais le cadre de cet article est trop restreint.

Dorion fut fortement secondé dans sa lutte par MM. Joly, F. X. Perrault, Elzéar Taschereau, Lebellier de St-Jost, Pâquette, Laframboise, Dorion (l'enfant terrible).

Cartier avait pour l'appuyer Macdonald, Brown, McGeé, Cauchon, Taché, Langevin, Campbell, Maczencie, McDougall, Beaubien, Blanchet, Bellerose et Louis Archambault.

Une forte majorité repoussa tous les amendements proposés par l'opposition; l'opposition demandait que le peuple fut consulté, que la Chambre ait le droit de modifier certaines clauses du projet, notamment celles qui donnaient au gouvernement fédéral le droit de légiférer sur le divorce et le mariage, que la minorité dans le Haut-Canada fut mise sur le même pied quant à l'instruction que la minorité protestante du Bas-Canada.

Le Haut-Canada fut presque unanime à voter la Confédération; dans le Bas-Canada, sur 49 députés français 26 approuvèrent le projet et 22 le condamnèrent.

POUR: Archambault, Beaubien, Bellerose, Blanchet, Brousseau, Cartier, Cauchon, Chapais, Cornélius, De Boucherville, Denis, de Niverville, Dufresne, Évanturel, Gaucher, Gaudet, Harwood, Huot, Langevin, Le Bouthillier, Poulin, Rémiard, Robitaille, Sylvaïn, Raymond, Ross.

CONTRE: Bourassa, Caron, Coupal, A. A. Dorion, A. Dufresne, Fortier, Gagnon, Geoffrin, Hoaré, Joly, Labrèche-Viger, Laframboise, Lajoie, Pâquette, Perrault, Pinsonnault, Pouliot, Taschereau, Thibaudeau, Tremblay, J.-B. E. Dorion, Duckett.

Le résultat fut accueilli avec des applaudissements et M. Cartier entonna l'un des premiers le "God save the Queen".

La session de 1864 terminée, MM. John A. Macdonald, Cartier, et Brown se rendirent à Londres pour engager le gouvernement à accepter et à soumettre au parlement l'acte de la confédération. Ils réussirent dans leur mission, revinrent au Canada et firent convoquer les chambres pour le mois d'août.

Cette session du mois d'août 1865 fut de courte durée. Ce rapport fut adopté.

En juin 1866 fut convoquée la dernière session du parlement de l'Union à Ottawa dans la nouvelle capitale et les résolutions relatives à la constitution des parlements provinciaux furent adoptées par de grandes majorités, et les amendements proposés par de grandes majorités, et les amendements proposés par M. Dorion et ses amis pour demander que la nouvelle constitution fut soumise au peuple, et que, dans tous les cas, les changements qui pourraient être faits par le parlement britannique fussent communiqués à la Chambre, furent repoussés.

La session prit fin quand surgirent des questions nationales et religieuses; les esprits s'irritaient et les vieilles inimitiés se réveillaient. Les ministres firent adopter une adresse à la Reine, lui demandant de faire sanctionner par le parlement anglais la nouvelle constitution du Canada et la Chambre fut encore prorogée au chant du "God Save the Queen".

Il ne manquait plus à l'Acte de Confédération que la sanction du parlement Anglais. Une députation composée de MM. Macdonald, Cartier, Langevin, Howland, MacDougall et des représentants des provinces maritimes se rendit en Angleterre, après la session pour obtenir cette sanction.

Après quelques modifications qui firent la Constitution nouvelle telle que nous l'avons maintenant le projet de Confédération était adopté par le parlement impérial le 5 février 1867, recevait la sanction royale le 29 mars, et une proclamation annonçait qu'il entrerait en vigueur le 1er juillet 1867.

Les députés revinrent au Canada après avoir reçu, presque tous, des titres et des honneurs. Mais tandis que M. Macdonald était fait commandeur de l'Ordre du Bain, M. Cartier n'était que compagnon. Cartier protesta contre cette injustice, refusa ce mince honneur pour les services qu'il avait rendus à l'Angleterre. Le premier juillet, fut dans toutes les provinces de la Confédération un jour de réjouissance, et chaque année cet anniversaire est commémoré.

Dans la province de Québec la joie ne fut pas aussi éclatante. Quelques jeunes gens attachèrent des crêpes aux drapeaux qui flottaient à leurs fenêtres.

La nouvelle constitution, donnée aux provinces réunies le nom pompeux de "Dominion of Canada".

La Constitution de 1867

SES ORIGINES. — SON BUT. — LES SUBVENTIONS FEDERALES. — DANS QUELLES CIRCONSTANCES ELLES FURENT DECRETEES.

L'AVENIR DE LA CONFEDERATION

Une remarquable étude de Sir Lomer Gouin.

NOS LECTEURS n'ignorent pas que c'est Sir Lomer Gouin, le premier ministre de notre province, qui a fait triompher en 1907 la revendication des provinces qui demandaient depuis longtemps le rajustement du subside fédéral. Dans une étude fort documentée, Sir Lomer Gouin saisissait l'opinion publique de cette question le 13 mai, 1903, dans un discours prononcé à Montréal, et c'est un passage de ce précieux travail que nous détachons pour le bénéfice de nos lecteurs.

Dans cet extrait, le premier ministre rappelle les origines de l'Acte de 1867, et son but, et refait l'histoire du partage des pouvoirs et des revenus, démontrant que les Pères de la Confédération ne se sont pas toujours rendu compte de la tâche difficile qu'ils avaient entreprise.

Nous terminons cette citation par une conclusion, qui est un coup d'œil de Sir Lomer Gouin sur l'avenir de la Confédération.

Il ne serait pas conforme à la vérité historique de dire après beaucoup d'autres que l'idée de la fédération fut inspirée par le désir de créer sur ce continent une puissance semi-monarchique, semi-démocratique, qui ferait un jour contrepois à la République Américaine. A de rares exceptions près, les fédérateurs ne voyaient ni si haut ni si loin. Se recrutant surtout dans le Haut-Canada, grits et Tories, du côté de M. Brown comme du côté de M. Macdonald, ils n'aspirent d'abord qu'à une union législative où le Haut-Canada se consolait des déceptions que lui avait apportées l'Union de 1840. "Representation by population" fut longtemps leur unique devise: "D'un océan à l'autre!" et "Soyons une puissance!" vinrent ensuite, quand M. McGeé voulut renouer des populations étrangères aux grits du Haut-Canada, et que les conservateurs bas-canadiens se résignèrent pour leur province à une fatalité qu'ils se flattaient de pouvoir adoucir, ou acceptant avec joie un changement constitutionnel qui requirait pour de longues années les libéraux à l'impuissance, entreprirent de gagner leurs compatriotes au projet. Mais les moins idéalistes de nos hommes publics, tel M. Macdonald qui devait de ce moment tenir une si grande place au Canada, se furent vite rendu compte de la nécessité d'offrir au peuple de Québec et des provinces maritimes, au lieu du tableau des prétendues misères du

Haut-Canada, celui d'un pays prodigieusement riche, presque aussi grand que l'Europe, naissant comme par enchantement à la vie politique. Et comme, même pour tant de gloire, ni le Bas-Canada ni les provinces maritimes n'auraient consenti à l'union législative, et qu'il fallait pourtant mettre fin au régime contre lequel le Haut-Canada menaçait de s'insurger, en mit sous les yeux du peuple, en face d'une République Américaine en proie à la guerre civile et apparemment vouée à l'anarchie, une confédération de colonies vigoureuses, qui, en soutenant sur ce continent les meilleures traditions de la Grande-Bretagne, serait comme un monument des ressources de la sagesse britannique aux prises avec les problèmes nouveaux; un état idéal qui s'en irait, par les chemins fleuris de l'ordre et de la liberté, sans heurts et sans secousses, jusqu'à la plus haute civilisation.

L'ordre, on l'aurait de deux manières: d'abord en mettant, au sommet de nos institutions parlementaires, un souverain par droit de naissance ce que son éloignement rendrait encore plus redoutable, une sorte d'abstraction mystérieuse, qui ne se manifesterait que par son influence; puis, en donnant au gouvernement central des pouvoirs suffisants pour prévenir toute tentative de sécession de la part des provinces.

La liberté, elle naîtrait, comme une fleur de sa tige, de l'autonomie absolue garantie aux provinces pour toutes les affaires d'intérêt local, et même pour les affaires d'intérêt général (comme l'éducation) où la centralisation des pouvoirs aurait constitué pour les minorités une menace d'oppression.

M. Macdonald, au cours des débats de 1865, exposait cette loi d'équilibre entre le pouvoir central et les pouvoirs provinciaux, entre l'ordre et la liberté.

Par leur constitution, disait-il, les colonies américaines déclarèrent que chaque état était une souveraineté par lui-même, hors des pouvoirs confédérés au congrès général. Ici, nous avons adopté un système différent, nous avons concentré la force dans le gouvernement général. Nous avons délégué à la législature générale tous les grands pouvoirs de législation. Non seulement nous lui avons délégué, en les spécifiant et en les détaillant, tous les pouvoirs inhérents à la souveraineté et à la nationalité, mais nous avons expressément déclaré que tous les sujets d'un intérêt général non délégués aux législatures locales seraient du ressort du gouvernement fédéral. Par ce moyen, nous avons donné de la force au gouvernement général, et nous avons évité la grande source de faiblesse qui a amené la rupture entre les Etats-Unis, c'est-à-dire les conflits de juridiction et d'autorité. Si notre constitution est sanctionnée et mise en vigueur par un acte du gouvernement impérial, nous aurons de fait tous les avantages d'une union législative, avec des garanties pour nos lois locales.

Tel fut, je ne dirai pas le rêve, mais le plan, des Pères de la Confédération. S'il n'eut rien d'héroïque, s'il jaillit moins d'un sentiment spontané de justice qu'il ne sortit péniblement d'un conflit d'intérêts divers, on admettra cependant qu'il ne manquait pas de grandeur et devait favorablement impressionner des populations à la fois respectueuses des lois et jalouses de leurs libertés. Rendons à ceux de ses auteurs dont l'intérêt particulier de leur province fut le premier mobile, le témoignage qu'ils se plurent de bonne grâce à la nécessité des choses, et que leur modération facilita singulièrement la solution d'une difficulté très considérable.

Tel fut aussi le plan adopté par les représentants du peuple, et qui, dans leur esprit, devait servir de base à un édifice capable de durer et de résister aux perturbations intérieures et les attaques du dehors. On a dit souvent que le cabinet Cartier-Macdonald avait forcé des Chambres à signer sans modification les résolutions de 1864, et évité le jugement du peuple, parce qu'il fallait à tout prix sortir d'une situation grosse de périls et que, remettre le projet de fédération en discussion, c'eût été provoquer trop directement les passions populaires. Peut-être sera-ce là, le verdict de l'histoire. Peut-être aussi attribuera-t-elle des motifs moins louables au gouvernement de 1865. Mais il est une chose que nous savons et que nous pouvons affirmer hautement dans la revendication des droits provinciaux; c'est que les députés du Bas-Canada, tout désireux qu'ils fussent de travailler au rétablissement de la paix, n'auraient point approuvé les résolutions de 1864, s'ils avaient cru qu'elles s'assuraient pas pour toujours l'existence des gouvernements locaux, qu'elles ne seraient susceptibles de modification que dans le sens favorable au pouvoir central, et qu'un

jour viendrait, où, sous prétexte de s'en tenir à la lettre de la constitution, on imposerait virtuellement l'union législative aux provinces.

Je le répète donc, si étroite, si terre à terre qu'ait été, au début, l'idée de la fédération, il lui a fallu, pour voler de l'Atlantique au Pacifique, prendre des ailes et se dégarer du bourbier des luttes intestines du Haut et du Bas-Canada; le nouveau régime s'est imposé, d'un océan à l'autre, moins par les avantages qu'il apportait à une province en particulier que par les magnifiques promesses de bien-être matériel et moral qu'y trouvaient toutes les provinces, et dont la réalisation, disait-on, serait un enseignement pour l'humanité.

Et si l'on m'objecte que les hommes de 1865 n'ignoraient pas la portée de la clause que nous voulons aujourd'hui modifier, mais qu'ils ont vu, par-delà les dissensions présentes, la fusion de tous les éléments qui se partageaient alors le pays, et ont de gaieté de cœur signé un décret d'union législative, je répondrai: Cela n'est pas! cela ne se peut pas! mais cela fut-il, que nous devrions réclamer quand même; nos prédécesseurs n'avaient pas le droit de prendre en notre nom des engagements contrairement à nos intérêts. Cela ne se peut pas! mais les hommes de 1865 eussent-ils à ce point manqué de précision et de patriotisme, que notre devoir serait, non pas d'accepter les conséquences de leur acte, mais de les suivre jusque dans la tombe pour leur demander compte de leur trahison!

LE PARTAGE DES POUVOIRS.

Comment les pouvoirs furent-ils répartis entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux en 1867? Les pouvoirs fédéraux, énumérés à l'article 91 de la constitution, embrassent entre autres sujets la défense du pays, le commerce, le cours monétaire et le monnayage, la navigation, les pêcheries, les postes, le recensement et les statistiques, le gouvernement des sauvages, le mariage et le divorce, la loi criminelle, la naturalisation, les droits d'auteur, et tous les sujets exceptés dans l'énumération des pouvoirs attribués exclusivement aux législatures provinciales.

L'article 92 laissait à la charge des législatures locales l'administration des terres publiques, l'entretien des aliénés et l'assistance aux institutions de charité, la réglementation des institutions municipales, l'administration de la justice civile et criminelle, la protection de la propriété, l'encouragement aux entreprises locales, enfin et surtout, l'instruction publique.

LE PARTAGE DES REVENUS

A moins de n'être qu'un leurre, — et les derniers survivants des Pères de la Confédération admettront-ils qu'elle ne fut pas autre chose? — l'attribution de fonctions si importantes aux gouvernements locaux n'entraînait-elle pas la nécessité d'une répartition équitable, entre les deux pouvoirs, des diverses sources de revenu possédées, jusque-là par les provinces?

M. Galt, trésorier du Canada, admettait lui-même cette nécessité.

"Il est évident, disait-il au cours du débat de

1865, qu'à moins que les arrangements à prendre ne soient assis sur des bases solides, il y aura grand danger que l'inefficacité du mécanisme local ne porte le peuple à se plaindre et ne compromette gravement l'existence du gouvernement central lui-même." (Page 80.)

En donnant au pouvoir central le produit des taxes indirectes, qui pour les douanes et l'accise, s'élevait à environ \$13,000,000 en 1865, on privait virtuellement de revenu les gouvernements locaux, le produit des impôts, directs et indirects, ayant été de \$14,223,320 seulement en 1864, pour toutes les provinces y compris Terre-Neuve et l'Île du Prince-Édouard. Laisser les provinces sans compensation, n'était-ce pas répandre dans l'esprit populaire l'impression existant déjà chez plusieurs, que toutes les préférences des fédérateurs allaient non pas aux gouvernements qui seraient, comme autant d'arches saintes des droits des minorités, mais au pouvoir central, naturellement redouté des faibles?

Le Haut-Canada, par la bouche de la plupart de ses représentants, opinait pour la taxe directe, et cela s'explique, et par l'illusion où se complaisait cette province, que bientôt l'union législative la délierait de toutes ses charges, et par le fait qu'en 1865, les droits d'importation ne dépassant pas en moyenne 10 p. c., le peuple de la partie la plus riche du Canada se sentait capable de supporter de nouveaux impôts. Mais le Bas-Canada, lui, ne voulait pas de la taxe directe, et si l'on veut se donner la peine de raisonner un peu, on verra que son attitude n'était pas, tant s'en faut, moins logique que celle du Haut. La constitution nouvelle, en partageant les pouvoirs, n'augmentait pas les sources de dépenses, et puisqu'un total d'un peu plus de quatorze millions avait suffi sous l'ancien régime au gouvernement de toutes les provinces, n'était-il pas juste de partager, au "pro rata" des charges, ce revenu qui nécessairement croîtrait en raison du développement du pays!

Cette question, on crut la résoudre en transférant au pouvoir central les dettes contractées par les provinces pour des travaux d'utilité générale, et en lui imposant l'obligation de payer annuellement aux provinces, outre une subvention variant de \$50,000 à \$80,000, suivant leur importance, et spécialement destinée au soutien de leurs exécutifs et de leurs législatures, une subvention "per capita", de 80 cents basée sur la population de 1861.

CONCLUSION.

Quelques mots encore, et j'ai fini. En commençant ce travail, j'ai tenté d'esquisser le rôle assigné à la Confédération, par ses auteurs. Je ne veux pas m'arrêter avant d'avoir jeté un coup d'œil sur l'avenir où quelques-uns voudraient nous voir entrer les yeux fermés, dans une sorte d'enivrement de bruit et de vitesse, et dont nous voulons, nous, scruter les voies avant d'y engager le char qui porte nos destinées.

Sous bien des rapports, nous avons marché moins vite, que nos voisins les Américains. Tandis qu'ils brûlaient l'étape dans la poursuite du bien-être matériel, nous nous sommes patiemment entraînés à la course: au milieu de nos luttes parlementaires, nous avons cherché le type de constitu-

tion politique qui assurât au pays, en même temps que la prospérité matérielle, la paix qui n'est, suivant le mot de Lamennais, que le premier fruit de la liberté, et dont Musset a dit:

La paix, quand on le veut, c'est encore la victoire; le type de gouvernement où se développât librement l'effort de tous, et où, cependant, la justice ne se rendit pas par la corde ou par le bucher au hasard des préjugés et des haines populaires.

Ce type de constitution, ce type de gouvernement, ou a cru le réaliser en 1867. Il avait des défauts que le temps a mis à nu et que nous venons de toucher du doigt, mais en l'appliquant dans un esprit de justice et de concorde, nous lui avons fait produire de bons résultats, et aujourd'hui que les économistes et les sociologues annoncent l'entrée du Canada dans l'arène, le monde attend avec curiosité l'effort de ce jeune géant hier encore inconnu, qui se dresse, dans le clair vêtement de ses lois et de ses institutions propres, avec tous les attributs des plus fortes civilisations, sur un sol capable d'approvisionner la moitié du globe.

Et les vices de la constitution s'étant révélés avec les années, voici qu'à cette phase solennelle de notre vie nationale, à l'heure de recueillir quel est le bilan de la période de l'entraînement de celle de l'épreuve, des provinces sur lesquelles s'est édifiée la Confédération, des provinces où se distribue le pain de la justice, où s'accomplit l'œuvre difficile de l'éducation du peuple et du soulagement de toutes les misères, monte une note de déception et de découragement.

Cette plainte doit-elle être ignorée? Devons-nous, pour satisfaire quelques rêveurs dont les antipathies de race ou la manie des grandeurs ont faussé la vision, laisser peser sur les provinces une menace d'écrasement qui, en les soulevant contre le pouvoir central, nous conduira fatalement aux plus grandes catastrophes? Pour ma part, je ne le crois pas, et dissent — ce qu'à Dieu ne plaise — dissent tous mes concitoyens, séduits par la perspective mensongère d'un pouvoir central compatissant à toutes les faiblesses et respectueux de tous les droits, se rallier à l'idée d'une union législative, que je ne cesserais de proclamer la nécessité de l'autonomie des provinces.

C'est à nous, ce la législature provinciale, que le devoir incombe de veiller sur le sort des minorités auxquelles les auteurs de la constitution ont promis une si entière protection. De tous nos efforts, de toutes nos luttes, de toutes nos peines, il restera peu de chose, si, ne visant qu'à la jouissance du pouvoir, nous laissons l'héritage sacré des aïeux s'en aller par bribes avec chaque lambeau des chartes provinciales qu'emportera le droit de plus fort. Mais si, la tâche terminée, nous pouvons nous rendre le témoignage d'avoir su nous élever jusqu'aux hauteurs sereines d'où s'aperçoit, à travers les brumes de l'avenir, le chemin des peuples, d'avoir, en assurant une juste répartition des charges et des droits, allégé pour tous les citoyens le poids du contrat social et donné à l'Etat de nouveaux garanties de stabilité, notre œuvre n'aura pas été vaine, et nous pourrons entrer avec confiance dans le sein de l'éternelle justice.

L'Expansion économique du Canada

Pièces paroles de Sir Wilfrid Laurier. — On n'a découvert le Canada qu'en 1908". — Ce qui a fait prospérer le Canada, ce sont les chemins de fer, l'agriculture, la politique douanière, l'immigration et les ouvriers. — Le rang qu'occupe aujourd'hui notre pays dans le monde économique.

De pays inconnu qu'il était en 1867 le Canada est monté depuis quinze ans au premier rang dans le monde économique.

Parlant à Londres en 1911 Sir Wilfrid Laurier disait du Canada:

"On commet une erreur en disant que le Canada a été découvert en 1534. Le Canada n'a vraiment été découvert que dans les dix ou douze dernières années."

"Avant cela, ajoutait Sir Wilfrid Laurier, le Canada était en quelque sorte éclipsé par sa grande voisine la République américaine.

"Il n'était pas rare du tout, pour un Canadien qui visitait Londres, de s'entendre poser cette question: "Dans quelle partie des Etats-Unis, le Canada se trouve-t-il?" "On ne pose plus, aujourd'hui, de pareilles questions.

"A cette époque, le monde ignorait encore qu'il existât un pays aussi grand que les Etats-Unis et aussi riche que le furent les Etats-Unis, en ressources naturelles.

"Le Canada a été laissé dans l'ombre, mais ce brouillard s'est sou-

dainement dissipé, une étoile nouvelle est apparue à l'occident et cette étoile c'était le Canada.

"Ce pays, désormais, n'avait plus besoin d'être annoncé au monde. Ses portes furent grandes ouvertes aux hommes de bonne volonté de toutes les parties du monde, mais il ne veut que des hommes décidés à travailler.

"S'il est des hommes décidés à travailler avec leur cerveau et avec leurs muscles, ils sont assurés du succès en se rendant au Canada. Il n'y a pas d'endroit sur la surface de la terre où le travail soit assuré d'une rémunération plus forte."

Ces fières paroles qui ne sont d'ailleurs que l'expression de vérités évidentes nous sont apparues comme la meilleure introduction à l'article qui va suivre.

Lors du banquet donné par la Chambre de Commerce du district de Montréal pour commémorer son 25ième anniversaire, M. Armand Chaput, le président, après avoir constaté le grand essor économique du

Canada depuis 25 ans surtout, disait:

"Sans vouloir refaire l'histoire économique et politique de notre pays au cours des vingt-cinq dernières années, si nous nous arrêtons pour considérer quels ont été les facteurs du progrès de notre pays, nous nous rendons bientôt compte que c'est par ses chemins de fer et ses canaux, par sa politique douanière, par son immigration, par son agriculture et par ses ouvriers que le Canada a atteint en si peu de temps le degré de développement que nous constatons tous, et que constate aussi avec nous, tout l'univers.

"Avec ses chemins de fer et ses voies d'eau, le Canada a ouvert à l'activité nationale des champs incommensurables; sa politique douanière a tantôt assuré à son industrie le développement nécessaire, et ouvert tous les grands marchés du monde; son agriculture a fait sortir du sol des richesses telles qu'on surnomme aujourd'hui notre pays "le grenier de l'Empire". En ouvrant

BANQUE D'HOCHELAGA

CAPITAL AUTORISÉ	-	-	-	\$4,000,000.00
CAPITAL PAYÉ	-	-	-	3,000,000.00
FONDS DE RÉSERVE	-	-	-	2,650,000.00
TOTAL DE L'ACTIF	-	-	-	30,000,000.00

DIRECTEURS :

HON. J.-D. ROLLAND, Président. J. A. VAILLANCOURT, Ecr., Vice-Président.
 A. TURCOTTE, Ecr., E.-H. LEMAY, Ecr., HON. J.-M. WILSON, HON. F.-L. BEIQUE, Lt.-Col. CHAS.-A. SMART.
 F.-G. LEDUC, Gérant. YVON LAMARRE, Directeur. E.-C. VIDRICAIRE, Asst.-Gérant.

BUREAU PRINCIPAL, 95 RUE ST. JACQUES, MONTREAL.

BUREAUX DE QUARTIERS :

AVE MONT-ROYAL (Coin St-Denis)
 DeLORIMIER
 EMARD
 RUE STE-CATHERINE, EST
 RUE STE-CATHERINE, CENTRE
 RUE NOTRE-DAME, OUEST
 HOCHELAGA
 AVE MONT-ROYAL (Coin DeLanaudière)

MAISONNEUVE
 POINTE ST-CHARLES
 ST-EDOUARD
 ST-HENRI
 ST. VIATEUR (près Parc)
 LAURIER
 VIAUVILLE
 VERDUN

BERTHIERVILLE, P.Q.
 EDMONTON, ALTA.
 FOURNIER, Ont.
 JOLIETTE, P.Q.
 LACHINE, P.Q.
 L'YPRAIRIE, P.Q.
 L'ASSOMPTION, P.Q.
 LONGUEUIL, P.Q.
 LOUISEVILLE, P.Q.
 MONT LAURIER, P.Q.
 Q. BEBEC, P.Q.

SUCCURSALES :

SOREL, P.Q.
 SHERBROOKE, P.Q.
 ST-BONIFACE, Man.
 ST-HYACINTHE, P.Q.
 ST-JACQUES LACHIGAN, P.Q.
 ST-JEROME, P.Q.
 ST-PIERRE, Man.
 TROIS-RIVIERES, P.Q.
 VALLEYFIELD, P.Q.
 VANKLEEK HILL, Ont.
 WINNIPEG, Man.
 ST-ROCH, P.Q.

Lettres de crédit circulaires et mandats pour les voyageurs.— Cette Banque émet des lettres de crédit circulaires et mandats pour les voyageurs, payables dans toutes les parties du monde; ouvre des crédits commerciaux; achète des traites sur les pays étrangers; vend des chèques sur les principales villes du monde; fait des paiements télégraphiques; prend un soin spécial des encaissements qui lui sont confiés, et fait remise promptement au plus bas taux du change.

Comptes d'épargne.— La Banque d'Hochelaga ouvre des comptes d'épargne, assurant aux déposants toute sécurité contre la perte ou le vol. Elle paie 3% d'intérêt sur les dépôts qui lui sont confiés. L'intérêt est placé au Crédit des comptes le 1er Juin et le 1er Décembre de chaque année.

L'ouverture d'un compte d'épargne n'entraîne pas de formalités. On accepte des dépôts à partir de \$1.00. Les Femmes mariées et les Enfants mineurs ont le contrôle exclusif des dépôts faits par eux à la Banque, dans les conditions fixées par la Loi des Banques. Toutes les affaires transigées à la Banque sont tenues secrètes.

BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Siège Central: 7 et 9, Place d'Armes, MONTREAL, QUE. CAN.

Capital Autorisé	-	-	-	\$2,000,000.00
Capital Payé	-	-	-	1,000,000.00
Réserve et Surplus	-	-	-	512,463.19

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président: M. H. LAPORTE, de Laporte, Martin & Cie Limitée, Epiciers en gros. Administrateur du Crédit Foncier Franco-Canadien.
 Vice-Président: M. W. F. CARSLY, de S. Carsley Sons & Co.
 Honorable L.S. BEAUBIEN, Ex-ministre de l'Agriculture et Capitaliste.
 M. G. M. BOSWORTH, Vice-Président "Canadian Pacific Railway Co."
 M. ALPHONSE RACINE, de la maison de gros "A. Racine & Cie", Marchands de Nouveautés.
 M. J. L. O. BEAUCHEMIN, Propriétaire de la Librairie L. J. O. Beauchemin, Ltée.
 Monsieur TANCREDE BIENVENU, Directeur-Gérant;
 M. J. W. L. FORGET, Inspecteur; M. J. A. TURCOT, Assistant-Inspecteur; M. ALEX. BOYER, Secrétaire.

Bureau de Control :

Les fonds ou argents qui sont confiés à cette Banque pour son Département d'Epargne sont contrôlés par un Comité de Censeurs, et les placements sont examinés mensuellement par les Messieurs qui composent ce comité à savoir:

Commissaires-Censeurs

Président: Hon. Sir ALEX. LACOSTE, Ex-Juge en Chef de la Cour du Banc du Roi.
 Vice-Président: Dr. E. PERSILLIER LACHAPPELLE, Administrateur du Crédit Foncier Franco-Canadien.
 M. CHEVALIER, Directeur-Gérant Crédit Foncier Franco-Canadien.

DEPARTEMENT D'EPARGNE.

Pour la commodité des travailleurs, etc., des dépôts de toutes sommes, depuis un dollar (\$1.) et plus seront acceptés au Département d'Epargne.

48 Succursales dans les Provinces de Québec, d'Ontario et du Nouveau Brunswick

CORRESPONDANTS A L'ETRANGER :

Etats-Unis, New-York, Boston, Buffalo, Chicago, Angleterre, France, Belgique, Allemagne, Autriche, Italie.

Ecoliers, Commis, Apprentis, Jeunes Gens,

DEPOSEZ VOS ECONOMIES A

La Banque d'Epargne de la Cite et du District de Montreal

FONDEE EN 1846

DIRECTEURS

Hon. J. Ald. Ouimet, Président
 Hon. Robt. Mackay, R. Bolton, G. N. Moncel, Robt. Archer,
 Hon. H. Dandurand, Hon. C. J. Doherty, Sir Lomer Gouin,
 Dr. Donald A. Hingston, F. W. Molson.

Capital souscrit	-	-	-	\$2,000,000
Fonds de réserve	-	-	-	1,150,000
Capital payé	-	-	-	1,000,000
Actif total au delà de	-	-	-	31,000,000

Nombre de déposants, plus de 100,000

Bureau-Chef et treize Succursales à Montréal.

LA SEULE BANQUE

incorporée en vertu de l'Acte des Banques d'Epargne, faisant affaires dans la Cité de Montréal. Sa charte (différente de celles de toutes les autres Banques), donne toute la protection possible à ses déposants.

ELLE A POUR BUT

spécial de recevoir les Epargnes, quelque petites qu'elles soient, des veuves, orphelins, écoliers, commis, apprentis et des classes ouvrières, industrielles et agricoles et d'en faire un placement sûr.

DEMANDEZ

une de nos petite banques à domicile, ceci vous facilitera l'Epargne. Intérêt alloué sur les dépôts au plus haut taux courant.

Nous vous réservons toujours l'accueil le plus courtois que votre compte soit gros ou petit.

A. P. LESPERANCE, Gérant

bien grandes ses portes à l'immigration, le Canada a amené des hommes de bonne volonté qui, tout en travaillant à leur bonheur et à leur avenir, ont mis en valeur toutes les richesses incomparables de ses forêts, de ses lacs, de ses régions minières; enfin en donnant aux ouvriers une législation bienfaisante, le Canada leur a permis de trouver le bien-être. Enfin, Messieurs, c'est l'énergie, l'activité, le travail des producteurs de toutes sortes, agriculteurs, industriels, commerçants qui font la prospérité d'un pays.

M. Chaput parlait très juste quand il faisait de telles déclarations et le "Bulletin de la Chambre de Commerce" reprenant cette pensée, le développement en donnant le détail des progrès économiques du Canada, et l'action de ces divers agents de prospérité signala par M. Chaput.

Il ne faudra pas remonter à la confédération pour marquer le point de départ des progrès économiques du Canada; il suffit de remonter à 1838, pour constater les heureux effets de la politique libérale.

Les chemins de fer agents de prospérité

Le Canada ne s'est pas développé tout seul, par la seule force des choses; d'une richesse incomparable notre pays a attiré, aussitôt qu'il fut connu, les capitaux de tous les grands pays; et c'est d'abord dans la construction des chemins de fer que ces capitaux ont été investis. Depuis 1885 époque de l'inauguration de la ligne Pacifique-Canadien, notre pays a pris un nouvel essor et chaque fois qu'une voie ferrée a été construite, dans la région qu'elle a traversée, ont surgi des industries variées, et ont été découvertes des ressources agricoles, forestières, minières incalculables.

Cette politique de chemin de fer compte, pour l'un des premiers agents de prospérité et aujourd'hui notre pays qu'en considérant avec mépris en 1887, est à la tête de tous les pays au point de vue des chemins de fer. Il est le seul qui puisse se vanter d'avoir son territoire traversé par trois transcontinentaux, et à l'heure qu'il est, le Canada a 30,000 milles de chemins de fer en construction et en exploitation, c'est-à-dire la plus grande moyenne par tête du monde entier. De nos jours on évalue à \$2,550,297,687 le montant des capitaux placés dans les chemins de fer. De plus les chemins de fer emploient au Canada plus de 150,000 hommes, sans compter les employés occupés à des travaux dérivés, tels que les hôtels. En 1911 les bénéfices nets des chemins de fer au Canada ont été de près de \$58,000,000.

Il faut donc que les compagnies de chemins de fer aient vraiment contribué au développement du pays pour qu'elles soient arrivées à encaisser d'aussi grandes recettes. Et d'ailleurs qu'on étudie la géographie du Canada et on verra que nombreuses sont les régions qui doivent leur prospérité aux chemins de fer, tels l'Ouest Canadien, le Nord de l'Ontario, le nord de Québec, les Provinces Maritimes. Ce sont les chemins de fer qui ont développé aussi la Colombie Anglaise.

Le gouvernement du Canada a bien compris son rôle en se servant des chemins de fer qu'il a subventionnés, pour leur aider à ouvrir les terres incultes du Canada.

La politique douanière depuis vingt-cinq ans

Au nombre des autres agents de prospérité de notre pays, il faut aussi compter la politique économique,

ou le régime douanier. Dans un pays jeune comme le nôtre on est bien forcé, si on veut encourager l'établissement de l'industrie, de prendre les moyens qu'il faut.

Ce fut le programme du gouvernement de 1873 quand il proposa sa "politique de protection". Cette politique du haut tarif a profité au Canada, et en 1887 notre Chambre n'a pas manqué d'y adhérer. La "politique nationale", comme on l'appellait, a sûrement contribué à asseoir nos industries; favorisé les intérêts agricoles, miniers et autres; mais il vint un moment où il fut question d'une modification au régime économique.

En 1888, le parti conservateur qui dirigeait alors les destinées du pays tenta de négocier un traité de "réciprocité avec les Etats-Unis" se rapprochant de celui de 1854; en 1891 de nouvelles offres sont faites aux américains, c'est ce que Sir Chas. Tupper a appelé "Offre illimitée de réciprocité," et en 1893, puis en 1894 le parti conservateur renouela ses offres, qui ne furent pas acceptées. Le régime protectionniste continua donc d'exister.

En 1896 l'arrivée des libéraux au pouvoir fit croire que le Canada inaugurerait le régime libre-échangiste, tel qu'on l'avait laissé entrevoir lors de la grande convention de 1893; mais le chef du parti libéral se montra plus sage; il sut faire le sacrifice de ses opinions en doctrine économique, pour mieux servir les intérêts du Canada. Il procéda graduellement, pour en arriver à l'adoption d'une politique douanière qui fit le bonheur du pays.

En 1897, "un tarif de douanes" fut adopté, grâce auquel les droits furent diminués; le résultat fut que le commerce total de \$239,025,360 qu'il était en 1896 est monté à la fin de 1911 à \$763,390,000.

En 1897 aussi, le gouvernement du Canada inaugura son "tarif de préférence envers l'Angleterre"; de ce chef est résulté une augmentation considérable; cette politique eut pour effet de créer un immense courant commercial avec la Grande-Bretagne, et on voit le commerce anglo-canadien partir de 106,089,690 qu'il était en 1896, atteindre \$246,573,720 en 1911.

La révision du tarif et l'établissement du tarif de faveur envers l'Angleterre avaient déjà réduit les droits de douanes, le parti libéral espéra les réduire encore au moyen de "traités de commerce" avec les nations qui font le plus fort commerce avec le Canada; tels la France, la Belgique, l'Allemagne, la Hollande et l'Italie, et enfin le traité de réciprocité avec les Etats-Unis.

Il serait trop long de faire ici l'éde de ces traités, mais constatons toujours, qu'ils ont eu pour résultat d'augmenter considérablement le commerce avec la France, la Belgique, l'Allemagne, la Hollande et l'Italie.

Quant au traité de réciprocité, on connaît le sort qui lui a été fait. Il n'a pas eu le succès auquel s'attendaient ceux qui avaient voulu le négocier. Est-ce pour le plus grand bien du pays? L'avenir le dira. Le 21 septembre 1911, le parti conservateur a repris les rênes du pouvoir. Il n'a pas eu encore le temps de toucher à la politique douanière; il paraît toutefois qu'il modifiera un peu le régime actuel, dans le sens protectionniste, si on donne à certaines déclarations de l'honorable ministre des finances la portée qu'il semble vouloir leur prêter.

Enfin le gouvernement libéral a aussi espéré grossir le chiffre du commerce extérieur canadien en transfor-

mant "les droits spécifiques en droits ad valorem"; il voulait ainsi favoriser le peuple qui, grâce à ce nouveau tarif ne paie plus que pour la valeur réelle de l'objet qu'il achète. Grâce à ce changement la moyenne des droits qui en 1896 était de 18.25 p.c., baissa à 15.66 p.c.

Le Canada a pris une plus grande expansion, et son commerce extérieur s'étant développé considérablement, le gouvernement Laurier a cru devoir établir des commissaires de commerce dans les pays suivants: République Argentine, Australie, Antilles anglaises, la Chine, Cuba, la France, l'Allemagne, la Hollande, le Japon, le Mexique, Terre-Neuve, la Nouvelle-Zélande et le Sud-Africain, et il y a des agents commerciaux canadiens, dans les pays suivants: la Jamaïque la Trinité, les Iles Bahamas, la Colombie et la Norvège.

Mais en outre de l'établissement de ces agences, le gouvernement subventionna libéralement des lignes de steamers faisant le service entre le Canada et ces pays.

Dans ces conditions le commerce extérieur ne pouvait que se développer. Tout en encourageant l'essor du commerce avec les autres pays, le gouvernement canadien n'oublia pas qu'il fallait protéger certaines industries nationales, et c'est ainsi qu'il inaugura son "régime de primes" à la fabrication du plomb, et à celle du fer et de l'acier.

L'agriculture un des grands agents de prospérité

Après les chemins de fer et le régime douanier, l'agriculture peut être considérée à bon droit comme un autre précieux agent de progrès. C'est ce que le Canada a compris, et depuis quelques années surtout, il n'est pas de sacrifice qu'il ne se soit imposés pour développer cette branche de l'industrie nationale. Depuis vingt-cinq ans des octrois à l'agriculture ont augmenté, et les dépenses du ministère de l'agriculture qui étaient de \$150,000 en 1887, se sont élevées en ces derniers temps à \$924,831.23.

Le Canada a commencé d'abord à améliorer son commerce intérieur, en favorisant le développement de l'industrie agricole proprement dite; puis celle de l'industrie laitière et celle de l'industrie animale. Quand son industrie agricole fut prospère au pays, le Canada songea à en exporter les produits. C'est alors que le gouvernement installa les transports frigorifiques qui permettent de transporter du Canada en Grande-Bretagne les produits laitiers, les fruits dans un parfait état de conservation. C'est dans ces conditions encore que le Canada a vu par exemple les produits de sa récolte s'élever à \$540,187,500; ceux de l'industrie laitière à \$600,000,000 et ceux de l'industrie animale à \$93,768,000.

On comprend qu'avec de tels revenus un pays peut se dire prospère et riche.

L'immigration fut un autre agent de prospérité

Un économiste a dit qu'une paire de bras d'hommes rapporte \$1,000 par an. Nous avons un pays qui peut recevoir plus de 80,000,000 d'hommes; un pays, dont il reste encore une partie plus grande que la France à coloniser; il a donc fallu recourir à l'étranger pour fournir les éléments nécessaires pour assurer l'expansion de notre pays. Sans l'afflux de population qui nous est venu d'Europe, depuis vingt-cinq ans, le Canada serait encore bien peu développé. On cal-

cule que plus de deux millions et demi d'immigrants sont venus au Canada depuis 1887, et la plupart ont été des agents de développement.

Comment le travail de ces millions d'individus n'aurait pu profiter à notre pays? Ce sont ces immigrants qui ont construit les chemins de fer, ce sont eux qui ont construit tous les grands travaux publics qui font l'orgueil du Canada. Ces immigrants ont mis en valeur notre domaine national. Par son immigration active le Canada s'est enrichi depuis vingt-cinq ans deux nouvelles provinces, riches, prospères et peuplées qui sont la source la plus productive des richesses nationales.

L'amélioration des conditions de l'ouvrier

Un pays comme le Canada doit surtout compter sur les agriculteurs et les ouvriers. Nous avons déjà dit ce qui s'était fait pour les cultivateurs, mais il faut aussi améliorer le sort des ouvriers; et depuis vingt-cinq ans, nous pouvons dire qu'il n'y a pas de pays où les ouvriers soient plus heureux et mieux rémunérés. On a compris que l'ouvrier contribue autant que l'agriculteur à assurer la prospérité des nations, et les gouvernements du Canada se sont efforcés de rendre le plus heureux possible ce précieux facteur de richesse de la nation. Des lois qui par la suite ont été empruntées par les autres pays, ont été passées au Canada, et c'est à la faveur d'une telle législation que le travail a pu voir sa condition s'améliorer pour le plus grand bien des intérêts communs.

Si ce que l'on appelle l'éloquence des chiffres n'est pas un vain mot, ceux que nous venons de passer en revue suffisent à démontrer ce que l'on entend dire quand on parle du merveilleux essor économique du Canada.

Mais ce n'est pas tout. A force d'entendre dire que le Canada est un pays d'une prospérité peu commune, à force d'entendre vanter son développement magnifique, les esprits superficiels pourraient trouver cela insipide et il en est d'autres qui pourraient croire que le Canada approche de la période où ses richesses naturelles, ayant atteint le maximum de leur développement, en arriveront à une sorte de situation stationnaire.

Ce serait là une très grosse erreur. En effet, pour se faire une idée exacte de l'avenir promis au Canada, il faut bien se pénétrer de quelques faits qui sont, au point de vue économique, d'une importance capitale.

Ces quelques faits essentiels que nous résumons ici et dont nous donnons la justification dans d'autres chapitres sont les suivants:

Le Canada, dont la superficie totale est 18 fois plus étendue que celle de la France, n'a encore qu'une population cinq fois moindre que celle de la France.

Les terres actuellement cultivées ne représentent pas même la dixième partie des terres cultivables. Des régions entières, impropres à la culture mais d'une incontestable richesse minière, ont été à peine explorées en raison de leur immensité et de la difficulté des moyens de communication. Même explorées, elle ne pourront être exploitées que lorsque les chemins de fer y auront pénétré.

Une quantité presque inimaginable de chutes d'eau ou de rapides dont la force hydraulique n'est pas encore utilisée promettent un brillant avenir à toute espèce d'industries et au

développement des transports électri-

Le Canada arrive aujourd'hui en tête de tous les pays du monde en ce qui regarde la production du nickel et de l'amiante.

Troisième pour l'augmentation des réseaux de chemins de fer durant les dernières cinquante années.

Troisième pour le chiffre du commerce comparé à la population.

Troisième pour la production de l'argent.

Huitième pour la production de l'or.

Huitième pour la production de fer en guise.

Huitième pour la production de l'acier.

Nouvième pour la production du minéral de fer.

Dixième pour le tonnage des navires en acier.

Il serait facile de citer d'autres faits, mais ceux que nous venons de mettre en évidence suffisent à faire comprendre, à ceux qui en doute- raient encore, que le développement économique du Canada, si remarquable qu'il ait été jusqu'à ce jour, n'est que peu de chose auprès de celui que l'avenir lui réserve.

Le Canada est aujourd'hui dans une situation économique qui présente de

très grandes analogies avec celle où se trouvaient les Etats-Unis il y a cinquante ou soixante ans.

On peut ajouter, à l'avantage du Canada, qu'il a su profiter de quel- ques-unes des expériences économi- ques que les Etats-Unis ont faites à leurs dépens. En écrivant cela, nous pensons surtout aux richesses natu- relles des Etats-Unis. Elles ont été follement gaspillées.

Ses ressources forestières, pour ne parler que de celles-là, ne sont pas éloignées de l'état d'épuisement. Il a fallu que le mal ait atteint la pé- riode aiguë pour que les Américains se préoccupent de l'enrayer et c'est

à quoi travaille, un peu tard, la commission de conservation des res- sources naturelles.

Les hommes avisés qui gouver- naient en 1910 le Canada n'ont pas attendu que les richesses de leur pays soient menacées d'épuisement pour songer aux moyens d'en empê- cher le gaspillage. Le Canada a donc, lui aussi, une commission de conservation des ressources natu- relles. Son œuvre est efficace parce qu'elle a été entreprise de bonne heure, conformément au sage prin- cipe : prévenir vaut mieux que gué- rir.

LE CANADA DANS LE CONSEIL DE NATIONS

M. PIERRE BAUDIN, L'EMINENT ECRIVAIN ET HOMME D'ETAT FRANCAIS PREDIT A NOTRE PAYS DE GRANDES DESTINEES.

Un jour viendra, dit-il, que "sa voix comptera dans l'assemblée des Nations comme l'une des plus écoutées."

UN ADMIRABLE ARTICLE A LIRE.

NOUS ne saurions publier un numéro sur la Confédération et sur le Canada, sans rap- peler ce que des grandes voix étrangères ont dit de notre pays ; de ces grandes voix, celle de M. Pierre Baudin, écrivain et homme d'Etat français distingué est sûrement une des plus autorisées, aussi est-ce avec plaisir, que nous reproduisons l'article qu'il publiait dans les "Annales politiques et littéraires", de Paris, au moment où des Français éminents nous apportaient "l'hommage du vieil attachement et des fidèles souvenirs" que nous a gardés la France.

Vancouver dépasse celle de Gibraltar à Saint-Péters- bourg. On peut donc comparer ce pays aux vastes ré- gions de la Russie, comme à celles du Brésil ou de l'Argentine, qui sont des réserves de la terre. Le trop-plein d'humanité pourra se déverser sur ces ter- ritoires qui sont particulièrement favorables au tra- vail et à la vie.

La comparaison peut encore s'étendre: le Ca- nada, comme les trois autres pays dont je viens de parler, se compose à la fois d'une région com- plètement prospectée, occupée et mise en valeur, et de régions à peine reconnues. Les unes, les pre- mières, reproduisent le type le plus parfait de la civilisation européenne; les autres ne sont que des ébauches, et quelques-unes même touchent en- core à la vie sauvage. Il en résulte une certaine simi- litude dans l'évolution: l'élevage et la culture y sont la première manifestation de l'activité hu- maine. Le Canada est, avec la Russie et l'Argentine, le pays le plus exportateur du blé; avec le Brésil et la Sibirie, il possède les plus grandes for- rêts. Enfin, au Canada, comme dans les pays que j'ai déjà cités, le chiffre de la population présente avec la superficie totale une disproportion consi- dérable: Pour en finir avec ce rapprochement qui vient naturellement à l'esprit, il convient d'ajouter que c'est le Canada où l'activité de nos races peut se développer avec le plus d'utilité. Son climat est sain; dans les provinces moyennes, l'hiver est, sans doute, plus rigoureux que chez nous, mais il n'est pas plus long; sa régularité plus constante a l'a- vantage d'assainir la terre, les chutes de neige sont favorables à la constance des récoltes; com- me le Canada est, avant tout, un pays agricole, ce rythme des saisons tend à faire régner sur ses pro- ductions et sur toute son existence économique une harmonie favorable.

On peut dire que le Canada est une des régions de la terre le plus largement dotées par la nature: ses immenses territoires de l'ouest, ses prairies sont, pardessus tout, propres à la culture du blé. On aura une idée de ce que le Canada pourra pro- duire plus tard de blé, en pensant qu'en ce mo- ment, il ne peut ensemencer que 4 millions et demi d'hectares, alors que la France le récolte sur 6,200-000. Or, la terre à blé du Canada occupe une superficie six à sept fois plus considérable que celle des terrains de blé de la France; c'est donc un huitième des terres vouées à la culture du blé qui sert aujourd'hui à la production canadienne et cela suffit pour qu'il puisse exporter près de 14 mil- lions de dollars de blé dans les différentes parties du monde en 1911. L'élevage des animaux de boucherie y occupe une place importante et on aperçoit l'heure où l'Argentine aura, dans le Canada, un concurrent redoutable pour l'exportation des chan- des frigorifiques.

Le Canada est presque aussi grand que l'Europe; il est dix-huit fois plus grand que la France. Du sud au nord, dans sa plus grande largeur, il mesure une ligne de 2,252 kilomètres. C'est à peu près la distance à vol d'oiseau de Stockholm à l'extrémité de la botte de l'Italie. Dans l'autre sens, de l'est à l'ouest, sa dimension est encore beaucoup plus grande, elle mesure 5,631 kilomètres; elle est donc bien plus large que l'Europe mesurée sur la même latitude. Enfin, on peut se faire une idée de la place que le Canada tient sur le globe par ce fait que la distance à vol d'oiseau de Québec à

L'exploitation agricole n'empiète pas sur l'éten- due extraordinaire des forêts nord-américaines; la superficie qu'elles occupent aujourd'hui est encore plus grande que la surface totale occupée par les for- rêts de l'Europe; elle dépasse du double les forêts de la Russie d'Asie, et cinq fois celles des In- des. Ce sont les plus grandes forêts du monde; elles forment donc, avec celles de la Sibirie, celles du Brésil et celles du Bassin du Congo, les réserves de bois sur lesquelles l'humanité pourra, et même peut dès maintenant compter, pour l'énorme con- sommation qu'elle en fait. A elle seule, la presse, pour ses journaux, ses livres, son flot d'imprimés grandissant, se chargera de faire des brèches im- menses dans ces épaisseurs forestières. Le gouver- nement canadien a été assez sage pour se préoccu- per de la conservation de ces inestimables ri- chesses par des moyens d'éducation et aussi par une réglementation qui affecte tout à fait le ca- ractère sérieux des œuvres anglo-saxonnes; il a mis obstacle au déboisement irrational et combattu efficacement les causes d'incendie qui, malgré — hélas! — ces précautions, doivent encore, chaque été, des étendues importantes de bois.

Mais de nouveaux territoires ont été récemment constitués en réserves forestières sur le versant oriental des Montagnes Rocheuses; ajoutées à celles du lac Jasper et du lac Waterton, on a ain- si constitué une réserve de plus de 37 millions de kilomètres carrés, dont la longueur est comparable à la distance de Paris à Avignon, et dont la largeur, suivant les régions, varie de 16 à 80 kilo- mètres. Rien que pour la pulpe destinée à la fa- brication des papiers de toutes sortes, l'exporta- tion du Canada a augmenté de plus de 400 p.c. On voit donc combien sont nécessaires les œuvres préventives dont je viens de parler.

Mais ces exploitations en surface ne sont pas en contradiction avec les cultures de luxe, telles que la vigne, les fruits: fraises, framboises, pêches, pommes, raisin, etc. La vigne prend un grand dé- veloppement dans la province d'Ontario. Nos lec- teurs connaissent, pour les avoir goûtées certai- nement, les pommes du Canada. L'île de Montréal compose un verger monstre qui, au printemps, se couvre de fleurs et reproduit l'image de la Nor- mandie. A ce point de vue, le Canada est in- de nos concurrents les plus sérieux sur les marchés du monde.

La richesse du sol canadien ne fait pas tort à la richesse de son sous-sol. Les mines de toutes sor- tes y sont abondantes et font espérer un dévelop- pement capable de porter ombrage au vieux mon- de. Le charbon, le fer, le cuivre, le nickel, l'ar- gent, l'or, le plomb, le zinc, l'amiante, donnent lieu à des exploitations très rémunératrices. Voici donc un élément de supériorité dominante sur plu- sieurs des pays neufs que j'ai antérieurement nom- més. Sa destinée industrielle égalera sa destinée agri- cole, car non seulement il a à sa disposition des gis- tes naturels d'une valeur inestimable, mais il pos- sède, en outre, l'avantage de moyens de communi- cations naturels que quelques pays seulement peuvent égarer. La route du Saint-Laurent est une des plus grandioses du monde et elle forme, avec les lacs, une chaîne immense qui canalise les trois quarts du territoire canadien.

L'Intendant du roi de France, Talon, écrivait, en 1760, dans un rapport qui aurait dû déterminer la Cour de Versailles à considérer le Canada com- me une nouvelle France presque aussi précieuse que l'ancienne, cette définition, qui est rigoureusement exacte:

"Ce pays est disposé de telle sorte que, par le fleuve, on peut remonter partout à la faveur des lacs qui portent à sa source vers l'ouest et

des rivières qui dégorgent en lui par ses côtés, ou- vrant le chemin au nord et au sud."

Que de choses il y aurait encore à dire sur le présent et l'avenir de cette admirable contrée! Je n'ai parlé ni de ses pêcheries, sources de grands bé- néfices, ni des chasses polaires, où l'industrie des fourrures vient de partout réaliser ses luxueuses provisions. A elle seule, la grande entreprise du chemin de fer Canadien-Pacific-Railway semble sym- boliser l'élan et la gigantesque fortune du Canada. Sa ligne de Montréal à Vancouver est comme l'épine dorsale du pays. Dès son origine, cette Compagnie a fait la grande promotrice de la prospérité aragienne; elle n'exploite pas seulement deux ré- seaux de voie ferrée: l'un au Canada, l'autre aux Etats-Unis, mais elle possède aussi une flotte com- posée de paquebots du type le plus moderne qui ont le service entre l'Europe et l'Amérique, et entre l'Amérique et l'Asie. On peut se rendre de Liverpool ou d'Anvers jusqu'à Hong-Kong, sans prendre d'autre vaisseau ni d'autre train que ceux de la Canadien-Pacific-Railway. Son réseau de té- légraphe couvre tout le Canada; elle est un des plus grands propriétaires fonciers du monde. A côté de cette Compagnie, d'autres naissent et se dévelop- pent, qui font du Canada l'un des pays les mieux deservis.

En somme, nous venons d'essayer de dire l'un des Etats de la terre dont la valeur, l'autorité et la force efficace ne cesseront de grandir au cours des siècles prochains. Alors que le foyer volcanique des idées et du labeur européen sera apaisé et aura cessé d'être la source presque unique de l'initiative humaine, le Canada jouera un rôle très important dans la consultation des peuples. Il apparaîtra comme la plus heureuse synthèse de l'esprit fran- çais et des vertus anglaises. Sa voix comptera dans l'assemblée des nations comme l'une des plus écoutées.

PIERRE BAUDIN, sénateur, ancien ministre.

Le Canada est devenu une nation

Notre pays sous le régime libéral a conquis sa complète autonomie: son autonomie commerciale; son autonomie extérieure; son autonomie navale et militaire.

Avec le sens diplomatique profond qu'on lui connaît, Sir Wilfrid Laurier proclamait que l'unité de l'Empire ne subsisterait que par l'autonomie locale.

Cette parole est absolument juste, et c'est vers la réalisation de ce grand rêve que toujours l'illus- tre chef du parti libéral consacra tous ses efforts. Le Canada n'est plus ce qu'il était en 1867, une simple colonie; il est devenu une nation et une véritable nation, ayant conquis le droit de se gouver- ner tout seul, ayant conquis l'autonomie la plus complète.

En 1867, l'Angleterre a accordé au Canada le droit de régler ses propres affaires en lui concédant la Constitution appelée Acte de l'Amérique Britan- nique ou l'Acte de la Confédération. En vertu de cette Constitution, l'Angleterre a reconnu au Cana- da le droit de régler ses affaires intérieures. Elle lui a concédé "l'autonomie intérieure". Mais pour ce qui est des affaires extérieures, le Canada restait entièrement sous la dépendance de l'Angleterre.

Pour ce qui est commerce, guerre, négociations internationales, le Canada était obligé d'en passer par Londres et de se soumettre aux dictées des hommes d'état impériaux.

Il nous manquait L'AUTONOMIE NATIONALE et c'est à la conquête de ses prérogatives que Sir Wilfrid Laurier s'est appliqué avec un zèle et un bonheur admirables depuis quinze ans, au point de changer complètement la situation du Canada dans le monde et de pouvoir s'écrier au milieu des An- glais eux-mêmes, qu'il traitait ainsi de pair à pair. Le Canada sera la plus grande nation du siècle qui s'ouvre!

LE XXe SIECLE SERA LE SIECLE DU CANADA.

Et ces paroles n'ont rencontré que des applaudissements.

Comment Sir Wilfrid Laurier a-t-il fait passer ainsi le Canada, de l'état de COLONIE à celui de NATION, c'est ce que nous allons indiquer aussi brièvement que possible.

Jamais TRANSFORMATION aussi RADICALE ne s'effectuait avec plus de prescience, d'habileté et de teracité d'une part, ni plus de sagesse, souplesse et entraînement de l'autre part.

Les AUTONOMISTES, qu'ils le veuillent ou ne le veuillent pas, qu'ils le disent ou qu'ils le cachent sont les admirateurs inconscients ou involontaires de l'œuvre de Sir Wilfrid Laurier. Ils sont fiers de lui rendre hommage, car personne n'a porté plus haut que lui l'"autonomie du Canada".

L'Autonomie commerciale

L'autonomie commerciale est la première que Sir Wilfrid Laurier nous a conquis, dès qu'il eut pris les rênes du pouvoir et cette conquête est d'au- tant plus précieuse qu'il l'a accomplie à l'encontre d'un mouvement intense, puissant, mené par l'homme d'état, le plus fort de l'Angleterre à cette épo- que, Joe Chamberlain, qui voulait créer l'Union douanière Impériale destinée à imposer à tout l'Empire les mêmes tarifs et les mêmes arrangements commerciaux, comme si toutes les parties de l'Empire avaient les mêmes intérêts et cultivaient les mêmes produits. Sir Wilfrid Laurier a lutté pour l'autonomie contre l'Union douanière et il nous a obtenu tous les avantages suivants:

1. Le pouvoir d'établir librement le régime de la préférence britannique qui a triplé notre com- merce avec la Grande-Bretagne;

2. L'abolition des traités Belge et Allemand qui a rendu au Canada sa liberté complète d'action pour régler la préférence britannique et qui lui a permis d'amener l'Allemagne à raison et au moyen de la surtaxe allemande et d'obliger la Belgique et l'Allemagne à signer avec le Canada des traités où le Canada a obtenu des conditions très avantageu- ses;

3. Le droit au Canada de négocier directement des traités au lieu d'être obligé de le faire par l'en- tremise du bureau Colonial à Londres. Depuis que le Canada a obtenu ce droit qui est presque un pri- vilège de souveraineté, le plénipotentiaire anglais n'intervient plus aux négociations et n'apparaît que pour joindre sa signature à celles des plénipoten- tiaires canadiens au nom du souverain. C'est dans ces conditions et seulement depuis que Sir Wilfrid Laurier nous a conquis ce privilège national qu'ont été négociés le Traité de Commerce Franco-Cana- dien, et les traités avec les Etats-Unis, la Belgique, l'Allemagne, la Hollande et l'Italie.

N'est-ce pas là l'autonomie en matière commerciale?

De plus, le Canada restait encore sous le coup d'anciens traités de commerce britanniques où l'An- gleterre, ayant accordé aux nations contractantes le régime de la NATION LA PLUS FAVORISEE dans toutes ses colonies, le Canada se trouvait du même coup lié à des conditions qui entravaient sa liberté d'action.

C'est le cas qui se présente pour la réciprocity, que le Canada en vertu de ces traités, est obligé d'accorder à des nations qui ne lui donnent rien en échange.

Sir Wilfrid Laurier, à la dernière conférence im- périale, a obtenu de l'Angleterre l'engagement qu'elle allait entamer IMMEDIATEMENT des négociations pour modifier ces traités de façon à ce que le Cana- da soit DEGAGE DE CETTE CLAUSE DE LA NATION LA PLUS FAVORISEE.

Ainsi, grâce aux efforts de Sir Wilfrid Laurier, non seulement le Canada a maintenant le droit de faire ses traités de commerce, mais l'Angleterre con- sent à modifier ses propres traités qui pourraient le gêner dans l'exercice de son AUTO- NOMIE.

L'Angleterre vient de signer avec le Japon un nouveau traité de commerce et elle a non seulement laissé spécialement le Canada en dehors du traité pour ne pas lui imposer des conditions qui pour- raient lui déplaire, mais elle a de plus stipulé que le Canada aurait plein pouvoir de négocier quand il lui plairait LE TRAITE QUI LUI CONVIENT- DRAIT.

L'autonomie extérieure.

Mais le Canada n'a pas seulement conquis son autonomie commerciale; il a de plus le droit de conclure librement tous ses traités et d'acquies- cer ainsi son plein "Status de Nation".

Ainsi le Canada a pu négocier directement ses traités de pêcheries avec les Etats-Unis, résultant du triomphe remporté devant le tribunal de la Haye pour la cause des pêcheurs canadiens contre les pêcheurs américains.

Le Canada en matière de "Droits d'auteurs" peut aussi faire tous les arrangements qui lui plai- sent, même contre les éditeurs anglais et contre

les dispositions de la loi Britannique en la matière. En matière d'immigration le Canada a obtenu de l'Angleterre une pleine autonomie même contre les sujets britanniques Hindous.

Le Canada a même le droit maintenant d'avoir sa Monnaie nationale, où est frappée à l'effigie du Roi, de la monnaie canadienne faite avec de l'or, de l'argent et du cuivre du Canada, et on sait que la frappe des monnaies est l'attribut national par ex- cellence.

Aujourd'hui les valeurs canadiennes sont admises en Angleterre sur le même pied que les valeurs an- glaises pour les placements de fonds canadiens par la loi.

Enfin, si le Canada n'a pas encore conquis le droit de conclure des traités internationaux, Sir Wilfrid Laurier lui a acquis deux avantages à la der- nière Conférence Impériale:

Le privilège d'être INFORME au préalable des négociations que la Grande Bretagne peut entre- prendre pour conclure des traités internationaux qui l'intéressent.

Le droit d'être CONSULTÉ sur les questions qui devront être soumises au Tribunal de la Haye, d'où sortiront à l'avenir presque tous les traités internationaux.

On voit par là que si le Canada n'a pas encore tout obtenu, Sir Wilfrid Laurier lui a fait une pas énorme dans l'autonomie nationale.

L'autonomie militaire et navale

Depuis 1867 le Canada a conquis encore son au- tonomie militaire et navale, et c'est encore à Sir Wilfrid Laurier qu'il doit ce privilège. C'est de nou- veaux attributs que nos pays a conquis.

"Autonomie Militaire": Ainsi Sir Wilfrid Lau- rier a obtenu le départ du dernier vestige des trou- pes anglaises au Canada en prenant à la charge du pays les arsenaux de Halifax et d'Esquimaux où étaient casernés les derniers régiments d'occupation britannique.

Sir Wilfrid Laurier a établi l'autonomie matérielle en créant les manufactures d'armes et de car- touches de Québec.

Sir Wilfrid Laurier a assuré l'autonomie du commandement en faisant passer la loi décernant le droit à un brigadier-général Canadien, et que nos troupes seraient commandées par un officier de notre race et de notre sang. Actuellement c'est le commandement en chef actif de la milice canadien- ne est entre les mains d'un canadien-français, le brigadier-général Lessard.

Enfin la dernière conférence impériale a confirmé celle de 1907, en décidant "que chaque partie de l'Empire sera mise à même de prendre part à la dé- fense générale de l'Empire, SI ELLE VEUT ET PARTICIPER." (Ce sont les expressions officielles.)

La participation est donc absolument FACUL- TATIVE.

Voilà L'AUTONOMIE MILITAIRE que nous a obtenu Sir Wilfrid Laurier.

"AUTONOMIE NAVALE": En devenant une nation le Canada avait besoin d'une marine comme d'une armée; il lui fallait une flotte pour défendre ses côtes et pour coopérer au besoin, et s'il lui plaisait, avec la Grande-Bretagne, dont toutes les nations du monde recherchent l'alliance.

Quant Sir Wilfrid Laurier conçut la Marine Canadienne, il pensait d'abord à la défense du Canada, puis au cas de besoin ou d'avantages à la coopéra- tion avec la flotte britannique, tout en maintenant l'autonomie absolue de la flotte canadienne.

A la dernière Conférence Impériale, tous les principes posés par Sir Wilfrid Laurier dans notre Loi de Marine ont été acceptés par les autorités britanniques qui ont reconnu expressément notre AUTONOMIE NAVALE dans un mémoire public, où sont posés les principes suivants qui régiront notre marine canadienne, avec l'acceptation de l'Angleterre.

L'article 1, article fondamental, dit:—

1.—Le service naval et les forces du Dominion du Canada et de l'Australie SERONT EXCLUSI- VEMENT SOUS LA DIRECTION DE LEUR GOU- VERNEMENT RESPECTIF.

La voilà L'AUTONOMIE EXCLUSIVE de la ma- rine!

Acceptation du drapeau canadien comme dra- peau de notre marine qui portera le titre de MARI- NE ROYALE CANADIENNE.

3.—Les navires de chaque "Dominion" hisseront à l'arrière le pavillon blanc, symbole de l'autorité de la Couronne, et à l'avant le pavillon du Domi- nion auquel ils appartiennent. (Art. 5.)

Egalité de rang et équation de présence des of- ficiers de la marine canadienne et de la marine britannique.

Reconnaissance de l'attribution spéciale de la marine canadienne à la défense et à la police des côtes canadiennes et définition des deux zones ré- servées. (cédule A.)

Le Canada n'est-il donc pas véritablement une nation et pour peu que ceux qui président aux des- tinées de notre pays suivent la ligne de conduite qui leur a été tracée par le parti libéral, avant peu le Canada pourra dicter ses volontés aux nations du monde.

La Cie des Tramways de Montréal

Au sujet de l'agrandissement de la Grande Montréal, cette grande métropole canadienne ayant un avenir rapproché et que nous attendons avec anxiété, il existe un facteur qui est bien peu reconnu. Mieux que les échevins et le Conseil de Ville, mieux que les conseillers municipaux de village et les exploiters des immeubles, en faisant avancer ce projet, que nous, Montréalais, avons tout à cœur est le facteur que nous mentionnons et ce facteur est une organisation municipale dont nous avons raison d'être fiers, la Montreal Tramways Company admis par tous, non seulement par les Canadiens, mais par des visiteurs étrangers, d'être un système de char urbain infiniment supérieur et meilleur sur le continent américain, sinon dans l'univers; les hommes expérimentés chargés de ses destinées, font plus pour l'accroissement et l'extension de la grande métropole, située à l'ombre du Mont-Royal, que tous les autres intérêts réunis.

Si l'on regarde en arrière les quinze ans qui se sont écoulés depuis que le Street Railway pensa que le temps était arrivé pour mettre de côté l'ancien système de chars à chevaux et de le remplacer par des chars électriques; les citoyens de Montréal ont constaté plusieurs changements.

Alors, pour ainsi dire, le pouvoir éclairé était dans son enfance et il exigeait du courage, de la confiance et de l'énergie, pour se risquer à faire une innovation dans une cité douée d'un hiver froid, des montagnes de neige et des particularités du climat, que Montréal, et de plus, ces exigences d'énergie, de courage, non seulement avec des conditions de climats contraires, mais avec l'opposition active de ce citoyen important, qui, même s'ils désiraient le développement de Montréal, redoutait un projet qui semblait chimérique, et pour laquelle ils désiraient le désastre même de son intention. Mais les hommes aux idées avancées, les citoyens progressifs du virgileux siècle, réussirent, malgré toute opposition; les sceptiques et les pessimistes, bien que les capitalistes et hommes d'affaires vendirent leurs intérêts. La vieille compagnie fut réorganisée, le système de chars urbains de la cité fut changé, le char électrique vint à rester et, depuis ce jour mémorable, il y a environ dix-huit

ans, quand le premier char électrique transporta son chargement de timides passagers autour de la montagne, aux anciens terrains d'exposition l'entreprise a été un succès. La vieille cité se développa et avança avec des pas de géants jusqu'à aujourd'hui.

Elle couvre presque deux fois l'étendue d'il y a quinze ans et des centaines de chars élégants et confortables de la compagnie transportent ses milliers de citoyens au loin, à des demeures bien paisibles, quand le travail de la journée est terminé.

C'est au citoyen de moyenne classe et au journalier que le Street Railway a donné le plus de bénéfices et ce n'est que chose naturelle que les coeurs de ces citoyens, qui forment la grande majorité de la population montréalaise, devraient être remplis de reconnaissance pour ces messieurs qui risquèrent leur argent, en sorte que Montréal et sa population en jouirait toujours, et que cette politique a gagné l'appréciation et la gratitude de toutes les classes pour le système des tramways insurpassable et dont ils jouissent maintenant.

Quelle différence existait entre les méthodes employées, il y a vingt ans et celles d'aujourd'hui. Si un homme désirait alors demeurer à quelque distance du centre des affaires, il lui fallait avoir un cheval pour se rendre à l'ouvrage, un luxe que peu ou il était obligé de grimper à bord d'une voiture remplie comme une botte, en hiver, ou un vieux char ouvert, en été, et être transportés et empaquetés le long des rues où ils devaient se rendre avec les chars.

Aujourd'hui, construits de façon splendide et équipés avec magnificence; ventilés et chauffés, avec ses cloches électriques et ses employés courtois, une promenade même jusqu'au district le plus loigné est un véritable plaisir au lieu d'ennui et de confort.

L'ouvrier d'aujourd'hui peut demeurer, à l'extrémité ouest de Verdun, Côte St-Paul, ou plus loin; il peut vivre à la partie la plus éloignée de Maisonneuve ou avoir son petit cottage à Longue-Pointe et il peut se rendre chez lui rapidement de toute partie de la ville pour une bagatelle, trois cents.

C'est une bonne chose pour ceux qui poussent des cris "Capital contre travail", afin de faire comprendre que les hommes qui ont placé leur

argent retirent de bons revenus. C'est vrai, mais ils ont sûrement fait une infinité de choses pour mériter de tels profits et pour gagner de plus, la clientèle et la faveur de la population de la cité.

Mais, il y a un autre côté à l'histoire du Street Railway, à part de sa contribution si grande au progrès et à la prospérité de la cité principale, Montréal, et ce côté comprend ses employés actifs. Anciennement, chaque voiture avait son conducteur, mais leur nombre était nécessairement limité. Aujourd'hui, leur nombre est une légion, car, voir à la circulation d'un char maintenant, les hommes doivent être alertes et vifs et ne peuvent travailler durant plusieurs heures, sans relâche, sans repos.

Les conditions modernes exigent la circulation des chars durant toute la nuit; qui demande d'autres changements.

Il y a aussi des centaines d'employés dans les usines de réparation et construction; tous gagnent un salaire raisonnable, et contribuent, par leurs salaires, à l'expansion de la cité.

De plus, la manière de traiter leurs employés est celle qui doit être recommandée à tous les ouvriers. Grâce à l'aide de la compagnie, les employés ont une organisation splendide qui pourvoit aux besoins quand l'aide est indispensable. La société, depuis le commencement, a fait un bien incalculable aux employés de la compagnie et devient l'une des plus grandes organisations bénéficiaires dans Montréal.

A part tout cela, voyez les immenses dépenses que fait la compagnie en construisant des lignes nouvelles, des chars nouveaux, érigant des usines de pouvoir électrique, les remises des chars. La compagnie a une petite armée d'hommes employés continuellement et il est généralement reconnu par les ouvriers qu'ils sont satisfaits du traitement qu'ils reçoivent.

Une compagnie qui a, durant son histoire comparativement courte, fait tant d'efforts pour agrandir et développer la cité, de donner aux ouvriers et aux femmes de l'intérieur et d'alentour la cité, des facilités de se rendre à leur travail facilement et à des prix plus réduits que dans toute cité d'Amérique, mérite certainement la sympathie et la clientèle de la population.

Le plus grand Canadien depuis la Confédération

SIR WILFRID LAURIER. — SA VIE. — SES OEUVRES.

Depuis la Confédération, trois grands hommes ont soutenu leur rôle avec grand éclat, sur la scène politique canadienne. Ce sont Sir J. Macdonald, Sir George Etienne Cartier et Sir Wilfrid Laurier. Mais jamais ni l'un ni l'autre de ces hommes n'a démontré sa prééminence comme Sir Wilfrid Laurier. Macdonald et Cartier ont été des grandes figures du Canada, mais Laurier est et restera une des grandes figures de l'Empire britannique, et de l'Amérique.

Né dans une campagne de la province de Québec, ayant pour langue maternelle la langue française, il dut, à prix d'efforts et d'études acquérir la connaissance de l'autre langue dont il se servirait un jour pour exercer sur les populations anglaises le prestige de son influence. D'ailleurs aucun courant vertigineux, ne l'emporta dans sa carrière. Son ascension vers les sommets a été plutôt lente et patiente. Il doit ses succès à son talent naturel, développé par un effort persistant, vigoureux et calme. Et il est résulté en M. Laurier de tout ce travail de formation une âme où se rencontrent des talents variés, brillants, harmonieusement développés, un caractère qui domine, dirige la raison et la droiture, et que n'entament pas ces faiblesses qui souvent se rencontrent dans les meilleurs esprits. Sir Wilfrid est le type le plus parfait qu'ait produit la race française en Amérique; c'est une des figures les plus intéressantes qu'il y ait aujourd'hui dans le monde politique, et quoiqu'il ait dû enlever son activité dans le cercle un peu étroit de l'administration canadienne, il a cependant fait preuve d'une sagacité, d'une habileté parlementaire qui lui auraient valu une fortune politique considérable chez tous les autres peuples libres.

Sa jeunesse

Tout jeune, Laurier se sentit particulièrement attiré vers les palais de justice et les tribunes aux harangues; et l'on assure que pendant ses études il fut plus d'une fois puni pour avoir fait l'école buissonnière dans les tribunaux ou dans les assemblées politiques. Aussi sa vocation fut-elle vite décidée. Malheureusement, il ne pouvait plus désormais compter sur l'assistance pécuniaire de son père, et il fut obligé d'user d'expédients pour se subvenir à lui-même. Il se rendit à Montréal, où il entra comme clerc dans un bureau d'avocat; il s'engagea à y faire la besogne de routine, et put ainsi gagner assez pour payer ses cours de droit à l'Université McGill.

Son enfance

Wilfrid Laurier est né le 20 novembre 1841, à Saint-Lin, comté de l'Assomption, dans la province de Québec. Saint-Lin est un paisible village situé sur la rive nord de Saint-Laurent, à trente milles à peu près, en bas de Montréal. Le père de Sir Wilfrid qui exerçait la profession d'arpenteur, était doué de beaucoup d'intelligence et d'énergie; il se dégageait de sa personne d'allure fine et délicate cette sorte de magnétisme qui groupa autour de lui un cercle nombreux d'amis dévoués. Son grand-père cultivateur, avait toujours fait preuve de grandes aptitudes pour les mathématiques et les sciences techniques. La mère de Sir Wilfrid, Marcelle Martineau, avait des goûts d'artiste, qui s'alliaient en elle à une délicatesse exquise; elle mourut alors que Wilfrid n'avait que quatre ans. Le père se remarqua plus tard à Odette Ethier, et cette seconde femme fut au foyer une véritable mère, à qui Wilfrid et sa soeur, qui mourut jeune, étaient très attachés. Bien que dans le milieu où s'éleva la jeunesse de Wilfrid, il n'y eut que bien peu de stimulants pour son ambition, il y eut cependant à cette période si tendue de sa formation, une influence beaucoup plus précieuse qui s'exerça sur lui, c'est cette bonne simplicité, ce bonheur du foyer domestique, ces manières polies et cette atmosphère profondément religieuse et morale qui pénétrèrent et enveloppèrent la vie des campagnes de Québec. Encore tout enfant, le futur premier ministre se fai-

Peu à peu, cependant, les forces et la vie revinrent au malade; sa santé se raffermir, il reprit la pratique du droit avec succès, et les trois ou quatre années qui suivirent et qu'il dépensa à suivre les tribunaux, à lire, à étudier, et à vivre en pleine nature furent pour lui, nous assure-t-il, les plus heureuses. On lui demandait un jour si, à cette époque, il avait eu la pensée ou l'ambition de devenir le premier citoyen de son pays. Il répondit qu'il n'y avait nullement songé, qu'il trouvait du plaisir à vivre parmi ses livres, que son seul dessein était de cultiver ses talents, et de se préparer à remplir consciencieusement les devoirs de toute situation où la fortune pourrait l'appeler. Cette fièvre et généreuse conception de la vie et des obligations qu'elle impose à toujours été l'étoile qui l'a guidé, c'est elle aussi qui l'a fait se tenir éloigné de tous ces pièges que l'ambition tend sous les pas de ses insatiables victimes.

Lady Laurier

En 1868, M. Laurier épousa Zoé Lafontaine, qu'il avait connue à Montréal, pendant qu'il y étudiait le droit. Cette union a été singulièrement heureuse. Lady Laurier est pour son mari une compagne digne et respectable. Avec une inlassable sollicitude, elle a veillé sur sa santé, elle l'a accompagné dans tous ses voyages, elle s'est acquittée avec grand bonheur de tous les devoirs sociaux qui lui incombaient, et elle n'a pas contribué dans une mince mesure au succès de son époux. N'ayant pas d'enfants issus de son mariage, elle a prodigué ses soins et ses attentions aux enfants des autres, mettant toute sa joie à secourir les jeunes filles bien douées, et à leur procurer une éducation artistique et musicale.

Laurier entre à la législature

Aux élections provinciales de 1871, M. Laurier fut le candidat libéral dans Arthabaska, et bien que la province fut alors dévouée au parti conservateur, il fut élu par une grande majorité. Son premier discours à la Législature obtint un remarquable succès. Aussi ses amis politiques ne furent-ils pas lents à s'apercevoir que ce jeune député était fort bien préparé pour la vie publique, et estimant que la politique fédérale devait être le champ naturel de son activité, ils le persuadèrent de se présenter pour la Chambre des Communes en 1874. M. Laurier fut élu, et depuis il n'a cessé de faire partie de cette Chambre, dont il est, depuis dix ans, la figure la plus imposante. Mais la période qui s'écoula entre l'année 1874, où il entra aux Communes, et l'année 1896, où il devint Premier ministre, fut une période de luttes bien longues et incessantes contre de redoutables obstacles. C'est pourtant cette dure école qui a contribué à enrichir et assouplir le caractère de l'homme d'Etat, et à rendre possible un pouvoir plus fort et plus durable que celui qu'aurait pu lui donner une victoire plus hâtive et plus facile.

Le libéralisme de Laurier

C'est un fait qu'il faut remarquer que M. Laurier, bien qu'il fût au début de sa carrière, allié à des extrémistes du parti radical, se garda toujours, grâce à sa force de caractè-

re, à son sens politique très pénétrant, et à son étude attentive de l'histoire et des hommes d'Etat contemporains, d'embrasser lui-même les doctrines avancées de ses compagnons d'armes. C'est au libéralisme anglais, plutôt qu'au libéralisme français, qu'il alla demander ses modèles et son inspiration. En Angleterre, sous la conduite de Gladstone, le parti libéral, sans rien bouleverser et sans susciter des querelles intérieures, faisait disparaître une foule de vénétables abus; et il prouvait par là que le vrai libéralisme, au lieu d'être l'ennemi de l'Eglise et de l'Etat, était plutôt capable de conserver la liberté religieuse et d'assurer la stabilité de la chose publique. M. Laurier résolut donc de consacrer tous ses efforts à tirer le parti libéral de sa province du discrédit dans lequel il était tombé, et à démontrer qu'au Canada il y avait lieu et besoin d'organiser un parti formé sur le modèle de celui de Fox et de Gladstone. Et le succès définitif qui a couronné cette entreprise est peut-être le meilleur service qu'il ait rendu à son pays et à son Eglise. Aux catholiques du Canada, ce succès a valu une pleine liberté politique, en délivrant l'Eglise de la nécessité toujours désagréable où elle se trouvait de montrer ses préférences pour un parti politique; au pays il a assuré des conditions plus saines d'existence, en rétablissant l'équilibre des partis; et aux libéraux de Québec ce succès apportait une influence honorable et solide.

Son premier discours

Accomplir une pareille tâche n'était pas chose aisée. Mais pendant des années M. Laurier a travaillé sans relâche à faire connaître les principes du vrai libéralisme, et à dissiper ce sentiment de défiance que l'on entretenait vis-à-vis de son parti. La déclaration la plus importante qu'il ait faite sur ce sujet est précisément le discours qu'il prononça à Québec au mois de juin 1877. Quoique l'orateur ne fût âgé que de trente-six ans, le discours qu'il fit alors fut vraiment remarquable, et plusieurs l'estimèrent comme le meilleur qu'il ait jamais prononcé. Avec un courage admirable, il fit le procès du parti libéral. Il condamna les extravagances des anciens libéraux, qui avaient mis leur parti en si mauvaise posture devant le peuple, et pour atténuer ces fautes il rappela l'enthousiasme juvénile et l'inexpérience de ceux qui les avaient commises. Il démontra que sous le régime représentatif, l'existence des partis politiques est une condition essentielle du progrès, et que si les catholiques du Canada ne pouvaient que se donner au parti conservateur, ils perdraient de ce fait l'influence légitime qu'ils doivent exercer dans le gouvernement de la nation. Et ainsi, la constitution politique qu'ils avaient établie au prix de tant d'efforts ne deviendrait pour eux qu'une lettre morte. Puis, s'enfonçant au cœur du sujet, il fit voir comment l'idéal du parti libéral et celui du parti conservateur sont aussi anciens que le monde, qu'ils sont le but où l'on tend dans toutes les sphères de l'activité, dans les arts, dans les sciences, dans les lettres, et qu'il en sera toujours de même, attendu qu'il y aura toujours des hommes que retiendra le charme puissant des traditions, tandis que d'autres se laisseront toujours séduire par



l'attrait de la nouveauté. En politique, c'est l'action et la réaction des partis les uns sur les autres qui stimulent tous les progrès, et au Canada, comme partout ailleurs, il y a place pour le progrès, et il y a donc nécessité d'y constituer un parti libéral militant.

Ce discours fit grand bruit, et il fut très favorablement commenté par tout le pays. Mais un discours, si fort qu'il fût, prononcé par un jeune homme qui après tout ne pouvait parler que pour lui-même, était impuissant à changer la situation politique de Québec. Nul doute, cependant, qu'il n'ait dans l'entrée de M. Laurier lui-même dans le cabinet fédéral; c'est, en effet, trois mois après que les portes lui en furent ouvertes.

Laurier entre dans le cabinet Mackenzie

Les conservateurs, sous la direction de Sir John Macdonald, avaient administré le Canada depuis l'établissement de la Confédération jusqu'en 1874. Cette année même, le scandale du Pacifique amena la chute du ministère conservateur. M. Mackenzie devint le premier ministre du cabinet libéral, et en 1877 il demanda à M. Laurier de devenir ministre du Revenu de l'Intérieur. Québec était alors encore conservateur et le gouvernement Mackenzie y était impopulaire, parce que le peuple était favorable à la politique de protection. Aussi quand le nouveau ministre revint vers ses électeurs, pour se faire réélire, comme doit le faire tout député qui accepte un portefeuille, les conservateurs déployèrent tous leurs efforts pour assurer sa défaite. A la tribune, on l'attaqua vivement sur la politique du gouvernement; dans les discussions privées on le calomnia et on dénatura sa conduite. Il nous paraît étrange aujourd'hui qu'une telle campagne faite auprès d'une population qui le connaissait si bien, ait pu réussir; mais quand on fit le compte des bulletins de vote, on dut constater que M. Laurier était battu par vingt-neuf voix. Ce fut peut-être le plus rude coup qui frappa jamais M. Laurier pendant toute sa vie politique; mais il ne fut pas pour cela découragé. Quelques semaines après, il retrouvait un siège de député dans Québec-Est qu'il a toujours, depuis, représenté au Parlement. Au cours d'une réception qu'on fit peu de jours après, à Montréal, il disait, avec cette volonté bien déterminée qui caractérise l'homme: "J'ai déployé le drapeau du parti libéral sur la vieille citadelle de Québec, et je l'y maintiendrai." C'est aux conservateurs de nous dire aujourd'hui comment l'orateur a tenu parole.

Laurier chef du parti libéral

L'année suivante, le gouvernement Mackenzie subit une défaite écrasante, et les libéraux rentrèrent pour dix-huit longues années dans les ombres froides de l'opposition. Quelque temps après, M. Blake, qui siège aujourd'hui comme député nationaliste pour Longford-Sud dans le Parlement impérial, prit, à la place de M. Mackenzie, la direction du parti libéral. M. Blake dirigea assauts sur assauts contre la forteresse conservatrice, mais ce fut en vain.

Fatigué de ce combat intég, il abandonna son poste de chef du parti libéral en 1887. Cette résignation excita les plus vifs regrets dans le camp libéral, où l'on était assez embarrassé de lui trouver un digne successeur. C'est alors que M. Blake, pour tirer ses partisans de cette im-

passé, suggéra lui-même le nom de M. Laurier; il estimait que c'était l'homme le mieux préparé à prendre le commandement des forces libérales. Personne n'en fut probablement plus étonné que M. Laurier lui-même. Avec une visible sincérité, il essaya de s'opposer au mouvement qui le portait à la tête de ses compagnons d'armes. Il comprenait bien que le fardeau de la direction serait lourd à ses épaules, qu'il éprouverait sa faible constitution, et lui enlèverait tous les loisirs qu'il voulait consacrer à l'étude et à la réflexion. A ces raisons toutes personnelles qu'il aurait pu sans doute faire taire, s'ajoutait une autre: M. Laurier croyait que sa qualité de français et de catholique serait un obstacle insurmontable au succès du parti qu'il serait chargé de diriger. Au surplus, et parce que le parti libéral tirait presque toute sa force d'Ontario, il pensait qu'il fallait aller lui chercher un chef dans cette province. Mais toutes ces objections furent, presque à l'unanimité, rejetées par les libéraux réunis en caucus. Cependant vu les antipathies de race et de religion qui se faisaient alors jour, quelques-uns étaient encore persuadés qu'il n'était sage, si l'on se plaçait au point de vue des intérêts du parti, d'élever au rang de chef un catholique français; et la discussion qui s'éleva bientôt au sujet de l'Acte des biens des Jésuites donna lieu de penser, un moment, qu'ils avaient eu raison.

La fin du régime conservateur

Il avait été convenu d'abord, à la demande de M. Laurier, qu'il ne garderait que temporairement la direction de son parti. Mais les libéraux reconnurent qu'il était vraiment l'homme de la situation, et l'on ne songea pas à le remplacer. De son côté, M. Laurier consacrait tout son talent aux devoirs de sa nouvelle charge. Pour prendre avec le peuple un plus large contact et se faire mieux connaître, il parcourut toutes les provinces, y fit de nombreux discours, et fut partout bien accueilli. Au Parlement, il se mesura avec Sir John Macdonald, le vieux chef conservateur, qui était alors à l'apogée de sa puissance. Et là, il devint bientôt évident que si M. Laurier n'avait pas toute la vigueur intellectuelle de M. Blake, il avait ce magnétisme personnel, cette habileté à conduire les hommes qui manquaient à M. Blake, et qui contribuent si largement au succès d'un chef parlementaire.

Les premières élections générales qui suivirent l'élévation de M. Laurier à la direction de son parti se firent en 1891, et elles prouvèrent que Sir John Macdonald retenait encore la confiance du peuple de ce pays. Il remporta la victoire en laissant entendre à ses compatriotes que la politique libérale de réciprocité et de relations commerciales plus étroites avec les Etats-Unis n'était qu'une trahison déguisée. Et avec un loyalisme qui sent bien aussi l'art du politicien, il déclara dans son manifeste aux électeurs qu'il était né sujet britannique et qu'il mourrait sujet britannique. Mais la majorité du gouvernement fut, cette fois, sérieusement entamée. Les candidats libéraux furent élus dans la moitié des circonscriptions de la province de Québec, et ceci indiquait bien que M. Laurier minait sûrement l'influence conservatrice dans cette province qui était depuis si longtemps une forteresse du gouvernement.

La mort de Sir John Macdonald, arrivée en 1891, fut un rude coup pour le parti conservateur. M. Laurier

avait été d'opinion que les libéraux ne pouvaient que difficilement s'attendre à conquérir le pouvoir aussi longtemps que vivrait Sir John.

Après la mort de Sir John, les conservateurs s'en allèrent vers une défaite certaine. Le seul homme qui aurait pu, parmi eux, sauver la situation était Sir John Thompson, lequel pourtant fut quelque temps mis à l'écart parce qu'une faction considérable du parti s'opposait à l'élévation d'un catholique, et d'un oonverti, au poste de premier ministre. Mais Sir John Thompson mourut d'une façon tragique et soudaine, au château de Windsor, en décembre 1894, et sa mort fut l'occasion de vives disputes, au sujet de son remplacement, parmi les chefs conservateurs. Et pour augmenter la confusion des esprits, voici qu'il fallait donner à la question des écoles du Manitoba une solution pressante. Cette question qui menaçait de briser les cadres des partis politiques, ne laissait pas, d'ailleurs, d'exercer chez beaucoup de libéraux une égale anxiété.

L'attaque de Laurier

Quelle attitude allait prendre M. Laurier sur la question des écoles du Manitoba? C'était une question qui intéressait vivement le public. Il étudia avec beaucoup de soin cette grave affaire, avant de s'engager lui-même. Jamais les circonstances ne l'avaient mis en une situation si perplexité. Et sentait bien que la minorité, au Manitoba, avait été maltraitée; mais, d'un autre côté, il était le chef d'un parti qui s'était toujours fait le champion des droits provinciaux contre les ingérences du gouvernement fédéral, et c'était précisément en se plaçant sur ce terrain qu'il avait pu défendre, à l'occasion de l'Acte des biens des jésuites, les droits de la législature de Québec. De plus, il y avait lieu de croire que le gouvernement fédéral avait, à dessein, retardé de proposer son projet de loi pour qu'il ne pût être voté avant la dissolution des Chambres, et pour qu'il devint ainsi un moyen de s'assurer aux prochaines élections l'appui des catholiques. En outre, il comprenait que l'une des raisons pour lesquelles le gouvernement manitobain opposait ses résistances était justement de susciter des embarras aux autorités fédérales, et il estimait donc que s'il devenait lui-même le chef d'un cabinet libéral, il pourrait obtenir, par la conciliation, des concessions plus grandes en faveur de la minorité. Enfin, et ce fut le motif décisif de son attitude, il voyait avec effroi la campagne néfaste de D'Alton McCarthy qui faisait alors des efforts désespérés, auxquels semblait promis le succès, pour former une coalition anti-catholique. Cette coalition, eût-il lui-même supporté le gouvernement, pouvait devenir assez puissante pour mettre en péril, dans tout le pays, les droits des catholiques.

Ce furent toutes ces diverses considérations qui persuadèrent M. Laurier de s'opposer au bill réparateur. Virent les élections générales où les conservateurs furent défaits par une forte majorité, et les libéraux, après dix-huit années passées dans l'opposition, revinrent au pouvoir. M. Laurier prit la direction du gouvernement, et il se trouva chargé par le peuple lui-même de régler par la conciliation la grave question des écoles.

Le règlement avec le Manitoba

Aussi l'une de ses premières actions, après avoir pris charge du pou-

voir, fut-elle d'entamer des négociations avec le gouvernement du Manitoba. Malheureusement pour la minorité, ce gouvernement lorsqu'il fut prêt à discuter la question ne voulut faire aucune concession substantielle. Et dans le règlement qui s'en suivit, le principe des écoles séparées ne fut pas reconnu; seulement, les catholiques conservèrent le droit de faire donner l'enseignement religieux dans les écoles publiques quand elles seraient fréquentées par un certain nombre d'enfants catholiques.

La guerre du Transvaal

Devenu premier ministre, Sir Wilfrid eût à faire face deux fois à une situation délicate: la première fois, ce fut à l'occasion de la guerre des Boers, et la seconde, lorsque le gouvernement fédéral résolut de garantir aux nouvelles provinces de l'Ouest le système des écoles séparées. Pendant ces deux périodes d'agitation, le premier ministre fit preuve de grande patience, de modération, de tact, de fermeté, et chaque fois il déjoua les projets de ses adversaires.

Quand le président Kruger présenta son ultimatum au gouvernement britannique, Ontario demanda avec instance que le gouvernement canadien se porta au secours de la mère patrie, et envoya un contingent dans le sud de l'Afrique. Cette proposition fut froidement accueillie dans Québec, où la majorité, si elle n'était pas à ce moment là sympathique aux Boers, voulait au moins que le Canada resta neutre. Tout d'abord Sir Wilfrid Laurier fit remarquer que nos lois militaires ne donnaient pas au gouvernement l'autorisation d'utiliser la milice canadienne pour d'autre fin que celle de la défense du Canada lui-même; que si, d'ailleurs, le gouvernement avait des pouvoirs plus étendus, il serait encore illégal et inconstitutionnel d'acquiescer à la demande du peuple d'Ontario, attendu qu'aucune somme n'avait été votée pour cette expédition, par le parlement. De plus, la Grande-Bretagne n'avait pas demandé de secours, et l'on n'avait reçu aucun avis qui laissât entendre que l'on avait besoin de l'aide du Canada, ou que cet aide serait accepté. Sir John Macdonald avait lui-même refusé d'envoyer du secours à l'Angleterre pendant la guerre d'Egypte, et ce refus avait alors suffi pour apaiser toute agitation. Mais soit que le sentiment impérialiste se fut depuis bien fortifié au Canada, soit qu'une large part de tout ce zèle fut déterminé par le désir d'embarasser un premier ministre Canadien-français. Ontario ne parut pas en humeur de résister froidement. Quand donc Sir Wilfrid vit que son attitude était interprétée comme un manque de loyauté, et que c'était en ce sens que la presse conservatrice l'exploitait contre lui; quand, d'autre part, il se fut rendu compte que, tout principe de morale était sauvegardé le peuple avait le droit de franchir les limites qu'il s'était lui-même d'abord imposées, il se rendit aux vœux de la majorité, et envoya en Afrique plusieurs contingents. Québec lui-même retrouva son calme quand on l'eût assuré que cet envoi de contingents ne pouvait ni créer un précédent, ni engager le Canada à prendre part à toutes les guerres que pourrait encore entreprendre la Grande-Bretagne.

La position prise par le gouvernement canadien dans l'affaire des contingents fut la principale question que l'on agita pendant les élections générales qui suivirent peu de temps après, et les conservateurs firent de

vigoureux efforts pour renverser le cabinet Laurier. Depuis la Confédération, si l'on excepte huit années, le Canada avait toujours été gouverné par les conservateurs, et cette longue possession du pouvoir les avait faussement persuadés qu'eux seuls avaient "l'instinct du gouvernement". Le premier ministre libéral, formé en 1874, avait été défait quatre ans après. En 1900, les conservateurs avaient confiance que l'histoire allait se répéter, et que les destinées du pays leur seraient de nouveau remises par le peuple reconnaissant. Le résultat des élections fit tomber cette illusion. Bien qu'Ontario se soit alors montrée résolument conservateur, le gouvernement sortit victorieux de la lutte, appuyé par une majorité plus forte. Les élections de 1904 firent s'accroître encore cette puissance, le gouvernement s'assurant alors une majorité de 65 voix dans une Chambre qui compte 213 députés. La province de Québec avait toujours largement appuyé Sir Wilfrid Laurier depuis 1896, et c'était une façon chère aux conservateurs de taquiner le gouvernement que de rappeler sans cesse qu'il tirait de Québec toute sa force. Mais après les élections de 1904, il parut bien que Québec mis à part, le gouvernement libéral avait encore une majorité suffisante. Et depuis deux ans l'on n'entendait plus parler du sale Québec, ni de "dénomination française", quand survint le projet du gouvernement qui garantissait aux nouvelles provinces de l'Ouest leurs écoles séparées.

La question de l'autonomie des nouvelles provinces

Bien que M. Laurier se fut opposé au projet de forcer le Manitoba à rétablir les écoles séparées, il avait alors paru évident qu'il n'aimait pas ce procédé par lequel, au moyen de subtilités techniques, on annulait les intentions des auteurs de l'Acte du Manitoba, et l'on privait la minorité de ses droits véritables. Il ne voulut pas appuyer le "bill réparateur", parce qu'il estimait qu'il était imprudent pour le gouvernement fédéral de forcer la main à une province recalcitrante. Cependant, beaucoup de protestants libéraux avaient autrement interprété cette attitude, et s'imaginaient que Sir Wilfrid était opposé au principe même des écoles séparées. Aussi quand ils apprirent que le premier ministre avait l'intention de garantir aux nouvelles provinces de l'Ouest le système des écoles séparées, ils furent bien étonnés, et, comparant cette politique de 1905 à celle de 1896, ils s'approprièrent à l'accuser d'inconséquence et à déclarer qu'ils étaient trahis. Les difficultés de cette situation se compliquèrent de ce fait que beaucoup de libéraux, étant donné les idées tranchantes qu'ils avaient exprimées en 1896, pensaient qu'il leur serait bien malaisé d'appuyer une loi des écoles séparées en 1905. Ce qui dans le cas du premier ministre, paraissait à quelques-uns une inconséquence, l'était réellement pour eux; et ce ne fut surtout que le sentiment de loyauté qui les attachait à leur chef, qui les put persuader d'accepter sa politique.

Avec une tranquille détermination, M. Laurier maintint donc son attitude, utile à la cause qui lui tenait à cœur. Croyant que si un premier ministre protestant se faisait l'avocat des écoles séparées, le projet de loi rencontrerait moins d'opposition, il offrit de résigner en faveur de M. Fielding, si celui-ci voulait se charger de rendre cette législation scolaire. Mais M. Fielding refusa d'accep-

ter avec ces conditions la présidence du Conseil. Il est vrai que les libéraux révoltés ont alors obtenu que le projet de loi fut modifié, mais ce changement n'était pas radical, et il avait surtout pour effet de permettre à beaucoup de députés libéraux de pouvoir justifier leur conduite quand ils seraient appelés à rendre compte de leur vote.

Ainsi, par la constance dont il fit preuve dans un moment si critique, Sir Wilfrid Laurier a conservé aux catholiques des nouvelles provinces le bienfait inestimable des écoles séparées. On croit généralement parmi les catholiques du Canada que justice peut être plus facilement obtenue d'un premier ministre protestant que d'un premier ministre qui partage leur croyance. Et la raison évidente en est qu'un premier ministre protestant qui accorde à la minorité la justice à laquelle elle a droit, provoque moins de suspicions dans le camp de la majorité protestante. Mais cette opinion fut-elle plausible, il n'en reste pas moins vrai que les catholiques du Canada n'ont nullement à regretter que Sir Wilfrid Laurier ait été premier ministre pendant la période si difficile que le Canada a traversée il y a un an.

L'impérialisme et Chamberlain

Depuis son arrivée au pouvoir, Sir Wilfrid Laurier eut encore à traiter la question de l'impérialisme, telle que M. Chamberlain l'a posée dans son projet de former une union plus étroite entre toutes les parties de l'empire.

L'œuvre nationale de Sir Wilfrid Laurier

Dans la conduite des affaires publiques, Sir Wilfrid Laurier s'est particulièrement appliqué à faire au Canada une œuvre d'édification et de progrès. L'impulsion vigoureuse qu'il a donnée à la politique d'immigration remplit les provinces du Nord-Ouest, et par toute la Puissance communie à la vie commerciale une activité nouvelle. Les travaux d'exé-

tion du Grand-Tronc-Pacifique, marquant le début d'une ère jusqu'ici sans pareille dans le développement de nos constructions de chemin de fer. Le commerce extérieur a doublé depuis treize ans; le capital et le travail n'ont jamais été plus besogneux qu'ils ne le sont aujourd'hui, et la fortune nationale s'accroît rapidement. Parallèlement à ce progrès matériel, l'esprit national se développe lui aussi avec une vigoureuse assurance.

Son œuvre de paix et d'harmonie

Homme de paix, M. Laurier s'est employé à faire disparaître de ce pays toute rivalité de race et de religion; et pour le plus grand bien de tous les éléments variés qui composent la Confédération il n'a cessé d'entretenir et de cultiver partout l'esprit national. Ses aptitudes si remarquables et la sobriété de sa vie ont forcé le respect, et lui ont conquis l'admiration des Canadiens-anglais. D'autre part, démontrant par sa vie personnelle toute la valeur de sa race, il a contribué à faire le Canadien-français plus respecté par toute la Puissance, et il a enseigné à ses compatriotes de Québec à se rendre jusqu'où il les a conduits. D'ailleurs, Sir Wilfrid réunit en lui les traits caractéristiques des deux races écossaises; il faut que l'Anglais réfléchisse l'anglais; il faut que l'Irlandais au cœur ardent reste irlandais. Je veux avec tous ces éléments construire une nation qui sera la première parmi les grandes puissances du monde."

Tous les espoirs de Sir Wilfrid Laurier, et toutes ses aspirations sont

L'histoire politique du Canada depuis 1867

Précis des principaux événements qui se sont passés depuis la Confédération à nos jours. — Les divers ministères et les parlements.

1867. Le 1er juillet mise en vigueur de l'Acte de la Confédération. Lord Monk fut le premier gouverneur-général de la Puissance et le premier parlement fut ouvert le 6 novembre, avec Sir John A. Macdonald comme premier ministre.
1868. 7 avril. L'honorable T. d'Arcy McGee, M.P., un des pères de la Confédération, est assassiné à Ottawa.
- 31 juillet. L'Acte de la Terre de Rupert passé par le gouvernement impérial pourvoit à l'acquisition des Territoires du Nord-Ouest par la Puissance.
- 1er avril 1868. Adoption d'un taux postal uniforme de 3 centes par tout le Canada. Etablissement des caisses d'épargne postales dans la Puissance.
1869. 2 février. Lord Lisgar nommé Gouverneur Général.
- 22 juin. Loi relative au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.
1869. 29 octobre. L'hon. Wm. Mc Dougall est nommé lieutenant-gouverneur du Manitoba. Rébellion de la Rivière-Rouge.
- 19 novembre. Signature du contrat de cession par la Compagnie de la baie d'Hudson à Sa Majesté, vente et transfert.
1870. 4 mars. Thomas Scott est fusillé à Fort-Garry.
- 11 mai. £300,000 payés par la Puissance pour les droits de la Compagnie de la Baie d'Hudson, dans les territoires du Nord-Ouest.
- 24 septembre. Arrivée à Fort-

- Garry de l'expédition sous les ordres du colonel (lord) Wolseley; les rebelles s'étaient dispersés.
- 25 mai. Les féniens traversent la frontière à la rivière à la Truite, dans la province de Québec, et sont refoulés par les volontaires.
- 15 juillet. Addition des Territoires du Nord-Ouest à la Puissance et entrée de la province du Manitoba dans la Confédération. Cette province fut formée d'une partie du territoire nouvellement acquis.
- 24 septembre. Arrivée au Fort Garry de l'expédition commandée par le colonel (aujourd'hui lord Wolseley.)
1871. Le service du chemin de fer du Pacifique Canadien est ouvert au trafic. Emission des cartes postales. Traités indiens (No. 1 et 2) à Stone Port et Manitoba Port.
- 8 mai. Signature du traité de Washington. L'acte des écoles du Nouveau-Brunswick adopté.
- 28 juin. Passation de l'acte impérial établissant l'établissement des provinces en Canada.
- 1er juillet. Uniformité dans la circulation monétaire de la Puissance.
- 20 juillet. Entrée de la Colombie-Britannique dans la Confédération. Un gouvernement responsable est accordé à la Colombie-Britannique.
- Population des quatre provinces, 3,485,761; du Manitoba, 18,395; de la Colombie-Britannique, 36,224, et de l'île du Prince-Edouard, 24,021. Total, 3,635,001.

H. BEAUREGARD

Entrepreneur General

(Successeur de J. B. PAUZE & CIE.)

70 Rue St. Jacques
MONTREAL



Travaux exécutés sous la surveillance
d'ingénieurs compétents.



Estimés fournis pour tous travaux d'ordre
public ou privé.

11 novembre. Le dernier régiment des troupes régulières laisse Québec.

1872. Abolition du double mandat législatif. Les archives du Canada. Lord Dufferin est nommé gouverneur général du Canada.

1873. 20 mai. Mort de Sir George Etienne Cartier à Londres. 1er mai. L'honorable Jos. Howe nommé lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Ecosse. 1er juin. Mort de l'honorable Joseph Howe. Le traité anglo-indien (No. 3) est signé par l'honorable A. Morris.

1er juillet. Entrée de l'Île du Prince-Edouard dans la Confédération.

7 novembre. Formation de l'administration Mackenzie. L'Île de San Juan est concédée aux Etats-Unis par l'empereur d'Allemagne, et est évacuée par les Anglais.

1874. Le traité indien (No. 4) de Qu'Appelle est signé par l'honorable A. Morris. Incorporation de Nanaimo. Les termes Carnarvon, publiés. Droit de vote simultané dans les élections fédérales accordé aux Provinces Maritimes.

1875. La terre de Rupert et les Territoires du Nord-Ouest à l'exception du Manitoba, placés sous la juridiction d'un lieutenant-gouverneur distinct et séparés du Manitoba. Le traité indien (No. 5) du lac Winnipeg est signé par l'honorable A. Morris et l'honorable J. McKay. Ouverture du chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard.

Ouverture du Collège Royal Militaire à Kingston, établi (par acte du parlement canadien 1874). Incorporation de la ville de Winnipeg.

1876. Inauguration du chemin de fer Intercolonial de Québec à Halifax. Le traité indien (No. 6) des Forts Carleton et Pitt est ratifié 6 juin, 1ère session de la cour Suprême du Canada. Abolition du Conseil législatif du Manitoba. Février. Création du district de Ekwatin par acte du parlement.

1877. Mai. Le conseil médical de la Grande-Bretagne se décide à reconnaître les degrés honoraires du Canada.

Octobre. Première exportation du blé du Manitoba à la Grande-Bretagne.

23 novembre. Décision de la commission des pêcheries d'Halifax, portant qu'une somme de \$5,500,000 sera payée par les Etats-Unis au gouvernement impérial. Le traité indien (No. 7) avec les Pieds-Noirs est signé par l'honorable David Laird.

1878. Les conservateurs remportent les élections générales. Le marquis de Lorne nommé gouverneur général du Canada.

1879. Adoption du tarif de protection, autrement appelé "Politique Nationale". Révocation comme lieutenant-gouverneur de Letellier de St-Just, qui avait renvoyé du pouvoir le cabinet de Boucherville qu'il accusait d'être partie dans des "rings" de chemins de fer.

1880. Mort de l'honorable George Brown.

Annexion des possessions britanniques sur le continent de l'Amérique du Nord au Canada, à l'exception de Terre-Neuve, par arrêté en Conseil impérial du 1er septembre, 1880.

Transfert de l'archipel Arctique au Canada par arrêté en Conseil impérial.

L'Académie Royale Canadienne

des Arts fondée par le marquis de Lorne.

21 octobre. Le contrat est signé pour la construction du chemin de fer du Pacifique Canadien. Ce contrat fut ratifié subseqüemment par la 44e Vic., chap. 1, 1881.

1881. 21 mars. Acte du parlement étendant les lignes de frontière de Manitoba, chap. 14, 4 avril. Population de la Puissance 4,324,310. Fondation de la Société Royale du Canada, 2 mai. Première pelletée de terre remuée par la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien 1882. 8 mai. Création des districts provisoires de l'Assiniboine Saskatchewan, Alberta et Athabaska.

25 mai. Première assemblée de la Société Royale du Canada, tenue à Ottawa.

23 août. Le nouveau siège du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest reçoit le nom de Regina.

1883. Heures conventionnelles adoptées. Le Marquis de Lansdowne nommé gouverneur général.

1884. Lignes de frontière, entre Ontario et Manitoba, déterminées d'après la décision d'un traité de justice anglais du Conseil privé, et confirmées par un ordre en conseil de Sa Majesté, 11 août 1884. Centenaire de l'Etablissement du Haut-Canada (Ontario) célébré par les sujets loyaux de l'Empire Uni.

1885. 26 mars. L'insurrection éclate dans le Nord-Ouest; commencement des hostilités au Lac-au-Canard.

2 avril. Massacre au Lac-à-la-Grenouille.

14 avril. Le Fort-Petit est abandonné.

24 avril. Engagement de l'Anseau-Poisson.

12 mai. Bataille de Batoche et défaite des rebelles.

26 mai. Reddition de Poundmaker. 1er juillet. Résiliation par les Etats-Unis des clauses du traité de Washington relatives aux pêcheries.

2 juillet. Capture de Gros-Ours et suppression complète de la rébellion. Pertes totales des miliciens et volontaires sous les armes: tués, 38; blessés, 115. Les pertes des rebelles ne peuvent être constatées.

7 novembre. Mise en place de la dernière cheville du chemin de fer du Pacifique Canadien.

16 novembre. Pendaïson de Riel.

1886. 28 juin. Le premier train C. P. C. direct laisse Montréal pour Vancouver.

1887. Conférence interprovinciale tenue à Québec. Sir Oliver Mowat agissant comme président. 21 résolutions ont été passées. Jour conventionnel adopté.

4 avril. Conférence importante à Londres entre les représentants des principales colonies et le gouvernement impérial. Le Canada était représenté par sir Alexander Campbell et M. Sanford Fleming.

14 juin. Le premier vapeur du Pacifique Canadien arrive à Vancouver de Yokohama.

15 novembre. Réunion de la commission des pêcheries à Washington.

1888. 15 février. Signature du traité des pêcheries à Washington.

11 juin. Lord Stanley nommé Gouverneur Général du Canada.

Août. Rejet du traité des pêcheries par le Sénat des Etats-Unis.

1889. Les lignes frontières d'Ontario

confirmées par Statut impérial.

1890. 6 mai. L'acte des écoles du Manitoba adopté. Le gouvernement fédéral accorde aux Territoires du Nord-Ouest un gouvernement responsable.

6 octobre. Le tarif McKinley vient en force aux Etats-Unis.

1891. 6 avril. Population du Canada, 4,833,239.

29 avril. Le premier des nouveaux vapeurs du Pacifique Canadien arrive à Vancouver de Yokohama, deux jours plus tôt que le temps ordinaire. Les malles furent déposées à Montréal en trois jours et 12 1-2 heures de Vancouver. Pouvoir accordé par le parlement au gouvernement de référer à la cour Suprême, pour obtenir son avis, relativement aux questions légales les plus importantes, ou autres questions ayant trait à l'éducation.

6 juin. Mort de sir John A. Macdonald, C. C. B., premier ministre du Canada et l'un des Pères de la Confédération.

1892. 29 février. Traité de Washington (mer de Behring) relativement à la pêche du phoque.

Nomination d'une Commission Royale relativement à la question de la prohibition de la vente des liqueurs.

Signature de la convention relativement aux lignes frontières entre le Canada et les Etats-Unis. Cette convention pourvoit à un arpentage conjoint des lignes frontalières entre l'Alaska et le Canada, et à la nomination de commissaires pour obtenir une méthode plus exacte pour déterminer la ligne entre le Canada et les Etats-Unis, dans la Baie Passamaquoddy.

17 avril. Mort de l'honorable Alexander Mackenzie.

24 mai. Mort de sir Alexander Campbell, lieutenant-gouverneur d'Ontario et l'un des Pères de la Confédération.

23 juillet. Manitoba vote en faveur de la prohibition. Majorité 11,522. Mort de sir Adam Archibald, un des Pères de la Confédération.

28 septembre. Abolition du Conseil législatif du Nouveau-Brunswick.

5 décembre. Résignation (cause de santé) de sir John J. C. Abbott, C. C. M. G., premier ministre du Canada.

Sir John S. D. Thompson est appelé à former un nouveau ministère.

1893. Réunion de l'Assemblée législative et le Conseil législatif de l'Île du P.-E. en un seul corps.

4 avril. Cour d'arbitrage concernant les pêcheries du phoque, qui a commencé ses sessions et s'est formellement ouverte le 23 mars dernier. Arbitres: Baron de Courcel (Belgique) lord Hannen (Grande-Bretagne), et sir John Thompson (Canada), John M. Harlan et J. P. Morgan (Etats-Unis), marquis Visconti Venosta (Italie), et M. Gram (Suède et Norvège).

18 septembre. Le comte d'Aberdeen nommé Gouverneur général du Canada, le septième depuis la Confédération.

19 septembre. Mort de sir A. T. Galt, un des Pères de la Confédération.

30 octobre. Mort de l'honorable sir John J. O. Abbott.

8 juin. Premier vaisseau à vapeur de la nouvelle ligne entre l'Australie et le Canada arrive à Victoria, C.B.

confirmées par Statut impérial.

1890. 6 mai. L'acte des écoles du Manitoba adopté. Le gouvernement fédéral accorde aux Territoires du Nord-Ouest un gouvernement responsable.

6 octobre. Le tarif McKinley vient en force aux Etats-Unis.

1891. 6 avril. Population du Canada, 4,833,239.

29 avril. Le premier des nouveaux vapeurs du Pacifique Canadien arrive à Vancouver de Yokohama, deux jours plus tôt que le temps ordinaire. Les malles furent déposées à Montréal en trois jours et 12 1-2 heures de Vancouver.

Pouvoir accordé par le parlement au gouvernement de référer à la cour Suprême, pour obtenir son avis, relativement aux questions légales les plus importantes, ou autres questions ayant trait à l'éducation.

6 juin. Mort de sir John A. Macdonald, C. C. B., premier ministre du Canada et l'un des Pères de la Confédération.

1892. 29 février. Traité de Washington (mer de Behring) relativement à la pêche du phoque.

Nomination d'une Commission Royale relativement à la question de la prohibition de la vente des liqueurs.

Signature de la convention relativement aux lignes frontières entre le Canada et les Etats-Unis. Cette convention pourvoit à un arpentage conjoint des lignes frontalières entre l'Alaska et le Canada, et à la nomination de commissaires pour obtenir une méthode plus exacte pour déterminer la ligne entre le Canada et les Etats-Unis, dans la Baie Passamaquoddy.

17 avril. Mort de l'honorable Alexander Mackenzie.

24 mai. Mort de sir Alexander Campbell, lieutenant-gouverneur d'Ontario et l'un des Pères de la Confédération.

23 juillet. Manitoba vote en faveur de la prohibition. Majorité 11,522. Mort de sir Adam Archibald, un des Pères de la Confédération.

28 septembre. Abolition du Conseil législatif du Nouveau-Brunswick.

5 décembre. Résignation (cause de santé) de sir John J. C. Abbott, C. C. M. G., premier ministre du Canada.

Sir John S. D. Thompson est appelé à former un nouveau ministère.

1893. Réunion de l'Assemblée législative et le Conseil législatif de l'Île du P.-E. en un seul corps.

4 avril. Cour d'arbitrage concernant les pêcheries du phoque, qui a commencé ses sessions et s'est formellement ouverte le 23 mars dernier. Arbitres: Baron de Courcel (Belgique) lord Hannen (Grande-Bretagne), et sir John Thompson (Canada), John M. Harlan et J. P. Morgan (Etats-Unis), marquis Visconti Venosta (Italie), et M. Gram (Suède et Norvège).

18 septembre. Le comte d'Aberdeen nommé Gouverneur général du Canada, le septième depuis la Confédération.

19 septembre. Mort de sir A. T. Galt, un des Pères de la Confédération.

30 octobre. Mort de l'honorable sir John J. O. Abbott.

8 juin. Premier vaisseau à vapeur de la nouvelle ligne entre l'Australie et le Canada arrive à Victoria, C.B.

L'Île du Prince-Edouard vote en faveur de la prohibition. Majorité 7,254.

Le titre "honorable", tel que conféré par la Reine, d'après la décade du duc de Buckingham, N. 164, 24 juillet 1868, et expliqué par le marquis de Ripon, s'étend à toutes les parties de la Puissance. Voir "Gazette Officielle" (Canada), 5 août 1893. Les Canadiens remportent 2,126 prix à l'exposition de Chicago.

1894. 1er janvier. Ontario vote en faveur de la prohibition du commerce des liqueurs; majorité 81,796.

15 mars. La Nouvelle-Ecosse vote en faveur de la prohibition du commerce des liqueurs; majorité 31,401.

1894. 28 juin. Ouverture de la Conférence Coloniale tenue à Ottawa pour discuter différents sujets se rapportant aux intérêts de l'empire. Les gouvernements impériaux de la Nouvelle-Galles du Sud, de la Colonie du Cap, de la Nouvelle-Zélande, de Victoria, de Queensland et du Canada y étaient représentés.

23 juillet. Le bill relativement au rajustement du tarif canadien est sanctionné par le gouverneur général.

27 août. Le bill du Congrès américain, relativement au tarif devient loi sans la signature du président Cleveland.

12 décembre. Mort de sir John Thompson au château Windsor.

21 décembre. L'honorable sir Mackenzie Bowell devient premier ministre du Canada, et forme un nouveau ministère.

1895. 21 mars. La loi remédiatrice relativement aux Ecoles du Manitoba est adoptée.

Rapport de la Commission des Liqueurs.

10 septembre. Ouverture du canal du Sault-Sainte-Marie.

2 janv. Six ministres démissionnent pendant la discussion de l'adresse en réponse au discours du trône. Sir MacKenzie reforme son cabinet.

1896. 24 avril. Nomination de Lord Strathcona de Montréal comme Haut Commissaire pour le Canada en Angleterre.

27 avril. Demission de Sir MacKenzie Bowell, comme premier ministre. Le gouverneur général charge sir Chs. Tupper de former un nouveau cabinet.

23 juin. Elections générales. Les libéraux arrivent au pouvoir.

11 juillet. L'honorable W. Laurier accepte comme premier.

13 juillet. Le cabinet libéral assermenté.

13 octobre. La cour Suprême donne son jugement dans l'affaire des pêcheries.

24 novembre. Commission de la Mer de Behring, à Victoria, C.-B. Le juge King, arbitre pour la Grande-Bretagne, et le juge Putnam, arbitre pour les Etats-Unis.

1897. 11 janvier. Sir Henri Strong, juge en chef de la cour Suprême du Canada, nommé membre du Conseil privé d'Angleterre.

22 juin. Célébration des noces de diamant (Jubilé) de la reine Victoria, dans tout l'Empire britannique.

7 juillet. Les premiers de chaque colonie, nommés membres privés du Conseil privé d'Angleterre, i.e. Sir Wilfrid Laurier, premier du Canada; George H. Reed, premier des Nouvelles-Galles du Sud; sir George Turner, premier de Victoria; sir Hugh M. Nelson, premier

de l'Île du Prince-Edouard.

30 octobre. Mort de l'honorable sir John J. O. Abbott.

8 juin. Premier vaisseau à vapeur de la nouvelle ligne entre l'Australie et le Canada arrive à Victoria, C.B.

1899. Les lignes frontières d'Ontario

confirmées par Statut impérial.

1890. 6 mai. L'acte des écoles du Manitoba adopté. Le gouvernement fédéral accorde aux Territoires du Nord-Ouest un gouvernement responsable.

6 octobre. Le tarif McKinley vient en force aux Etats-Unis.

1891. 6 avril. Population du Canada, 4,833,239.

29 avril. Le premier des nouveaux vapeurs du Pacifique Canadien arrive à Vancouver de Yokohama, deux jours plus tôt que le temps ordinaire. Les malles furent déposées à Montréal en trois jours et 12 1-2 heures de Vancouver.

Pouvoir accordé par le parlement au gouvernement de référer à la cour Suprême, pour obtenir son avis, relativement aux questions légales les plus importantes, ou autres questions ayant trait à l'éducation.

6 juin. Mort de sir John A. Macdonald, C. C. B., premier ministre du Canada et l'un des Pères de la Confédération.

1892. 29 février. Traité de Washington (mer de Behring) relativement à la pêche du phoque.

Nomination d'une Commission Royale relativement à la question de la prohibition de la vente des liqueurs.

Signature de la convention relativement aux lignes frontières entre le Canada et les Etats-Unis. Cette convention pourvoit à un arpentage conjoint des lignes frontalières entre l'Alaska et le Canada, et à la nomination de commissaires pour obtenir une méthode plus exacte pour déterminer la ligne entre le Canada et les Etats-Unis, dans la Baie Passamaquoddy.

17 avril. Mort de l'honorable Alexander Mackenzie.

24 mai. Mort de sir Alexander Campbell, lieutenant-gouverneur d'Ontario et l'un des Pères de la Confédération.

23 juillet. Manitoba vote en faveur de la prohibition. Majorité 11,522. Mort de sir Adam Archibald, un des Pères de la Confédération.

28 septembre. Abolition du Conseil législatif du Nouveau-Brunswick.

5 décembre. Résignation (cause de santé) de sir John J. C. Abbott, C. C. M. G., premier ministre du Canada.

Sir John S. D. Thompson est appelé à former un nouveau ministère.

1893. Réunion de l'Assemblée législative et le Conseil législatif de l'Île du P.-E. en un seul corps.

4 avril. Cour d'arbitrage concernant les pêcheries du phoque, qui a commencé ses sessions et s'est formellement ouverte le 23 mars dernier. Arbitres: Baron de Courcel (Belgique) lord Hannen (Grande-Bretagne), et sir John Thompson (Canada), John M. Harlan et J. P. Morgan (Etats-Unis), marquis Visconti Venosta (Italie), et M. Gram (Suède et Norvège).

18 septembre. Le comte d'Aberdeen nommé Gouverneur général du Canada, le septième depuis la Confédération.

19 septembre. Mort de sir A. T. Galt, un des Pères de la Confédération.

30 octobre. Mort de l'honorable sir John J. O. Abbott.

8 juin. Premier vaisseau à vapeur de la nouvelle ligne entre l'Australie et le Canada arrive à Victoria, C.B.

L'Île du Prince-Edouard vote en faveur de la prohibition. Majorité 7,254.

Le titre "honorable", tel que conféré par la Reine, d'après la décade du duc de Buckingham, N. 164, 24 juillet 1868, et expliqué par le marquis de Ripon, s'étend à toutes les parties de la Puissance. Voir "Gazette Officielle" (Canada), 5 août 1893. Les Canadiens remportent 2,126 prix à l'exposition de Chicago.

1894. 1er janvier. Ontario vote en faveur de la prohibition du commerce des liqueurs; majorité 81,796.

15 mars. La Nouvelle-Ecosse vote en faveur de la prohibition du commerce des liqueurs; majorité 31,401.

1894. 28 juin. Ouverture de la Conférence Coloniale tenue à Ottawa pour discuter différents sujets se rapportant aux intérêts de l'empire. Les gouvernements impériaux de la Nouvelle-Galles du Sud, de la Colonie du Cap, de la Nouvelle-Zélande, de Victoria, de Queensland et du Canada y étaient représentés.

23 juillet. Le bill relativement au rajustement du tarif canadien est sanctionné par le gouverneur général.

27 août. Le bill du Congrès américain, relativement au tarif devient loi sans la signature du président Cleveland.

12 décembre. Mort de sir John Thompson au château Windsor.

21 décembre. L'honorable sir Mackenzie Bowell devient premier ministre du Canada, et forme un nouveau ministère.

1895. 21 mars. La loi remédiatrice relativement aux Ecoles du Manitoba est adoptée.

Rapport de la Commission des Liqueurs.

10 septembre. Ouverture du canal du Sault-Sainte-Marie.

2 janv. Six ministres démissionnent pendant la discussion de l'adresse en réponse au discours du trône. Sir MacKenzie reforme son cabinet.

1896. 24 avril. Nomination de Lord Strathcona de Montréal comme Haut Commissaire pour le Canada en Angleterre.

27 avril. Demission de Sir MacKenzie Bowell, comme premier ministre. Le gouverneur général charge sir Chs. Tupper de former un nouveau cabinet.

23 juin. Elections générales. Les libéraux arrivent au pouvoir.

11 juillet. L'honorable W. Laurier accepte comme premier.

13 juillet. Le cabinet libéral assermenté.

13 octobre. La cour Suprême donne son jugement dans l'affaire des pêcheries.

24 novembre. Commission de la Mer de Behring, à Victoria, C.-B. Le juge King, arbitre pour la Grande-Bretagne, et le juge Putnam, arbitre pour les Etats-Unis.

1897. 11 janvier. Sir Henri Strong, juge en chef de la cour Suprême du Canada, nommé membre du Conseil privé d'Angleterre.

22 juin. Célébration des noces de diamant (Jubilé) de la reine Victoria, dans tout l'Empire britannique.

7 juillet. Les premiers de chaque colonie, nommés membres privés du Conseil privé d'Angleterre, i.e. Sir Wilfrid Laurier, premier du Canada; George H. Reed, premier des Nouvelles-Galles du Sud; sir George Turner, premier de Victoria; sir Hugh M. Nelson, premier

de l'Île du Prince-Edouard.

30 octobre. Mort de l'honorable sir John J. O. Abbott.

8 juin. Premier vaisseau à vapeur de la nouvelle ligne entre l'Australie et le Canada arrive à Victoria, C.B.

1899. Les lignes frontières d'Ontario

confirmées par Statut impérial.

1890. 6 mai. L'acte des écoles du Manitoba adopté. Le gouvernement fédéral accorde aux Territoires du Nord-Ouest un gouvernement responsable.

6 octobre. Le tarif McKinley vient en force aux Etats-Unis.

1891. 6 avril. Population du Canada, 4,833,239.

29 avril. Le premier des nouveaux vapeurs du Pacifique Canadien arrive à Vancouver de Yokohama, deux jours plus tôt que le temps ordinaire. Les malles furent déposées à Montréal en trois jours et 12 1-2 heures de Vancouver.

Pouvoir accordé par le parlement au gouvernement de référer à la cour Suprême, pour obtenir son avis, relativement aux questions légales les plus importantes, ou autres questions ayant trait à l'éducation.

6 juin. Mort de sir John A. Macdonald, C. C. B., premier ministre du Canada et l'un des Pères de la Confédération.

1892. 29 février. Traité de Washington (mer de Behring) relativement à la pêche du phoque.

Nomination d'une Commission Royale relativement à la question de la prohibition de la vente des liqueurs.

Signature de la convention relativement aux lignes frontières entre le Canada et les Etats-Unis. Cette convention pourvoit à un arpentage conjoint des lignes frontalières entre l'Alaska et le Canada, et à la nomination de commissaires pour obtenir une méthode plus exacte pour déterminer la ligne entre le Canada et les Etats-Unis,

de Queensland; Charles C. Kingston, premier de l'Australie-ouest; Richard J. Seddon, premier de la Nouvelle Zélande; sir E. N. Coventry Braddon, premier de Tasmanie; sir William Whiteway, premier de Terre-Neuve; et sir John Gordon Sprigg, premier de la colonie du Cap.

30 juillet. Le gouvernement anglais donne avis de la dénonciation des Traités de commerce avec la Belgique et l'Allemagne conformément au désir unanime des gouvernements responsables des colonies de l'Empire.

16 août. Etablissement du district judiciaire du Yukon par proclamation du gouverneur général.

11 novembre. Le Secrétaire l'Etat (E.-U.) Sherman, écrit à Sir W. Laurier relativement à la commission conjointe pour régler les questions en dispute entre le Canada et les Etats-Unis.

18 novembre. Sir Oliver Mowat nommé lieutenant-gouverneur d'Ontario. L'honorable David Mills assermenté comme ministre de la Justice.

8 décembre. Rapport du comité judiciaire du Conseil Privé, accordant aux provinces de la Puissance le droit de créer des conseillers de la Reine.

22 décembre. Les arbitres accordent \$464,000 aux pêcheurs canadiens du Phoque.

25 décembre. Lettre Encyclique du Pape sur la question des écoles du Manitoba, conseillant aux catholiques du Manitoba d'accepter les concessions émises dans le règlement des écoles de Manitoba.

1898. 14 janvier. Monsieur le juge Jetté nommé lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

11 mars. Les premiers ministres des colonies australiennes, en conférence, adoptent la résolution que si la Grande-Bretagne et le Canada, contribuent pour les deux tiers dans le câble sous-marin du Pacifique, l'Australie y contribuera pour un tiers.

5 avril. Discours sur le budget par l'hon. H. Fielding, ministre des finances. Les principaux points sont : (1.) La mise en force du tarif anglais de préférence de 1897, stipulant qu'à partir du 1er avril 1898, toutes les importations du Royaume-Uni et des Antilles et de toutes autres colonies ou possessions anglaises, c'est-à-dire que l'Angleterre, les Antilles et autres colonies ou possessions anglaises admettront les marchandises canadiennes aux mêmes conditions avantageuses que le Canada leur offre pour leurs marchandises, aux taux de 5 pour 100 du taux spécifié, pourvu toutefois que cette préférence ne s'étendra pas (a) aux vins, malts, spiritueux, médecines, liquides ou tout autre article contenant de l'ale, (b) au tabac, cigares et cigarettes, et en outre que dans les cas de manufacture, le taux réduit ne s'applique seulement qu'aux manufactures "bona-fide" des pays ayant droit au taux réduit, et qu'une partie substantielle du travail de ces pays est entrée dans la production des articles importés.

30 mai. L'acte du Cens Electoral adopté par la Chambre des Communes.

30 mai. Le comité judiciaire du Conseil Privé en Angleterre décide que, bien que le droit exclusif de faire des règlements relativement aux pêcheries soit accordé

au gouvernement de la Puissance, cependant, le droit d'émettre des licences et la collection du revenu appartient aux provinces, à l'exception du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest.

13 juin. Mort de sir Adolphe Chapleau. Par le chap. 6, actes au Parlement du Canada le district du Yukon a été constitué et déclaré un territoire séparé sous le nom de Territoire du Yukon. Le premier commissaire nommé d'après l'acte a été William Ogilvie, par un arrêté du conseil en date du 4 juillet 1898.

23 août. Assemblée de la Haute Commission conjointe à Québec, Lord Hershel en est nommé président. Sir Wilfrid Laurier, les hon. Sir Richard Cartwright, Sir Louis Davis, M. Charlton, député et Sir James Winter (Terre-Neuve) formaient la partie anglaise et Canadienne de la Commission. Les hon. Chs. Fairbanks, George Grey, John W. Foster, Nelson Dingley (jeune), John A. Kasson et T. Jefferson Coolidge représentaient les Etats-Unis. La Haute Commission à Québec jusqu'au 2 septembre alors qu'elle s'est ajournée jusqu'au 20 du même mois, à partir de cette dernière date, elle a siégé continuellement jusqu'au 10 octobre, alors qu'elle s'est ajournée de nouveau pour se rencontrer à Washington le 1er Novembre. Un autre ajournement a eu lieu le 23 décembre. La commission a repris ses séances le 5 janvier 1899 et s'est ajournée le 20 février pour se rencontrer au 2 août 1899.

29. Plébiscite sur la question de la prohibition relative à la vente des liqueurs. Résultats 278,380 pour, 264,693 contre. A peu près 44 p. 100 des électeurs ont enregistré leur vote.

4 oct. Monsieur A. E. Forget, nommé lieutenant-gouverneur des Territoires N. O. en remplacement de M. Cameron, mort le 26 mai.

12 nov. Lord Minto est assermenté comme Gouverneur Général du Canada.

25 déc. Adoption d'un taux postal de deux centins entre le Canada, l'Angleterre et plusieurs de ses Colonies.

1899. 1er janvier. Taux postal au Canada réduit à deux centins.

20 janvier. Arrivée et établissement des Doukoubours dans les Territoires du N. O.—7,500 sont arrivés cette année là.

23 mai. Première célébration de "Empire Day".

24 mai. Célébration du 80ème anniversaire de naissance de la reine Victoria.

5 juin. Sir Wilfrid Laurier soumet à la Chambre des Communes du Canada la dernière proposition de l'"Anglo-American Commission" relativement à la question des fonctions de l'Alaska-Canada.

25 juillet. L'honorable M. Mulock propose dans la Chambre des Communes une résolution (unanimentement adoptée) à l'effet de construire un câble Pacifique dont seraient propriétaires la Grande-Bretagne, l'Australie et le Canada, la part de ce dernier au coût de 5-18, et sa représentation au bureau de contrôle 2-8, soit huit membres.

1899. 1 août. L'honorable Thos. Bain, M.P., pour South Westworth, élu orateur de la Chambre des Communes du Canada.

28 septembre. Dawson (Territoire du Yukon) en communication télégraphique avec la Colombie Britannique.

18 octobre. L'honorable Geo. Ross devient premier ministre d'Ontario.

25 octobre. Mort de l'honorable Peter Mitchell, un des pères de la Confédération.

16 novembre. Dissolution de la législature de Manitoba.

19 novembre. Mort de Sir William Dawson.

7 décembre. Elections générales au Manitoba. Défaite de l'honorable Thomas Greenway.

1900. 6 janvier. Résignation de l'honorable Thos. Greenway et de son cabinet.

10 janvier. L'honorable H. J. Macdonald assermenté comme premier ministre au Manitoba.

27 février. L'administration Semlin renvoyée par le lieutenant-gouverneur de la Colombie-Britannique.

23 mars. L'honorable M. Fielding délivre le discours sur le budget dans la Chambre des Communes.

3 avril. La reine Victoria visite l'Irlande.

9 juin. Elections générales de la Province de la Colombie-Britannique.

14 juin. Résignation du premier ministre de la Colombie-Britannique, M. Martin.

15 juin. James Dunsmuir assermenté comme premier de la Colombie-Britannique.

21 juin. L'honorable sir Henri G. Joly de Lotbinière nommé lieutenant-gouverneur de la Colombie-Britannique à la place de l'honorable T. R. McInnes.

3 juillet. Mort de l'honorable A. R. Dickey, ministre de la Justice sous l'administration de l'honorable sir Mackenzie Bowell.

7 juillet. Le tarif préférentiel anglais réduit au deux tiers du tarif général canadien des douanes.

30 juillet. Le gouvernement arrête l'émigration des Japonais au Canada.

31 août. L'honorable R. H. Emmerson, premier du Nouveau-Brunswick, résigne, et l'honorable L. J. Twiss lui succède.

25 septembre. Mort de l'honorable F. G. Marchand, premier de Québec.

29 septembre. L'honorable R. R. Roblin devient premier de Manitoba, à la place de l'honorable Hugh J. Macdonald.

30 septembre. L'honorable S. N. Parent, succède à l'honorable F. G. Marchand comme premier de Québec.

15 octobre. L'honorable D. H. McMillan nommé lieutenant-gouverneur de Manitoba et administrateur de Keewatin.

7 novembre. Elections générales de la Puissance. Gouvernement soutenu.

7 décembre. Elections Provinciales dans Québec. Gouvernement soutenu. Sur 74 sièges les libéraux en ont gagné 65, dont 31 furent remportés par proclamation.

12 déc. Elections Provinciales, dans l'île du Prince-Edouard. Gouvernement soutenu par 21 à 9.

1901. 22 janvier. Mort de la reine Victoria, après un règne de 64 ans et le roi Edouard VII prend possession du trône.

29 mars. Le Conseil législatif de la Nouvelle-Ecosse rejette le bill de la Chambre demandant son abolition.

2 mai. La Chambre des Communes

du Canada passe une loi établissant le 24 mai comme jour de fête sous le nom de "Victoria Day."

16 sept. Arrivée au Canada, du duc et de la Duchesse d'York.

7 novembre. Proclamation du Roi Edouard VII.

1902. 30 juin. Ouverture de la Conférence Impériale à Londres; elle prit fin le 11 août.

20 sept. Démission de l'hon. M. Tarte.

2 déc. Le premier député du Yukon est élu au parlement fédéral.

1903. 11 fév. Le Sénat Américain ratifie le traité des frontières d'Alaska.

7 mars. Le taux postaux sur les périodiques du Canada en Angleterre sont réduits au chiffre des taux domestiques.

19 avril. Mort de Sir Oliver Mowatt.

17 août. Ouverture à Montréal, du Congrès des Chambres de commerce de l'Empire.

16 sept. Démission de l'hon. Joseph Chamberlain, comme ministre d'Angleterre.

12 déc. Sir Frédéric Borden est nommé membre de la commission Impériale de la défense pour représenter le Canada.

1904. 26 sept. Lord Grey est nommé gouverneur du Canada.

3 nov. Elections générales du Canada, le gouvernement Laurier est maintenu.

1905. 11 janvier. Ouverture de la session du dixième parlement.

12 oct. Organisation d'un service régulier du recensement et de statistique.

1 sept. Mise en vigueur de l'Acte créant les nouvelles provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan.

De 1905 à nos jours les grands événements qui se sont passés sont trop près de nous pour que nous les rappelions, d'ailleurs nous les avons déjà consignés dans les grandes lignes en refaisant l'histoire de Sir Wilfrid Laurier, qui en sa qualité de premier ministre du Canada, a été mêlé à tous ces grands événements.

Les consigner de nouveau ne serait que redites.

Les grandes questions et les grandes œuvres depuis 1867

A ce précis d'histoire ajoutons les quelques renseignements qui suivent sur plusieurs événements d'une certaine importance qui se sont déroulés au cours des 45 dernières années.

Le scandale du Pacifique

Le 2 avril 1873, Huntingdon, député de l'Opposition se lève en Chambre et accuse le ministre d'avoir vendu à Hugh Allan, la charte du Pacifique Canadien.

Le 8 avril suivant Lord Dufferin ordonne une enquête. Une foule de témoins furent entendus et il ressortit de leurs déclarations qu'effectivement Hugh Allan avait versé entre les mains de l'organisation conservatrice une forte somme pour défrayer les frais de l'élection générale et que le contrat de la construction du Pacifique lui avait été accordé. Le ministre Macdonald dut démissionner après que Donald Smith, (aujourd'hui Lord Strathcona) un de ses partisans l'eût dénoncé vigoureusement.

L'affaire Riel

Après la mort de Cartier, en 1874, Riel se présenta pour le remplacer dans le comté de Provencher. Riel était gueté à Ottawa parce qu'on le tenait responsable de la mort de Scott. On offrit dans Ontario \$5,000

comme compensation de ce qu'ils perdraient par l'arrangement.

En 1889, O'Brien demande au gouvernement fédéral de frapper de veto la loi de Québec; mais sa proposition ne rencontra que 13 voix.

La langue française au Nord-Ouest

A la session de 1890, Dalton McCarthy, conservateur, demanda la suppression du français au Nord-Ouest. Il échoua misérablement.

Les élections de 1891

En 1891, le gouvernement revient devant le peuple; ce fut la dernière fois pour Sir John A. Macdonald. Le gouvernement conservateur triompha mais avec une majorité diminuée. Au mois d'avril, la session s'ouvrit et elle avait à peine commencé que Sir John fut frappé d'apoplexie. Il succomba au mois de juin.

L'affaire McGreevy-Langevin

C'est au cours de la session de 1891 qu'éclata l'affaire McGreevy-Langevin. McGreevy, entrepreneur de travaux publics était accusé de s'être servi de son influence auprès de Sir Hector Langevin pour se faire adjudger, sur des soumissions arrangées par lui, des contrats considérables et d'avoir demandé des prix extraordinaires pour les travaux faits dans le port de Québec. Sir Hector Langevin donna sa démission au cours de l'enquête qui fut instituée.

Les écoles de Manitoba

De 1891 à 1897 le parlement et l'opinion publique se préoccupèrent de la question des écoles de Manitoba. En 1890 le gouvernement de cette province avait passé une loi constituant des écoles publiques neutres auxquelles les catholiques ne pouvaient envoyer leurs enfants. Ils portèrent cette affaire devant la Cour Supérieure du Manitoba qui trouva la loi bien constitutionnelle. Appel fut interjeté de cette décision devant la Cour Supérieure de cette province, en 1891, celle-ci confirma le jugement de la Cour inférieure.

Le 28 octobre la même année, la Cour Supérieure d'Ottawa décida que la loi de 1890 était "ultra vires". Le 30 juillet 1892, le Conseil Privé, de Londres, déclarait que tout état a le droit d'établir des écoles de son choix avec enseignement confessionnel ou non. Tant pis si elles ne conviennent pas à certaines classes de contribuables qui peuvent ouvrir des écoles selon leur goût. Les catholiques demandèrent alors au gouvernement fédéral d'intervenir et de faire désavouer la loi. Le gouvernement porta la cause devant la Cour Supérieure pour savoir si nonobstant le jugement du Conseil Privé les catholiques n'avaient pas droit d'appel. La majorité de la Cour Supérieure décida que le Conseil Privé avait décidé toute l'affaire. Ce jugement fut porté au Conseil Privé qui maintint sa première décision ajoutant que la loi de 1890 légalisait les catholiques et que le gouvernement devrait intervenir. Ce jugement fut rendu en 1895. Le gouvernement fédéral dut intervenir et c'est là qu'en 1895 il passa un ordre en Conseil forçant le gouvernement de Manitoba à rendre justice aux catholiques. Manitoba refusa. C'est alors que le gouvernement conservateur prépara son bill rémédiateur, mais après une longue et violente discussion aux Communes le gouvernement refusa son bill et le parlement fut dissous en Mai 1896.

x x x

En relisant l'histoire de Sir Wilfrid Laurier on retrouvera encore le

pour sa tête. On apprit un jour que Riel était à Ottawa et qu'il avait signé le registre des députés. La Chambre pronça aussitôt son expulsion. Les Métis le réélurent et Riel revint en Chambre en 1875. La Chambre des Communes dut de nouveau s'occuper de cette affaire. Il fut de nouveau expulsé parce qu'il ne s'était pas présenté devant le tribunal du Manitoba pour répondre à l'accusation de meurtre.

La politique nationale

En 1877, le Canada traversait une crise extraordinaire. Les libéraux étaient au pouvoir. Sir John Macdonald imagina sa politique nationale, mais elle alla à la crise et ramener la prospérité au Canada, et donner du travail à tous. C'est cette question qui fut mise devant le peuple aux élections générales de 1878. Sir John triompha le 27 septembre.

A la session de 1879 il tint parole et fit voter par le Parlement la politique nationale qui prélevait des impôts élevés contre les produits américains.

Le chemin de fer du Pacifique

Le 9 décembre 1879, le Parlement était convoqué pour ratifier un arrangement que le gouvernement avait conclu avec un groupe de capitalistes pour construire le chemin de fer du Pacifique. Le contrat était donné à l'entreprise privée aidée par le gouvernement. Le gouvernement renonçait à la construction et cédait sa propriété et son exploitation au syndicat et donnait de plus \$25,000,000 et 25,000,000 d'acres de terre. Le parlement lui accordait de plus le privilège de prélever, avec garantie, un emprunt de \$25,000,000. Le chemin devait être terminé en dix ans. Il était ouvert au public en 1886 et reliait les vieilles provinces au Pacifique.

Deuxième insurrection de Riel

En mars 1885, un soulèvement de Métis et de sauvages dirigés par Riel éclata. Le général Middleton partit aussitôt pour le soumettre, avec des volontaires de Québec, Montréal et Toronto. Après une campagne de quelques semaines, signalée par quelques engagements et un dernier combat à Batoche, les Métis se rendirent et la paix fut rétablie. Riel se livra au général Middleton. A l'automne 1885 on lui fit un procès à Regina. Sir Charles Fitzpatrick et l'hon. juge Lemieux furent ses avocats; et l'hon. Thomas Chapsis et M. Robinson représentèrent le gouvernement. Le procès fut long. Les défenseurs de Riel tentèrent d'établir son irresponsabilité, mais en vain. Riel fut déclaré coupable et condamné à être pendu. L'exécution eut lieu le 15 novembre 1885 à Regina.

Les biens des Jésuites.

A la session de 1889, le Colonel O'Brien provoqua une discussion irritante sur la question des biens des Jésuites. Dès les premiers jours du régime anglais le gouvernement impérial refusa de reconnaître les Jésuites et confisqua leurs biens. Plus tard le gouvernement rendit ces biens au gouvernement de Québec pour fins d'instruction publique. Après leur retour au Canada en 1846 les Jésuites réclamèrent toujours leurs biens.

En 1888, le gouverneur Masson vint à Rome proposer un règlement de cette question au Saint-Père; ce dernier accepta. L'hon. Mercier complète l'arrangement et les biens sont rendus aux Jésuites, et les protestants de Québec reçoivent une certaine somme

comme compensation de ce qu'ils perdraient par l'arrangement.

En 1889, O'Brien demande au gouvernement fédéral de frapper de veto la loi de Québec; mais sa proposition ne rencontra que 13 voix.

La langue française au Nord-Ouest

A la session de 1890, Dalton McCarthy, conservateur, demanda la suppression du français au Nord-Ouest. Il échoua misérablement.

Les élections de 1891

En 1891, le gouvernement revient devant le peuple; ce fut la dernière fois pour Sir John A. Macdonald. Le gouvernement conservateur triompha mais avec une majorité diminuée. Au mois d'avril, la session s'ouvrit et elle avait à peine commencé que Sir John fut frappé d'apoplexie. Il succomba au mois de juin.

L'affaire McGreevy-Langevin

C'est au cours de la session de 1891 qu'éclata l'affaire McGreevy-Langevin. McGreevy, entrepreneur de travaux publics était accusé de s'être servi de son influence auprès de Sir Hector Langevin pour se faire adjudger, sur des soumissions arrangées par lui, des contrats considérables et d'avoir demandé des prix extraordinaires pour les travaux faits dans le port de Québec. Sir Hector Langevin donna sa démission au cours de l'enquête qui fut instituée.

Les écoles de Manitoba

De 1891 à 1897 le parlement et l'opinion publique se préoccupèrent de la question des écoles de Manitoba. En 1890 le gouvernement de cette province avait passé une loi constituant des écoles publiques neutres auxquelles les catholiques ne pouvaient envoyer leurs enfants. Ils portèrent cette affaire devant la Cour Supérieure du Manitoba qui trouva la loi bien constitutionnelle. Appel fut interjeté de cette décision devant la Cour Supérieure de cette province, en 1891, celle-ci confirma le jugement de la Cour inférieure.

Le 28 octobre la même année, la Cour Supérieure d'Ottawa décida que la loi de 1890 était "ultra vires". Le 30 juillet 1892, le Conseil Privé, de Londres, déclarait que tout état a le droit d'établir des écoles de son choix avec enseignement confessionnel ou non. Tant pis si elles ne conviennent pas à certaines classes de contribuables qui peuvent ouvrir des écoles selon leur goût. Les catholiques demandèrent alors au gouvernement fédéral d'intervenir et de faire désavouer la loi. Le gouvernement porta la cause devant la Cour Supérieure pour savoir si nonobstant le jugement du Conseil Privé les catholiques n'avaient pas droit d'appel. La majorité de la Cour Supérieure décida que le Conseil Privé avait décidé toute l'affaire. Ce jugement fut porté au Conseil Privé qui maintint sa première décision ajoutant que la loi de 1890 légalisait les catholiques et que le gouvernement devrait intervenir. Ce jugement fut rendu en 1895. Le gouvernement fédéral dut intervenir et c'est là qu'en 1895 il passa un ordre en Conseil forçant le gouvernement de Manitoba à rendre justice aux catholiques. Manitoba refusa. C'est alors que le gouvernement conservateur prépara son bill rémédiateur, mais après une longue et violente discussion aux Communes le gouvernement refusa son bill et le parlement fut dissous en Mai 1896.

x x x

En relisant l'histoire de Sir Wilfrid Laurier on retrouvera encore le

recit des grands événements depuis 1896, la liste des grandes questions qui furent mises devant le peuple, de même que les grandes œuvres qui furent entreprises pour l'expansion du Canada.

Inutile d'y revenir.

Les divers ministères depuis 1867

Depuis la Confédération neuf ministères se sont succédés au pouvoir, qui fut détenu 19 ans par les conservateurs et 15 ans par les libéraux.

1.—Ministère MacDonald qui gouverna du 1er juillet 1867 au 7 novembre 1873.

2.—Ministère Alexander McKenzie, du 7 novembre 1873 au 17 octobre 1878.

3.—Second ministre Macdonald, du 17 octobre 1878 au 13 mai 1887.

4.—Lors de la formation du quatrième ministère les ministres d'alors conservèrent leurs portefeuilles, sans nomination nouvelle. Le 16 juin 1891 Sir J. J. C. Abbott succéda à Sir John Macdonald. Il démissionna le 5 septembre 1892.

5.—Ministère de Sir J. S. D. Thompson qui gouverna du 5 décembre 1892 au 21 décembre 1894.

6.—Ministère de l'hon. Mackenzie Bowell, du 21 décembre 1894 au 15 janvier 1896.

7.—Ministère Tupper, du 15 janvier 1896 au 11 juillet 1896.

8.—Ministère Laurier qui gouverna du 11 juillet 1896 jusqu'au 10 octobre 1911.

9.—Ministère Borden qui gouverna actuellement.

Les divers parlements depuis 1867

Depuis la Confédération le Canada eut onze parlements.

1.—Du 6 novembre 1867 au 8 juillet 1872.

2.—Du 5 mars 1873 au 2 janvier 1874.

3.—Du 26 mars 1874 au 17 août 1878.

4.—Du 13 février 1879 au 18 mai 1882.

5.—Du 3 février 1883 au 15 janvier 1887.

6.—Du 1er avril 1887 au 3 février 1891.

7.—Du 29 avril 1891 au 24 avril 1896.

8.—Du 18 août 1896 au 9 octobre 1900.

9.—Du 6 février 1901 au 29 septembre 1904.

10.—Du 11 janvier 1905 au 17 septembre 1908.

11.—Du 20 janvier 1908 au 29 juillet 1911.

12.—Le parlement actuel ouvert le 21 novembre 1911.

Ce qu'a démontré le recensement de 1911

POPULATION TOTALE DU CANADA AUX DIVERS RECENSEMENTS.

En 1665, premier recensement	3,251 Ames
En 1763, il en comptait	70,000 "
" 1871 "	3,485,000 "
" 1881 "	4,324,810 "
" 1891 "	4,833,239 "
" 1901 "	5,371,315 "
En 1911 il en compte	7,204,527 "

POPULATION PAR PROVINCES:

	1911	1901	Aug.
Alberta	874,663	73,022	301,641
Colombie Anglaise	892,480	178,657	213,823
Manitoba	455,614	255,211	200,403
Nouveau-Brunswick	351,889	331,120	20,769
Nouvelle-Ecosse	492,438	459,574	32,764
Ontario	2,523,208	2,182,947	340,261
Le Prince Edouard	93,728	100,259	13,531
Québec	2,002,712	1,648,898	353,814
Saskatchewan	492,432	91,279	401,153
Yukon	8,512	27,219	18,707
Territoire Nord-Ouest	16,951	20,129	13,178
Totaux	7,204,527	5,371,315	1,833,212 ou 32 pour cent.

xDiminution.

Le recensement de 1911 a démontré une augmentation de population plus grande pour les derniers dix ans. Le pourcentage d'augmentation dans quelques villes en dix ans : Calgary, 975; Hamilton, 55; Halifax, 12; London, 22; Montréal, 74; Ottawa, 44; Québec, 16; Regina, 1400; St-Jean (N. B.), 5; Toronto, 80; Vancouver, 270; Victoria, 48; Winnipeg, 178.

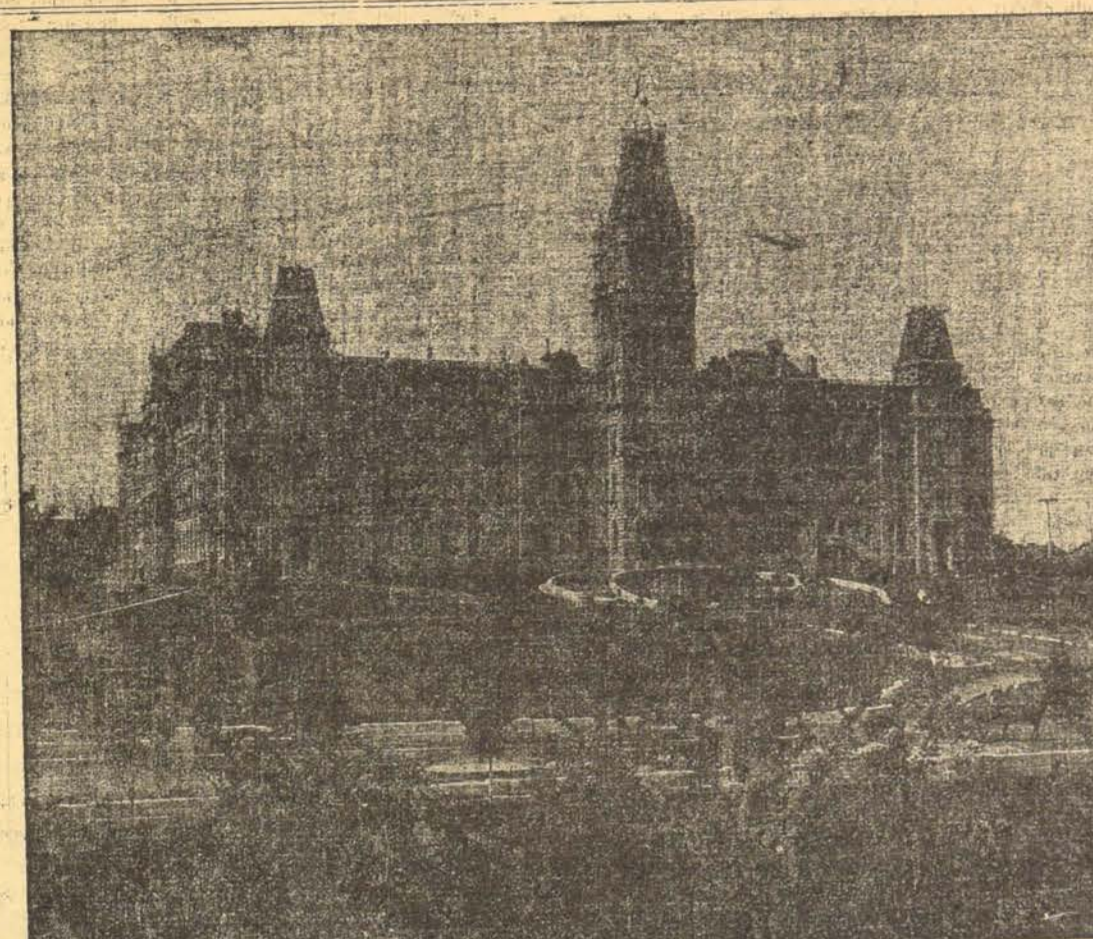
On estime que 3,000,000 de naissances canadiennes, ou de descendance canadienne demeurent aux Etats-Unis.

Le Canada compte par mille carré 1.44 habitants; l'Angleterre et les Galles 558; les Etats-Unis 25.

Montréal compte environ 70,000 étrangers; Toronto 45,000, non anglosaxons; Winnipeg 50,000; Vancouver, 12,000 orientaux; et le Canada compte 46,000 esquimaux.

Le Canada a 428,413 hommes de plus que de femmes.

II.—La Province de Québec



LE PARLEMENT DE QUÉBEC.

LA PROVINCE DE QUÉBEC

QUÉBEC DANS LA CONFÉDÉRATION.

Notre Province a fait peu de bruit depuis 1867, mais elle a progressé considérablement, et tiendra avant peu la tête de la Confédération.

Sir Lomer Gouin disait un jour : "La province de Québec est plus ambitieuse que jamais ; et quoiqu'elle ne fasse pas grand bruit, elle travaille beaucoup et tout le temps, tel que l'a démontré chaque recensement, par le volume de ses exportations, par l'activité de ses industries et par les compensations de ses banquiers, et par sa richesse, le bonheur et le contentement de son intelligente, industrielle et frugale population."

Sir Lomer Gouin parlait avec vérité. Notre province a fait peu de bruit depuis 1867, mais elle est une des provinces qui a le plus progressé, si on tient compte qu'elle était la plus pauvre des provinces de la Confédération en 1867, ayant eu à partager pour une grosse part les dettes du Haut Canada.

Aujourd'hui, la province de Québec est un des joyaux de la Confédération et avant peu elle sera la première des provinces, sous l'impulsion de la politique d'avancement des hommes qui président à l'heure qu'il est à ses destinées.

Notre province est devenue aujourd'hui le centre de l'activité industrielle et avant peu elle sera la première des provinces, sous l'impulsion de la politique d'avancement des hommes qui président à l'heure qu'il est à ses destinées.

Seule, l'annexion de l'Ungava a enrichi notre province depuis 1867 de 222,179,520 acres, soit plus que la superficie de notre province en 1867. La province de Québec, depuis la Confédération a fondé des colonies prospères au Témiscamingue, au Lac St-Jean, dans le Nord de Montréal, dans la Vallée de Matapédia. Depuis la Confédération, Québec a fondé des centaines de nouvelles villes, où l'industrie est des plus prospères. Notons : Grand'Mère, Shawinigan, Chicoutimi, Ville-Marie, Roberval, etc.

Mais il faudrait tout un volume pour refaire l'histoire des développements économiques de notre province depuis 1867. Et pour peu qu'elle ait encore des amis, des hommes aussi progressifs que ceux qui composent le gouvernement actuel, Québec atteindra le premier rang dans la Confédération ; elle est à la veille de devenir l'un des pays du monde qui attireront le plus les regards des peuples civilisés et l'ambition des capitalistes, parce que ses conditions physiques sont telles que l'activité humaine y trouvera le plus admirable champ qui existe pour le développement des industries modernes.

Proche au centre des provinces

orientales de la Confédération Canadienne, en possession de la navigation presque tout entière du Saint-Laurent, occupant enfin l'embouchure de ce fleuve, la province de Québec en tient pour ainsi dire les portes et la clef, et nulle importation, nulle exportation ne se fait d'Europe au Canada, ou du Canada en Europe, sans passer par les ports de Québec et de Montréal. Cette situation privilégiée assure à la province de Québec près de la moitié du commerce total du Dominion. La province de Québec est avant tout un pays agricole, un pays de colonisation, et la nature, on peut le dire, s'est complu à lui prodiguer, à pleines mains, ses faveurs, car elle est partout grandiose : forêts, montagnes, lacs, rivières, chutes magnifiques, pouvoirs hydrauliques, fleuves, pâturages riches, animaux sauvages en grande variété, etc. A nous de savoir faire profiter toutes ces richesses.

Québec à la tête de la Confédération

C'est la politique libérale qui fera monter au premier rang notre province dans le Dominion. — Québec est la province la plus riche. — Avant peu grâce à sa politique des chemins de fer, des bonnes routes et de subventions à l'instruction publique, Québec sera la première province.

Nous l'avons dit plus haut la province de Québec était la plus pauvre de la Confédération en 1867, c'est sur elle que s'étaient abattus tous les maux dont eut à souffrir notre pays. C'est dans son sein qu'éclatèrent tous les troubles qui ont ensanglanté notre histoire à cette époque ; ce qui contribua à retarder l'expansion économique de notre province, et à paralyser son essor. De plus, la politique suivie par les gouvernements n'a peut-être pas toujours été assez progressive : on ne fit pas assez de cas des moyens de développement économique, national et intellectuel qui ont assuré à notre province la place que la politique libérale va lui faire conquérir bientôt.

La province de Québec était pauvre, le parti libéral l'a faite riche ;

on disait que son instruction était arriérée, le parti libéral a redoublé de générosité et a augmenté les subsides. L'agriculture était négligée par l'industrie manufacturière, le parti libéral organisa l'industrie laitière et augmenta considérablement les subsides à l'agriculture. On s'est plaint que la colonisation était paralysée parce que les colons n'étaient pas assez encouragés. Le parti libéral a concentré ses efforts pour développer le service et c'est ainsi qu'on a vu s'ouvrir dans notre province des champs nouveaux à l'exploitation générale.

On a vu que Québec avait été retardé dans son développement. A cause de ses chemins, qui rendaient la circulation commerciale et l'échange des produits très difficile. Aussi

et dans leur orgueil de race, ne pouvaient souffrir plus longtemps qu'une colonie britannique fût gouvernée par un premier ministre catholique et canadien-français. La province d'Ontario a peut-être voulu défaire la réciprocité ; mais elle a certainement voulu par-dessus tout renverser sir Wilfrid Laurier."

Un autre organe libéral, "le Canada", disait de même :

"Lorsque l'on examine en détail le résultat des élections d'avant-hier, on constate indubitablement que c'est une victoire impérialiste.

Sir Wilfrid Laurier, appuyé par la province de Québec, était le champion de l'autonomie canadienne, dans les relations du Dominion avec l'Empire, comme avec les nations étrangères.

"On avait avec soin cultivé dans les provinces anglaises le sentiment qu'il s'était montré, aux diverses conférences impériales, trop peu soucieux de resserrer les liens, tant économiques que politiques, qui nous unissent à la Grande-Bretagne ; qu'il avait au contraire, et jusque dans l'organisation de la marine des colonies autonomes, arraché au gouvernement impérial des concessions que, sans son prestige, les autres Dominions n'auraient point songé à demander. Le vote de jeudi signifie que pour les provinces anglaises, la marine canadienne n'est pas assez impérialiste.

Ce sentiment, on l'a avivé et rendu irrésistible en représentant la convention de réciprocité avec les Etats-Unis comme une étape vers l'annexion et une séparation définitive de nos intérêts commerciaux d'avec ceux de l'Empire. C'est la seule explication du fait que dans les comtés qui font du commerce régulièrement avec les Etats-Unis, et qui devaient bénéficier de la réciprocité, partout où la majorité était d'origine britannique, le vote a été donné contre la réciprocité. La presque unanimité de la province d'Ontario est une preuve indiscutable de ce que nous avançons. Jamais cette province n'avait exprimé de manière plus éclatante sa détermination de maintenir le Canada sous la tutelle de l'Empire et de lier ses destinées économiques et politiques aussi étroitement que possible à celles de la Grande-Bretagne."

Impérialisme économique, impérialisme sentimental, voilà donc, à côté des intérêts purement protectionnistes, qui leur ont servi de soutien et s'en sont servis parfois comme de masque, deux idées qui ont assurément joué un rôle considérable dans les élections canadiennes. Cela justifie en quelques mesures l'enthousiasme qu'elles ont suscité dans le parti conservateur anglais, dans les journaux impérialistes, le "Times" en tête, et chez tous les impérialistes de l'Angleterre à la Nouvelle-Zélande. Là n'ont pas été pourtant les seuls facteurs de la défaite libérale, et à y regarder de près, peut-être les impérialistes devraient-ils un peu déchanter.

Un curieux phénomène s'est produit à ces élections. Très atteint dans l'Ontario, M. Laurier l'a été aussi dans la province de Québec. Ses partisans y sont tombés de 52 à 38, ses adversaires ont passé de 13 à 27. Il a perdu 5 sièges au profit des conservateurs et 9 au profit du petit groupe nationaliste, que M. Henri Bourassa représentait jusqu'ici seul au Parlement. Trop Français aux yeux des Canadiens-anglais, Sir Wilfrid Laurier paraît trop Anglais à bon nombre de Canadiens-français. De là est né un mouvement, dont M. Jacques Bardoux a parlé récemment

crit la genèse dans un récent article de la "Revue". Cédant aux séductions que les Anglais sont si habiles à exercer quand ils le veulent, l'ancien premier ministre, si fin pourtant, a peut-être un peu oublié la force des sentiments, des instincts de race. Beaucoup de ses compatriotes ne lui ont pas pardonné l'envoi dans l'Afrique du Sud, pour lutter contre les Boers, de volontaires canadiens, parmi lesquels presque aucun Français ne s'est enrôlé. Ils ont trouvé excessive et onéreuse la modeste marine canadienne que Sir Wilfrid Laurier a consenti à créer, et que les Canadiens anglais jugeaient insuffisante. Ardent, énergique, éloquent, M. Henri Bourassa s'est institué le porte-parole et le chef des mécontents : tout en défendant les droits légitimes de sa race et de sa foi, il prétend d'ailleurs faire, non pas du nationalisme canadien-français, mais du nationalisme canadien tout court. Il se déclare dévoué au maintien de l'allégeance britannique, sauvegarde de la nationalité franco-canadienne, mais n'entend pas resserrer les liens avec la métropole ni se mettre sous sa tutelle. Ni annexion aux Etats-Unis, ni vasselage impérialiste, voilà son mot d'ordre. Le Canada ne doit pas plus être une annexe économique de ses voisins méridionaux qu'un soutien militaire et naval de la métropole. Il doit "faire de sa", il doit être lui-même, Canadien et non pas Anglais ou Américain. Ce programme, on compte le développer plus tard dans les provinces anglaises. Il ne l'a été encore que dans la province de Québec, ce qui a suffi pour donner au jeune parti un grand rôle dans les élections, et par les sièges qu'il a enlevés aux libéraux, et par le désarroi qu'il a jeté dans leurs rangs. Mais, en dépit de la coalition avouée des partisans de M. Bourden et de M. Bourassa, on ne saurait mettre au compte de l'impérialisme britannique les succès du nationalisme canadien, qui en est tout l'opposé.

Il est une question plus grave encore. Malgré la différence des deux doctrines, certains conservateurs canadiens ne sont-ils pas plus près du nationalisme que de l'impérialisme pur ? Par la force des choses, par le jeu naturel des partis, ils ont été amenés, en opposition avec les libéraux suspects d'inclinations américaines, à se poser plus ou moins en champions d'une union plus étroite avec la mère patrie. Mais ce sont des opinions de fraîche date, au point de vue économique du moins, et naguère les libéraux pouvaient se prétendre plus impérialistes que les conservateurs. Quand M. Laurier, le premier de tous les gouvernants coloniaux, a, dès son arrivée au pouvoir, accordé des détaxes douanières aux produits de la métropole, ces concessions étaient très loin d'être agréables aux conservateurs, ultra-protectionnistes, inféodés aux industriels qui bénéficiaient des hauts tarifs. Cet état d'esprit a si peu duré que des journaux canadiens ont pu se demander si les privilèges douaniers de la métropole n'étaient pas menacés du fait des prochaines élections.

Les conservateurs paraissent trop engagés sur le terrain impérialiste pour qu'il en soit ainsi ; mais il est peu probable qu'en augmentant les détaxes, ils courent le risque de mécontenter leurs soutiens de la dernière campagne, les puissants intérêts financiers et industriels qui ne redoutent guère moins la concurrence anglaise que l'américaine. Quant aux armements navals, ils devront se

montrer économes à les étendre, sous peine de susciter de vifs mécontentements.

Il faudra bien aussi ménager les sentiments de l'Ouest, d'autant qu'au "Redistribution Bill", à la nouvelle et imminente répartition des sièges, qui va suivre le recensement des provinces libérales d'Alberta et de Saskatchewan gagneront de nombreuses voix, tandis que les provinces conservatrices, Ontario et les provinces maritimes en perdront. Peut-être sera-t-on obligé d'en revenir sous une forme atténuée à des concessions douanières aux Américains.

La victoire impérialiste au Canada n'est donc ni si complète, ni si solide qu'il semble au premier abord. Elle existe pourtant. Le traité de réciprocité

entre le Canada et les Etats-Unis n'est plus ; l'union commerciale de l'Empire redevient donc possible. La plus grande colonie britannique ne s'enferme plus dans un particularisme hautain. La séduisante figure de sir Wilfrid Laurier disparaît des conférences impériales de l'avenir. Nul n'aura certainement son prestige, ni probablement son talent pour s'opposer à tout essai de concentration et défendre la plus rigoureuse autonomie locale. Un peu abattus par leurs défaites dans la métropole, les impérialistes reprennent confiance à leurs succès aux colonies. Ils vont avoir le verbe plus haut, le champ plus libre, la propagande plus ardente.

Pierre LEROY-BEAULIEU

Les progrès économiques du Canada

DE 1867 A 1912

Nous avons voulu dans le tableau ci-dessous, condenser tous les grands faits économiques canadiens, pour démontrer à première vue l'expansion de notre pays.

	1868	1910-11
Population	3,371,594	7,202,122
Capital payé dans les banques	30,289,048	\$106,163,549
Dépôts Caisses d'épargne postale	4,361,684	\$44,232,377
Dépôts de banques, oct. 1911	37,678,571	918,404,607
Assurance-feu en vigueur	188,359,809	2,034,276,740
Assurance-vie en vigueur	65,680,082	850,113,059
Production minière, (1871)	10,000,000	105,000,000
Bureaux de poste	3,638	13,324
Lettres envoyées	18,000,000	504,233,000
Milles de chemins de fer	2,278	25,400
Recettes brutes des Chemins de fer	12,116,716	188,733,494
Commerce total	131,027,532	769,443,905
Importations	73,459,644	462,041,330
Exportations	57,567,888	290,000,210
Minerais et lingots		17,402,365
Exportation agricole	12,871,055	82,601,284
Exportation animale	6,893,167	52,224,174
Exportations de blé (boisseaux)	2,284,702	48,802,115
Exportation minière	1,278,129	42,787,561
Exportation de pêcheries	3,357,510	15,675,544
Exportation forestière	18,742,625	45,439,057
Exportation manufacturière	2,100,411	35,283,118
Immigration	Nulle	351,595
Revenu du gouvernement	13,687,925	117,780,410
Dettes publiques	75,757,135	340,042,052
Actif	3,608,327	347,701,547
Exportation de fromage	620,543	20,739,507
Exportation de beurre	744,268	1,698,043
Droits de douane	8,801,446	72,965,394
Vaisseaux enregistrés	5,693	7,768
Capital industriel	77,964,020	833,916,155
Ouvriers	187,942	383,920
Salaires et gages	40,851,009	162,175,578
Valeurs des produits	221,617,773	706,446,518

Fondée en 1817

BANQUE DE MONTREAL

Fondée en corporation par acte du Parlement

Capital (payé) - (Autorisé \$16,000,000.00) - \$15,975,220.00
Fonds de Réserve - 16,000,000.00
Profits non Divisés - 696,463.27

Bureau Principal, Montreal.

BUREAU DES DIRECTEURS :

Très. Hon. Lord Strathcona et Mount Royal, G.C.M.G., G.C.V.O., Président Honoraire. R. B. Angus, Président
Sir Edward Clouston, Bart., Vice-Président
E. B. Greenshields. Sir William Macdonald. James Ross. Hon. Robt. Mackay. Sir Thos. Shaughnessy, K.C.V.O. David Morrice.
C. R. Hosmer. A. Baumgarten. H. V. Meredith.
H. V. Meredith, Gérant Général. A. Macnider, Premier Inspecteur et Surintendant des Succursales.
C. Sweeny, Surintendant des Succursales, Colombie Anglaise. A. D. Braithwaite, Surintendant des Succursales d'Ontario.
F. J. Cockburn, Surintendant des Succursales de Québec. E. P. Winslow, Surintendant des Succursales du Territoire du Nord Ouest.
D. R. Clarke, Surintendant des Succursales des Provinces Maritimes et Nfld.

SUCCURSALES AU CANADA :

<p>Ontario Alliston, Almonde, Aurora, Belleville, Bowmanville, Brantford, Brookville, Chatham, Collingwood, Cornwall, Deseronto, Eglington, Fecelon Falls, Fort William, Goderich, Guelph, Hamilton, " Barton-Victoria, Holstein, King City, Kingston, Lindsay, London, Mount Forest, Newmarket,</p>	<p>Oakwood, Ottawa, " Bank St., " Hull, P.Q., Paris, Perth, Peterboro, Picton, Port Arthur, Chatham, Collingwood, Cornwall, Deseronto, Eglington, Fecelon Falls, Fort William, Goderich, Guelph, Hamilton, " Bathurst St., " Carlton St., " Dundas St., " Queen St., " Yonge St., Trenton, Tweed, Wallaceburg, Waterford,</p>	<p>Quebec Buckingham, Cookshire, Danville, Fraserville, Grand Mere, Levis, Megantic, Montreal, " Hochelaga, " Maisonneuve, " Papineau Ave., " Rue Peel, " Pointe St-Charles, " Rue Segueur, " Ste-Anne de Bellevue, " St. Henri, " Rue St. Laurent, " West End, " Westmount, Quebec, " St. Roch, " Haute Ville, " Sawyerville, " Sherbrooke, " St. Hyacinthe,</p>	<p>Thetford Mines, Three Rivers, Nouv. Brunswick Bathurst, Chatham, Edmundston, Fredericton, Grand Falls, Hartland, Moncton, Perth, Shediac, St. John, Woodstock, Nouvelle Ecosse Amherst, Bridgewater, Canso, " West End, " Westmount, " St. Roch, " Haute Ville, " Sawyerville, " Sherbrooke, " St. Hyacinthe,</p>	<p>Sydney, Wolfville, Yarmouth, Île Prince Edouard Charlottetown Prov. du Nd.-Ouest Altona, Man., Brandon, Man., Calgary, Alta., " Ogden Shops, Cardson, Alta., Edmonton, Alta., Grain, Man., High River, Alta., Indian Head, Sask., Lethbridge, Alta., Magrath, Alta., Medicine Hat, Alta., Moose Jaw, Sask., Nelson, New Denver, New Westminster, North Vancouver, peniticon,</p>	<p>Regina, Sask., Saskatoon, Sask., Spring Coulee, Alta., Suffield, Alta., Weyburn, Sask., Winnipeg, Man., " Fort Rouge, " Logan Ave., Colombie-Anglaise Armstrong, Atholmer, Chilliwack, Cloverdale, Enderby, Greenwood, Hosmer, Kamloops, Kelowna, Merritt, Nelson, New Denver, New Westminster, North Vancouver, peniticon,</p>	<p>Port Alberni, Port Haney, Prince Rupert, Princeton, Rossland, Sapperton, Summerland, Vancouver, " Rue Main Victoria, West Summerland.</p>
<p>Terre-neuve ST. JOHN'S, BIRCHY COVE, Grande Bretagne LONDRES, 47 Threadneedle Street, E.C., F. WILLIAMS TAYLOR, Gérant.</p>	<p>Etats-Unis NEW YORK, 61 Wall Street, R. Y. HEDDEN, W. A. BOG, J. T. MOLINEUX, Agents. CHICAGO, SPOKANE, Mexique MEXICO, D.F.</p>	<p>Correspondants dans la Grande Bretagne LONDRES.—The Bank of England, The Union of London and Smith's Bank, Ltd., London County and Westminster Bank, Ltd., The National Provincial Bank of England, Ltd.</p>	<p>LIVERPOOL.—The Bank of Liverpool, Ltd. ECOSSE.—The British Linen Bank et ses succursales. Correspondants aux Etats-Unis NEW YORK.—The National City Bank, National Bank of Commerce, National Park Bank, PHILADELPHIE.—Fourth Street National Bank, BOSTON.—The Merchants National Bank, BUFFALO.—The Marine National Bank, SAN FRANCISCO.—First National Bank, The Anglo and London Paris National Bank.</p>	<p>Correspondants Etrangers PARIS.—Crédit Lyonnais, Comptoir National d'Escompte de Paris, Banque Suisse et Française.</p>	<p>BERLIN.—Deutsche Bank. INDES, CHINE et JAPON.—Chartered Bank of India, Australia and China. Hong Kong and Shanghai Banking Corporation. AUSTRALIE et NOUVELLE ZELANDE.— Bank of New South Wales, Queensland National Bank, Union Bank of Australia.</p>	<p>Amérique du Sud REPUBLIC ARGENTINE.—London & River Plate Bank, Ltd. BOLIVIE.—W. R. Grace & Company. BREZIL.—London & Brazilian Bank, Ltd. BRITISH GUIANA.—Colonial Bank. CHILI.—W. R. Grace & Company. PEROU.—W. R. Grace & Company.</p>

tôt le parti libéral a doté la province de bonnes routes et a décidé d'augmenter les subsides aux chemins de fer.

Avec une politique aussi énergique et aussi progressive pour suivre plusieurs années encore, il ne peut se faire autrement que de voir grandir et prospérer notre province.

Québec la province la plus riche
Le 6 avril 1910 la "Gazette" de Montréal disait :

"Le gouvernement actuel a placé Québec dans la situation d'une province dont la population, la richesse, et le commerce se développent rapidement, mais dont la dette n'augmente pas et même diminue." "Aucune autre province n'offre un pareil spectacle." Sur ce point Québec donne un exemple que le reste du pays devrait suivre.

L'organe conservateur reconnaît bien l'oeuvre de notre parti et son témoignage est très précieux. Le parti libéral en reprenant le pouvoir en 1897 avait promis de faire cesser l'ère des déficits et de faire enrichir notre province et il a tenu parole comme on le voit.

Comment a-t-il pu faire pour changer le déficit de \$810,484.20 en 1897 en un surplus de \$411,089.08 en 1911? Il a tout simplement administré sagement les deniers publics.

Le "Quebec Chronicle" le reconnaît quand dans son numéro du Couronnement en 1911, il disait :

"Il n'y a pas de doute que le gouvernement a plus que tenu la promesse qu'il avait faite de maintenir l'équilibre entre les recettes et les dépenses.

Et non seulement ces résultats satisfaisants ont été obtenus sans l'aide d'emprunts nouveaux ou sans augmentation de la dette publique, mais le gouvernement de Sir Lomer Gouin n'a contracté aucun emprunt et la dette publique a été diminuée de \$9,069,732.01 depuis 1905.

Il va sans dire que ces résultats magnifiques n'auraient pas pu s'obtenir si l'hon. M. Mackenzie et ses prédécesseurs n'avaient pas exercé de la vigilance dans la perception des revenus et pratiqué l'économie dans la dépense des deniers publics."

Le premier moyen employé par le gouvernement libéral d'enrichir la province en montant au pouvoir fut d'abord de percevoir les sommes dues au trésor. De ce chef, le revenu ordinaire qui, en 1897 était de \$3,874,966.22 a atteint en 1911 \$7,003,744.99.

Ensuite le gouvernement libéral s'est occupé de faire augmenter le revenu du domaine public comprenant la chasse, la pêche, les terres et forêts et les mines ; il réussit ainsi à porter à \$1,381,370.53 en 1911 le revenu qui était, en 1897, de \$879,893.26.

Mais il fallait encore plus d'argent pour mener à bonne fin toutes les grandes oeuvres conçues par le parti libéral et c'est alors que Sir Lomer Gouin entreprit de faire régler la question du rajustement du subside fédéral, qui avait déjà été demandé par Mercier et Parent, deux premiers ministres libéraux.

M. Gouin organisateur de la victoire

Que M. Gouin ait été l'organisateur de la victoire finale des provinces, les plus malins ne sauraient sérieusement le constater.

En effet, dès octobre 1905, le premier ministre d'Ontario, M. Whitney a averti le public que le sort des provinces était entre les mains de M. Gouin et de Sir Wilfrid Laurier.

"Participez-vous à la conférence au sujet du subside fédéral ? demandons-nous à M. Whitney.

"Je ne sache pas qu'il doive y en avoir une nouvelle, nous répondit-il. "La question en est à présent entre le premier ministre de la province de Québec et celui du Canada." Celui-ci se verra, sans doute, pressé d'agir par celui-là. Nous n'avons guère à y voir. Si nous sommes mandés par Sir Wilfrid à ce sujet nous nous rendrons volontiers à son appel. Pour ma part, je suis entièrement d'accord avec l'honorable M. Gouin dans ses revendications à cet égard. Ontario n'a pas de raison de se désintéresser." (La Patrie, 11 oct. 1905).

Le "Mail and Empire" de Toronto n'a pas été moins explicite. "Voici ce qu'il publiait le lendemain de la conférence d'octobre 1906 :

(Traduction)
"Conférence générale de tous les gouvernements, cela veut dire rencontre de plusieurs des meilleurs hommes de la politique canadienne, et rarement il se présente une semblable occasion de mesurer leur force et leur influence. "Comme résident de la conférence et comme initiateur du mouvement actuel" en faveur d'un rajustement financier. "M. Gouin a naturellement occupé une position préminente", et, du commencement à la fin, il s'est montré déterminé à obtenir, coûte que coûte, un rajustement financier."

Par son énergie, par sa persévérance, Sir Lomer Gouin a triomphé, et à la session fédérale de 1907, le gouvernement faisait droit à ses demandes.

L'effet du rajustement du subside

Avant le 1er juillet, 1907, la province de Québec recevait, en vertu de l'acte constitutionnel de 1867, une subvention annuelle de \$70,000 pour le maintien de son gouvernement et de sa législature, et une subvention annuelle de 80 cents par tête de sa population de 1861, soit \$889,252.80. Ces deux subventions, au montant total de \$959,252.80, étaient fixes et ne devaient pas s'accroître avec le chiffre de la population de la province.

Ces subventions devenaient de plus en plus insuffisantes.

Par suite de l'accroissement de la population depuis 1861, la subvention "per capita" de \$889,252.80 ne représentait plus en 1901 que 54 cents par tête de la population. En d'autres termes, si la subvention "per capita" avait été comme aujourd'hui de 80 cents par tête de la population telle que constatée à chaque recensement décennal, la province de Québec aurait, de 1867 à 1907, reçu \$8,100,216.00 de plus.

L'amendement de 1907 comporte ce qui suit :

1. La province de Québec reçoit maintenant \$240,000.00 au lieu de \$70,000.00 pour le maintien de son gouvernement et de sa législature. Cette subvention est fixe.

2. Elle reçoit de plus 80 cents par chaque tête de sa population telle que constatée à chaque recensement décennal. Cependant, lorsque cette population aura dépassé le chiffre de 2,500,000 âmes, la subvention sera de 80 cents par tête sur 2,500,000 et de 60 cents par tête sur l'excédent.

En vertu du rajustement de la loi, nous avons, depuis le 1er juillet 1907 jusqu'au 1er juillet 1911, reçu chaque année, \$599,865.60 de plus que nous ne recevions auparavant. Le rajustement nous a donc apporté pendant les quatre dernières années un surcroît de revenu de \$2,399,462.40.

Du 1er juillet 1911 au 1er juillet, 1921, nous allons recevoir annuellement \$884,991.20 de plus que ce que nous aurions reçu sans le rajustement ; soit un total de \$8,849,912.00, pour toute la décennie.

Et la subvention augmentera de nouveau à chaque recensement ultérieur avec le chiffre de notre population.

Quel premier ministre a jamais fait une opération financière aussi avantageuse pour cette province ?

Et cette opération n'est pas seulement avantageuse au point de vue financier, elle l'est encore pour l'autonomie de la province. Cet accroissement de revenu assure davantage le respect de cette autonomie. (Voir dans ce sens, le programme nationaliste de 1905 et le discours de M. Bourassa à Québec le 8 décembre, 1903.)

Comment veut-on que la province de Québec ne devienne pas la plus riche avec des administrations de cette trempe.

L'amélioration à l'instruction publique

Pour arriver au premier rang dans la Confédération, Québec a besoin que ses habitants puissent rivaliser avec les habitants des autres provinces dans tous les divers domaines de l'activité nationale ; pour cela il faut qu'ils soient instruits. C'est ce que le parti libéral a compris.

Sir Lomer Gouin dans son discours-programme, avait placé l'instruction publique au premier rang, et il a tenu parole. Le gouvernement n'a autant fait pour le développement et l'avancement de l'instruction publique. Les chiffres officiels le démontrent de façon irréfutable.

SUBVENTIONS TOTALES POUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE

1891-92	...	\$ 465,482.11
1895-96	...	389,550.76
1894-05	...	483,460.00
1905-06	...	534,460.18
1906-07	...	538,949.50
1907-08	...	561,960.00
1908-09	...	737,600.00
1909-10	...	783,592.88
1910-11	...	969,390.09
1911-12 (crédits votés)	1,098,950.40	
1912-13 (crédits votés)	1,321,597.10	

Diminution de 1892 à 1896
Augmentation de 1896 à 1905
Augmentation de 1905 à 1913
Augmentation de 1896 à 1913

Ainsi, les subventions avaient diminué sous les conservateurs. Elles sont aujourd'hui près de trois fois aussi considérables qu'en 1905, et près de 3.1-2 fois aussi considérables qu'en 1896.

Ces chiffres de \$1,321,597.10 ne comprennent pas tout le montant voté pour les fins d'instruction. Pour avoir un compte complet, il faudrait ajouter les crédits suivants :

1912-13	1895-96
Ecoles d'agriculture	...
23,000.00	\$19,800.00
Ecoles vétérinaires	...
5,500.00	4,000.00
Ecoles ménagères	...
10,000.00	1,300.00
Ecoles d'industrie laitière	...
8,000.00	2,000.00
Ecole forestière	...
5,000.00	rien
\$51,500.00	\$27,100.00

Autre augmentation de \$34,400, soit de 90 p. c.

Et ces octrois, le gouvernement libéral les attribue aux écoles pri-

maires, aux écoles élémentaires, aux écoles modèles ; il a fondé des écoles normales, des écoles de Hautes Etudes Commerciales et Technique.

Pour encourager les Commissions Scolaires à améliorer leur enseignement en avant de meilleurs professeurs, il leur accorde des subsides spéciaux.

Enfin le gouvernement n'épargne rien pour répandre l'instruction dans la province ; c'est ainsi qu'ils comptent mettre notre jeunesse en état de lutter avec les autres concitoyens des provinces sœurs.

L'agriculture source de prospérité

L'agriculture est à la base de la prospérité des nations, et l'industrie manufacturière, le commerce, ne sauraient progresser là où l'industrie agricole périclite.

Ces maximes économiques, le gouvernement Gouin ne les a pas perdues de vue depuis 1905, et c'est pourquoi il s'est efforcé par tous les moyens possibles à améliorer la situation des cultivateurs.

Etat des budgets de l'agriculture

1895-96	...	\$163,494.09
1905-06	...	218,600.00
1906-07	...	218,800.00
1907-08	...	228,210.00
1908-09	...	286,026.77
1909-10	...	317,800.90
1910-11	...	436,653.95
1911-12 (crédits)	...	678,050.00
1912-13 (crédits)	...	679,600.00

Augmentation de 1906 à 1913, \$461,000.00, soit 210 p. c.

Augmentation de 1896 à 1913, \$516,115.00, soit 315 p. c.

Ainsi les crédits de l'année courante sont plus de quatre fois ce qu'ils étaient en 1896.

Et ces crédits ne comprennent ni les montants votés pour la construction de ponts en fer et le rachat des péages, ni les montants que le gouvernement sera appelé à déboursier en vertu de la loi des \$10,000,000 d'emprunts pour les chemins.

Il serait trop long de détailler la distribution des octrois à l'agriculture ; signalons seulement que notre province verra grandir sa richesse agricole pour peu que les gouvernements l'aident à développer les institutions chargées de donner l'essor à cette industrie.

La colonisation contribue à augmenter la grandeur de notre province

Le parti libéral a toujours pensé d'exploitation au commerce et à qu'en ouvrant de nouveaux champs l'industrie, il contribuerait à faire grandir la prospérité de la province. C'est pourquoi il s'appliqua à ouvrir des champs à la colonisation, et il a tellement réussi que les chiffres du dernier recensement démontrent que, de 1881 à 1901, c'est-à-dire dans l'espace de vingt ans, la population de la plupart de nos comtés a moins augmenté que pendant les derniers ans.

Que, de 1881 à 1901, 24 comtés ont vu leur population diminuer de 42,617 âmes, soit en moyenne de 1775 âmes par comté.

Que de 1901 à 1911, 11 comtés ont vu leur population diminuer de 6,542, soit en moyenne de 603 âmes par comté.

Dans Ontario, 44 des 85 comtés ont vu leur population décroître de 73,


SI vous voulez un PAPIER BOND, qui donnera satisfaction aux plus exigeants, qui est fort et peu coûteux, demandez à votre imprimeur le papier

"BURMESE BOND"

Il en tient de tout poids et de toute grandeur.

CANADA PAPER CO.

LIMITED

TORONTO  MONTREAL

841 Ames, soit en moyenne de 1814 Ames, pendant la dernière décennie.

Tableau de l'augmentation de la population rurale par comté de 1871 à 1911.

Et nous en passons ! Soit pour ces douze comtés de colonisation, une augmentation, dans la décennie de 88,857.

Tableau des Ames de 1871 à 1911.

Dans l'Ontario il y a une diminution, pour la dernière décennie, de 15,000 Ames.

Séparons maintenant la population rurale des vieux comtés d'avec celle des comtés où l'on défriche.

Voici ce que l'«Événement» disait au sujet du recensement en janvier dernier :

« Il est à remarquer que pas un seul comté du district de Québec n'est en retard sur les autres parties du Dominion. Au contraire, ils ont presque tous progressé dans une proportion considérable. Voilà une constatation qui n'est pas pour nous déplaire. »

Voici ce que la «Gazette» de Montréal, journal conservateur, disait du recensement, le 26 décembre 1911 :

« La province de Québec n'a eu, durant ces dix dernières années, qu'une immigration bien minime, dont Montréal et les cantons de l'Est ont été les seuls à bénéficier. Toute son augmentation est donc presque due au développement de sa population, qui n'a jamais été plus intense et plus général dans Québec. Les villes elles-mêmes ont beaucoup augmenté ; mais la chose ne s'est faite au détriment des campagnes que dans une proportion très limitée. »

L'amélioration de la voirie dans la province

La province de Québec montera au premier rang dans la Confédération quand ses industries diverses seront encore plus prospères, et elles le deviendront en autant qu'elles auront plus de facilités pour les transports de leurs produits.

Nous n'insisterons pas ici sur la politique des bons chemins, nous y reviendrons.

Parlons des subventions aux chemins de fer.

Le tableau suivant indiquant, pour chaque province, sa superficie, sa population et la longueur de son réseau, répondra pour nous à cette question :

Tableau comparatif de superficie, population et longueur de réseau par province.

Ainsi le réseau d'Ontario est plus le double du nôtre, bien que notre province soit plus vaste et que notre population égale les 4-5 de la sienne.

Ainsi encore, Manitoba, avec une superficie et une population qui n'égalent pas le quart des nôtres, a presque autant de chemins de fer que notre province.

Ainsi la Colombie-Anglaise, avec une population qui n'égale pas la cinquième de la nôtre, a en fait autant de chemins que notre province.

Et il en est de mêmes pour les nouvelles provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta.

Avons-nous du moins fait ces sacrifices considérables pour aider à la construction des chemins de fer ? Notre province sur ce point doit suivre l'exemple des autres provinces ; ses richesses ne pourront être exploitées avec profit qu'en autant que les produits de l'industrie diverse pourront être mis en circulation.

C'est après avoir considéré tous ces faits que le gouvernement a, pendant la dernière session, demandé aux chambres de subventionner la construction de 2,200 milles de chemins de fer, c'est-à-dire d'aider 31 compagnies à augmenter de près de 60 pour cent le réseau actuel de la province.

Les subventions promises comprennent 5,888,874 acres de terre dont 1,554,364 acres avaient déjà été gagnées, et 4,334,510 acres sont des subventions nouvelles.

Ces subventions ne sont pas convertibles en argent et sont sujettes à diverses conditions propres à sauvegarder les intérêts de la province.

Les ministères depuis 1867

L'hon. Joseph Cauchon à la mise en vigueur de la Confédération avait été demandé pour former un ministère ; il échoua et l'hon. P. J. O. Chauveau le remplaça.

10.—L'hon. P. J. O. Chauveau fut nommé président du Sénat et l'hon. G. Ouimet forma le deuxième ministère, le 26 février 1873 et gouverna jusqu'au 8 septembre 1874.

30.—A la suite de la crise qui éclata à la suite de «l'affaire des Tanneries» l'hon. George Irvine, procureur général sous Ouimet dû sortir du cabinet, et le ministère démissionna ; l'hon. de Boucherville forma le 3ème ministère le 22 septembre 1874 et gouverna jusqu'au 2 mars 1878.

40.—Le 2 mars 1878 M. de Boucherville fut renvoyé d'office par le lieutenant gouverneur Letellier de Saint-Just et l'hon. H. G. Joly fut appelé à former le 4ème ministère le 8 mars 1878, et gouverna jusqu'au 30 octobre 1878.

Ainsi les mines et les pouvoirs hydrauliques qui contiennent les terres données en subventions sont réservées à la province.

Tableau des bois qui en couvriront la superficie en 1911.

ce seront soumis à la restriction générale de fabrication dans la province.

Les frais d'arpentage, etc., seront à la charge des compagnies qui devront, dans un délai à être fixé, mettre les terres sur le marché à un prix maximum de \$2.50 l'acre.

Le gouvernement se réserve le droit d'indiquer les endroits où les gares seront établies.

Il se réserve aussi le contrôle des plans, tracés, etc.

Il exige que les matériaux employés soient fabriqués au Canada, sauf impossibilité, et ils ne pourront être importés que sur autorisation du lieutenant-gouverneur en conseil.

Une clause oblige les compagnies à payer à leurs employés, ouvriers, etc., les salaires moyens de leur métier dans la région.

On le voit donc notre province a devant elle un fort bel avenir, et elle est devenue déjà si progressive que la province d'Ontario lui a emprunté les mesures suivantes :

- 10. Mise aux enchères des affermagés de coupes de bois.
20. Augmentation du tarif des droits de coupe et des rentes foncières.
30. Imposition d'une taxe sur les opérations de bourse.
40. Encouragement à l'établissement d'écoles techniques.
50. Division de la province en dix districts d'inspection sanitaire.

On le voit, notre province n'a rien à envier à aucune autre, et elle commandera sous peu dans la Confédération.

Nos Lieutenants-Gouverneurs depuis la Confédération,

- 50.—Un jour M. Joly ne put obtenir la majorité en chambre, aussitôt il démissionne et est remplacé par l'hon. A. Chapleau, qui forme le 5ème ministère le 30 octobre 1879, et siège jusqu'au 29 juillet 1882.
60.—En 1882, l'hon. Chapleau devient secrétaire d'Etat du Dominion, et démissionne comme premier ministre de la province et l'hon. J. A. Mousseau lui succède, du 31 juillet 1882 au 1er janvier 1884.
70.—L'hon. Mousseau fut nommé juge et l'hon. J. J. Ross réorganisa son ministère qui gouverna du 23 janvier 1884 au 20 janvier 1887.
80.—Le résultat des élections de 1886 étant douteux M. Ross démissionna et l'hon. L. O. Taillon lui succéda le 25 janvier 1887 au 27 janvier 1887.
90.—Le 27 janvier l'hon. Taillon ne put faire élire un président de la Chambre de son choix ; il n'avait plus la majorité en Chambre, il démissionna et l'hon. Honoré Mercier

lui succéda (27 janvier 1887 à juillet 1890).

100.—Le 16 décembre 1891 certaines accusations furent portées contre le ministère Mercier ; une commission d'enquête fut instituée et l'hon. Angers, lieutenant gouverneur renvoya le ministère. L'hon. de Boucherville fut de nouveau appelé ; il gouverna du 21 décembre 1891 au 16 décembre 1892.

110.—Quelque temps après la nomination de l'hon. Chapleau comme lieutenant gouverneur, l'hon. de Boucherville démissionna et à son tour l'hon. M. Taillon fut de nouveau appelé à former un ministère (16 décembre 1892 au 12 mai 1896).

120.—Le 1er mai 1896 l'hon. Taillon devenait ministre à Ottawa dans le cabinet Tupper et il fut remplacé par l'hon. Flynn, qui gouverna du 12 mai 1896 au 26 mai 1897.

130.—Aux élections du 11 mai 1897 l'hon. Flynn était battu ; il dut démissionner ; l'hon. F. G. Marchand lui succéda le 26 mai 1897 jusqu'au 25 septembre 1900.

140.—L'hon. Marchand mourut le 25 septembre 1900, il fut remplacé par l'hon. S. N. Parent, qui forma son ministère le 3 octobre 1900.

150.—Le 20 mars 1905, l'hon. Parent démissionna ; l'hon. Lomer Gouin forma son ministère. Sir Lomer Gouin a toujours été premier ministre depuis. C'est lui qui détient le record de durée comme ministre.

Parlements Provinciaux depuis la Confédération.

- 10. S'ouvrit le 27 décembre 1867 et fut dissous le 27 mai 1871.
20. Du 7 novembre 1871 au 7 juin 1875.
30. Du 4 novembre 1875 au 22 mars 1878.
40. Du 4 juin 1878 au 7 novembre 1881.
50. Du 8 mars 1882 au 9 septembre 1886.
60. Du 27 janvier 1887 au 10 mai 1890.
70. Du 4 novembre 1890 au 22 décembre 1891.
80. Du 20 avril 1892 au 6 mars 1897.
90. Du 23 novembre 1897 au 14 novembre 1900.
100. Du 14 février 1901 au 4 novembre 1904.
110. Du 2 mars 1905 au 6 mai 1908.
120. Du 12 janvier 1909 au 29 avril 1912.
130. Le parlement actuel.

Nos Lieutenants-Gouverneurs depuis la Confédération,

- Voici la liste des lieutenants-gouverneurs de la province de Québec depuis la Confédération :
Sir N. F. Belleau 1867
L'Hon. René Édouard Caron . 1873
L'Hon. Luc Letellier de St-Just 1876
L'Hon. Théodore Robitaille . 1879
L'Hon. L. F. N. Masson . . . 1884
L'Hon. A. R. Angers 1887
Sir J. A. Chapleau 1892
Sir L. A. Jetté 1898
Sir A. P. Pelletier 1909
Sir François Langlois 1910

Un puissant facteur de développement économique

Ce sont des bonnes routes dont le Gouvernement veut doter la Province de Québec. — Un peu d'histoire.

Nous ne saurions trop faire ressortir l'importance de cette question des bonnes routes en citant sommairement les avantages qui résulteront pour tous.

LE CULTIVATEUR pourra donner plus de valeur à sa ferme, il pourra tirer plus de profits de ses récoltes ; le coût de transport moins élevé, il pourra aller vendre ses produits aux marchés les plus payants, ses enfants pourront aller à l'école, sa famille à l'église ; il pourra avoir plus facilement son médecin, les fils et les filles aimeront mieux demeurer sur la terre, et ainsi il y aura plus de bonheur à la maison.

LE MARCHAND verra ses affaires augmenter parce que les acheteurs viendront plus souvent et plus nombreux tous les jours.

L'AUTOMOBILISTE aura plus de plaisir et trouvera que ses comptes pour réparations sont moins élevés.

LE BANQUIER verra les dépôts de sa banque augmenter parce que les industries et l'agriculture feront plus d'argent en vendant mieux leurs produits.

On pourrait en dire bien long encore pour démontrer les avantages des bonnes routes. Le gouvernement a décidé de faire quelque chose pour encourager l'amélioration des chemins et en 1912 il accorde \$350,000 à part des obligations de la loi dite des «dix millions», dont nous parlerons, quand en 1892 rien n'était donné.

C'est en 1907 qu'a été inaugurée la politique d'amélioration des routes. Avant cette date, on avait bien fourni aux municipalités rurales des machines à chemins et alloué quelques subventions, mais les résultats de ces encouragements n'étaient guère appréciables.

En 1908, la loi de 1907 fut amendée de façon à faire bénéficier de la subvention accordée non seulement deux municipalités, mais toutes les municipalités de chaque comté qui prendraient à leur charge l'entretien de leurs chemins. De plus, le gouvernement était autorisé par cette loi de 1908 à mettre à la disposition de toutes municipalités qui feraient les travaux de macadamisage ou de gravelage une subvention qui pourrait s'élever jusqu'à \$500 et qui servirait à payer la moitié des dépenses que la municipalité aurait encourues pour ces travaux permanents.

La loi des chemins ne fut guère modifiée avant 1911.

En 1911, elle fut complètement refondue, sur l'initiative de l'hon. M. Caron. Voici les principaux avantages que procure cette loi de 1911, qui est encore en vigueur.

I. — AUX MUNICIPALITÉS RURALES ET LOCALES.

Premier avantage : Une subvention égale à la moitié des dépenses d'entretien, d'amélioration et de confection des chemins.

Deuxième avantage : Une subvention égale à la moitié des dépenses d'entretien, d'amélioration et de confection des chemins, locaux et de comté, conformément aux articles 535 et 536 du code municipal. Elle ne peut dépasser \$200.00 par année et par municipalité de village.

Troisième avantage : Une subvention égale à la moitié des dépenses encourues pour des travaux permanents de gravelage et de macadamisage. Cette subvention ne peut dépasser \$1000.00 par année et par municipalité, pour des travaux de macadamisage ni \$500.00 pour des travaux de gravelage.

Lorsqu'une municipalité qui a pris tous ses chemins à sa charge, bénéficie déjà du premier avantage, elle ne peut avoir droit en même temps à totales de voirie dépassant \$800.00, cette subvention que si ses dépenses dans l'année.

Une municipalité qui bénéficie déjà du deuxième avantage, ne peut, en même temps, bénéficier de cette subvention que si ses dépenses totales de voirie, dépassent \$400.00.

Quatrième avantage : — Une subvention à la discrétion de l'honorable Ministre de l'Agriculture, pour des travaux de macadamisage d'un pie, le chemin de Montréal-Québec ou chemin important, comme par exemple Montréal-Sherbrooke.

Cinquième avantage : — Quand, dans un comté, aucune municipalité n'a encore pris tous ses chemins à sa charge, la première et la seconde vi passeront un règlement pour prendre à leur charge tous leurs chemins municipaux, locaux et de comté, conformément aux articles 535 et 536 du code municipal, auront droit pendant deux ans, aux trois quarts de leurs dépenses d'entretien, d'amélioration et de confection des chemins ; mais cette subvention ne pourra dépasser, par année et par municipalité, pendant ces deux années, \$600.00 pour la première municipalité ou \$500.00 pour la seconde. La troisième année, elles rentreront dans le cas ordinaire du premier avantage.

Sixième avantage : — Une subvention égale à quarante pour cent des dépenses d'entretien, d'amélioration et de confection des chemins.

Cette subvention peut être accordée aux municipalités de village qui ont pris à leur charge tous leurs chemins municipaux, locaux et de comté, conformément aux articles 535 et 536 du code municipal. Elle ne peut dépasser \$200.00 par année et par municipalité de village.

Septième avantage : — Une subvention égale à quarante pour cent des dépenses d'entretien, d'amélioration et de confection d'un chemin pour les municipalités de village qui prennent à leur charge un chemin principal, traversant le village. Cette subven-

tion ne peut dépasser \$100.00 par année et par municipalité de village.

Huitième avantage. — Une subvention égale à quarante pour cent des dépenses de gravelage ou de macadamisage d'un chemin principal de village.

III — AUTRES AVANTAGES

1 — Le gouvernement rembourse le tiers du coût d'achat et des frais de transport des tuyaux en béton, en terre cuite vitrifiée ou en tôle d'acier ondulée employés par les municipalités rurales et de village, pour la confection ou la réparation de ponceaux en travers des chemins.

2. — Le gouvernement met chaque année à la disposition des municipalités, un certain nombre d'outillages complets, pour la confection de macadam.

Chaque outillage est accompagné d'un instructeur compétent.

Comme on peut le voir, les avantages offerts par la loi de 1911 sont nombreux et considérables, mais plusieurs municipalités ne sont pas en état de dépenser les sommes que requièrent des travaux aussi coûteux que le macadamisage et le gravelage de leurs routes. Le gouvernement Gouin a donc pensé qu'il était de son devoir de venir en aide aux municipalités qui voudraient emprunter pour faire de tels travaux. Et c'est ainsi qu'il a fait adopter à la dernière session, ce que l'on appelle communément «la loi des \$10,000,000.»

En vertu de cette loi, qui ne fait disparaître aucun des avantages offerts par la loi de 1911, mais qui la complète pour ainsi dire, le gouvernement est autorisé :

1. à garantir, jusqu'à concurrence de \$10,000,000, les emprunts d'une durée de quarante-et-un ans que les municipalités voudront faire pour payer le macadamisage, l'empierrement ou le gravelage de leurs chemins ;

2. à payer la moitié des intérêts accrus sur ces emprunts ;

3. à rembourser à l'échéance tout le capital des emprunts.

Ainsi, comme ces emprunts pourront être négociés à 4 p.c., la municipalité qui aura emprunté ne devra payer que 2 p.c., d'intérêt par année pendant 41 ans. Elle n'aura point à rembourser le capital.

En résumé, les municipalités qui bénéficieront de la loi n'auront que 2 p.c. d'intérêt à payer sur la totalité de leurs emprunts, et à l'expiration de 41 ans la dette sera éteinte et elles seront complètement libérées.

Elles pourront ainsi améliorer très économiquement leur voirie et le coût de ces travaux étant réparti sur une période de 41 ans ne pèsera pas sur une seule génération.

Un petit calcul fera saisir les avantages de cette loi des \$10,000,000. Supposons qu'une municipalité emprunte \$50,000.

Avec ces \$50,000 elle pourra construire de 10 à 15 milles de chemin macadamisé.

De plus, ses contribuables pourront, en travaillant au macadamisage, gagner au moins les 4-5 du montant qui y sera dépensé, soit \$40,000.

Ces \$40,000, s'ils sont déposés à une banque d'épargne, rapporteront au moins 3 p.c., soit \$1200 par an.

D'autre part, la municipalité devra déboursier annuellement 2 p.c. sur le montant de l'emprunt, soit \$1000 par an.

En résumé, les contribuables de cette municipalité auront de 10 à 15 milles de chemin macadamisé ; en outre, ils auront personnellement \$40,000 en banque, lesquelles rapporteront chaque année au moins \$200 de plus qu'il ne leur en faudra pour payer les intérêts de leur emprunt.

Comme on le voit, les avantages que procure cette loi sont considérables.

Tous les gens avisés l'ont vite reconnu, et il faut voir l'empressement avec lequel on a signifié son intention d'en profiter. Cette loi n'a été

et que par conséquent l'argent employé à leur achat est resté en grande partie dans le pays.

Les rouleaux, à part trois, ont été fabriqués à Montmagny, les concasseurs à Sherbrooke, les charnnes à chemins et la moitié des machines à chemins et les voitures d'arrosage à Plessisville, comté de Mégantic, et les engins (locomobiles) des concasseurs à St-Hyacinthe.

Une nouvelle industrie a été créée et occupera cette année au moins cent cinquante ouvriers.

L'acier, qui, auparavant, était caillé en Pensylvanie, est pris maintenant à Joliette, où une nouvelle aciérie fonctionne depuis la fin de l'hiver de 1911.

Toutes les machines commandées cette année seront construites entièrement dans la province.

Le gouvernement aura, ce printemps, 42 outillages complets à mettre à la disposition des municipalités.

La loi des \$10,000,000

Comme nous l'avons dit, le gouvernement s'est fait autoriser, pendant la dernière session, à garantir tout emprunt fait par une municipalité pour le macadamisage, l'empierrement et le gravelage des chemins. La loi fixe à \$10,000,000 la limite du chiffre des emprunts, mais il faut se rappeler que Sir Lomer Gouin a déclaré que cette limite serait reculée dès que le besoin s'en ferait sentir.

Le gouvernement se chargera de négocier lui-même les emprunts pour les municipalités. Ces emprunts seront pour un terme de 41 ans et pourront ainsi se faire à 4 pour cent.

Le gouvernement paiera annuellement la moitié des intérêts.

De plus, il se chargera lui-même du remboursement du capital emprunté en formant un fonds d'amortissement, le gouvernement devra mettre en réserve chaque année environ 1 p.c. du capital emprunté.

En résumé, les municipalités qui bénéficieront de la loi n'auront que 2 p.c. d'intérêt à payer sur la totalité de leurs emprunts, et à l'expiration de 41 ans la dette sera éteinte et elles seront complètement libérées.

Elles pourront ainsi améliorer très économiquement leur voirie et le coût de ces travaux étant réparti sur une période de 41 ans ne pèsera pas sur une seule génération.

Un petit calcul fera saisir les avantages de cette loi des \$10,000,000. Supposons qu'une municipalité emprunte \$50,000.

Avec ces \$50,000 elle pourra construire de 10 à 15 milles de chemin macadamisé.

De plus, ses contribuables pourront, en travaillant au macadamisage, gagner au moins les 4-5 du montant qui y sera dépensé, soit \$40,000.

Ces \$40,000, s'ils sont déposés à une banque d'épargne, rapporteront au moins 3 p.c., soit \$1200 par an.

D'autre part, la municipalité devra déboursier annuellement 2 p.c. sur le montant de l'emprunt, soit \$1000 par an.

En résumé, les contribuables de cette municipalité auront de 10 à 15 milles de chemin macadamisé ; en outre, ils auront personnellement \$40,000 en banque, lesquelles rapporteront chaque année au moins \$200 de plus qu'il ne leur en faudra pour payer les intérêts de leur emprunt.

Comme on le voit, les avantages que procure cette loi sont considérables.

Tous les gens avisés l'ont vite reconnu, et il faut voir l'empressement avec lequel on a signifié son intention d'en profiter. Cette loi n'a été

UN HOMME D'AFFAIRES

Comment M. J. O. Labrecque a édifié la plus grande maison de détail de Montréal dans le commerce de charbon.

Qui ne connaît pas la maison J. O. Labrecque et Cie ? Sa réputation est répandue dans tous les centres canadiens-français de la province de Québec et d'ailleurs. Personne ne peut parler charbon sans songer au **DIAMANT NOIR**, sans revoir surtout devant ses yeux l'image de l'ours polaire, cette célèbre marque de commerce qui a contribué à faire connaître la maison Labrecque autant peut-être que la qualité de son charbon.

Le fondateur de l'établissement, M. J. O. Labrecque, est un "self-made man" dans toute l'acception de mot. Il s'est élevé par ses seules forces et son énergie au premier rang parmi nos hommes d'affaires canadiens-français. Après un cours d'études primaires à l'Académie Commerciale Catholique de Montréal, il servit comme comptable dans plusieurs maisons de commerce, entre autres, chez A. Pilon & Cie., le plus grand marchand de détail du temps.

En 1888, le 25 novembre, il fonda l'établissement qui porte son nom et lançait sur le marché le fameux charbon **DIAMANT NOIR**.

Depuis il n'a cessé de prospérer et il est aujourd'hui à la tête de la plus grande maison de détail dans le commerce du charbon à Montréal. Depuis 1896 il est le fournisseur de la ville, et il est aussi d'un grand nombre d'institutions religieuses et commerciales.

M. J. O. Labrecque fait partie de toutes nos grandes associations commerciales, le Board of Trade, la Chambre de Commerce, l'Union du Commerce, etc., et il appartient en même temps à plusieurs clubs sociaux.

Depuis trente-quatre ans, dans la partie Est de Montréal, il n'y a pas eu d'élection fédérale, provinciale ou municipale, où il n'ait pris une part active, pas de



mouvement public ou social auquel il soit resté étranger.

Le fameux mouvement de 1885, en faveur de la fermeture à bonne heure, fut peut-être un de ceux qui permirent le mieux à M. Labrecque de déployer ses remarquables qualités d'organisateur et d'homme d'action. M. Labrecque était alors comptable et membre de l'Union des Commis-Marchands, dont il dut refuser la présidence, à raison de ses occupations. On peut dire qu'il fut vraiment l'âme du mouvement de la fermeture à bonne heure et on se rappelle encore avec quelle vigueur il fut conduit. Cette première lutte ne porta pas immédiatement ses fruits, mais elle a été le point de départ de la victoire définitive d'aujourd'hui.

M. Labrecque est encore un de ceux qui se rendirent auprès de la Législature il y a quelques années et, après une campagne vigoureuse, au nom de 1,710 marchands, obtinrent pour une compagnie d'électricité nouvelle une charte qui a eu pour résultat de faire baisser le prix de la lumière dans Montréal. M. Labrecque fut le président de cette compagnie, la Merchants Light, Heat and Power.

Enfin M. Labrecque s'intéressa à toutes les œuvres. Son concours est acquis à tous les bons mouvements.

Il est le directeur de l'Assistance Publique depuis sa fondation. Fondateur du club le "Montagnard" et membre à vie du club le "National", il est aussi un des plus fervents adeptes du sport canadien-français.

LE CHARBON DIAMANT NOIR

EST LE MEILLEUR

J. O. Labrecque & Cie., 141 Rue Wolfe, MONTREAL

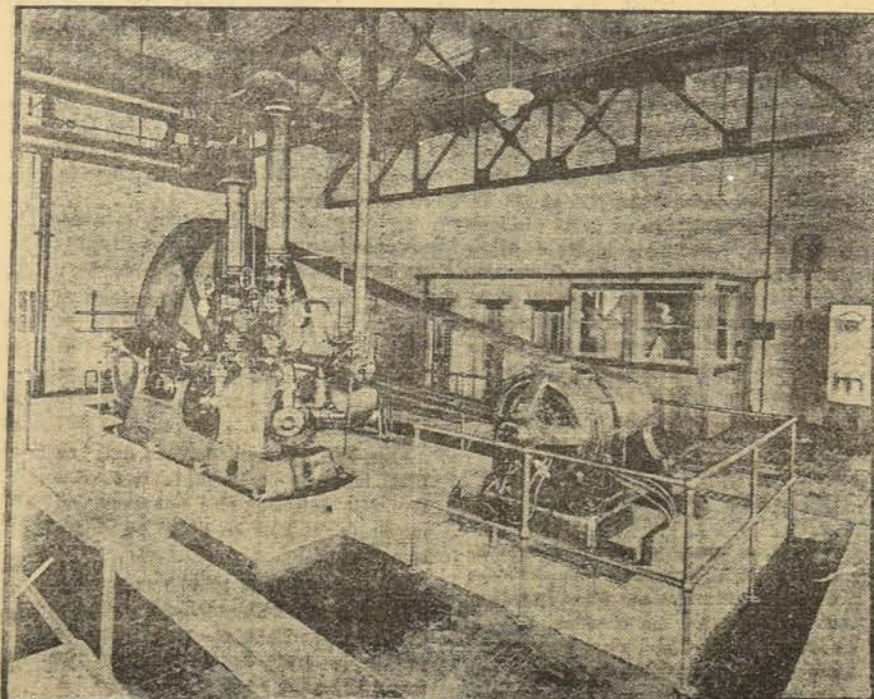
FABRIQUE ETABLIE EN CANADA DEPUIS 1896

PLUS DE 8000 MACHINES EN OPÉRATIONS

Machines pour chambres froides et faire la glace, de la plus grande efficacité, durée et économique.

Système d'isolement en liège.

Systèmes modernes les plus approuvés pour toutes fins de contrôle de température.



- Dernières Commandes :
- CHATEAU LAURIER
Ottawa, Ont.
 - HOPITAL GENERAL DE MONTREAL
Montréal, P.Q.
 - HOTEL C. P. R.
Vancouver, C.A.
 - MOIRS LIMITED
Halifax, N.E.
 - Wm. DAVIS & CO.
Winnipeg, Sask.
 - et plusieurs autres.

The Linde Canadian Refrigerator Co., Ltd.

Bureau Principal, 37 rue St-Pierre, Montréal, P.Q.

Succursales: TORONTO, WINNIPEG, CALGARY, EDMONTON, VANCOUVER.

sanctionnée que le 3 avril 1912; or le 1er avril, 16 municipalités avaient déjà demandé à emprunter \$715,000.

Il va sans dire que toutes les municipalités sont appelées à bénéficier de cette loi. Car elle n'a pas été adoptée pour faire des chemins aux automobilistes. Sans doute les automobilistes profiteront des bons chemins comme les autres, mais c'est surtout le cultivateur que le gouvernement désire favoriser en mettant son crédit au service des municipalités rurales.

De plus les municipalités sont libres de macadamiser là où le requièrent leurs intérêts. Le gouvernement a confiance qu'elles agiront avec discernement.

Certains adversaires du gouvernement auraient désiré une loi draconienne, réglant tout et ne laissant aucune liberté aux municipalités. Le gouvernement, lui, entend respecter l'autonomie des municipalités.

On dit qu'avec ce système, il ne se construira que des tronçons de chemins macadamisés par-ci par-là. Or voici les impressions que notre ministre de l'agriculture, l'hon. M. Caron, rapportait d'un congrès des bons chemins tenu à Richmond, en Virginie, en décembre 1911:

"Tous les congressistes, a-t-il dit, ont déclaré que, d'après leur expérience, chaque mille, chaque demi-mille de chemin fait en un endroit quelconque est une leçon qui porte ses fruits et est une émulation salutaire.

"Quand on voit une partie d'un chemin si bien faite et si bonne, on veut faire le reste pareil. Des orateurs que j'ai entendus croient qu'il vaut mieux faire un demi-mille dans une municipalité et un demi-mille dans une autre, plutôt qu'un mille dans une seule et même municipalité, car ces deux parties de chemin ne tardent pas à être jointes par un chemin également bon."

Le projet de loi du gouvernement a été favorablement accueilli par le public et la presse. Nous citons quelques opinions:

"The Gazette" conservateur de Montréal, le 1er mars 1912:

"Il devrait y avoir au moins, une mesure modérée de progrès dans l'œuvre de l'amélioration des chemins ruraux de Québec, comme résultat de la mesure actuellement devant la législature."

"Il serait difficile de proposer un arrangement plus favorable aux municipalités. Une municipalité rurale qui voudra améliorer ses chemins pourra se procurer pour cela, par la vente de ses obligations une somme de \$100,000 et, en 41 ans, elle sera libérée de tous ses engagements, si elle paie \$2000 par année, soit en tout \$82,000. La province en paiera à peu près le double. Ne devraient-ils pouvoir résister à de telles offres que les gens qui aiment mieux payer des péages élevés que de payer des taxes légères."

La "Presse", journal indépendant de Montréal, le 18 janv. 1912:

"Evidemment, nous allons mériter la réputation accréditée sur le compte des Canadiens-français chez les politiciens américains qui nous observent de près: le Canadien-français est lent, mais lorsqu'il se décide, il n'y a rien pour l'arrêter et il s'attache à laire bien.

"C'est la pensée qui nous est venue à l'esprit en lisant les déclarations faites, hier soir, par l'un des ministres de Sir Lomer Gouin au chapitre si intéressant, pour la province de Québec, des bonnes routes.

"Nous demandions deux grandes artères provinciales ou nationales; le gouvernement se propose d'en construire huit, sans compter la

route internationale Edouard VII où la Presse a déjà contribué pour une modeste quote-part.

"Nous ne demandions à Sir Lomer Gouin que de commencer sérieusement et d'une manière pratique la grande œuvre et, dans un geste d'un patriotisme admirable et bien vrai, le premier ministre place tout de suite la province au premier rang des provinces de la confédération.

"Aussi tous les citoyens de la province de Québec s'empresseront-ils d'applaudir des deux mains et de crier: bravo, M. Gouin."

La "Presse", en mars 1912:

"Le gouvernement Gouin est à faire une campagne d'éducation qui devra avoir les meilleurs résultats. Elle fera mieux apprécier la nouvelle loi des chemins, qui est sans doute 'mesure la plus importante, au point de vue économique, qu'ait vue la province'. Du coup nous nous trouvons à la tête du Dominion dans la politique progressive des bonnes routes."

Ontario semblait avoir pris les devants, mais de toutes les dépenses faites par cette province que restait-il? Le rapport de l'Ontario, publié en 1911, sur l'amélioration des voies publiques, dit: "Il est vrai que pour la grande partie d'Ontario, les chemins de campagne (township roads) sont à peine meilleurs qu'ils étaient il y a 20 ans."

Le "Mail and Empire", journal conservateur de Toronto, le 28 février 1912:

"Quebec, in deciding to raise ten millions for roads construction, is attempting to make up in one Herculean effort for much of what has been neglected in the past. These movements are all attuned to the new spirit of national development along business like lines."

M. Rowell, chef de l'opposition dans Ontario, le 1er février 1912:

"Quebec has set us example by voting during the present session ten millions dollars for the improvement of highways. Under the highway improvement act of Ontario, one of the piece of progressive legislation for which this province is indebted to the former liberal Government, the province of Ontario has expended one million dollars on the construction of county roads, and the municipalities two millions for improvements of high ways. A good start has been made but the time has come to much larger plans."

The "Peterborough Examiner", en février 1912:

"The province of Ontario, ruled by a staunch Britisher, like Sir James claims to be, can take lessons in enterprise from the 'benighted' province of Quebec. Quebec has decided to raise, by way of loan, ten million dollars, to construct 3300 miles of good roads in that province, nine trunk lines of high-class highway. It is to advance this sum to municipalities at the low rate of interest of two percent."

M. Arthur Plante, député conservateur de Beauharnois, le 13 mars 1912, à Valleyfield:

"L'œuvre du gouvernement Gouin est vitable et malgré que je n'aie pas l'habitude de faire des compliments à mes adversaires, je n'hésiterai pas cependant à déclarer publiquement que je suis tout entier avec le gouvernement sur cette importante question....."

"Cette mesure du gouvernement est la meilleure qui n'a jamais été présentée, elle est nationale et dans l'intérêt de tout le monde."

M. Arthur Plante, député conserva-

teur, à St-Timothée, le 10 mars 1912:

"On peut différer d'opinion avec le gouvernement Gouin sur certains détails, mais conservateurs comme libéraux sont heureux de le féliciter sur sa politique des bons chemins, qui est au-dessus des partis politiques.

"Je blâme M. Cousineau d'avoir déclaré en pleine chambre que le gouvernement en faisant adopter cette loi portait une atteinte à l'autonomie des municipalités. Loin de là, la loi de l'hon. M. Caron protège les municipalités."

Texte de deux lettres adressées au ministre de l'agriculture par l'ingénieur des routes du gouvernement d'Ontario:

Ont. Dept. of Public Works,
Engineer of Highways,
Toronto, 24 janv. 1912.

Monsieur,
Un rapport récemment publié dans les journaux constate que vous avez présenté un projet à la législature de Québec autorisant la dépense de dix millions pour la construction de routes. Je vous serais très reconnaissant, si vous vouliez avoir la bonté de me faire parvenir une copie de ce projet de loi pour mon propre usage.

J'ai eu l'honneur de faire votre connaissance, l'automne dernier, durant la convention qui a eu lieu à Richmond, Va., et il me fait plaisir de voir que vous donnez un si bon exemple à la province d'Ontario. Agréez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus profonds.

Votre respectueusement dévoué
(Signé) W. A. McLean,
Ingénieur des grandes routes

Avec une telle politique, la province de Québec ne peut voir que grandir son commerce et ses industries et prendre un nouvel essor économique.

Hon. J. E. Caron,
Ministre de l'agriculture,
Québec.
Toronto, Ont., 3 mars 1912

Monsieur,
Je viens de recevoir une copie de la résolution autorisant votre gouvernement à contribuer à l'amélioration des routes, et je vous suis redevable au possible pour ce document intéressant. Il est gratifiant de voir l'encouragement substantiel accordé pour améliorer les grandes routes, et il me fait plaisir de féliciter votre province sur l'aspect progressif de cette mesure.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma haute estime et de ma sympathie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma haute estime et de ma sympathie.

Hon. J. E. Caron
Québec.

La route de Rouse's Pointe-Montreal.

Un mot seulement au sujet de ce tronçon de route internationale. Cette route sera construite et sera en pierre qui servira au macadamisage. Elle aura trente pieds de largeur, dont 16 en macadam. Son coût sera d'environ \$160,000, et le gouvernement doit en payer les trois quarts. Comme le disait le 20 janvier 1912, un journal conservateur, "The Quebec Chronicle":

"Such a road cannot fail to be of great advantage to the province, not only because of the influx of spending automobilists, but also because it is likely to benefit the farmers."

Avec une telle politique, la province de Québec ne peut voir que grandir son commerce et ses industries et prendre un nouvel essor économique.

Comment notre province prépare ses hommes d'affaires

C'est à l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales que les commerçants futurs se préparent aux luttes contre le commerce pour assurer à notre Province sa prépondérance dans le Dominion.

Les directeurs de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales devraient un jour conduire leurs élèves dans le port et ils verraient le trafic intense de notre imposant fleuve, il est une des plus grandes artères du commerce du monde.

Silloné sans interruption par d'immenses bateaux que traitent vaillamment de puissants remorqueurs, par de luxueux vapeurs à passagers dont le tonnage équivaut dix fois celui de maint bâtiment de mer, le port de Montréal est bien pour les futurs commerçants un emblème de la vie de leur jeune pays, de la prospérité industrielle des régions qu'il baigne et dont il représente l'un des principaux facteurs. Il leur donne en même temps un bel exemple de travail constant et assidu, qui a valu à ceux qu'il aide dans la lutte contre la concurrence étrangère, une si belle place dans les annales commerciales.

L'école des Hautes Etudes commerciales, qui compte à peine deux ans a pris dès le début, un développement extraordinaire, c'est au point qu'à l'ouverture du mois de septembre le nombre de ses étudiants dépassera celui de l'Ecole de Paris après trois ans d'existence.

C'est au gouvernement Gouin que revient le mérite d'avoir doté la métropole du Canada de cette institution qui au dire de M. Armand

Chaput, président de la Chambre de Commerce "comble une grande lacune dans le système d'enseignement de la province".

I.— SES RAISONS D'ETRE

Les découvertes scientifiques modernes ont décuplé la production et facilité le transport et la distribution des produits dans le monde. Des conséquences presque immédiates furent les compétitions internationales et une âpre lutte pour les débouchés sur tous les marchés.

Cette lutte est une question d'existence pour tous les peuples producteurs, qu'ils le veuillent ou non. Aussi, après avoir assuré l'évolution industrielle de la production, par une organisation méthodique et scientifique, c'est-à-dire, par l'éducation technique à tous les degrés, ils ont également voulu assurer le placement de cette production dans le monde, par une organisation méthodique et scientifique, c'est-à-dire, par l'éducation commerciale à tous les degrés. L'armée commerciale comme l'armée industrielle se compose d'un état-major (directeurs et ingénieurs) et de soldats de grades divers (employés et vriers). Pour ceux-ci, il faut un solide enseignement primaire complété par des cours techniques d'adultes, industriels ou professionnels; pour les états-majors, il est indispensable d'avoir un enseignement supérieur, des Facultés universitaires.

On constate que tous les pays qui sont à la tête des nations sont d'accord sur ce point; qu'ils ont créé chez eux l'enseignement commercial supérieur, et qu'ils s'imposent des sacrifices en vue de le maintenir et de le développer.

C'est que, instruits par l'expérience, ils sont convaincus de ce que l'enseignement commercial supérieur est un des principaux facteurs du développement économique, par les hommes d'initiative et d'action qu'il procure.

Chaque jour, le Canada se développe davantage et acquiert une place de plus en plus marquée parmi les pays producteurs; son avenir industriel paraît des plus brillants, étant données ses nombreuses ressources naturelles et sa richesse en houille blanche, c'est-à-dire, en chutes d'eau fournissant l'énergie qui permettra de transformer économiquement ces ressources naturelles en produits manufacturés. Si l'on en croit les hommes compétents, l'avenir industriel est aux pays riches en houille blanche. Mais il ne faut pas se le dissimuler, les industries canadiennes se trouvent déjà, et se trouveront de plus en plus, aux prises avec les mêmes difficultés que les industries des autres pays; il faudra qu'elles aussi, aient des hommes d'action et d'initiative possédant les connaissances voulues pour fournir les débouchés indispensables à sa production croissante. "L'École des Hautes Etudes Commerciales de Montréal" a pour mission de former ces hommes. C'est là une de ses raisons d'être.

Mais il est une autre considération qui a bien son poids. Nombreux sont les pères de famille qui, détournant aujourd'hui leurs fils des professions encombrées que l'on a appelées libérales, et surtout du fonctionnarisme, les orientent plutôt vers les carrières plus productives du commerce, de l'industrie ou de la finance, dans lesquelles, tout en jouissant d'une plus grande indépendance, ils se font une situation proportionnée à leur activité et à leurs aptitudes. Néanmoins, ces pères de famille prévoyants ont la prétention, fort légitime de voir leurs fils bénéficier des avantages d'une instruction réellement supérieure, leur donnant les connaissances variées que doivent posséder de nos jours les gens instruits et cultivés. C'est que de nos jours, les hommes d'affaires prennent place aux premiers rangs de l'élite sociale; on les trouve jouant parfois un rôle prépondérant dans l'administration des villes et des pays, et il convient qu'ils reçoivent un enseignement les mettant à la hauteur de leur mission.

Telles sont les Raisons d'Être de l'enseignement commercial supérieur créé à "l'École des Hautes Etudes Commerciales de Montréal."

De plus, le moment n'est peut-être pas éloigné, où le gouvernement qui a pour mission de seconder les efforts de l'initiative privée en vue d'assurer le développement du pays, jugera opportun de multiplier les agents canadiens qui auraient à l'étranger une mission et des attributions analogues à celles des consuls accrédités par tous les pays. La récente création d'un département des Affaires Étrangères est une indication à ce sujet et l'on peut croire que la question de l'organisation d'un corps consulaire canadien sera une des premières que le nouveau département mettra à l'étude. Les jeunes gens ayant terminé avec fruit leurs cours à l'École des Hautes Etudes, seront tout indiqués pour remplir ces fonctions, auxquelles leurs études les auront préparés, et en plusieurs pays, ces fonctions ne sont accessibles

qu'aux diplômés de telles écoles. A ce titre, l'École de Montréal répondra à une nécessité nouvelle, est née de l'accroissement des forces productrices nationales. Il faut remarquer d'ailleurs que les diplômés de l'École, par les connaissances qu'ils auront acquises, pourraient être appelés avantageusement à bien d'autres fonctions, encore, par exemple, aux postes importants de l'administration douanière, aux chaires professorales dans l'enseignement commercial, à la comptabilité des divers services publics, etc.

II. — POUR QUI IL EST CRÉE

L'enseignement tel qu'il est conçu s'adresse :

10. — Aux fils de négociants et d'industriels qui se proposent de continuer les affaires paternelles et sont désireux de posséder une instruction supérieure pouvant être utile à leurs affaires, etw couronnée par un diplôme universitaire.

20. — Aux jeunes gens qui sont désireux de devenir les chefs ou les principaux auxiliaires d'entreprises commerciales, industrielles ou financières.

30. — Aux jeunes gens qui sont à même de s'intéresser dans des entreprises financières ou industrielles, et qui sont, désireux d'acquérir des connaissances dont ils pourront tirer profit, quand ils siégeront au sein des conseils d'administration de sociétés.

40. — Aux jeunes gens se destinant au professorat dans l'enseignement commercial ou à certaines fonctions administratives.

50. — Aux diplômés des diverses branches de l'enseignement supérieur, avocats, ingénieurs, etc., désireux d'étendre leurs connaissances en sciences commerciales et maritimes ou désireux de se créer un titre spécial dans un but pratique. (V. les conditions particulières à cette catégorie.)

III.—SON CARACTERE

Pour répondre au but de sa création, l'enseignement de "l'École des Hautes Etudes Commerciales de Montréal" doit avoir un caractère nettement pratique. Toutefois, ce caractère ne doit pas exister au détriment de l'enseignement supérieur, qui est appelé à donner la haute culture indispensable à l'homme d'affaires moderne. Par l'éducation universitaire, les jeunes gens acquerront un jugement avisé, se dégageront l'esprit de préjugés routiniers et pourront mieux mettre en application la partie pratique qui leur aura été enseignée, quand ils entreront en stage dans l'les affaires. Car il est évident que, tout comme le jeune médecin ou le jeune ingénieur sortant de l'université, le licencié en Sciences commerciales et maritimes devra faire un stage, quelle que soit la carrière qu'il choisisse, parmi les nombreuses carrières accessibles au jeune homme porteur d'un tel diplôme.

Mais grâce au développement de l'esprit d'initiative et d'observation, que procure l'enseignement commercial supérieur, le diplômé dépassera rapidement celui qui n'a fait qu'un apprentissage et, on peut dire que dans les conditions économiques modernes, le routinier ne pourra plus, qu'à de rares exceptions, arriver à la tête des entreprises commerciales, industrielles, maritimes, etc.

"Le diplômé de l'Université, a écrit Carnegie, possède des idées plus larges que celui qui a été privé de l'éducation universitaire; par là même qu'il a habité les régions de la théorie, il dépassera celui qui, une couple d'années avant lui, aura été mis à l'école de la pratique".

L'enseignement de "l'École des Hautes Etudes Commerciales de Montréal" se répartit sur trois années, une quatrième année, facultative, est instituée spécialement pour les jeunes gens qui désirent se perfectionner, et plus spécialement pour ceux se destinant au professorat des Sciences commerciales. Cette quatrième année comprend divers cours de culture générale, un cours de méthodologie de l'enseignement et la défense d'une thèse dans les conditions prescrites par les règlements.

Durant la première année d'études, les affaires du haut commerce seront traitées au cours de BUREAU COMMERCIAL. Durant la seconde année, ce seront les affaires de banque, de bourse et d'assurances. Durant la troisième année, il donnera lieu à l'étude des affaires industrielles et maritimes. Dans chaque année, le cours de bureau commercial est comme le pivot de l'enseignement; la pratique et la théorie y sont combinées et la plupart des autres cours, soit d'éducation pratique, soit de culture générale, convergent vers ce centre où ils trouvent souvent un champ d'application. Chaque année, d'études forme ainsi un ensemble donnant à l'élève une idée aussi exacte que possible d'une branche spéciale de la technique des affaires.

Un matériel d'enseignement approprié, musées d'échantillons, laboratoires, collections diverses, appareils pour projections, bibliothèques, périodiques, documents, plans, etc., concourt aux travaux pratiques et montre à l'élève ce que sont les entreprises modernes et comment en les conduit.

L'analyse et après des cours et leurs sommaires donnés dans les conférences de l'enseignement exposeront la nature et le caractère des études ainsi que leur coordination.

Bureau Commercial.

PREMIERE — Douze heures de leçon par semaine.
DEUXIEME ANNEE — Huit heures de leçon par semaine.
TROISIEME ANNEE — Cinq heures de leçon par semaine.

Un certain nombre des premières leçons seront consacrées à une révision approfondie des principes généraux de la comptabilité.

La matière de première année comprend les affaires commerciales d'importation, d'exportation, de commission, de consignation, etc. Le professeur fera connaître aux élèves la marche à suivre de ces opérations, le rôle des personnes qui les effectuent, les documents qu'elles nécessitent, etc.

Le sommaire du cours indique les points particuliers qui doivent attirer l'attention et sur lesquels des explications détaillées doivent être données. Les monographies comptables, choisies avec discernement, permettront de donner un exposé pratique des documents et pièces, de la tenue des livres, des transactions commerciales et de leur inscription dans les livres, du groupement des comptes, de la formation des bilans, de la clôture et de la réouverture des comptes, etc.

La correspondance commerciale sera l'objet de soins particuliers; il en est question sous le titre "Etude des Langues". La sténographie et la dactylographie, ne sont pas enseignées à l'École, mais leur connaissance est vivement recommandée; des machines à écrire de types divers, se trouveront à l'usage des élèves dans les salles de cours.

A la fin de la première année tout ce qui est relatif à la comptabilité doit être parfaitement connu; les

élèves devront savoir résoudre les problèmes comptables les plus compliqués, liquidation, dissolution, etc., pouvant s'appliquer à la comptabilité de toute entreprise. Ces matières sont assez vastes, aussi, douze heures par semaine sont-elles consacrées à leur exposé théorique et pratique. Les élèves posséderont alors un bagage de connaissance qui permettra d'aborder les questions spéciales de seconde et de troisième année, et facilitera leur compréhension de la technique des affaires.

La matière de seconde année porte sur les affaires financières de banque, de bourse et d'assurances. L'examen critique des opérations si importantes effectuées par les banques, sera fait d'une façon approfondie et basé sur les documents provenant d'institutions financières.

La troisième année est consacrée à l'étude des entreprises industrielles et maritimes.

Les monographies comptables de seconde et de troisième année seront des applications pratiques des principes généraux vus en première année et les mêmes observations leur sont applicables.

Arithmétique Commerciale.

PREMIERE ANNEE — Trois heures de leçon par semaine durant la première session; deux heures durant la seconde.
DEUXIEME ET TROISIEME ANNEE — Deux heures de leçon par semaine.

En général, l'arithmétique portera sur l'étude des calculs qui sont nécessaires à l'établissement des documents et de la comptabilité du bureau commercial. En première année, un certain nombre de leçons seront consacrées à une révision des principales matières faisant l'objet de l'examen d'admission.

Les élèves de chaque année d'études seront exercés au calcul mental et aux abréviations. Le professeur ne perdra pas de vue qu'il s'adresse à de futurs hommes d'affaires; il choisira en conséquence ses exemples et bannera les considérations théoriques, n'en donnant que les parties essentielles.

Algèbre Commerciale.

DEUXIEME ET TROISIEME ANNEE — Deux heures de leçon par semaine.
Le cours d'algèbre n'est donné qu'en vue du concours que les calculs algébriques apportent aux opérations financières et aux applications de la société actuarielle. Après une révision des éléments, le professeur rappellera la théorie des logarithmes et l'usage des tables, en ayant soin, ici aussi, de borner les considérations théoriques à leurs parties essentielles.

Géographie Commerciale et Industrielle.

Trois heures de leçon par semaine pendant toute la durée des études. L'enseignement de la géographie universelle se répartit sur les trois années. La première année, après une introduction à la science géographique, comprend l'étude du Canada, de l'Angleterre et de ses colonies, des Etats-Unis; la deuxième année porte sur les pays d'Europe; la troisième sur les pays d'Asie et de l'Amérique latine. Le professeur exposera d'une façon approfondie, l'influence du milieu, c'est-à-dire, climat, races, voies de communications naturelles, etc., sur la situation économique. L'analyse du plan adopté pour ce cours en montre d'ailleurs toute l'importance.

Les élèves tiendront des cahiers de cours dans lesquels les explications

seront complétées par des dessins, croquis, cartes, etc., tirées d'atlas spéciaux qu'ils auront sous les yeux à l'aide d'appareils de projections.

L'enseignement géographique de l'École des Hautes Etudes sera complété à la fin du cours, par des conclusions dans lesquelles le professeur donnera, dans une révision générale, un aperçu de l'économie mondiale au point de vue canadien.

Etude de Produits Commerçables.

PREMIERE ANNEE — Trois heures de leçon par semaine.

DEUXIEME ET TROISIEME ANNEE — Deux heures de leçon par semaine.

Le plan adopté pour l'étude des produits commercables et les notes qui l'accompagnent indiquent clairement le caractère de ce cours et montrent son esprit pratique. Le professeur fera son exposé à l'aide d'échantillons provenant du musée commercial et industriel montrés au moyen de projections; il les complètera par des manipulations et essais pratiques dans les laboratoires. Le cours de produits commercables et celui de technologie industrielle ont pour complément les excursions scientifiques; celles-ci sont conduites et choisies de manière à former un ensemble par lequel l'élève se rend compte des méthodes modernes de production. Chaque excursion fera l'objet d'un compte-rendu et pourra être l'objet d'une conférence dans les conditions prévues par les règlements.

Economie Politique.

PREMIERE ANNEE — "Deux heures de leçon par semaine durant la première session; une heure durant la seconde".
DEUXIEME ET TROISIEME ANNEE — "Une heure de leçon par semaine. (Questions spéciales)"

L'enseignement de la science économique, bien qu'étant du domaine de la culture générale sera donné d'une façon utilitaire; à cette fin, le professeur exposera plus particulièrement les questions économiques en tenant compte des rapports qu'elles ont avec les entreprises modernes.

En seconde année, le professeur exposera d'une façon approfondie, ce qui se rapporte au mécanisme de l'échange, c'est-à-dire l'organisation monétaire, les valeurs fiduciaires, les banques, les bourses, les sociétés de crédit, etc., matières qui trouveront un champ d'applications pratiques au cours de bureau commercial de seconde année.

De même en troisième année, en étudiant l'évolution de la production comme question spéciale, on entre dans le cadre des affaires industrielles et maritimes composent la matière du cours de bureau commercial de cette année.

Histoire du Commerce et de l'Industrie.

PREMIERE ANNEE — Une heure de leçon par semaine.

L'Histoire du Commerce et de l'Industrie est un cours de culture générale; toutefois le professeur s'appliquera à faire connaître particulièrement les grands faits qui aident à mieux comprendre le mécanisme de la vie économique moderne. Tandis que les époques de l'antiquité et du moyen-âge seront vues succinctement, les époques moderne et contemporaine seront l'objet d'une étude plus approfondie. Il sera fait un exposé détaillé des faits et des découvertes qui ont amené la situation économique actuelle du monde.

Droit Civil.

PREMIERE ANNEE — Trois heures de leçon par semaine durant la première session; deux heures durant la seconde.

Le cours de Droit civil présente assez d'importance; toutefois il ne s'agit nullement de donner aux élèves des connaissances juridiques profondes, le but est plutôt de leur faire acquérir une notion précise de leurs droits et de leurs obligations dans les affaires qu'ils rencontreront dans l'avenir. A cette fin, le professeur exposera succinctement la jurisprudence et donnera autant que possible des exemples tirés de la pratique. Il complètera son cours en donnant un aperçu de la forme usuelle des actes que l'on peut être appelé à rédiger ou signer.

Droit Constitutionnel et Administratif.

PREMIERE ANNEE — Une heure de leçon par semaine durant la seconde session.

Ce cours est institué en vue de donner une connaissance élémentaire de l'organisation et du fonctionnement des institutions du pays. Le professeur ne s'arrêtera pas aux détails et il s'attachera surtout à montrer sur les divers terrains, quels sont les droits et les devoirs des citoyens.

Etude des Langues.

Deux heures de leçon par semaine pendant toute la durée de la session. La plupart des Ecoles des Hautes Etudes Commerciales attachent une très grande importance à l'étude des langues modernes. Le Canada, pays bilingue, se trouve à ce point de vue dans une situation privilégiée, les langues qu'on parle étant précisément deux des plus répandues. De plus, l'enseignement devant être approprié aux besoins, il ne paraît pas pour le moment, qu'il soit indispensable d'instituer des cours de langues autres que le français et l'anglais. Cependant, comme le porte le programme des études, les principales langues sont provisoirement facultatives et les cours seront organisés s'il se trouve un certain nombre d'inscriptions.

La connaissance déjà approfondie du français et de l'anglais est exigée à l'examen d'admission; néanmoins il semble avantageux de continuer l'enseignement de ces langues durant les trois années d'études. L'enseignement des langues ne doit avoir aucun prétexte littéraire; le professeur s'attachera surtout à ce que les élèves rédigent avec clarté et avec concision, les deux caractères principaux du style commercial. Dans chaque année d'études, la correspondance commerciale, les rédactions, exercices, études de documents sont relatifs à des questions se rapportant au cours de bureau et les professeurs des cours de langues ont ces travaux sous leur direction. De même, les rapports sur les excursions, en français ou en anglais, sont rédigés et corrigés sous leur direction.

Des soins particuliers seront donnés à l'élocution, qui trouvera un excellent exercice, dans les conférences, en français et en anglais données par les élèves selon les prescriptions réglementaires.

Technologie Industrielle.

DEUXIEME ET TROISIEME ANNEE — Trois heures de leçon par semaine. L'examen du plan sur lequel est organisé ce cours montre toute son importance pratique. Les observations faites pour le cours de produits commercables lui sont applicables.

Science Financière.

DEUXIEME ANNEE — Une heure de leçon par semaine.

Le professeur allégera son cours des considérations théoriques trop approfondies pour ne conserver que la partie ayant un caractère pratique. La lecture du sommaire motre suffisamment son objet.

Politique Commerciale des principaux Etats.

DEUXIEME ANNEE — Une heure de leçon par semaine.

Ce cours pourrait être considéré comme la suite de l'histoire du Commerce et de l'Industrie.

La politique commerciale d'un Etat a une répercussion profonde sur sa situation économique et partant, sociale. Il convient que les futurs hommes d'affaires aient des notions de cette politique, qu'ils en connaissent les causes et les résultats, la mise en application, etc., afin que les leçons de l'histoire leur donne une expérience qui pourrait, le cas échéant, être profitable au Canada. C'est dans cette pensée que le professeur orientera son enseignement.

Droit Commercial comparé.

DEUXIEME ANNEE — Une heure de leçon par semaine.

En réalité ce cours comprend l'étude des principales lois régissant les matières commerciales. On saisit donc son importance pour des hommes d'affaires; surtout si l'on tient compte de ce que le professeur le complètera par des notions de procédure dont le programme donne des exemples. Un aperçu des principales législations étrangères ne manquera pas d'utilité; il montrera le fonctionnement de quelques organismes à l'étranger et les résultats qu'ils donnent.

Etude des moyens de Transport et de Communication.

DEUXIEME ANNEE — Une heure de leçon par semaine.

Le rôle des moyens de transport et de communication est prépondérant dans un pays neuf et ayant de grandes distances, comme le Canada. Ce cours est donc assez développé et sera traité au double point de vue de ceux qui exploitent les moyens de transport et de ceux qui les utilisent. Le professeur fera un exposé des principes et de la technique de façon à ce que l'élève possède une connaissance approfondie de cette question, c'est-à-dire, qu'en même temps que des notions théoriques, il en ait d'autres, pratiquement utiles.

Enseignement de la Publicité.

DEUXIEME ANNEE — Une heure de leçon par semaine durant la première session.

La publicité a acquis de nos jours une réelle importance et est devenue une vraie science, qui doit s'acquérir comme toute autre science; elle est l'auxiliaire des affaires, et l'on ne compte plus celles qui lui doivent le succès. En instituant un cours de publicité, l'École a eu en vue de donner aux élèves une idée générale des moyens employés, et surtout de leur apprendre à discerner le genre de publicité convenant le mieux à une affaire déterminée.

Droit Maritime.

TROISIEME ANNEE — Une heure de leçon par semaine.

Ce cours comprend l'étude des lois régissant les matières maritimes. Le développement moderne des marines marchandes et la situation géographique du Canada, donnent aux ques-

tions maritimes un intérêt qui justifie l'étude spéciale de la législation qui y est relative. Comme pour le droit commercial le professeur s'attachera à donner à son cours un caractère pratique, ne perdant pas de vue la composition de son auditoire.

Documentation et Statistique.

TROISIEME ANNEE — Une heure de leçon par semaine durant la première session; deux heures durant la seconde.

Une question primordiale pour l'homme d'affaires moderne est celle d'une bonne documentation. Etre bien documenté, c'est avoir des renseignements qui laissent pressentir les fluctuations des cours, c'est connaître les sources, c'est savoir où et comment des marchandises ou de capitaux peuvent s'effectuer dans les meilleures conditions, et d'autres termes, c'est posséder, un des premiers, des indications suivant lesquelles on oriente ses affaires. Une sérieuse documentation économique est donc un élément certain de succès, et l'on ne saurait attacher trop d'importance aux moyens de se la procurer. Le professeur montrera d'une façon pratique, à l'aide des documents que contiennent la bibliothèque et la salle de périodiques, les sources et procédés de documentation.

Parmi ceux-ci, les statistiques sont des plus importantes, mais il convient de savoir les apprécier et de savoir en tirer tous les avantages pratiques qu'elles peuvent procurer. C'est pourquoi l'institution d'un cours spécial s'impose; ce cours est destiné à faire connaître la science statistique sous les aspects divers sous lesquels elle se présente.

Organisation des Entreprises Modernes.

TROISIEME ANNEE — Une heure de leçon par semaine.

L'enseignement de l'École accorde une importance particulière à la technique des affaires, en vue de dégager l'esprit de l'élève de tout ce qui est tradition ou routine. Le professeur exposera en application divers types d'organisation d'entreprises. Le matériel d'enseignement de l'École comprendra des plans de maisons de commerce ou d'usines, des meubles, appareils, documents, etc., qui initieront l'élève et lui montreront le rôle important d'une bonne organisation et son influence sur les résultats d'une entreprise.

Droit Industriel comparé.

TROISIEME ANNEE — Une heure de leçon par semaine.

Le droit industriel comprend l'étude des lois et règlements s'appliquant à l'industrie et au travail, d'une part et la législation relative à la propriété industrielle d'autre part. Ce cours se justifie, car les diverses questions qui y sont étudiées se répercutent sur la production elle-même et touchent à ce grave et essentiel problème qu'est la détermination du prix de revient.

Droit des Gens.

TROISIEME ANNEE — Une heure de leçon par semaine durant la première session.

Tout en étant un cours de culture générale, le droit des gens pourrait présenter un caractère pratique dans l'éventualité de la création prochaine d'un corps d'agents consulaires ou commerciaux ayant pour mission de défendre les intérêts canadiens à l'étranger. C'est à ce point de vue que le professeur se placera pour donner son cours.

Législation Douanière.

TROISIEME ANNEE — Une heure de leçon par semaine durant la première session.

La connaissance des questions re-

**Achetez toujours la
FARINE FIVE ROSES**

Le plus pur produit du beau froment roux du Manitoba. Triturée dans les moulins les mieux outillés du Canada, elle est d'une qualité toujours égale et supérieure; possédant en plus le grand avantage de pouvoir servir soit comme farine à pain ou comme farine à pâtisserie. La "FIVE ROSES" est la seule farine qui est garantie

NON BLANCHIE — NON MELANGÉE

Lake of the Woods Milling Company, Limited
MONTREAL

JOSEPH FORTIER

Limitée

Fabricant-Papetier



PAPETERIE MERCANTILE

Livres de Comptabilité, formules en fonds et sur commande. Fourniture pour chancelleries

**Atelier de Typographie
Reglure et Reliure**

GAUFRAGE, RELIEF ET CAMÉE

Encoignure Notre-Dame et St-Pierre

MONTREAL

Magasin: Tél. Bell Main 444 Atelier: Tél. Bell Main 445

**The Belgo-Canadian Pulp & Paper Company, Limited
SHAWINIGAN FALLS, P.Q.**

MANUFACTURE DE

PAPIER JOURNAL
(Rouleaux et Feuilles)

PULPE DE BOIS ET BOIS SCIE

CAPACITÉ: 34,000 tonnes de papier par an.
38,000 tonnes de pulpe par an.
4,000,000 pieds de bois scié par an.

BUREAU DE VENTE A L'USINE.

latives aux douanes, aux tarifs et à leur application présente un intérêt qu'il serait superflu de vouloir démontrer. La lecture du sommaire du cours montre son caractère à la fois pratique et théorique. Le professeur le complètera par un aperçu de la politique douanière en vigueur dans les principaux pays.

Législation Consulaire.

Troisième année: Une heure de leçon par semaine durant la seconde session.

Ce cours sera donné en vue de l'organisation possible d'agents ayant des fonctions analogues à celles des consuls. Le professeur exposera le fonctionnement du régime consulaire britannique, il montrera quels sont les prérogatives, les droits et attributions des consuls, et les avantages que procure un corps consulaire bien organisé. Il terminera par un exposé sommaire du régime consulaire de quelque pays.

Les Constructions et Armements Maritimes.

Troisième année: Une heure de leçon par semaine.

Ce cours a pour but de donner les éléments fondamentaux des sciences dont la connaissance est nécessaire pour exploiter pratiquement le navire; ces éléments seront d'une grande utilité pour l'homme d'affaires en général, car ils lui donnent des notions sur les sciences navales de l'ingénieur et de l'officier de marine. Pour rester dans cet esprit, le professeur écartera de son cours les démonstrations ou calculs supposant la connaissance approfondie des mathématiques. La construction des navires en bois est exposée sommairement et comparée à celle des navires en fer

et en acier; l'élève est ainsi amené à comprendre les motifs de la disparition des premiers. Des points pratiques qui retiendront particulièrement l'attention sont ceux relatifs à l'arrimage, au jaugeage et à la classification des navires. Le professeur dispose d'un matériel spécial illustrant son cours, lequel est complété par des visites au port.

Exploitation Commerciale du Navire.

Troisième année: Une heure de leçon par semaine.

Ce cours pourrait être considéré comme un complément du cours d'armements maritimes. Il a pour but d'étudier plus particulièrement au point de vue revenu, l'exploitation d'une ligne de navigation. Le professeur prendra des exemples de la pratique qui donneront à son enseignement le caractère qui lui convient. Un chapitre spécial sera réservé à l'armement pour les pêcheries, qui sera envisagé à divers points de vue.

Le Régime comparé des Ports.

Troisième année: Une heure de leçon par semaine.

Ce cours donne lieu à l'examen de plusieurs questions de la plus haute importance. La lecture de son sommaire et l'examen du plan sur lequel sont étudiés les principaux ports du monde, montrent assez le fruit que l'on peut en tirer.

Les hommes d'affaires ont tellement compris l'importance de cette école qu'un grand nombre, membres de la Chambre de Commerce ont demandé aux directeurs de l'école d'instituer pour eux et pour leur chef de maisons des cours du soir.

On ne saurait donner au gouvernement un meilleur témoignage d'appréciation.

tion de l'Ecole technique de Montréal, et les autorisant à établir et à diriger des écoles d'enseignement technique.

La corporation de l'Ecole technique de Québec se compose:

1. de délégués nommés par le conseil de ville;
2. de délégués nommés par le gouvernement, dont l'un doit être choisi parmi les classes ouvrières;
3. du principal.

La corporation de l'Ecole technique de Montréal se compose, elle:

1. de délégués nommés par le conseil de ville;
2. de délégués nommés par le gouvernement, dont l'un doit être choisi parmi les membres de l'association des manufacturiers du Canada et un autre parmi les classes ouvrières;
3. de délégués des chambres de commerce;
4. du principal.

Les services des membres de ces corporations, à part ceux du principal, sont gratuits.

Ces corporations se mirent à l'œuvre.

Elles achetèrent des terrains, et après avoir préparé des plans et demandé des soumissions, firent construire les bâtiments nécessaires pour l'établissement d'écoles répondant aux besoins de Montréal et de Québec.

Ces écoles sont maintenant ouvertes depuis septembre 1911. Elles donnent des cours du jour pour les jeunes gens qui viennent de terminer leurs études primaires et des cours du soir pour les ouvriers ou apprentis qui sont déjà employés dans l'industrie.

Le nombre des élèves qui se sont inscrits dès la première année dépasse toutes les prévisions. En voici les chiffres:

Elèves inscrits à l'école de Québec	157
Elèves inscrits à l'école de Montréal	450

Comme les cours durent trois ans, on peut prédire que dans deux ans, ces écoles seront fréquentées par au moins 1500 élèves.

Personne aujourd'hui ne trouve à redire à la fondation de ces écoles techniques. Mais on reproche au gouvernement:

1. d'avoir fait construire des écoles trop dispendieuses;
2. d'avoir permis aux corporations de dépenser plus qu'il n'avait d'abord été prévu;
3. de n'avoir pas plutôt subventionné des collèges existants par toute la province;
4. de n'avoir pas plutôt établi ces écoles à la porte des usines.

Ces reproches ne sont pas fondés. Ces écoles n'ont pas coûté plus cher que coûtent ailleurs les écoles du même genre. Ainsi, l'école de Montréal coûte terrain, bâtiments, mobilier et outillage compris \$775,000 (P.-V. 1912 p. 183), et celle de Québec, environ \$500,000 (P.-V. 1912, p. 182). Or ceux qui lisent les journaux de Toronto ont pu lire dans le "Globe" et le "Mail and Empire" du 7 février 1912, un compte rendu rapportant que les commissaires des écoles de Toronto avaient décidé de construire une école technique au coût de \$800,000.

L'on oublie trop en certains quartiers que l'enseignement technique demande une installation peu ordinaire. Une école technique bien organisée est, ni plus ni moins, un ensemble d'ateliers; elle ressemble plus à une usine qu'à une maison d'école ordinaire.

Ainsi l'école technique de Montréal est construite sur un terrain de 153,000 pieds carrés. Elle comprend d'abord un bâtiment principal, qui ren-

ferme les bureaux, les différents locaux servant à l'enseignement théorique, des laboratoires, un musée industriel et une bibliothèque; puis, les ateliers, renfermant au centre une station centrale nécessaire à la production de la force motrice, de la lumière et du chauffage, avec tout autour des ateliers de la forge, de la fonderie, de l'ajustage, de la menuiserie, de la modèlerie et de l'électricité. Il serait trop long d'énumérer le nombre de chaudières, de machines-outils, de moteurs d'appareils de toutes sortes qui se trouvent dans ces ateliers; la dimension de chacun des ateliers donnera une idée de l'installation qui y a été faite:

Atelier de l'ajustage	11,340
de la fonderie	5,410
de la forge	5,210
de la menuiserie	4,611
de l'électricité	3,714

Que l'école technique de Montréal soit bien outillée, c'est un fait indéniable. La commission nommée par le gouvernement fédéral pour étudier l'organisation des écoles techniques a parcouru les principaux pays, et elle a déclaré que celle de Montréal était la mieux organisée qu'il lui avait été donné de visiter.

On dit encore: ces écoles ont coûté plus que vous ne l'aviez prévu. Il est vrai que la loi de 1907 autorisait la dépense d'une somme moindre, que celle qui a été dépensée; mais personne n'a jamais prétendu dans le temps que l'on ne dépenserait que les montants mentionnés aux lois de 1907. Au contraire, M. Gouin a toujours dit que ces écoles coûteraient cher, mais que l'on devait s'imposer des sacrifices pour former de bons ouvriers.

On dit encore: mais pourquoi, au lieu de dépenser \$1,325,000 pour construire ces deux écoles, n'avoir pas plutôt subventionné les divers collèges de notre province afin de leur permettre de donner des cours industriels? Pour une raison bien simple; parce que nos collèges ne sont pas outillés pour cette fin, qu'ils n'ont pas de professeurs capables de donner de pareils cours, qu'il n'est pas dans leurs attributions de former des apprentis pour les métiers.

"Outillons-nous donc, écrivait naguère M. l'abbé Camille Roy, du séminaire de Québec, outillons-nous donc puisqu'il le faut; fondons des écoles de hautes études pratiques; que nos gouvernements suppléent à l'initiative privée qui manque de ressources; développons même en ce sens utilitaire l'enseignement de nos universités. Mais ne demandons pas... à nos collèges classiques... de se transformer en usines où l'on prépare les apprentis de tous les métiers". (Cité par le recteur de l'Université Laval de Montréal, Annuaire de 1910-11, p. 265.)

D'ailleurs, le gouvernement entend bien répandre l'enseignement technique par tous les centres industriels de la province. Sir Lomer Gouin disait en 1907, en parlant des écoles techniques qu'on projetait de fonder à Québec et à Montréal: "Ces institutions, si nos vœux se réalisent, feront souche, et avant longtemps, chaque centre industriel et commercial de notre province devrait posséder, au moins, une école du genre de celles que nous entendons établir d'abord à Québec et à Montréal."

Comme on le voit, c'était l'intention du gouvernement de fonder tout d'abord une école dans chacune des deux principales villes industrielles de la province et d'en établir ensuite dans les autres centres. On ne pou-

**Pour donner à l'industrie
des ouvriers habiles**

La Province de Québec a fondé des Ecoles Techniques des mieux outillées du monde. — Ce que sont les écoles Techniques de Montréal et de Québec.

Il n'y a pas seulement sur le terrain commercial que la province de Québec veut assurer à ses fils une prépondérance incontestable; c'est aussi dans le domaine industriel, c'est pourquoi elle a fondé des écoles techniques que bien des vieux pays d'Europe nous envieraient.

En 1897, le gouvernement Flynn faisait adopter la loi suivante qui est devenue l'art. 5934 des S. R. de 1909.

1. Tout conseil de cité, de ville ou de village peut, par règlement, adopter les mesures propres à encourager l'instruction technique, dans l'intérêt des artisans et des classes ouvrières en général.

(a) En établissant des écoles techniques dans la municipalité, et en donnant des primes et des prix mis au concours parmi les élèves;

(b) En accordant de l'argent aux écoles établies en vertu de l'article 2483, et en donnant des primes et des prix mis au concours parmi les élèves;

(c) En accordant des exemptions de taxes aux élèves méritants de ces écoles;

(d) En encourageant le progrès et l'efficacité de ces écoles de toute autre manière jugée convenable;

2. Tous les règlements passés dans ce but, doivent, toutefois être approuvés par le lieutenant-gouverneur en conseil, avant d'entrer en vigueur.

3. Ces écoles sont placées sous le contrôle du conseil des arts et manufactures. Observons, en passant, que les écoles techniques, créées en vertu de cette loi du gouvernement Flynn se seraient trouvées non pas sous le contrôle du conseil de l'instruction publique, mais sous le contrôle immédiat du conseil des arts et manufactures, une corporation composée de dix-sept membres, les uns catholiques et les autres protestants (art. 2468 et suiv. des S. R.), et sous le contrôle immédiat du gouvernement.

Mais cette loi est restée lettre morte; aucune municipalité ne s'est, jusqu'à ce jour, prévalu des pouvoirs qui lui sont confiés par l'art. 5934 des S. R.

En 1906, le gouvernement Gouin décida qu'il était temps de créer en cette province un enseignement technique sérieux, et de suppléer au manque d'initiative des municipalités.

D'ailleurs l'établissement d'écoles techniques était vivement réclamé et par les citoyens et par le conseil de l'instruction publique.

En 1907, deux lois furent adoptées constituant la Corporation de l'Ecole technique de Québec et la Corpora-

vait tout faire à la fois et il convenait de commencer par Montréal et Québec. Le gouvernement est resté fidèle à son programme et, à la dernière session, fait voter \$10,000 pour aider au maintien d'écoles techniques en dehors des cités de Québec et de Montréal. Certaines institutions d'enseignement de Sherbrooke, de Sorel et de Beauceville sont actuellement en pourparlers avec le gouvernement au sujet de l'établissement de cours industriels et on peut être sûr que le gouvernement fera son possible pour doter la province d'un bon enseignement technique.

Enfin, on reproche au gouvernement de n'avoir pas non plus annexé ces écoles à des usines existantes. On va même jusqu'à prétendre que nombre de compagnies industrielles auraient désiré voir de pareilles écoles annexées à leurs usines. Évidemment on confond l'école d'apprentissage avec l'école technique. D'ailleurs, M. Gouin, à, de 1906 à 1909, maintes fois fait appel à la classe des manufacturiers; il leur a dit que la préparation d'une main-d'œuvre habile est la meilleure protection qu'ils puissent désirer pour leurs industries et qu'ils devraient, comme dans tous les pays d'Europe, contribuer à l'organisation et au maintien de l'enseignement technique; ils sont toujours restés sourds à ces appels. Et c'est pourquoi le gouvernement a pris sur lui de contribuer à l'établissement de ces écoles techniques. Il a, jusqu'à concurrence de \$1,075,000, garanti les emprunts contractés par les corporations de ces écoles. Comme nous l'avons expliqué au chapitre de la dette publique, la responsabilité du gouvernement est elle-même parfaitement garantie par l'hypothèque qu'il a sur le terrain et les bâtiments des écoles; d'ailleurs, le seul terrain de l'école technique de Montréal, qui a été payé \$150,000, vaut aujourd'hui \$1,000,000 au dire des connaisseurs.

De plus, le gouvernement accorde une subvention annuelle de \$40,000 à l'école de Montréal et une subvention annuelle de \$30,000 à celle de Québec. De leur côté les cités de Québec et de Montréal subventionnent annuellement ces écoles.

On a, en certains quartiers, reproché au gouvernement d'avoir empiété sur l'autonomie de Montréal en l'obligeant à contribuer au maintien de son école technique. Si le gouverne-

ment ne commet jamais de pires empiètements que celui-là, il faudra le louer. Les autorités municipales de Montréal ont d'ailleurs maintes fois reconnu l'obligation qu'elles avaient de subventionner leur école, et il ne faut pas oublier que ceux qui crient aujourd'hui contre le gouvernement, sont justement ceux qui, il n'y a pas longtemps, venaient demander à la législature d'augmenter le traitement des commissaires et des chevins de Montréal. D'après ces gens, obliger la ville à contribuer \$40,000 pour mieux instruire les ouvriers est un empiètement sur l'autonomie municipale, mais obliger la ville à payer \$10,000 à chacun de ses commissaires est une action très louable. Drôle de mentalité!

Ajoutons en terminant que le gouvernement paie, depuis 1907, une subvention annuelle de \$5,000 au "Montreal Technical Institute" pour l'aider à donner, le soir, des cours industriels. Ces cours du soir sont actuellement suivis par 1,174 élèves.

En résumé, le gouvernement accorde actuellement pour l'enseignement technique industriel :

A l'école technique de Montréal	\$40,000
A l'école technique de Québec	30,000
Aux écoles techniques situées hors de Montréal et Québec	10,000
Au "Montreal Technical Institute"	5,000
Aux écoles d'arts et manufactures	16,000
	\$101,000

Toutes ces subventions annuelles, à part celle accordée aux écoles d'arts et manufactures, ne sont octroyées que depuis l'arrivée au pouvoir de Sir Lomer Gouin.

Comme on le voit, nos jeunes gens n'ont rien à envier à leurs compatriotes des autres provinces, au point de vue de l'enseignement technique. Comme le disait M. F. C. Larivière en quittant le fauteuil présidentiel de la Chambre de Commerce:

Cette école où le jeune homme pourra se spécialiser dans l'industrie comme son camarade se spécialisera dans le commerce à l'École des Hautes Études rendra à notre population des services considérables, dont on connaîtra dans une génération toute l'étendue.

Précieux renseignements sur notre Province

La province de Québec occupe un des premiers rangs au point de vue économique dans la Confédération.

La province de Québec est trois fois plus grande que les îles britanniques et forme 10 p.c. de la superficie du Canada. Elle est la seconde en étendue du Dominion.

En 1901, la population de notre province était de 1,648,898, et en 1911 elle a atteint 2,000,687.

En 1901, la population d'origine française était de 1,322,115, et celle d'origine anglaise de 200,000.

En 1911 notre province a vendu pour plus d'un million de dollars de fromage et de beurre; on évalue à production totale de ces produits à \$20,000,000. La production du fromage en 1911 a été un record et les prix les plus élevés ont été atteints.

Notre province compte 643 beurrieres, 1672 fromageries et 691 fromageries et beurrieres combinées; 3,906. En 1897 on en comptait 1897.

Les estimés budgétaires pour l'agriculture de notre province pour 1912 s'élevaient à 537,550.

Québec possède 80,000,000 d'acres de terre en bois debout; valeur \$450,000,000.

La production minière en 1905 avait été de \$3,750,000, en 1911 elle dépassa \$3,000,000. 6,324 hommes ont travaillé dans les mines, et \$3,094,357 ont été payés en salaires.

C'est notre province qui produit le plus d'épinette au Canada. Les revenus du gouvernement provincial provenant des forêts dépassent \$1,000,000.

Québec compte 4,905 établissements manufacturiers avec un capital de 255 millions; produisant pour 319 millions de dollars; employant 123,100 hommes et payant \$60,000,000 en salaires.

Le taux de la natalité est de 38.60 par mille, et pour tout le Canada, 28.80.

Le prix moyen d'un acre de terre occupé est de \$42.50. La province de Québec compte 3,084,300 têtes d'animaux de fermes, soit, 371,400 chevaux; 872,800 vaches laitières; 609,200 têtes d'autre bétail; 533,400 moutons; 697,000 porcs.

La superficie de la province est de 346,875 milles carrés, ou 220,000,000 d'acres. Vendus et concédés 67,048,534, soit: donnés en fiefs et surmises 10,676,931 acres; sous licences de réserves forestières, 45,034,880 acres; concédés ou vendus par la Couronne 11,334,723 acres. Encore sous le domaine de la Couronne 154,951,466 acres.

La production forestière de notre province est d'un billion de pieds par année.

Québec est le centre du Canada français. La population compte 80 p.c. de Français et 20 p.c. d'Anglais.

De la population canadienne-française qui est à salaire: 36 p.c. sont dans l'agriculture; 15 p.c. dans le service domestique; 24 p.c. dans les industries manufacturières ou mécaniques; 6 p.c. dans les professions; 14 p.c. dans le commerce et les transports; 5 p.c. dans les mines, la chasse ou la pêche. Total annuel des salaires payés \$194,142,400.

La ville de Québec veut prendre son essor

La vieille cité de Champlain se réveille.—La construction du Transcontinental et du pont, ainsi que le Boulevard du Champ de Bataille, vont lui fournir l'occasion de se développer et de figurer au nombre des plus grandes villes du Canada.

Ceux qui visitent Québec à l'heure qu'il est constatent sans peine que la vieille cité de Champlain semble à son tour vouloir prendre son essor, et atteindre le rang que lui donne droit d'avoir son titre de Cité-mère de la province.

M. Maurice Muret du "Journal des Débats" de Paris qui accompagnait la délégation française en mai dernier, exprimait comme suit ses impressions sur Québec:

"J'avais entendu si souvent des voyageurs canadiens ou français tracer de Québec des descriptions enthousiastes que je craignais un peu, à me trouver en face de la réalité, d'éprouver une désillusion. Ce mécompte, toutefois, m'a été épargné. Québec est bien cette perle du Canada qu'on nous avait annoncée.

On l'a surnommée "le Gibraltar de l'Amérique", et cette appellation lui convient parfaitement. Juchée sur un promontoire facile à défendre, Québec est avant tout une forteresse, mais elle n'est pas cela seulement.

Les flancs de la montagne où elle s'élève sont garnis d'églises, de maisons, de villas, de jardins. Le bas de la ville — la Québec primitive — est de construction fort ancienne. Là se dressent encore des masures qui doivent être à peu près contemporaines de Champlain. Évidemment, elles ne répondent plus aux exigences de l'hygiène moderne; mais quelle joie de trouver en Amérique des édifices qui ne sont point neufs avec insolence et des objets qu'A recouverts la vénérable patine du temps! On éprouve du reste fréquemment à Québec cette sensation réjouissante, si rare dans l'Amérique du Nord. Québec est une ville avec un passé, un glorieux passé. De quelles luttes héroïques (entre Anglais et Français) Québec ne fut-elle pas le théâtre? Aujourd'hui le pavillon britannique flotte sur la ville à l'exclusion de tout autre, mais le souvenir de la vaillance française y est pieusement honoré. On trouve — et c'est encore une particularité de Québec qui a contribué à nous la faire aimer — des "plaques commémoratives" apposées contre les murs de certaines anciennes maisons. Dans l'air Apre et vil, il flotte ici comme un parfum d'histoires."

Québec ne veut plus être qu'une ville de souvenir, elle veut être aussi une ville d'avenir et elle se réveille. On dénote chez ses habitants une ardeur inaccoutumée et on sent chez eux la détermination de faire leur ville plus grande et plus belle encore, ce qui veut dire aussi plus prospère.

Québec est situé sur un promontoire près du confluent du Saint-Laurent et de la rivière Saint-Charles, à quatre milles environ de l'embouchure du grand fleuve. Son port de mer s'étend jusqu'à huit milles en amont et six milles en aval de la ville proprement dite. Cette longueur jointe à la profondeur de l'eau, qui est suffisante pour les vaisseaux du plus fort tonnage, place le port de Québec parmi les plus sûrs et les plus commodes du globe.

Naturellement les citoyens de Québec n'ont pas manqué de tirer tout le parti possible des nombreux avantages que leur a offerts la nature, et depuis ces dernières années ils ont fait tout en leur pouvoir pour faire de leur ville un des ports de mer les plus fréquentés du pays. D'ailleurs, par sa situation géographique Québec paraît destiné à devenir le premier port de transbordement du Canada. Québec, est desservi par les chemins de fer suivants: L'Intercolonial, qui met la ville en communication avec les provinces Maritimes et avec Montréal; le Grand-Tronc et le Pacifique Canadien, qui mettent également Québec en communication avec Montréal et avec l'immense réseau appartenant à chacune de ces puissantes compagnies et qui s'étend sur tout le Canada et le nord des États-Unis; le Québec Central, le Grand-Nord, qui se relie au Canada Atlantique à Hawkesbury; enfin le chemin de fer de Québec et du Lac St-Jean et le chemin de fer de Québec, Montmorency et Charlevoix qui amènent à Québec le trafic de la partie septentrionale de la province.

La construction du Grand-Tronc-Pacifique, dont le terminus sera à Québec pendant plusieurs mois de l'année, amènera à son port les produits du grand Ouest, ainsi que ceux de toute la région septentrionale des provinces de Québec et d'Ontario, dont on ne saurait exagérer l'importance et les perspectives d'avenir.

Comme les dimensions et le tonnage de grands transports océaniques tendent à augmenter de plus en plus, cette circonstance tournera à l'avantage de Québec, qui dans un vaste port à eau profonde est désigné tout d'avance pour recevoir les plus gros vaisseaux. Il est de l'intérêt du Canada de ne pas permettre que le commerce maritime soit détourné du Saint-Laurent pour se diriger sur les ports de mer des États-Unis, et cela nécessite l'emploi de vaisseaux de gros tonnage pouvant soutenir la concurrence avec ceux de nos industriels voisins; puis pour les vaisseaux de ce genre il faut un port de mer en état de les recevoir. Or, le port de Québec réunit toutes les conditions nécessaires à cet effet; c'est le port par excellence pour les navires de grandes dimensions.

Le port de Québec peut soutenir avantageusement la comparaison avec les ports américains les mieux aménagés quant aux facilités de chargement et déchargement et il peut recevoir les vaisseaux du plus fort tirant d'eau. Le bassin de radoub, qui appartient au gouvernement fédéral, peut loger des vaisseaux de fort tonnage qui ont besoin d'être mis en réparation; et dernièrement on l'a allongé de manière à faire place pour des bâtiments d'une longueur de six cents pieds.

Il est de l'intérêt du Canada tout entier d'améliorer le port de Québec non seulement pour lui assurer le grand commerce d'exportation, mais pour faire face aux besoins toujours croissants du grand trafic maritime alimenté par l'ouest.

Le port de Québec est le lieu d'exportation de toute l'immense et riche région qui se trouve au nord. Le bassin Louise dans le port de Québec comprend deux docks. Le dock extérieur a une superficie d'eau de vingt acres, avec un quai de 3,150 pieds de longueur; le bassin intérieur, dans lequel on maintient le niveau à mer haute au moyen d'écluses, a une superficie d'eau de quarante acres, avec une longueur de quai de 3,500 pieds. Ces deux bassins ont une profondeur suffisante pour des vaisseaux de trente pieds de tirant d'eau. Ces deux bassins sont divisés par

un mur transversal de 800 pieds de longueur et 330 pieds de largeur; du côté nord, ils sont renfermés par la jetée Louise qui a 4,000 pieds de longueur et 300 pieds de largeur. Le quai de la Pointe-à-Cary avec son prolongement, forme le côté sud du bassin extérieur; les voies ferrées, les quais privés et le quai des commissaires, d'une longueur de 1,000 pieds, se trouvent le long du bassin intérieur, du côté de la ville.

Du côté du fleuve, le brise-lames, y compris le côté est du bassin extérieur, a une longueur de 900 pieds, avec une profondeur de 50 pieds à eau basse. Le quai de la Pointe-à-Cary a une longueur de 580 pieds, avec plus de 45 pieds de profondeur à eau basse.

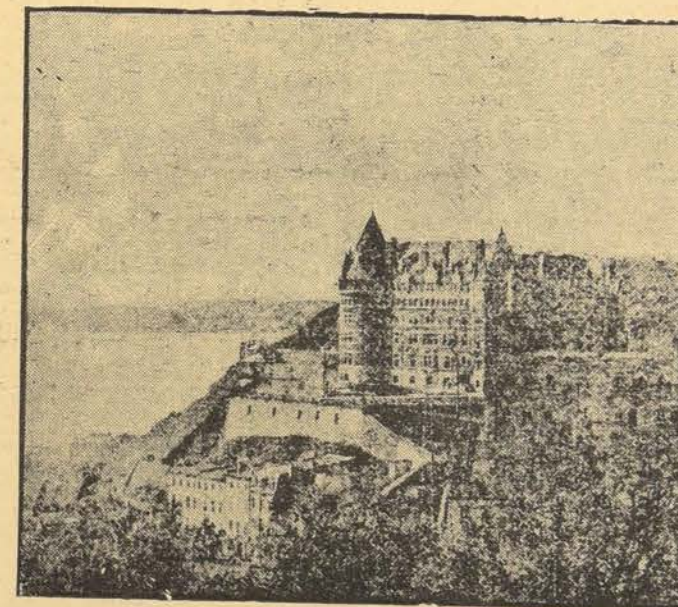
Le dock intérieur est réservé plus particulièrement pour le bois de commerce et le charbon. Le "Dominion Coal Co." et la "Nova Scotia Steel and Coal Co." y ont établi un outillage considérable et coûteux pour décharger et manipuler le charbon; l'autre partie des quais sont réservées aux cargaisons générales, au bois de commerce, etc.

Les quais du bassin extérieur et de la Pointe-à-Cary, servent aux cargaisons de toutes sortes. Il y a deux installations pour opérer le chargement des céréales au dock extérieur et une à la Pointe-à-Cary, alimentées par deux élévateurs ayant une capacité respective de 1,000,000 et de 250,000 boisseaux.

Tout le long des quais on a construit des hangars à la lumière électrique en dedans et du côté de l'eau. Ces hangars ont une superficie de 174,000 pieds carrés, et sont bordés par des voies ferrées. On a construit aussi une glacière mécanique d'une capacité de cent mille pieds cubes.

La surface totale des docks est d'environ cinquante acres, avec une longueur de voies ferrées d'environ cinq milles et demi, appartenant aux commissaires. L'extension projetée des docks Louise consiste en un grand bassin situé au nord des docks actuels. Ce bassin aura des jetées de trois cents pieds de largeur et mille pieds de longueur, près desquelles l'eau aura une profondeur de quarante pieds à eau basse.

La première de ces jetées, qui constitue le prolongement du brise-lames actuel, est en construction actuellement. A part des docks Louise il y a huit quais et douze entrepôts qui sont la propriété de la Commission du Port.



CHATEAU FRONTENAC, QUÉBEC.

SYSTEME DE CONTRIBUTIONS
L'Ordre Indépendant des Forestiers

Pour la protection des familles et leurs intérêts

Son système entier d'Assurance Mutuelle sur la vie est ouvert aux hommes et femmes, aux mêmes conditions. Mesures pour la protection et l'éducation des orphelins des membres décédés. Mesures pour membres tuberculeux.

Augmentation des Fonds Accumulés

Police de I. O. F. pourvoir:	Année:	Fonds accumulés:
Assurance sur la vie.	1881	\$4,568.55
Bénéfices en invalidité.	1885	\$29,802.43
Bénéfices de vieil age.	1890	\$283,967.20
Bénéfices en maladie.	1895	\$1,560,373.46
	1900	\$4,483,364.44
	1905	\$9,709,583.83
	1910	\$16,920,251.01
	1911	\$18,814,753.87

Fonds accumulés de I. O. F., le 1^{er} Juin 1912, \$19,039,107.26

Pour plus amples détails sur les taux de primes, etc., etc. s'adresser à

ELLIOTT G. STEVENSON, S.C.R. ou R. MATHISON, S.S.T.,
Bâtisse "Temple", Toronto

Faites vous - meme vos Travaux de Peinture.

Il est facile de faire un bon ouvrage avec

LES PEINTURES et LES VERNIS de JAMIESON

Prêt à employer; de qualité insurpassable et de prix raisonnable; En achetant nos marchandises, vous obtenez satisfaction. Des marques de peinture préparée

Crown & Anchor, Island City, Rainbow.

Insister pour les avoir, presque tous les bons magasins de fer peuvent vous les fournir.

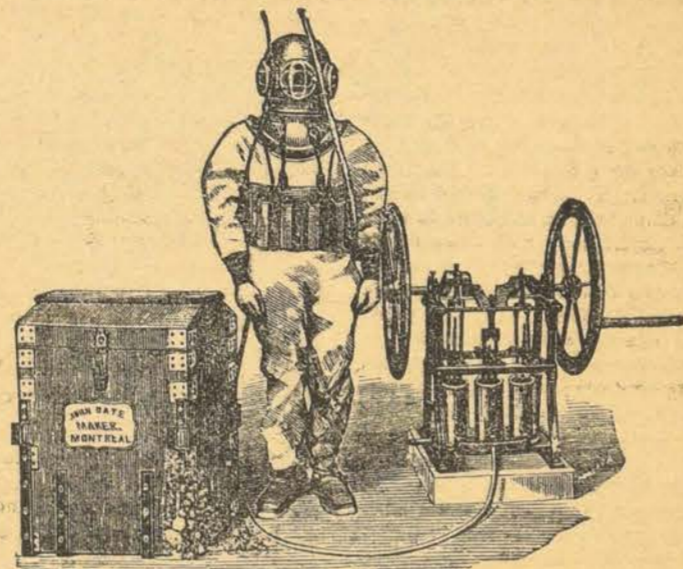
R. C. JAMIESON & CO., Limited

Etabli en 1858

Propriétaires et Fabricants: P. D. DODS & CO., Limited
MONTREAL et VANCOUVER

JOHN DATE

Fondeur en Cuivre et Chaudronnier



Fabricant d'Appareil Sous-marin pour Plonger

Appareils et Accessoires toujours en mains à Vendre ou à Louer

13 ET 15 RUE CONCORDE

Téléphone UP 5507

SOIR ET FETES: EST 5769. EST 32.

ETABLI EN 1860

W. R. CUTHBERT & Co.

37, 39 et 41 Rue Duke

FABRICANTS DE

Articles en Cuivre et Metal "Babbit" de Haute Qualité.

Demandez le Metal "Bronzine" quand vous aurez besoin de "Babbit"

PRIX SUR DEMANDE

Bell Tel. Main 4932

MARCOTTE FRERES

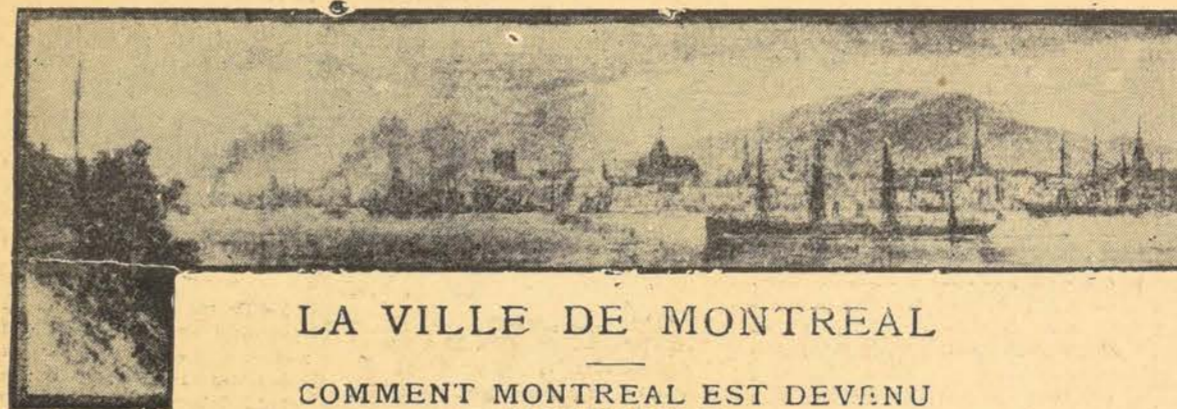
Encanteurs

69 RUE ST. JACQUES,

MONTREAL

Vente au Commerce, tous les Mercredis; Fonds de Banque de Marchandises Générales. Nouveautés, Hardes de Confection, Chaussures, Epicerie et beaucoup de Consignatures de Marchandises de toutes sortes, etc.

III.—La Ville de Montreal



LA VILLE DE MONTREAL

COMMENT MONTREAL EST DEVENU METROPOLE

Notre ville est montée au premier rang des villes d'Amérique grâce à son fleuve et à ses chemins de fer. — Ce qu'est Montréal au point de vue commercial, financier, industriel. — L'immeuble à Montréal. — Montréal dans vingt-cinq ans.

Maxime Ducamp écrivait un jour: "Dans ma vie de voyageur, j'ai vu bien des capitales, celles qui naissent, qui grandissent, celles qui sont au sommet de leurs destinées; celles qui meurent, celles qui sont mortes, mais je n'ai jamais vu aucune ville rodre une impression aussi énorme que Paris et donner plus nettement l'idée d'un peuple infatigable, nerveux, vivant avec une égale activité sous la lumière du soleil, sous un ciel clair, haletant pour ses plaisirs, pour ses affaires, et doué du mouvement perpétuel."

Ce tableau de Paris ne peut encore rendre tout à fait l'idée de notre ville, mais avant longtemps, avec l'essor de son commerce, de son industrie, Montréal deviendra avant eu une ville comme Paris. Déjà n retrouve à Montréal ce "peuple infatigable, nerveux, haletant pour ses plaisirs, et pour ses affaires."

M. Maurice Muret, journaliste français qui accompagnait la délégation française, écrivait ce qui suit de ses impressions sur notre ville:

"Ayant précédé de deux jours la délégation Champlain à Montréal, j'ai eu tout le loisir de visiter cette ville, la plus peuplée et la plus riche du Canada. Elle compte déjà, avec ses banlieues, 600,000 habitants. "Our peu qu'elle continue de s'accroître dans la proportion où elle fait depuis le commencement du siècle, Montréal comptera dans dix ans un million d'âmes. La ville même a peu de caractère. C'est une cité américaine, noire, affairée, tumultueuse, sillonnée en tous sens par des tramways électriques, masses énormes et apides. Tout au plus, les rues s'alignent-elles aux arbres, dont elles sont alonées, un cachet d'élégance rustique qu'on chercherait en vain dans es villes industrielles et commerciales des Etats-Unis.

Il faut sortir, il faut gravir les pentes du Mont-Royal pour comprendre le charme de la grande ville canadienne. Aux portes de l'ancienne cité, tout un quartier neuf s'est créé. C'est formé de villas en briques rouges et blanches, aux volets verts, architecture simple, infiniment heureuse. On devine derrière ces verandas, que des stores d'une blancheur chatante défendent contre les curiosités du passant, des intérieurs confortables, luxueux même, d'un luxe plus britannique que yankee. Cette agglomération de villas témoigne

avec éloquence en faveur de la prospérité de Montréal. On ne "fait pas plus d'argent" à New-York ou à Chicago. Des fortunes colossales se sont formées ici depuis quelques années. Une série de bonnes récoltes dans les provinces de l'Ouest vient d'accroître le bien-être du pays. On rajeunit, on transforme, on agrandit et l'on fait droit, sans hésiter, aux exigences formidables de la main-d'œuvre. Je tiens d'un émile de Montréal que l'hiver dernier on a payé jusqu'à 10 francs par jour les hommes qui balayaient la neige dans les rues."

En quarante ans Montréal est devenue une des grandes villes du monde, et la métropole du Canada. Bien peu d'autres villes sur le globe peuvent réclamer un plus beau site que celui de Montréal.

Quelle ville au monde peut se vanter d'avoir un aussi beau fleuve que le Saint-Laurent, et dans ses murs une montagne aussi majestueuse que notre Mont-Royal?

Par sa situation géographique, Montréal est devenue le terminus de la navigation océanique et le terminus des grands chemins de fer.

Pour refaire l'histoire municipale de Montréal il faudrait remonter à 1840, alors que fut établi le régime actuel, mais le développement de notre ville remonte à vingt ans environ. C'est dans ce court espace de temps qu'elle est devenue la métropole du Canada.

La Chambre de Commerce dans son sunéro-souvenir de son "Bulletin Mensuel" refaisait l'histoire de l'expansion de Montréal depuis 25 ans. Nous ne saurions mieux faire que de reproduire cette étude:

Montréal de 1887 et Montréal d'aujourd'hui sont aussi différents l'un de l'autre que Montréal l'est de New-York et à preuve qu'il nous suffise de se reporter par la mémoire aux premières années de la Chambre.

Nombreux sont ceux de nos membres pionniers du commerce, de la finance ou de l'industrie de Montréal qui se rappelleront en nous relisant, toutes leurs difficultés d'alors, toutes les espérances et tous les désappointements qui leur sont survenus, mais ils se diront qu'ils n'avaient jamais imaginé pour notre ville des progrès aussi merveilleux que ceux qu'ils sont à même de constater aujourd'hui

1887! mais c'est le temps où Mont-

réal n'avait que 190,000 Ames de population; c'est l'époque où elle comptait au nombre des villes moyennes de l'Amérique, et qu'elle ne figurait même pas sur les cartes du monde.

1887! c'est le vieux temps où les boîtes qui servaient de tramways étaient tirées par des chevaux, et où les omnibus, dont le fond était garni de paille, circulaient dans les grandes rues; et où celles-ci étaient éclairées aux becs de gaz.

1887! mais c'est le temps où les limites de la ville s'arrêtaient, au nord, à la rue Duluth, alors la rue St-Jean-Baptiste, à l'est à la rue Therville, au sud-ouest à peu près à la rue Ibernia; c'est-à-dire la superficie d'une bien petite ville.

1887! c'est le temps où les grandes artères commerciales étaient les rues St-Jacques et Notre-Dame, puis la rue St-Laurent.

1887! c'est alors que les industries naissantes à la suite de l'inauguration de la politique de protection dite "politique nationale" étaient bien peu nombreuses et se confinaient à la chaussure et à quelques autres marchandises de ce genre.

1887! c'est encore le temps où le commerce venait à peine de prendre son essor.

1887! c'est le temps où les affaires de banque atteignaient à peine les \$800,000,000, et où il n'existait pas encore de Chambre de Compensation.

1887! dans ce temps Montréal n'avait que deux gares: une pour le Grand Tronc et une pour le Pacifique.

1887! à cette époque, à Montréal, l'évaluation de la propriété foncière s'élevait environ à \$84,274,000.

On le voit donc, Montréal d'il y a vingt-cinq ans est méconnaissable, et quel beau spectacle s'offre à nos yeux maintenant, quand du sommet de son mont majestueux, on contemple la métropole.

Maintenant que nous avons revu par la pensée Montréal d'il y a un quart de siècle, rendons-nous donc bien compte de ce qu'il est aujourd'hui, à tous les points de vue; qu'il est la cité où les capitaux et les affaires sont centralisés, où passe et aboutit le réseau des voies fluviales et ferrées.

La population de Montréal

De 190,000 Ames qu'elle était en

1887, la population de Montréal, s'est élevée, au cours de 1912, à près de 570,000. Montréal qui, en 1887, couvrait à peine la superficie d'une ville moyenne a poussé aujourd'hui ses bornes jusqu'aux limites de l'île, en allant vers le nord, puis s'est annexé nombre de quartiers à l'ouest, au sud à l'est, au nord-est, ce qui en fait une des plus grandes villes d'Amérique, sillonnée par 1161 rues et par 118 milles de voies de tramways. Son territoire couvre 25,747 acres.

Montréal commercial

Pour la Chambre de Commerce, il est d'abord intéressant de constater ce qu'est devenu Montréal au point de vue commercial depuis un quart de siècle.

C'est surtout depuis le dernier quart de siècle que Montréal a pris son véritable essor dans le commerce du gros et les progrès merveilleux accomplis pendant cette période semblent bien justifiés. Cette prospérité que si le dix-neuvième siècle fut celui des Etats-Unis, le vingtième verra le développement du Canada attirer l'attention universelle. Montréal étant l'âme du pays, ne pourra manquer de contribuer largement à la réalisation de cette prédiction. En effet Montréal possède aujourd'hui un grand nombre des établissements commerciaux d'une importance qui ne le cèdent en rien à ceux des autres villes du continent. Nos centres d'affaires abondent en édifices imposants par leur architecture et le luxe intérieur.

Avec une population le près d'un demi-million, à l'heure actuelle, et augmentée par une immigration constante, notre ville est devenue un débouché considérable pour la consommation. De plus s'appuyant sur le développement agricole qui est la base de la richesse du pays, elle constitue la principale source d'approvisionnement de la partie nord du continent. Notre commerce de gros s'étend par tout le pays grâce au progrès de la science qui aujourd'hui enlève tous les obstacles s'opposant à son expansion vers les centres éloignés. L'espace est vaincu par d'immenses réseaux télégraphiques et par le téléphone et plus tard encore, le marconigraphie nous permet mieux l'échange des idées. Aujourd'hui, trois grands chemins de fer transcontinentaux suppriment les distances et relient l'est à l'ouest, mettent en communication tous les débouchés commerciaux du pays et en font surgir de nouveaux qui prennent une grande part de leur approvisionnement dans nos institutions commerciales. L'avancement et le succès de nos maisons de commerce s'effectuent encore par l'entremise des nombreux représentants-voyageurs qu'elles envoient par tout le pays et qui rivalisent d'activité pour établir et maintenir la suprématie commerciale de notre métropole. C'est grâce à leur prestige sans cesse grandissant que nos maisons de gros ont maintenant le dessus sur les maisons des autres villes. Malgré l'énorme production de nos industries, elle ne peuvent suffire à la demande du commerce et à la consommation du public. C'est pourquoi nous sommes obligés d'importer chaque année des quantités énormes de produits manufacturiers de toutes sortes sans compter la matière brute nécessaire à

L'alimentation de nos fabriques locales. Pendant de longues années Montréal ne possédait qu'un nombre relativement restreint de maisons de gros proprement dites, la plupart des importations se faisant par l'entremise des agents manufacturiers, mais actuellement nos maisons portent des stocks considérables, ce qui est d'un grand avantage pour le détailler en lui permettant de s'approvisionner au fur et à mesure. La plupart des grosses maisons de notre ville ont constamment un ou plusieurs acheteurs sur les marchés européens, s'assurant ainsi l'avantage du choix et d'un renouvellement de stock plus facile et plus fréquent.

Pour la protection de leurs intérêts mutuels les marchands en gros de Montréal se sont constitués en associations affiliées soit au Board of Trade ou à la Chambre de Commerce. Les principales sont : l'Association des Marchands de nouveautés ; l'Association des Epiciers en gros ; l'Association des Marchands de quincailleries et de métaux, et l'Association des Marchands de bois.

Le commerce en gros des marchandises sèches porte sur les nouveautés, les modes et les lainages et accessoires pour tailleurs. Ces trois catégories sont autant de spécialités faisant l'objet de différents établissements établis. Comme on le voit le commerce des nouveautés est une des plus importantes des branches de commerce de Montréal.

Le commerce des épiciers est aussi d'une importance considérable. Des progrès énormes y ont été faits depuis quelques années et Montréal n'a rien à envier sous ce rapport aux autres villes, même américaines.

Le commerce de la quincaillerie et des métaux est aussi des plus actifs et prend tous les jours une importance grandissante, surtout depuis la création dans la ville et ailleurs de puissantes industries métallurgiques toutes en pleine force de production et suffisant avec peine à la demande sans cesse croissante pour les produits du fer et de l'acier.

Ce court aperçu de la situation de notre commerce de gros à Montréal est un indice frappant de l'évolution merveilleuse de nos ressources et fait entrevoir pour la métropole canadienne un avenir plus brillant encore.

Montréal industriel

Quand la Chambre de Commerce du District de Montréal fut fondée, l'industrie, nous voulons dire la grande industrie, venant à peine de naître à Montréal. Depuis quarante ans quelques industries s'étaient implantées à Montréal, mais plus d'une avaient végété, et c'est quand la politique protectionniste fut inaugurée que la véritable industrie prit son essor ; c'était vers 1832. Fondée en 1837, la Chambre de Commerce allait donc assister au développement de Montréal comme centre manufacturier.

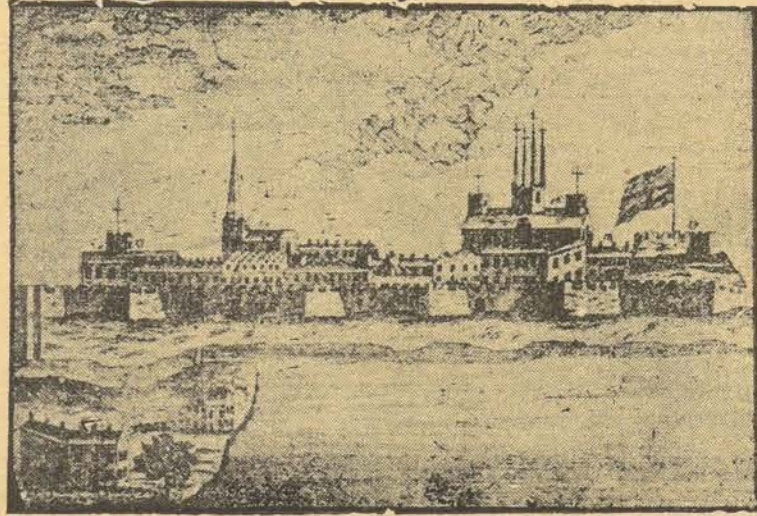
Aujourd'hui, l'industrie est prospère à Montréal; nombreuses et variées ont été les causes de cette prospérité, mais on est aujourd'hui unanime à proclamer que la cause principale de la prospérité manufacturière nationale a été l'élévation du tarif d'importation des produits manufacturés. Cette politique de protection se fit sentir, tout d'abord et surtout, d'une façon bienfaisante, et Montréal en est le grand centre de fabrication et de consommation, de distribution et même d'exportation. Les fabriques de lainages, elles aussi, ont pris un essor important grâce à l'initiative de quelques citoyens entrepreneurs de Montréal. Parmi des mil-

liers d'ouvriers furent employés dans les manufactures.

Une autre industrie qui s'est développée depuis quelques années est celle du papier. Cette industrie a pris un tel développement qu'aujourd'hui le papier du Canada est un important article d'exportation dirigé par Montréal. Il n'y a pas très longtemps encore, que nous importions le papier au Canada !

Peu à peu, l'industrie grandit, sous toutes ses formes. Après le coton, les lainages, le papier, ce furent les fonderies, les grands laminiers et les manufactures d'objets et machines en fer et en acier. Sous ce rapport, Montréal a fait des progrès énormes; on n'a qu'à mentionner des usines comme celles du Pacifique, de la "Canada Car Coy," de la "Dominion Bridge Coy," de la "Dominion Wire Coy" et autres, pour se faire une idée de l'importance de l'industrie du fer et de l'acier, à Montréal.

Parmi les industries diverses qui sont florissantes à Montréal, mentionnons encore celles des peintures, huiles et vernis, des savons, des poêles, fournaies, tuyaux d'aqueducs, égouts et autres, des poteries, du verre, des brasseries et distilleries, des savons, des meubles, etc., des cigares et tabacs, des coffres-forts, des objets de luxe autrefois importés de Suisse, d'Allemagne, de France et



d'Angleterre, tels que montres, bijoux, travaux d'arts et tous les objets destinés à plaire et à orner, etc., etc.

Enfin, il n'y a pas une branche d'industrie quelconque au Canada qui n'ait pas Montréal comme centre principal, ou comme importante succursale. Or, au Canada, il y a 300 espèces d'industries.

En un mot, Montréal est la métropole industrielle du Canada. Toronto vient en second lieu, Hamilton, en troisième, Winnipeg, en quatrième.

La finance à Montréal

Montréal n'est pas devenu depuis vingt-cinq ans seulement un grand centre commercial et industriel, il est aussi le centre d'où partent les capitaux pour alimenter tant et tant d'institutions de tous genres.

(a) Les banques à Montréal.

Montréal possède le bureau-chef des principales banques du pays. De ce chef elle peut à bon droit s'enorgueillir d'être la plus grande ville financière du Canada.

Parmi les trente-et-une banques en opération dans le Dominion, aucune n'occupe une place plus importante que la Banque de Montréal, tant par son ancienneté que par la place qu'elle occupe parmi les institutions du genre dans l'univers entier.

Fondée en 1817, la banque d'Hoche-

laga a aujourd'hui un capital versé de \$2,500,000, avec un fonds de réserve de \$2,300,000 et un actif total de près de \$22,000,000.

La Banque Royale du Canada, incorporée en 1869, était autrefois connue sous le nom de la Banque des Marchands d'Halifax. En 1901 elle prenait le nom qu'elle porte aujourd'hui et établissait ses quartiers-généraux à Montréal. Cette banque est capitalisée à \$5,000,000 et son fonds de réserve dépasse ce montant de \$700,000.

Citons encore la Banque British North America, qui bien qu'ayant son bureau-chef en Angleterre, a son siège principal pour le Canada dans notre ville.

La Banque Provinciale, bien que de fondation récente, 1900, est une institution très populaire et dont les progrès attestent l'habileté de ses administrateurs et la confiance dont ils jouissent auprès du public. Ses affaires, qui s'étendent par toute la province, sont prospères et solides.

Nous avons encore à Montréal, la Banque d'Épargne, de la cité et du District, la seule institution financière opérant à Montréal qui soit incorporée en vertu de l'Acte des Banques d'Épargne Fondée en 1846 dans un but philanthropique, elle eut d'abord pour mission de mettre à l'a-

(b) LA CHAMBRE DE COMPENSATION

À Montréal, la Chambre des Compensations est un excellent indice de la situation commerciale de la ville et même de la province. Le volume des échanges qui s'y font constitue un véritable baromètre de l'activité financière et industrielle. Ceux de l'année dernière se portaient à \$2,088,938,566. Pour l'année courante, les rapports déjà reçus pour les premiers six mois portent ce chiffre à \$994,879,522, et il est probable qu'à la fin de l'année, il dépassera deux milliards.

(c) LA BOURSE DE MONTREAL

La Bourse de Montréal rivalise aujourd'hui avec celle des capitales du monde. Elle a été d'un grand secours aux industries qui font aujourd'hui la prospérité de notre ville.

Bien que la Bourse de Montréal ne soit régulièrement organisée que depuis 1874, on peut en retracer l'existence jusque vers 1842, alors que les agents financiers et les négociants avaient coutume d'offrir leurs valeurs et autres commodités sur l'endroit connu encore de nos jours sous le nom de Place Royale. Plus tard, avec les progrès de l'industrie et du commerce on put préciser davantage des cours réguliers et en 1869 les affaires de courtage prenaient un nouvel essor. En 1872, fut organisée la Bourse de Montréal, constituée deux ans plus tard en corporation. Au moment de sa fondation le nombre des membres était de 27 pour être ensuite porté à 40 et aujourd'hui l'effectif est de 60 membres. Ce n'est qu'en 1902 que la Bourse érigea le magnifique édifice qu'elle occupe aujourd'hui.

Le prix des sièges de la Bourse est toujours un indice de l'activité du marché. Ainsi il y a quinze ans lorsque les valeurs étaient en baisse, les sièges se vendaient \$2,000 et moins. Depuis, la valeur des sièges a suivi une progression continue à tel point qu'un siège s'est vendu à \$27,500. Le dernier prix payé est de \$27,000.

Si l'on compare Montréal aux villes de la même population aux États-Unis, on constate que la valeur de la propriété y égale celle de Washington, la capitale américaine, et dépasse celle de la Nouvelle-Orléans, de Milwaukee, de St-Paul et de plusieurs autres.

Il y a quinze ans, le montant des ventes d'immeubles pour une seule année se portait à environ \$9,000,000, tandis que les ventes enregistrées au cours du premier trimestre de l'année courante étaient d'environ \$5,225,000. C'est là un indice frappant du progrès de notre métropole. En raison du nombre de manufactures qui s'y établissent et des industries nouvelles donnant l'emploi à des milliers de citoyens, Montréal nous semble destiné à prendre d'immenses proportions qui, jointes à d'autres conditions économiques favorables, sont autant de bases solides sur lesquelles nous pouvons fonder les plus belles espérances. Sans être d'un optimisme exagéré, tout nous fait prévoir le plus brillant avenir pour le marché immobilier. Avec les avantages illimités qu'offre Montréal par sa situation géographique et son importance commerciale, l'immeuble sera toujours la base de la prospérité et de la sécurité. Comme nous le faisons remarquer plus haut, l'augmentation de la valeur des terrains

Le transport à Montréal

Nous le disons plus haut, depuis vingt-cinq ans Montréal est devenu la cité où passe et aboutit le réseau des voies ferrées et fluviales.

Montréal a l'avantage d'être le point terminus de deux grandes compagnies. L'une d'elles, le Pacifique Canadien, est regardée comme presque sans rivale en son genre sur tout le globe. L'autre, qui se divise actuellement en deux parties, le Grand Tronc et le Grand Tronc Pacifique, est appelée aux plus grandes prospérités.

Ces deux corporations importantes sont les deux artères vitales de la métropole canadienne. D'autres réseaux ont cependant leur excellente valeur et les omettre serait ici commettre une réelle injustice. Qu'il suffise de citer l'Intercolonial, le Canadien Nord, le Vermont Central, le Delaware and Hudson, le New-York Central, le Rutland, il ne faut pas non plus oublier les chemins de fer qui ont leurs raccordements avec Montréal, tels que l'Atlantic Quebec and Western, le Boston and Maine, le Great Northern, le Northern Pacific, le Santa Fe, etc. En ce qui concerne les grandes compagnies maritimes, il faut mentionner la ligne Allan, celle du Pacifique, de la ligne White-Star Dominion, celle du Canadien Nord, possédant toutes de superbes paquebots. Ajoutons encore les navires des lignes Donaldson, Manchester, Thomson, Elder-Dempster, Head,

New-Ireland, Quebec Steamship, etc. Et s'il fallait parler du transport intérieur, le Montréal Southern Counties Railway, le Montréal and Saint-Lambert Terminal, la compagnie Richelieu et Ontario, le Montréal Street Railway, etc., sont les principaux intermédiaires. Cette nomenclature ne manque sûrement pas de sécheresse littéraire, mais elle montre quelle importance occupe le transport, en ce qui concerne la relation avec Montréal.

L'immeuble à Montréal

Parmi les changements économiques qui se sont produits durant les vingt-cinq dernières années, l'augmentation constante, méthodique et progressive de la valeur immobilière à Montréal caractérise d'une façon spéciale l'ère d'expansion prodigieuse que nous traversons. Avec l'accroissement rapide de notre population, tant à cause de l'immigration que par l'annexion de nouveaux quartiers il n'est pas étonnant que la hausse des immeubles se soit produite avec énergie et presque sans interruption.

Comme indication de la rapidité de la croissance de Montréal, on peut citer les chiffres suivants. La valeur cotée de la propriété foncière à Montréal était, il y a vingt-cinq ans, de \$84,270,000. Voici quelques jalons indiquant la marche du progrès depuis cette époque. L'évaluation de la propriété foncière était en

1892	\$136,258,365
1902	190,000,000
1904	193,500,000

1911 428,534,115

L'année dernière, l'évaluation foncière a augmenté de \$100,000,000. Si l'on compare Montréal aux villes de la même population aux États-Unis, on constate que la valeur de la propriété y égale celle de Washington, la capitale américaine, et dépasse celle de la Nouvelle-Orléans, de Milwaukee, de St-Paul et de plusieurs autres.

Il y a quinze ans, le montant des ventes d'immeubles pour une seule année se portait à environ \$9,000,000, tandis que les ventes enregistrées au cours du premier trimestre de l'année courante étaient d'environ \$5,225,000. C'est là un indice frappant du progrès de notre métropole. En raison du nombre de manufactures qui s'y établissent et des industries nouvelles donnant l'emploi à des milliers de citoyens, Montréal nous semble destiné à prendre d'immenses proportions qui, jointes à d'autres conditions économiques favorables, sont autant de bases solides sur lesquelles nous pouvons fonder les plus belles espérances. Sans être d'un optimisme exagéré, tout nous fait prévoir le plus brillant avenir pour le marché immobilier. Avec les avantages illimités qu'offre Montréal par sa situation géographique et son importance commerciale, l'immeuble sera toujours la base de la prospérité et de la sécurité. Comme nous le faisons remarquer plus haut, l'augmentation de la valeur des terrains

et de la propriété s'est faite avec méthode, marchant de pair avec l'expansion générale des affaires. En effet, Montréal n'a pas encore été le théâtre d'une hausse violente et d'une spéculation à outrance, comme cela s'est vu en maintes occasions dans d'autres parties du Dominion ; en conséquence ses valeurs immobilières n'ont pas été gonflées et en tout temps, les prix ont toujours été en proportion raisonnable aux circonstances des diverses époques. C'est pour cette raison que le capital immobilier offre un rendement sûr et ceux qui disposent de capitaux seraient bien inspirés en les plaçant sur des propriétés immobilières.

Cette expansion du mouvement immobilier vers la banlieue se continue avec activité et nous ne doutons pas qu'avant quelques années l'île entière de Montréal sera comprise dans le vaste champ d'exploitation. Déjà, en prévision de l'avenir de vastes projets ont été conçus pour aider au développement extraordinaire et devenu nécessaire. D'immenses boulevards doivent être construits depuis les confins de l'île afin d'ouvrir de nouveaux districts résidentiels d'une location agréable et d'accès facile.

Quant à la propriété dans les centres plus anciens de la ville, la plus-value acquise dans ces dernières années est des plus remarquables. On a vu dans les quartiers d'affaires tant dans la bas de la ville que sur les rues commerciales du haut de la ville des propriétés échangées plusieurs fois dans un court laps de temps et chaque fois les prix obtenus dépassaient d'une avance considérable ceux des ventes précédentes.

Dans les quartiers résidentiels du nord et de l'ouest de la ville, on constate le même progrès.

Voici maintenant les devoirs et les prérogatives des commissaires d'après la Charte :

"211. Nonobstant toute disposition à ce contraire les devoirs et les fonctions des membres du bureau des commissaires sont :

1. De préparer toutes les prévisions budgétaires annuelles (et d'en faire rapport au conseil) ;

2. De faire (au conseil) toute recommandation comportant dépense d'argent. Nulle recommandation comportant dépense d'argent ou affectant de quelque manière que ce soit les finances de la cité ne doit être adoptée par le conseil sans avoir au préalable été soumise au bureau des commissaires et approuvée par lui.

3. Il appartient au conseil, sur rapport des commissaires, d'octroyer

municipal. Celui-ci formait dans son sein dix commissions permanentes qui s'occupaient chacune d'une ou deux branches du service et qui faisaient rapport au conseil : Finances, Voirie, Police, Incendies et Eclairage, Hygiène, Incinération, Parcs et Travaux, Hôtel-de-Ville, Aqueduc, Marchés.

À la suite d'une agitation prolongée et des révélations faites à l'enquête royale, le peuple fut invité à se prononcer entre deux nouvelles formes de gouvernement qui lui étaient proposées. Il choisit le système administratif en vogue aux États-Unis, à Toronto, à Winnipeg, à Ottawa : le gouvernement par une commission unique qui remplirait les mêmes fonctions qu'exerçaient auparavant les commissions permanentes, ainsi qu'un grand nombre d'autres que devrait lui créer le conseil.

Par une énorme majorité, cette forme de gouvernement fut adoptée et aux élections de février, les échevins, dont le nombre avait été réduit à un par quartier, et les commissaires furent élus.

Le maire est de droit président du bureau des commissaires, mais il n'est élu que pour deux ans, tout comme les échevins, tandis que les commissaires sont élus pour quatre ans.

La loi qui créait ce bureau des commissaires a subi plusieurs changements importants depuis son origine. Les commissaires qui sont élus comme le maire, par toute la ville, seront toujours élus pour quatre ans, mais deux des quatre premiers élus qui seront désignés au sort, sortiront de charge à la fin de la deuxième année et deux autres commissaires seront élus à leur place pour une période de quatre ans. Ce changement prendra effet après les élections de 1914.

Montréal dans vingt-cinq ans.

Ce que nous venons d'écrire sur Montréal depuis vingt-cinq ans, ce nous donne-t-il pas une idée de ce qu'il promet être dans l'avenir ? Notre ville ne fait que prendre son élan et ses progrès vont se faire de plus en plus rapides. La génération présente verra probablement le jour où elle renfermera un million d'habitants et s'étendra en un tout compact depuis la Pointe-aux-Trembles jusqu'au delà de Lachine.

Déjà la plus grande activité règne dans la métropole canadienne, mais d'ici à quelques années, elle ne pourra encore que doubler. Pour répondre aux besoins du trafic toujours grandissant, les compagnies de chemin de fer font des travaux énormes. Des quartiers entiers ont été ou seront démolis pour faire place à des rues nouvelles, à des cours plus vastes.

Que d'autres travaux dans notre port restent encore à faire ! Et puis ensuite, il faudra songer aux travaux souterrains, à un pont sur notre large fleuve, etc., etc. Nous ne faisons encore que commencer.

L'administration d'une ville de 600,000 âmes

Montréal est administré par un conseil municipal présidé par un maire et par des commissaires. — Quelques souvenirs.

Une métropole comme Montréal doit tendre à s'assurer la meilleure administration possible. Notre ville a-t-elle réussi dans ce sens, il faudrait l'espérer, car il y a assez longtemps qu'elle veut avoir l'administration qu'il faut à une ville de 600,000 âmes près et dont le budget annuel dépasse celui de toute la province.

La ville de Montréal est administrée par un maire, un conseil municipal de 31 échevins et quatre commissaires. Ce système d'administration a été institué aux élections du mois de février dernier, à la suite d'un plébiscite tenu le 20 septembre 1909. Auparavant la Ville était administrée par le maire et le conseil

par règlements, résolutions ou contrats, suivant le cas, les franchises et les privilèges, de faire l'émission des débentures et de faire les emprunts.

4. Il est du devoir des commissaires de préparer tous les autres projets de contrats ainsi que les plans et devis nécessaires à ces projets de contrats, de demander et recevoir les soumissions qui seront nécessaires et d'en faire rapport avec leur recommandation. Les formalités se rattachant à telles soumissions sont déterminées par le bureau des commissaires, mais un délai d'au moins huit jours doit être donné entre la date de la publication dans les journaux de l'annonce demandant des soumissions et la date fixée pour la réception d'icelles. Les soumissions doivent en tous les cas être adressées au bureau des commissaires et être ouvertes par ce bureau siégeant en assemblée au temps et à l'endroit spécifiés dans l'avis et non auparavant.

5. Les commissaires ont le pouvoir, sans demander de soumissions, d'acheter le matériel, les fournitures, machines, outillages, chevaux, voitures et autres objets de nécessité urgente, pourvu que le coût n'exécède pas dans chaque cas la somme de mille cinq cents piastres.

6. De faire inspecter et surveiller tous les travaux en cours dans les limites de la cité.

7. De faire emploi de toute somme de deniers votée par le conseil pour les fins pour lesquelles elles ont été votées.

8. De nommer, de suspendre ou renvoyer d'office tous officiers ou employés qui détiennent leur nomination du conseil, dont la nomination, la suspension ou le renvoi se fera par le conseil, sur rapport du bureau des commissaires.

9. Tous rapports ou toutes recommandations qui doivent être faits par le bureau des commissaires, en vertu de cet article, n'auront d'effet qu'après avoir été approuvés par le conseil à la majorité des membres présents.

10. Cependant le conseil ne pourra amender tel rapport ou telle recommandation du bureau des commissaires que par un vote des deux-tiers des membres présents.

Au conseil échoit, en plus des cas prévus dans les articles précédents, toute la besogne purement législative, comme la préparation et l'adoption des règlements, la rédaction des amendements à la charte.

Le maire reçoit un traitement de \$10,000 par année, les commissaires reçoivent \$7,500 et les échevins, \$1,000 par année.

MONTREAL, SES RUES ET SES BOULEVARDS

Le visiteur qui s'attend à trouver une belle ville à Montréal est déçu. Une erreur à corriger. Montréal ne manque pas de site pour faire une belle ville.

Montréal a une superficie de 11,671 acres et renferme une population estimée à l'heure actuelle à 450,000 âmes, mais que certains prétendent n'être pas inférieure à 550,000 âmes. C'est donc une grande ville, mais le visiteur qui s'attendait à lui en voir les attributs : rues toutes pavées, boulevards et avenues larges et bien plantés, monuments artistiques, tout ce qui enfin fait la beauté d'une ville se trouverait étrangement.

Nous avons tous sans doute l'orgueil de notre clocher et il nous est défendu d'avouer que notre ville est laide, mais comment l'étranger pour-

rait-il trouver belle cette forêt d'horribles poteaux de bois supportant, comme d'immenses toiles d'araignée les fils et les câbles électriques, comment pourra-t-il s'extasier devant nos rues mal macadamisées ou pavées de trous d'asphalte ou de blocs tapageurs.

Il est entendu que les anciennes administrations municipales, tel le bouc émissaire d'Israël, doivent porter le faix de toutes les erreurs commises. Mais l'administration actuelle qui doit tout sauver, n'a pas encore prouvé que ce qu'elle fait vaut mieux que ce qu'ont fait ses devanciers.

Hon. J. L. DÉCARY, M.P.P.

ALPH. DECARY, C.R.

Décary & Décary

AVOCATS

Edifice Banque de Québec

Chambre 415

MONTREAL

D. McAVOY, C.R.

YVON LAMONTAGNE

McAVOY & LAMONTAGNE

AVOCATS

CHAMBRE 104
52, Rue St-Jacques
Tel. Bell Main 7591
" " " 7191

Montréal, P.Q.

Boite Postale 2432.

Bell Tel. M. 2521.

WILSON & LAFLEUR LIMITEE

19 RUE ST. JACQUES

Libraires-Editeurs,
Livres de Droit, Littérature et relieurs.

Le Nouveau Larousse Illustré, 7 Vols. et
Supplément - - - - - \$61.25

De Julleville, Histoire de la Langue et Lit-
térature Française, - - - - - \$54.00

Lavissé & Rambaud, Histoire Générale, 12
Vols. - - - - - \$60.00

**Nous accordons des conditions faciles de
paiement pour ces ouvrages.**

TEL. BELL MAIN 1766

P. R. DuTremblay, L.L.B.

Avocat—Advocate

52 RUE ST-JACQUES

Chambre No. 106

MONTREAL

RECONNU COMME ÉTANT LE MEILLEUR

SUPERFINE LINEN RECORD

FABRIQUÉ AU CANADA

Si vous voyez cette marque dans le papier, vous pouvez être
assuré d'une qualité uniforme.

Spécifiez le "SUPERFINE LINEN RECORD" pour votre
prochaine commande de Livres Blancs et de
Papeterie de Bureau.

Blanc, Azur et "Buff"

ECHANTILLONS FOURNIS SUR DEMANDE.

La Compagnie de

Papier Rolland, Limitée

FABRICANTS DE PAPIERS FINS

Bureau-chef:
MONTREAL, Que.

Moulin à
ST-JEROME, Qué.
MONT-ROLLAND, Qué.

Edifice Banque Hochelaga

97 rue St. Jacques

MONTREAL

MAIN 2656

GONZALVE DESAULNIERS, C.R.

AVOCAT

HOTEL DES POSTES, C. P. 593

De la société légale: DESAULNIERS & VALLÉE

97 rue St. Jacques

Montréal

Il y a quelques années, on décida de diviser la ville en deux parties Est et Ouest, par la rue St-Laurent, et de numérotter les maisons à partir de cette ligne centrale. En l'honneur de l'occasion, la rue fut baptisée du nom de boulevard. C'est bien le cas de dire que l'habit ne fait pas le moine, car du boulevard, la rue n'a pas la première qualité. C'est une rue et sa désignation pompeuse est un non-sens.

Il n'y a, à Montréal, qu'un seul boulevard, le boulevard Saint-Joseph.

Nos édiles qui consultent volontiers le dictionnaire, mais qui en appliquent les définitions avec plus de bonne volonté que de discernement, ont donné à des rues ordinaires, à des culs-de-sac mêmes l'appellation d'avenue. Nous avons l'avenue Laval, l'avenue Mont-Royal, l'avenue de Luth (qu'on américanise en Duluth), mais nous avons aussi l'avenue Coloniale, une rue étroite, etc. Un échevin qui fut autrefois membre de la voirie donnait cette ingénieuse raison pour dénommer une rue étroite qui reliait deux rues: "Le dictionnaire dit qu'une avenue est un chemin qui conduit quelque part, or l'avenue X conduit à la rue Y donc..."

On baptise à Montréal les rues de noms de saints ou des noms de propriétaires qui les ont créées à la ville. Quelques fois un échevin qui n'a pas de respect humain permet (?) qu'on donne son nom à une artère ou à une place publique. Il y a ainsi plusieurs célèbres inconnus dont les noms passeront à la postérité.

Mais dans la plupart des cas le choix des noms est l'œuvre d'une haute fantaisie. La rue Sainte-Elisabeth est ainsi nommée d'après Elisabeth Morgan, femme de Lambert Closse, le dévoué lieutenant de Maisonneuve, mais qui le dirait? Maisonneuve lui-même est le patron de trois rues: la rue St-Paul, (bien souvent qui pourrait le deviner) ainsi baptisée aux premiers jours de Ville-Marie, la rue Maisonneuve et la rue Chomedy.

Le brave Lambert Closse avait deux rues, il n'en a plus qu'une, rue Closse, dans l'Ouest, que les conducteurs de tramways appellent toujours la rue Closse; il y avait aussi la Côte Saint-Lambert. L'immortel Dollard n'a qu'une petite rue entre la rue Notre-Dame et la rue Saint-Jacques.

Qui pourrait nous dire d'où viennent les rues Ida, Alice, Ernest, Albina, Marie-Anne, Rachel? Il nous souvient qu'une fois qu'on allait changer le nom d'une rue de l'Ouest, il ne dépendait pas d'un échevin d'alors que cette rue ne portât le nom du Bonjour ou Montjour. Il y a des noms tout aussi frappants que rue des Communes ou de la Commune, rue des Inspecteurs, rue des Conseillers Municipaux (City Councillors).

Quand un échevin aujourd'hui rentré dans la vie privée voulut donner le nom de Georges-Etienne-Cartier à un parc de l'Ouest, on lui objecta que ce nom est trop long, mais on céda de guerre lasse. Cependant les mêmes échevins venaient de donner à

une rue le nom d'avenue Sainte-Elisabeth de Portugal.

Nous parlons tout à l'heure des forêts de poteaux. Elles vont bientôt disparaître, espérons-le. — Ville a le pouvoir de consacrer \$5,000,000 à la mise sous terre des fils électriques; le règlement pourvoyant à la nomination des ingénieurs chargés de la préparation des plans a été adopté par le conseil municipal, le 4 août prochain expirera le délai accordé aux compagnies électriques pour faire valoir leurs droits à la nomination de l'ingénieur qui les représentera. Le temps est donc pressé où nous verrons disparaître cette forêt.

Montréal ne manque pas pourtant de choses à voir. Ses nombreuses églises catholiques et protestantes attirent les visiteurs. Dans quelques-unes, on peut admirer des œuvres d'art dues à nos artistes canadiens et, dans deux ou trois cas, à des artistes étrangers. Du sommet du Mont-Royal on jouit d'un point de vue unique au monde. Du haut des tours de Notre-Dame, c'est la même chose et le panorama sera merveilleux qui se déroulera aux yeux, lorsque la galerie du dôme de la cathédrale aura été ouverte aux visiteurs. Pendant la saison théâtrale, l'étranger peut passer la soirée dans plusieurs salles, à son choix.

Comme beauté des édifices, il y a peu à dire. Nous n'avons pas heureusement encore le hideux gratte-ciel américain, une ordonnance municipale défendant d'ériger des constructions qui dépassent 130 pieds. Plusieurs édifices sont aussi beaux qu'on peut le désirer de semblables masses de pierre. Rue Saint-Jacques de la rue Saint-Laurent à la rue McGill, on peut remarquer plusieurs édifices qui ont leur beauté. La Place d'Armes, avec l'église Notre-Dame, la Banque de Montréal, les édifices des assurances Royale et London Liverpool and Globe, présente un aspect majestueux. Les banques et les assurances sont, sous le rapport de l'apparence intérieure et extérieure, les mieux logées, mentionnons en plus des édifices nommés plus haut les banques Provinciale, d'Hochelega, de Québec, Nationale, du Commerce, d'Ottawa, des Marchands, Molson, les assurances Canada, Gardian, London and Lancashire, etc.

Les magasins du haut de la ville valent la peine d'être vus, comme l'édifice Jacobs, les magasins Wilder, Goodwin, Murphy, Morgan, Birks, Ogilvy, etc.

Sur les flancs du Mont-Royal, l'hôpital Royal Victoria dresse ses corps de bâtiments somptueux. Un peu plus bas se trouve l'Hôtel-Dieu, vieux, majestueux. La rue Dorchester-Ouest, la rue Sherbrooke et plusieurs autres renferment les maisons des princes du commerce de la finance et de l'industrie; plusieurs sont somptueuses.

Dans les squares il y a de rares monuments; quelques-uns sont presque des chefs-d'œuvre, d'autres sont des tas de pierre avec un bonhomme sur le haut, quand il n'est pas dans une espèce de cloche à melon. Citons les plus remarquables; le monument Maisonneuve, à la Place d'Armes; la statue de l'évêque Bourget, devant la cathédrale; de la reine Victoria, dans le square de ce nom et celle érigée devant le collège Royal Victoria, rue Sherbrooke; le buste de Crémazie, au square Saint-Louis. D'autres courent des sommes énormes, elle aurait donné à Montréal un aspect avec lequel peu de villes au monde auraient pu rivaliser. Du Mont-

Royal descendait par l'avenue Atwater un large boulevard qui allait jusqu'au déversoir de l'aqueduc qu'il suivait jusqu'à la digue pour revenir jusqu'au pont Victoria et se terminer en quatre entre l'île aux millions et le port. Un autre boulevard partait aussi du parc Mont-Royal pour aboutir au parc Lafontaine. La Ferme Fletcher était embellie et les rues Rachel et Duluth transformées en boulevards. Enfin, l'île aux millions devenait un boulevard qu'un pont réunissait à l'île Ste-Hélène.

Les anciens échevins avaient quelquefois de bonnes idées. L'an dernier, la commission des Parcs institua un concours pour l'embellissement de l'île Sainte-Hélène. Plusieurs plans furent envoyés, dont la commission retint trois et ce fut M. J. A. Godin qui obtint le premier prix.

C'était justice. Son envoi consistait en une série d'aquarelle dans lesquelles il avait donné carrière à son imagination créative. Si ces plans avaient été mis à exécution, l'île Sainte-Hélène serait devenue une merveille peut-être unique au monde. M. Godin assurait que les embellissements qu'il proposait pouvaient se faire pour la somme de \$50,000 que la charte permet à la ville de dépenser pour cela. Si elle veut maintenant s'en servir pour embellir l'île elle devra faire faire les travaux sous la direction de l'architecte primé. Mais le voudra-t-elle?

A l'heure actuelle, le square Crémazie, situé dans le nord de la ville n'est encore qu'un trou: la rue Dubuc et la ferme Amos. Petit à petit on remplit les excavations et dans quelques dizaines d'années, les habitants de cette partie auront un parc qui n'aura plus besoin que de laisser croître ses arbres.

Grâce à l'échevin Monahan, le Ville vient de doter le quartier Saint-Gabriel d'un parc d'une grande étendue. Tout y est à faire. Espérons que ses directeurs n'attendent pas aussi longtemps que ceux qui pour tout espace ouvert n'ont encore que la ferme Amos.

Il est une chose qu'on peut s'approcher à nos squares et à nos parcs. A l'exception du Mont-Royal, du parc Lafontaine, de l'île Sainte-Hélène, ils sont faits pour l'œil. Des carreaux défendent de marcher sur le gazon (la pelouse). En été ils sont très joies avec leurs massifs fleuris, mais c'est autre chose qu'il faut au peuple. Ce qu'il demande c'est des pelouses sur lesquelles les enfants puissent trotter et se rouler, sur lesquelles on puisse marcher sans risquer de se faire appréhender au collet par un gardien jaloux de faire observer les ordonnances. Dans ceux que nous nommons plus haut, il y a l'herbe d'aller sur l'herbe et l'herbe ne s'en porte pas plus mal. Quand furent institués les concerts en plein air il y a un an, on craignait pour les pelouses, cependant, en prenant la précaution de ne pas donner de concerts, après une pluie forte, il n'y a pas de dégât de commis.

Plusieurs sont historiques. L'île Sainte-Hélène, ainsi nommée par Champlain, en l'honneur de sa femme, a vu les Français brûler leurs drapeaux, après la prise de Montréal par les Anglais. La Place Royale qui porta le nom de Pointe-à-Callières fut la scène de la première messe sur l'île de Montréal. C'est sur le sommet du Mont-Royal que Champlain planta une croix. A la place d'Youville, les édifices du parlement furent incendiés par les loyalistes anglais qui ne pouvaient pardonner à Lord Elgin d'avoir voulu rendre justice aux Canadiens-Français. Au Marché à Poin se trouvait le deuxième Collège de Montréal. Sur le Champ-de-Mars paraderent les troupes anglaises jusqu'à leur départ, en 1872. Enfin la Place d'Armes vit les héros combattre des premiers défenseurs de la colonie contre les Iroquois.

Il y a une copie d'années, l'Association des Architectes a offert à la ville les plans de toute une série de boulevards et de places publiques destinés à relier entre eux les grands parcs de la ville. Les plans ont été acceptés, ils ont été pendus aux murs et c'est tout.

Pourtant si leur exécution devait coûter des sommes énormes, elle aurait donné à Montréal un aspect avec lequel peu de villes au monde auraient pu rivaliser. Du Mont-

Royal descendait par l'avenue Atwater un large boulevard qui allait jusqu'au déversoir de l'aqueduc qu'il suivait jusqu'à la digue pour revenir jusqu'au pont Victoria et se terminer en quatre entre l'île aux millions et le port. Un autre boulevard partait aussi du parc Mont-Royal pour aboutir au parc Lafontaine. La Ferme Fletcher était embellie et les rues Rachel et Duluth transformées en boulevards. Enfin, l'île aux millions devenait un boulevard qu'un pont réunissait à l'île Ste-Hélène.

Les anciens échevins avaient quelquefois de bonnes idées. L'an dernier, la commission des Parcs institua un concours pour l'embellissement de l'île Sainte-Hélène. Plusieurs plans furent envoyés, dont la commission retint trois et ce fut M. J. A. Godin qui obtint le premier prix.

C'était justice. Son envoi consistait en une série d'aquarelle dans lesquelles il avait donné carrière à son imagination créative. Si ces plans avaient été mis à exécution, l'île Sainte-Hélène serait devenue une merveille peut-être unique au monde. M. Godin assurait que les embellissements qu'il proposait pouvaient se faire pour la somme de \$50,000 que la charte permet à la ville de dépenser pour cela. Si elle veut maintenant s'en servir pour embellir l'île elle devra faire faire les travaux sous la direction de l'architecte primé. Mais le voudra-t-elle?

A l'heure actuelle, le square Crémazie, situé dans le nord de la ville n'est encore qu'un trou: la rue Dubuc et la ferme Amos. Petit à petit on remplit les excavations et dans quelques dizaines d'années, les habitants de cette partie auront un parc qui n'aura plus besoin que de laisser croître ses arbres.

Grâce à l'échevin Monahan, le Ville vient de doter le quartier Saint-Gabriel d'un parc d'une grande étendue. Tout y est à faire. Espérons que ses directeurs n'attendent pas aussi longtemps que ceux qui pour tout espace ouvert n'ont encore que la ferme Amos.

Il est une chose qu'on peut s'approcher à nos squares et à nos parcs. A l'exception du Mont-Royal, du parc Lafontaine, de l'île Sainte-Hélène, ils sont faits pour l'œil. Des carreaux défendent de marcher sur le gazon (la pelouse). En été ils sont très joies avec leurs massifs fleuris, mais c'est autre chose qu'il faut au peuple. Ce qu'il demande c'est des pelouses sur lesquelles les enfants puissent trotter et se rouler, sur lesquelles on puisse marcher sans risquer de se faire appréhender au collet par un gardien jaloux de faire observer les ordonnances. Dans ceux que nous nommons plus haut, il y a l'herbe d'aller sur l'herbe et l'herbe ne s'en porte pas plus mal. Quand furent institués les concerts en plein air il y a un an, on craignait pour les pelouses, cependant, en prenant la précaution de ne pas donner de concerts, après une pluie forte, il n'y a pas de dégât de commis.

Plusieurs sont historiques. L'île Sainte-Hélène, ainsi nommée par Champlain, en l'honneur de sa femme, a vu les Français brûler leurs drapeaux, après la prise de Montréal par les Anglais. La Place Royale qui porta le nom de Pointe-à-Callières fut la scène de la première messe sur l'île de Montréal. C'est sur le sommet du Mont-Royal que Champlain planta une croix. A la place d'Youville, les édifices du parlement furent incendiés par les loyalistes anglais qui ne pouvaient pardonner à Lord Elgin d'avoir voulu rendre justice aux Canadiens-Français. Au Marché à Poin se trouvait le deuxième Collège de Montréal. Sur le Champ-de-Mars paraderent les troupes anglaises jusqu'à leur départ, en 1872. Enfin la Place d'Armes vit les héros combattre des premiers défenseurs de la colonie contre les Iroquois.

Il y a une copie d'années, l'Association des Architectes a offert à la ville les plans de toute une série de boulevards et de places publiques destinés à relier entre eux les grands parcs de la ville. Les plans ont été acceptés, ils ont été pendus aux murs et c'est tout.

Pourtant si leur exécution devait coûter des sommes énormes, elle aurait donné à Montréal un aspect avec lequel peu de villes au monde auraient pu rivaliser. Du Mont-

Le progrès de la ville de Montréal a été merveilleux. Lors de la cession du Canada à l'Angleterre en 1762, Montréal ne comptait que 3,000 habitants. Au commencement du 19ème siècle, cette population était de 12,000 âmes; maintenant elle s'élève à plus de 500,000 habitants.

Le Mont-Royal couronne superbement la ville. Couvert d'arbres splendides, sillonné de routes larges et excellentes et de sentiers ombreux, c'est un endroit de promenade de toute beauté. Le Mont-Royal s'élève à 900 pieds au-dessus du niveau de la mer et à 700 pieds au-dessus de celui du fleuve. Du sommet on domine toute la ville et la campagne environnante.

POUR COMBATTRE LES INCENDIES

Montréal possède une des meilleures brigades d'Amérique.

Montréal jouit de la réputation, qui n'est pas usurpée, d'avoir le corps de pompiers le mieux organisé et le service le plus effectif qui soit, non seulement au Canada, mais peut-être dans l'Amérique du Nord.

Les bases en furent jetées par M. Z. Benoit, qui fut chef du corps des pompiers, pendant trente ans et le chef Tremblay, qui lui succéda n'a cessé de perfectionner l'organisation qui lui fut confiée.

Les casernes neuves, l'équipement, le matériel roulant et de traction ne laissant rien à désirer, et les vieilles casernes ont été modernisées autant que faire se pouvait.

Quant à l'efficacité du service fait par les officiers et les pompiers, il n'y a qu'une voix pour la reconnaître et pour louer le dévouement, le zèle, la bravoure, dont ils font tous les jours la preuve. Les grands incendies semblent devenir choses du passé et, l'an dernier, les pertes n'ont pas dépassé un demi-million, quand il n'était pas rares, quelques années auparavant, qu'elles fussent de deux, trois et même cinq millions.

Mais le service que font nos pompiers est trop connu, même à l'étranger, pour que nous le relations au long.

Nous donnons ci-après des détails qui ne sont pas très connus sur l'organisation du service.

Chef, M. J. Tremblay; Chef-adjoint, M. T. Saint-Pierre; Sous-chef de division, MM. C. Dubois, A. Brière, O. Marin, A. Mann, W. Hooper, D. Giroux, J. Lussier; instructeur, M. J. Doolan; pourvoyeur, M. L. A. Dammour; secrétaire, M. P. Lemieux. Vingt-huit capitaines. Un capitaine commandant les équipes de protection. Trente-sept lieutenants; Dix-neuf mécaniciens; trois cent trente pompiers. Médecins, les Drs T. Lamoureux, et A. S. Morrison; Vétérinaires, les Drs F. Dautigny, W. Patterson, Brunet, Corbell; ambulancier, M. H. Stethem; Trente casernes en ville; trois casernes dans les quartiers annexés; deux casernes qui s'ouvriraient bientôt à Rosemont et dans le quartier Mont-Royal; deux ateliers, avec douze hommes; un magasin; un hôpital vétérinaire; Fourgons à boyaux, 32; pompes chimiques, 2; pompe chimique et fourgon à boyaux, 1; échelles aériennes, 7; pompes à vapeur, 16; voitures à échelles 18; tours déluge, 2; Fourgons de protection, 3; Fourgons à "Siamese" pour haute pression, 2; Fourgons à charbon, 6; Une automobile pour le chef; chevaux, 237; 68,350 pieds de boyau; 450 couvertures caoutchées, 6,000 pieds d'échelles.

Les pompes à vapeur sont continuellement sous pression.

Montréal possède plusieurs terrains d'amusements vastes, très jolis et très bien entretenus. Entr'autres les parcs de l'île Ste-Hélène, Mont-Royal et Lafontaine. Le parc Mont-Royal, situé au pied de la Montagne, a une superficie de 464 acres. Le parc de l'île Ste-Hélène possède 128 acres.

Un port qui a trente-six milles de front libre

Le port de Montréal est appelé à devenir un des plus grands du monde.—Ce qu'il était et ce qu'il est devenu.

Montréal peut s'enorgueillir de son port majestueux, port que des bien grandes villes pourraient lui envier.

C'est à partir de 1832 que le port de Montréal peut être considéré comme étant de quelque importance. Les quais étaient cependant alors chose inconnue pour les navires qui arrivaient ici et les vaisseaux devaient en effet ancrer dans environ quatorze pieds d'eau, en face de l'endroit où se trouve actuellement les bâtisses de la douane. Les bateaux n'étaient, pour ainsi dire, qu'à une enclavure de la rive, si près même, que en jetant des passerelles, l'on pouvait décharger à terre la cargaison. C'était l'âge primitif.

Le gouvernement, pressé de toutes parts par les hommes d'affaires, et surtout par le Comité de Commerce d'alors, céda aux instances et décida que des quais seraient construits. 3 commissaires furent nommés pour la

surveillance des travaux, et c'est de ce triumvirat — l'honorable Geo. Moffatt, Jules Quesnel et Robert S. Tiper — qu'est sortie la Commission du port actuel.

Dès 1832 on commençait l'érection d'une jetée en pierre et de quelques quais. Ces travaux subirent cependant d'assez longues interruptions. Et de plus, ce n'était pas tout de vouloir établir un port.

On ne pouvait, en effet, oublier que le besoin d'un canal de profondeur suffisante se faisait impérieusement sentir. Des années se passèrent toutefois en débats plus ou moins stériles. Tour à tour le gouvernement, des commissions spéciales et des associations d'hommes d'affaires furent saisis de cette importante question. Finalement il fut décidé qu'une somme de \$290,000 serait affectée au creusement du Lac Saint-Pierre. C'était en 1841. Neuf ans plus tard on chargea au compte de la Commission du Port les dépenses encourues par les travaux de creusement. Grevée de toutes parts, la Commission dut taxer assez onéreusement les revenus du port pour subvenir aux exigences des emprunts qu'il avait fallu faire.

Depuis 1888 le gouvernement a cependant assumé ce fardeau et la Commission s'est alors trouvée en mesure de diminuer beaucoup les impôts

auparavant exigés sur le tonnage des vaisseaux, les exportations, etc. En 1842, le port de Montréal possédait 1950 pieds de quais; en 1847 le chiffre du quaiage s'élevait à 7,070 pieds; en 1856, on a un total de 8,446; en 1891 la longueur frontale des quais est de cinq milles et deux dixièmes de mille.

Naturellement, ce serait perdre ici un espace précieux que de vouloir continuer à citer des chiffres comparatifs entre ce qui concernait alors le port et les statistiques qui nous sont offertes aujourd'hui. D'un trait on peut affirmer sans crainte que le port de Montréal, depuis ces époques un peu reculées, a centuplé en importance. Et voilà, après ces quelques remarques, ce qui pourrait être appelé le "passé" du port. Et si toutefois l'on peut se servir d'un tel mot pour désigner une période si peu éloignée, pour la vie d'un port, qu'elle

ton et de la Nouvelle-Orléans. On peut dire de même que le chiffre des affaires du port dépasse en sept mois les statistiques des ports de Philadelphie, de Baltimore ou de San Francisco qui ont pour eux une période active d'un an.

C'est pourquoi, réalisant l'importance première de chiffres aussi éloquentes, les commissaires du port ont, depuis trois ans, préparé des plans si détaillés et si complets, que le port de Montréal remplira glorieusement le grand rôle de port national. Et ces projets, malgré leur vaste et prodigieuse conception, tardent à peine de se réaliser. Étudiés et hautement recommandés par des ingénieurs aussi éminents que patriotes, ces plans ont fait l'admiration de tous ceux qu'intéresse le grand problème de développer une nation en augmentant sa richesse et son bien-être.

De gigantesques travaux sont actuellement à se poursuivre, et le port de Montréal sera bientôt absolument transformé.

Avec ces quais superbes de solidité, ses vastes et nombreux hangars permanents, ses élévateurs de haute capacité, ses chemins de fer, enfin, son outillage général, le port de

Montréal est appelé à devenir un centre d'activité mondiale.

La construction de quais à haut niveau, que l'on s'empresse de compléter partout, ne pourra manquer de compter parmi les meilleurs progrès accomplis.

Comme entrepôt de grain, Montréal est appelé à devenir un endroit idéal de distribution qui vaudra à la métropole canadienne une renommée universelle. Et déjà, pourrait-on justement affirmer, cette réputation est reconnue de partout.

Plus de 15,000,000 de mirottes de blé ont été transportés, l'an passé, par le seul élévateur de la Commission du Port.

Avec le système de hangars actuel 200,000 tonnes de marchandises peuvent être livrées au commerce par semaine.

Et que ne pas dire des jours qui viennent, des années qui s'offrent si brillantes — et ce qui est plus — si pleines de sûreté.

Bientôt en effet, le port aura doublé en capacité; le courant Sainte-Marie sera amoindri, des trains circuleront durant toute l'année entre la Pointe Saint-Charles et le Bont-de-l'Île; les centres manufacturiers et de vastes entrepôts seront créés, reliés à toutes les grandes lignes du réseau continental. Des éléva-

teurs géants recevront, par les distributeurs, des céréales de toutes sortes. De plus, tous les navires, trouveront des quais convenant à leurs besoins immédiats, après s'être rendus au bon port dans un chenal unique au monde. Le transport, par voie des canaux, continuera d'augmenter en d'étonnantes proportions et deviendra chaque jour plus rapide, moins exposé et plus facile. Des pouvoirs électriques seront établis, afin de subvenir aux exigences de l'outillage du port.

Les charges de manutention, sur chaque tonne de marchandises, ne pourront qu'être réduites. Et quand tout ceci — et que de choses encore! — sera terminé, le Canada possédera un port vraiment national, édifié avec un capital moindre que n'importe quel port rival, et possédant des avantages que l'on ne pourra trouver dans aucun port de l'Amérique du Nord.

Pour les banques et la finance, Montréal occupe le premier rang parmi les villes du Canada; Toronto, le second; Winnipeg, le troisième et Vancouver le quatrième.

LE PLUS GRAND HOTEL DES POSTES DU CANADA

C'est celui de Montréal, dont les affaires augmentent toujours de plus en plus.

Combien de personnes parmi celles qui profitent des divers services du Bureau Central des Postes en connaissent l'organisation, le fonctionnement et l'importance. M. L. J. Gaboury, l'actif assistant-directeur des Postes, dévoué collaborateur de son chef, M. H. S. Harwood, directeur du service des postes, à Montréal, a fourni à notre représentant quelques notes tout à fait intéressantes. Ces renseignements démontrent que depuis 1763, il n'y a eu à Montréal que onze directeurs des Postes.

Nous citons les noms de nos compatriotes qui ont occupé cette fonction honorifique, en ces dernières années: M. G. Lamothe, de 1874 à 1891; M. Arthur Dansereau, de 1891 à 1899; M. Cléophas Beausoleil, de 1899 à 1904, et, depuis cette date, M. Henry S. Harwood, I.C. ex-député de Vaudreuil.

C'est l'hon. Rodolphe Lemieux, actuellement le ministre des Postes, qui exerce une surveillance active sur l'administration de ce département. C'est grâce à lui, si les facteurs ont pu jour depuis quelques années du passage gratuit sur les tramways de la ville. C'est en 1876 qu'on agrandit l'édifice actuel des Postes; mais on ne se doutait pas qu'en moins de 25 ans, le nouvel édifice ne répondrait plus aux exigences du service.

Un quart de siècle s'était à peine écoulé qu'on décidait de bâtir une nouvelle annexe pour répondre aux besoins. Ce nouvel édifice est situé entre les rues Craig, Saint-François Xavier et la ruelle des Fortifications. Il couvre une étendue de terrain aussi considérable que l'édifice principal inauguré en octobre 1876.

Outre le bureau principal de l'hôtel des Postes, nous comptons, tant dans la ville que dans les banlieues: huit bureaux de quartier, 4 stations postales et 57 sous-bureaux, tous sous la direction de MM. Harwood et Gaboury.

Les employés du Bureau des Pos-

tes, au nombre de 36, avant la Confédération, sont maintenant plus de 600. L'augmentation constante de la population à Montréal a nécessité cette augmentation du personnel. En 1885, la population était de 200,000 âmes; aujourd'hui, elle est de plus de 500,000 âmes. En 1900, il y avait dans les rues de Montréal et de la banlieue, 180 boîtes à lettres et 10 boîtes à journaux. Trente voitures est de 500 boîtes à lettres et 200 boîtes à journaux. Trente voitures sont employées à ce service. L'expédition des journaux et des lettres donne satisfaction aux citoyens de la ville; car les livraisons se font maintenant dans d'autres conditions qu'il y a 4 ou 5 ans, et aucune ville ne peut actuellement rivaliser de ce côté avec Montréal.

Le service des courriers européens donne de l'ouvrage à douze hommes, contre trois employés, en 1900. C'est facile de constater l'augmentation des envois. Le bureau des mandats et banque d'Épargne est toujours achalandé tant par la population étrangère que celle du pays, car ce bureau est d'une utilité incontestable.

Les revenus du Bureau de Postes de Montréal ont été de pair avec l'augmentation du travail constaté plus haut dans les divers services. Ainsi, la vente des timbres-poste, la location des casiers postaux et les autres revenus qui, en 1900, étaient de \$363,000 sont aujourd'hui de \$1,800,000 en chiffres ronds.

Quand le nouvel hôtel des Postes sera terminé, Montréal aura sûrement le plus important et le plus grand bureau de Postes du Dominion.

Le port de Montréal a sept milles de quai et il s'agrandit sans cesse. Un mur de revêtement s'étend le long de la ville et la protège contre les inondations.

Comment 600,000 citoyens s'alimentent d'eau.

Montréal possède un aqueduc d'une grande capacité qui peut fournir 75 millions d'eau par jour.

Montréal possède maintenant un aqueduc qui lui fournit, par jour, 75 millions de gallons d'une eau qui n'a pas de rivale, quoi qu'on en dise, puisqu'elle est puisée dans le plus beau fleuve du monde. Sans doute, à l'heure actuelle, buvons-nous, pendant un certain temps de l'année, l'eau de l'Ottawa, mais les tuyaux d'acier qui prolongeront jusque au large du Saint-Laurent même la canalisation souterraine, terminée il y a un an seront en place dans un temps si court qu'il ne vaudrait pas la peine de critiquer notre eau.

Pour ceux, très peu nombreux d'ailleurs, qui ne sont pas complètement au courant, les détails qui suivent feront comprendre cette branche importante de notre administration municipale.

L'approvisionnement d'eau de la Cité proprement dite, à l'exception des quartiers Saint-Denis, Saint-Henri, Sainte-Cunfonde, Delorimier et Mont-Royal, et des huit quartiers nouvellement annexés, est sous le contrôle de l'administration municipale qui est propriétaire de l'aqueduc et prélève une taxe pour se payer Ces quartiers et les faubourgs sont approvisionnés par les soins d'une Compagnie privée, la Montreal Water Power et par des aqueducs particuliers.

La surface comprise dans les limites administratives de la Ville est d'environ dix milles acres, contenant une population de 300,000 qui n'étant séparés de la ville proprement dite par aucune démarcation naturelle, font matériellement partie de la ville qui a une population de 580 milles âmes.

L'aqueduc actuel fut construit sur les plans de M. T. C. Kiefer. Il fut terminé en 1868.

Le système alors établi consistait en un canal découvert de 4 3/4 milles de longueur ayant son embouchure à environ un mille en amont des rapides de Lachine à une altitude de 37 pieds au-dessus du niveau de l'eau dans le port de Montréal; ses dimensions étaient de 20 pieds de largeur au fond, 40 pieds de largeur à la surface de l'eau et de 8 pieds de profondeur.

A l'extrémité du canal se trouvait le bassin de repos et la maison des roues tels à peu près qu'ils existent aujourd'hui. La force motrice hydraulique était utilisée par deux roues verticales à aubes actionnant 6 pompes pour élever l'eau dans un réservoir construit au pied du Mont-Royal, en bordure de la rue McTavish et dont le réservoir du bas niveau actuel n'est qu'un agrandissement. Ce réservoir avait alors une capacité de 15 millions de gallons.

Plus tard on ajouta aux turbines les pompes à vapeur actuelle et on construisit, à mi-côte de la montagne, un réservoir chargé d'élever l'eau prise dans le réservoir du bas niveau et de la distribuer à 422 du niveau officiel de la ville.

M. Louis Lesage, père du sous-ingénieur actuel de l'aqueduc, M. T. W. Lesage, créa l'entrée actuelle de l'aqueduc en 1877. Successivement, on ajouta de nouvelles pompes et avec les creusages faits par M. Lesage, on arriva à donner à Montréal

un approvisionnement de 45 millions de gallons d'eau par jour.

Il y a une dizaine d'années, M. Janin prit la direction du service des Eaux, et il commença dès lors à songer à l'exécution des immenses travaux actuellement en cours.

L'hiver de 1909, il y eut une épidémie de fièvre typhoïde, et sans s'occuper de chercher la véritable cause là où il fallait aller, on dauba à qui mieux mieux sur notre aqueduc. En arrivant au pouvoir, la nouvelle administration s'empressa de ressusciter le plan pourtant jugé impraticable, il y a 39 ans, d'aller chercher l'eau dans les Laurentides. Elle engagea, à grands frais, des experts américains, qui visitèrent les lacs où on voulait s'approvisionner. Mais, hélas pour les tenants du projet, ces experts ont déclaré que c'est M. Janin qui a raison et que la meilleure eau que nous puissions boire est celle du St-Laurent.

On construira un filtre, au coût de plusieurs millions, mais la légende de la "lucid water of the Laurentian Lakes" est morte, parce qu'elle nous aurait coûté un prix extravagant et que nous avons à nos portes une eau incomparablement meilleure que celle qu'on aurait voulu aller chercher à 30 milles au nord dans des lacs pollués.

Il y a en tout 231 milles de rues dans la ville. Le tramway électrique a 139 milles de voies ferrées simples.

LES EGOUTS DE MONTREAL

Notre ville est traversée par 257 milles d'égout. — On pratique trop à Montréal, "tout à l'égout"

Il y a dans nos rues, 257 milles de rues; c'est-à-dire qu'il reste encore une trentaine de milles d'égouts en bois qu'on remplace au fur et à mesure des besoins. La nature accidentée du sol de la ville fait qu'il a été impossible d'établir un réseau unique d'égouts réunis par un grand collecteur. A l'heure actuelle, il y a deux grands égouts qui réunissent les eaux ménagères et les eaux de pluie de toute la partie de la ville située sur le versant sud du Mont-Royal. L'un se déverse vers le pied de la rue McGill, dans le bassin Elgin, à l'entrée du canal de Lachine, et des discussions nombreuses se sont élevées à ce sujet entre l'administration municipale et la commission fédérale du port; ces difficultés ne sont pas encore réglées. L'autre se déverse dans le Saint-Laurent, près de la prison.

Un troisième égout collecteur égoutte le quartier Saint-Denis et la partie de la ville située sur le versant nord du Mont-Royal. Il se déverse dans la rivière des Prairies, à la hauteur d'Aboussis.

A Montréal, nous pratiquons le tout à l'égout; eau de pluie, eau provenant du lavage et de l'arrosage des chaussées, ordures ménagères, tout va dans le même égout. Le procédé en usage dans certaines villes du lavage des égouts n'est donc pas praticable, car le diamètre de nos tuyaux est trop grand.

Le quartier Laurier, ancienne Ville Saint-Louis a un système particulier d'égouts qui se déversent dans ceux de Montréal au moyen d'une pompe élévatrice.

Les quartiers nouvellement annexés

n'ont pour la plupart que des tronçons d'égouts ou même n'en ont pas du tout. A quoi cela leur servirait-il puisqu'ils n'ont pas plus d'eau ? Faisons cependant exception pour les quartiers Emard, Saint-Paul et Notre-Dame de Grâce. Le quartier Mont-Royal demande un égout collecteur qui passerait par le quartier Notre-Dame de Grâce et qui irait se déverser dans le fleuve.

Signalons enfin que la rivière Saint-Pierre, après avoir servi d'égout découvert aux municipalités adjacentes depuis Lachine, remplit aussi la même fonction pour une partie de Saint-Pierre et du quartier Saint-Gabriel. Une commission d'ingénieurs experts a recommandé au gouvernement que la rivière soit assainie en dehors de la ville et transformée en égout couvert dans la ville.

D'autre part, il faut remarquer que le gouvernement a pris des mesures pour l'assainissement des cours d'eau. Cela veut dire que toutes les municipalités devront purifier et stériliser leurs eaux d'égout. Il y a plusieurs années, une ferme d'épandage avait été créée au nord de la ville, les eaux d'égout y étaient conduites et purifiées au point où leur sortie elles étaient devenues d'une pureté absolue. Qu'a-t-on fait

depuis de cette ferme? Le silence absolu s'est fait autour de l'entreprise.

Mais il faudra reprendre l'idée, car le jour arrive où la pollution des cours d'eau devra être décriée crime et sera puni par la loi. L'hiver dernier, nous avons une épidémie de typhoïde dont certains gens, — intéressés peut-être à faire mousser un plan, — ont fait grand bruit. Elle n'en était pas moins grave. Or, il est prouvé que le véhicule par excellence est l'eau et l'on incrimina celle de l'aqueduc de Montréal d'abord, puis, mais sans trop l'oser, celle de la "Montreal Water and Power Co". C'était fort bien, mais n'aurait-on pas dû aller à la racine du mal et s'en prendre à la pollution systématique des cours d'eau? Si c'est l'eau que nous buvons qui nous a donné la typhoïde, n'aurait-on pas dû penser, il y a longtemps, qu'il fallait chercher qu'ils ne soient pollués. C'est une vérité de la Palisse à laquelle on ne fait que songer maintenant.

Les produits manufacturiers de Montréal et de sa banlieue en 1905 s'élevaient à 118 millions. Cette somme a augmenté de 40 pour cent en 5 ans.

La terreur des Bandits

Telle voudrait être notre police municipale, mais elle n'est pas assez nombreuse.

Pour combattre la grande armée des criminels, Montréal a un corps de police qui ne le cède en rien à celui des grandes villes européennes et américaines.

Notre police est commandée par un chef qui a sous ses ordres plusieurs officiers d'état-major. Ainsi que toute la force constabulaire. M. Olivier Campeau a, depuis cinq ans, le commandement suprême, et tous savent avec quel zèle, quel dévouement inlassable il s'acquitte de ses délicates et importantes fonctions. Il est craint et aimé de ses subalternes qui tous le regardent comme un père. Ce n'est pas le hasard qui a placé M. Campeau à la tête de notre police. Il a débuté comme simple constable, et ce n'est qu'à force de talent et de travail qu'il a gagné ses galons, grade par grade. Comme tective, position qu'il a occupée de longues années. Il n'avait pas, non plus, son supérieur. En le plaçant à la tête du bataillon qu'il dirige si bien, le conseil de ville a su reconnaître le vrai mérite.

Ce que nous disons du chef, nous pouvons sans crainte le répéter pour chacun des officiers et des constabulaires qu'il a sous ses ordres.

Le sous-chef de police est M. J. E. Hébert, qui, lui aussi, a su gagner ses épaulettes. Les inspecteurs Wm. Liggett, James McMahon, N. L. Grandchamp, James O'Keefe, et le quartier-maître Thomas J. Holland sont trop avantageusement connus pour qu'il soit nécessaire d'en faire éloges.

Le secrétaire-archiviste du département est M. John Barry. La position de secrétaire du chef de police est occupée par M. Rodolphe Lacombe, un jeune homme de talent et d'avenir.

Les chirurgiens de la police sont M. M. les docteurs J. N. Picotte et E. O'Connore. Les opérateurs du système de patrouille sont MM. A. Thibeau, A. Pellerin et V. Reager.

Le premier navire à vapeur qui navigua dans les rapides de Lachine fut l'"Ontario" devenu plus tard le "Lord Lydenham".

Renseignements utiles concernant Montréal

Population	approximative	570,900
Propriété imposable		\$319,341,616
Propriété exempte de taxe		\$109,192,499
Dettes de la ville	(nette)	\$ 44,285,884
Rues pavées	milles	257
Egouts en brique	milles	60
Territoire de la ville	acres	25,787
Nombre de parcs publics		35
Superficie des parcs publics	acres	632
Arrivages de navires transatlantiques		670
Jaugeant	tonneaux	1,911,413
Arrivages de navires de l'intérieur		10,991
Jaugeant	tonneaux	3,146,494
Droits de douane perçus		\$15,620,786
Percentage payé par la Cie des Tramways		\$259,171.81
Longueur du réseau de la Cie des Tramways, voie simple, milles		117.64
Nombre de personnes transportées		95,376,373
Nombre de lampes à arc		2,763
Nombre de lumières incandescentes de 80 bougies		384
Nombre de lumières incandescentes de 40 bougies		470
Nombre de lumières incandescentes de 16 bougies		91
Quantité d'eau pompée	gallons	14,101,572,135
Quantité d'eau pompée par jour	gallons	38,684,444
Consommation quotidienne par tête	gallons	117,074

LES MAIRES DE MONTREAL Depuis l'incorporation de notre ville, en 1840

- L'hon. Peter McGill 1840-41-42
- Joseph Bourret 1843-44
- James Ferrier 1845-46
- John E. Mills 1847
- Joseph Bourret 1848
- E. R. Fabre 1849-50
- L'hon. Charles Wilson 1851-52-53
- Wilfred Nelson 1854-55
- Henry Starnes 1856-57
- C. S. Rodier 1857-59-60-61
- J. L. Beaudry 1862-63-64-65
- Henry Starnes 1866-67
- William Workman 1868-69-70
- Chas. J. Coursol 1871-72
- Francis Cassidy 1873
- Aldis Bernard 1874
- William Hingston 1875-76
- L'hon. J. L. Beaudry 1877-78
- Sévère Rivard 1879-80
- L'hon. J. L. Beaudry 1881-82-83-84
- H. Beaugrand 1885-86
- L'hon. J. J. C. Abbott 1887-88
- Jacques Grenier 1889-90
- James McShane 1891-92
- L'hon. A. Desjardins 1893
- J. O. Villeneuve 1894-95
- R. Wilson-Smith 1896-97
- L'hon. R. Préfontaine 1898-99-00-01
- James Cochrane 1902-03
- H. Laporte 1904-05
- H. A. Ekers 1906-08
- Louis Payette 1908-10
- L'hon. Dr Guerin 1910-12
- M. L.-A. Lavallée 1912



L'HON. L. O. DAVID Sénateur et Greffier de la Cité de Montréal.

L'hon. Laurent Olivier David, fils du Major Stanislas David et de son épouse Elizabeth Tremblay, naquit au Sault-au-Récollet, le 24 mars 1840. Il étudia au Collège de Ste-Pièrres et fut reçu avocat en 1864.

Il commença à s'occuper du journalisme alors qu'il n'était qu'étudiant. Après son admission au barreau, il entre en société avec l'hon. M. Neuseau, qui devint plus tard premier mi-

nistre de notre province. Il fut un des fondateurs de l'Opinion Publique, dont il fut le rédacteur en chef pendant plusieurs années. Il quitta cette position, pour ne pas porter la responsabilité d'écrits publiés en faveur du gouvernement sur la fameuse question du Contrat du Pacifique.

En 1874, il s'associa à M. Beausoleil pour fonder le Bien Public, qui fut, jusqu'au moment de sa disparition, un organe puissant pour le parti libéral. Il préféra abandonner la publication de ce journal que de renoncer à la politique de protection, dont il avait toujours été un Champion fidèle.

M. David s'acquitt dès lors la réputation d'être un de nos meilleurs journalistes. Pour la deuxième fois, il se mettait dans la gêne, afin de rester fidèle à ses opinions. Obligé d'accepter une position à Ottawa, il la quitta, en 1878, pour revenir à Montréal exercer sa profession, tout en publiant la Tribune, un des journaux populaires de l'époque. Il se fit une bonne clientèle.

Il fut aussi un politicien actif. D'abord conservateur, il se joignit à l'Union Nationale pour combattre la Confédération.

Il représenta la division de Montréal-Est, après avoir défait l'hon. L. O. Taillon, en 1886.

Il refusa la candidature en 1890 et se retira définitivement de la politique active.

En plus, M. David est un littérateur de grande envergure et nous lui devons plusieurs volumes sur l'histoire du pays.

Le prestige dont il jouit dans le public, le fit choisir en mai-1892, par le Conseil de Ville pour remplir la charge de greffier.

Depuis cette époque, il a refusé la position de Gouverneur au Nord-Ouest et celle de juge à Montréal.

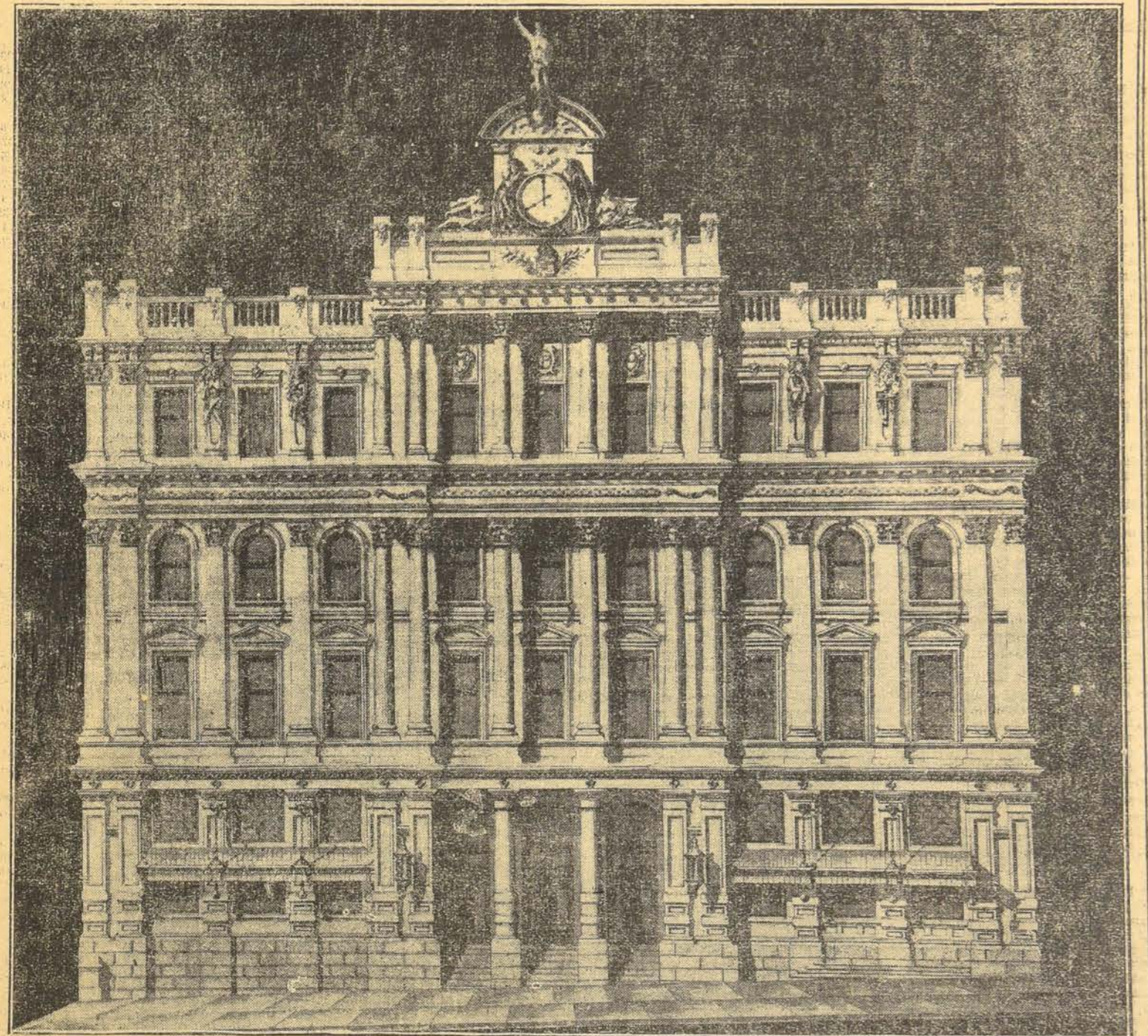
En juin, 1903, le gouvernement Laurier le nommait sénateur pour remplacer M. R. Masson. Il reçut à cette occasion les félicitations unanimes du Conseil de Ville.

Il prit une part active à toutes les lois qui intéressent la Ville de Montréal. Il défendit les droits provinciaux et municipaux, contre l'empieusement du gouvernement fédéral. C'est grâce à lui, si, en plusieurs circonstances, nous avons obtenu ce que la Ville demandait.

M. David est toujours d'une grande urbanité et ne ménage jamais les conseils que ses jeunes confrères vont lui demander. Il a souvent modéré les fausses ardeurs dues à l'inexpérience et ramené dans la bonne voie ceux qui s'égarèrent.

En 1868, il épousa Mlle Albina Chenet, décédée en 1887 et, en 1892, il épousa en secondes noces, Mlle Ludvine Garceau.

Montréal est la capitale de la navigation océanique et la clef qui ouvre la porte de l'intérieur du Dominion.



L'Hotel Central des Postes de Montréal

tel qu'il apparaîtra au mois de Novembre 1912.

Le tout fait et exécuté d'après les plans, devis et surveillance de

THEO. DAOUST, Architecte

90 rue St. Jacques, Montréal.

IV. — Melanges

Les banques canadiennes et l'organisation du controle

Intéressante étude d'un écrivain et inspecteur de finance français sur notre système de banque.

Le billet de banque est devenu en tout pays un instrument d'échange si couramment employé que l'on en vient quelquefois à oublier sa véritable nature; on serait disposé à lui attribuer une sorte de valeur intrinsèque, alors qu'il n'a qu'une valeur fiduciaire: c'est la confiance qui fait toute sa force. Le billet de banque n'est que l'engagement de payer à vue et au porteur une somme déterminée. Si le public n'avait pas la certitude que la banque est toujours prête à tenir ses engagements, qu'on pourra, quand on le voudra, aller reporter le papier à la banque et recevoir de la monnaie en échange, ce billet ne conserverait pas sa valeur: il importerait donc essentiellement que la confiance du public soit entière, et toutes les mesures nécessaires doivent être prises à cette fin.

Aussi tous les États ont-ils restreint et délimité le pouvoir d'émission des billets de banque. Tout individu n'a pas le droit de signer un écrit par lequel elle s'engage à payer à vue et au porteur une somme déterminée. — On peut émettre un billet à ordre payable à vue, mais c'est une valeur nominative, on peut souscrire une obligation ou un bon payable au porteur, mais il faut alors que les conditions d'échéance soient bien déterminées. Seules les banques d'émission, régulièrement autorisées à cet effet, peuvent délivrer des billets payables à la fois à vue et au porteur.

Si tous les États ont réglementé les banques d'émission, la législation varie considérablement d'un pays à l'autre, et il y a une opposition complète entre le système canadien et le système français.

En France, la banque d'émission est unique; au Canada les banques d'émission sont multiples.

En France, la banque d'émission joue un rôle déterminé, très différent de celui des autres banques. — Au Canada, les banques d'émission jouent le rôle de banques ordinaires.

Les billets jouissent en France d'une garantie spéciale; au Canada, la garantie repose sur l'ensemble de l'actif et sur un certain nombre de mesures imposées par la loi.

Il est un peu plus commode pour le public de n'avoir à manier que les billets d'une seule banque. Il les connaît bien, n'a pas de précautions à prendre pour n'être pas trompé, et sait qu'il pourra toujours facilement échanger les billets contre du numéraire, l'établissement unique ayant des succursales ou des correspondants sur tous les points du pays. Mais la loi de 1200 oblige chaque banque d'émission à prendre des mesures pour assurer le rachat de ses billets dans un certain nombre de places désignées du Dominion, et l'Association des banques" oblige toutes les sociétés adhérentes à accepter les billets émis par l'une d'entre elles. Ainsi il ne subsiste pas d'inconvénient sérieux à la multiplicité des billets, et le Canada profite sans désavantage des facilités qu'apporte à la circulation des capitaux le système des banques d'émission multiples.

Au Canada, à l'inverse de ce qui a lieu en France, les banques ordinaires ont la faculté d'émettre des billets, pourvu qu'elles se soumettent aux obligations légales dictées à cet effet, et c'est cette faculté qui a décidé la création de beaucoup de ces banques dites "à charte". Si un établissement prête de l'argent qu'il a reçu en dépôt, son bénéfice n'est que la différence entre l'intérêt qu'il touche et celui qu'il paie à ses déposants; si, au contraire, il prête ses propres billets, l'intérêt qu'il touche constitue pour lui un bénéfice in-

tégral, puisqu'il se trouve disposer "gratuitement" d'une somme égale au montant des billets émis. Nous allons voir que la faculté d'émission accordée aux banques canadiennes est très strictement limitée, mais elle constitue néanmoins un précieux avantage, suffisant pour rendre plus productive l'industrie de la banque; or, cette industrie est indispensable à un pays comme le Canada, où il y a beaucoup d'hommes sans capitaux, prêts à exploiter une nature abondante et un sol riche, et pour qui l'emprunt est une nécessité.

Les banques canadiennes reçoivent des dépôts à vue pour lesquels elles paient un intérêt de 3 p. c. Cet intérêt est suffisamment rémunérateur pour de l'argent qu'on veut être en mesure de pouvoir retirer à tout moment, afin de s'en servir dans ses propres affaires; aussi le placement en valeurs mobilières est-il rare au Canada: la plupart des titres ont au moins des capitalistes européens; les Canadiens déposent leurs fonds en banque.

L'argent en dépôt est prêt à des taux relativement modérés, souvent sans qu'on exige de remise de titres ou d'engagements spéciaux. La banque prête sur la solvabilité du client, sur l'importance et la bonne tenue de ses affaires, mais aussi elle exige d'être mise au courant de ses principales opérations, de recevoir communication de ses balances et d'être renseignée sur la valeur de son actif: confiance pour confiance. L'expérience prouve qu'avec ce système, les banques bien dirigées courent peu de risques, mais les profits ne sont pas énormes, parce que les frais sont considérables, et qu'il faut développer toujours ses affaires, fonder dans les provinces de l'Ouest des succursales nouvelles qui ne font jamais leurs frais au début, mais qui sont justement les plus utiles au développement général du pays. Il est bon, dans ces conditions, de pouvoir augmenter les bénéfices sur une partie des prêts; c'est à quoi sert la faculté d'émission.

Que l'on songe maintenant au fonctionnement de la Banque de France, à la réserve extraordinaire qui lui est imposée, à son rôle de banque des banques, si l'on peut dire, à la tâche qu'elle assume de régulariser le taux de l'escompte, de défendre le numéraire du pays, d'égaliser les cours des changes, et l'on verra combien est différente la conception que l'on se fait dans les deux pays du rôle d'un établissement d'émission.

De là découle naturellement une conception toute différente aussi des garanties nécessaires. — En France, on veut que la banque ait, en représentation des billets émis, de l'or ou de l'argent ou encore du papier très sûr et facile à recouvrer dans un très bref délai.

Au Canada, ce qu'on a voulu obtenir, c'est des garanties d'ordre général, sans exiger que le montant des billets en circulation soit représenté par du numéraire ou des créances d'une nature spéciale, sauf pour les billets d'Etat qui doivent être gagés par une quantité d'or de valeur égale (du moins au delà de 150 millions).

Voici les principales garanties édictées par la loi:

1o Les porteurs de billets ont un privilège sur tout l'actif de la banque: même une dette envers l'Etat ne sera payée qu'après que tous les porteurs auront été désintéressés;

2o La banque ne peut émettre de billets que jusqu'à concurrence du capital versé (1) — Seulement, à l'époque de la mollesse, elle peut dépasser ce chiffre, le dépassement est limité à 15 p. c. du capital et des réserves

liquides et donne lieu au paiement d'une redevance très élevée.

3o Les actionnaires sont responsables du paiement des billets, jusqu'à concurrence d'une somme égale au montant des actions qu'ils ont souscrites (indépendamment des versements non appelés s'il y a lieu);

4o Chaque banque doit verser au Trésor, à titre de dépôt, une somme fixée à 5 p. c. du montant moyen de la circulation, calculé sur les maxima de chaque mois; ces dépôts servent de fonds commun de garantie pour tous les billets.

On peut estimer que l'ensemble de ces mesures donne aux billets de banque une garantie pleinement suffisante; le seul cas, en effet, où les porteurs n'aient pas été complètement remboursés remonte à 1879; or la première des dispositions qui précèdent n'a été prise qu'en 1880 et la dernière qu'en 1890. D'ailleurs il n'a jamais été nécessaire de faire appel au fonds de garantie.

Mais si les billets ont toujours été intégralement payés depuis la mise en vigueur de la loi de 1880, plusieurs banques d'émission ont fait cependant faillite: on en compte six dans ce cas depuis 1905 seulement.

Or l'importance du billet de banque est telle, son rôle est si considérable dans l'existence d'une nation que, suivant une formule célèbre, il ne doit pas même être soupçonné. Qu'une banque d'émission fasse faillite, l'effet sur le public ne peut être que fâcheux, et la sécurité n'est plus absolument entière, même si les billets sont en fait intégralement remboursés. — Il semble bien que si le Canada veut conserver en matière de banque le régime libéral qui a si merveilleusement servi à son développement, et qui peut lui profiter encore pendant de longues années, il est utile qu'il prenne quelques mesures nouvelles, en vue d'assurer, d'une manière plus complète encore, la parfaite tenue de toutes les banques d'émission.

Le système qui paraît le plus en faveur pour arriver à ce résultat est de rendre obligatoire l'inspection des banques par les soins de "l'Association des banques canadiennes". Cette Association, enregistrée en 1900, a pris une influence considérable. Mais elle n'a de pouvoir que sur ses membres, et elle ne peut pas obliger toutes les banques à charte de lui donner ou à lui maintenir leur adhésion. Aussi faudra-t-il une mesure législative, si l'on veut les soumettre toutes à l'inspection; et, comme on prépare une révision de la loi bancaire, la question est à l'ordre du jour (1).

Sir Edmond Walker, président de la "Banque Canadienne du Commerce", l'une des plus puissantes du Dominion, a fait à cet égard des suggestions précises: la loi imposerait à l'Association le devoir d'assurer l'inspection des banques, dans des limites bien définies. En conséquence, l'Association désignerait un ou plusieurs inspecteurs, avec des adjoints. Ces agents de contrôle, tous les deux ans au moins, visiteraient le siège social de chaque banque et attesteraient le siège social de chaque banque et attesteraient l'exactitude de la balance après une vérification sur pièces dans les conditions prévues pour les "audits", examens des comptes de sociétés suivant des règles prescrites par la législation et les usages.

Il y aurait lieu de prêter une attention particulière aux comptes des succursales et de s'assurer que l'inspection de ces succursales est exercée par la banque elle-même dans des conditions satisfaisantes.

De plus, et c'est là le point délicat, un comité spécial, auquel seraient adressés les rapports, aurait le pouvoir de faire procéder à un plus ample examen des affaires des banques qui éveilleraient des soupçons. On irait, dans certains cas, jusqu'à une vérification complète qui permettrait de mettre en évidence, s'il y avait lieu, le mauvais état des affaires de la banque, ou bien on ferait porter l'enquête sur telle ou telle question particulière, ce qui permettrait sou-

vent de replacer un établissement dans la bonne voie par des conseils appropriés et d'éviter ainsi une faillite ou un échec.

Si ce projet est adopté, il paraît nécessaire que des mesures soient prises en vue d'éviter qu'une inspection approfondie fasse aussitôt naître des soupçons sur l'état des affaires de la banque qui en sera l'objet. Le meilleur moyen serait sans doute de décider que, à des intervalles éloignés, chaque banque devrait être soumise, même sans aucune raison particulière, à un contrôle approfondi sur tout ou partie de son service. Le comité de l'Association réglerait souverainement l'ordre de ces vérifications approfondies qui n'impliqueraient plus alors aucune apparence de soupçon, puisque les banques, même les plus saines, devraient y être soumises de temps à autre.

Quoi qu'il en soit de ce point de détail, il semble bien que le projet, dans son ensemble, appelle la plus sérieuse attention. L'intervention de l'Etat est tout à fait normale dans une matière où l'intérêt public est essentiellement en jeu. Le contrôle délégué à une association professionnelle doit l'impartialité est hors de cause présente moins d'inconvénients que le contrôle direct par l'Etat.

Sans doute une telle mesure pourrait-elle hâter la fusion de certaines banques, peut-être même marquer une étape vers la consolidation de la faculté d'émission en un nombre plus restreint d'établissements. Mais c'est là une tendance à laquelle le Canada, au degré de croissance où il est parvenu, aurait peine à se soustraire, et l'on peut supposer que, dans un temps plus ou moins long, les opérations de banque proprement dites et les opérations d'émission cesseront d'être pratiquement inséparables en Amérique comme elles ont cessé de l'être en Europe.

J. CORREARD,

Vice-président de la "Canadienne." (Revue "France-Canada.")

Paradoxe et lieux communs sur la température

—Il y a des gens dont c'est la manie et la vanité d'avoir toujours froid en été et chaud en hiver, au contraire de tout le monde.

—C'est une ressource des gens qui n'ont pas de sujet de conversation de vous demander: "Aimez-vous mieux l'été ou l'hiver?" La réponse varie selon l'époque où elle est proferée. Un homme incommode par la chaleur ou frisant l'insolation aspire naturellement au temps lointain où il fera frais. Celui qui a l'onglée, les orties gelées, des glaçons à la moustache, et dont les moelles sont pénétrées par le froid, ne se souvient plus de ses angoisses caniculaires et répond que la chaleur est "décidément" plus agréable.

C'est en vertu du même principe que l'on regrette le mal de dents quand on a un rhumatisme et le rhumatisme quand on a une rage de dents.

—La température est un des sujets de conversation les plus répandus et les plus faciles. Il a ceci d'agréable, pour une maîtresse de maison qu'il est à la portée de tout le monde et ne saurait faire craindre une discussion susceptible de s'envenimer. L'entente se forme généralement assez vite, dans une réunion mondaine, sur le fait de savoir s'il fait chaud ou froid. Quelquefois, une dame arrive en disant qu'il fait froid et une autre répond qu'elle ne trouve pas... Et c'est tout. Les choses ne sauraient aller plus loin entre gens bien élevés.

—Chaque année, il y a au moins un jour d'été et un jour d'hiver où nous n'avons jamais eu ni si chaud ni si froid de notre vie.

Michel ZAMACOIS.



M. ALCIDE CHAUSSE

Architecte.

Né à Saint-Sulpice le 7 janvier 1868.

Admis à exercer sa profession à l'âge de vingt ans, M. Alcide Chausse ne tardait pas à conquérir une réputation méritée parmi ses collègues.

En 1890 il fut membre fondateur de l'Association des Architectes de la province de Québec, et en 1906, président de cette même association.

Nommé directeur de la construction de la Cité de Montréal en 1900.

M. Alcide Chausse a participé à plusieurs grands concours internationaux.

Il s'est spécialisé dans l'étude de la prévention des incendies et des accidents. Ses travaux relatifs à cette question lui ont valu plusieurs médailles d'argent, notamment à l'Exposition de la Prévention des Accidents à Londres en 1903 et à celle de New-York en 1907.

Fondateur et vice-président de la Société internationale des Inspecteurs des bâtiments et des directeurs de la construction (1904), son dévouement aux intérêts professionnels de cette société a été très apprécié. Il est depuis 1907 secrétaire honoraire de l'Institut Royal d'Architecture du Canada reconnue d'utilité publique par une charte du gouvernement (16 juin 1908).

M. Alcide Chausse est en outre membre de nombreuses sociétés d'architecture.



M. J. E. ADRIEN BIRON

Surintendant des marchés Hôtel de Ville

Le Surintendant des Marchés est né à Saint-Cuthbert, comté de Berthier, le 16 décembre 1866 et est fils de feu le Notaire F. A. X. Biron et de dame Noémie Piset, il fit une partie de son cours classique au Collège de Joliette, et alla suivre un cours commercial à l'Université d'Ottawa.

En 1885, il débuta dans le commerce général à Saint-Ephrem d'Upton, comté de Bagot, et l'année suivante, il vint se fixer à Montréal, où il entra au service de la Banque Ville-Marie en qualité de comptable, position qu'il occupa durant près de quatre années.

Dans l'été de 1889, il quitta la Banque Ville-Marie pour entrer à l'emploi de Ville en juillet de la même année.

M. Biron, a justifié la confiance que le Conseil avait placée en lui, il a déployé à la tête de son département les qualités que sa position exigeait, et il a opéré d'excellentes réformes dans l'administration des marchés, dont il est le surintendant.

Le 4 février 1889, M. Biron épousa Mlle Alma Leduc, seconde fille de feu Léon Leduc, ancien député du comté de Richelieu à l'Assemblée Législative.

De ce mariage, trois enfants sont nés, dont deux seulement survivent, François-Xavier, âgé de dix-neuf ans, et Léontine, âgée de seize ans.



M. JOS. A. LAMA CHE. C.R.

Avocat.

M. Joseph Amédée Lamarche est né à Montréal le 3 février 1872. Il a fait ses études au collège Sainte-Marie, il fut admis à l'étude du droit en janvier 1890, suivit les cours de l'Université Laval à Montréal et fut attaché durant sa défrication aux bureaux des Abbots Campbell, Meredith et F. de S. Bastien. Il fut admis à la pratique de sa profession en 1894. Il est bachelier et licencié en droit de Laval, Conseiller du Roi depuis le mois de juillet 1906.

M. Lamarche a d'abord exercé sa profession avec M. F. de S. Bastien et depuis 1898, avec M. Chs. P. Beaubien.

M. Lamarche est un fervent libéral. Il a été président du Club National en 1900 et 1901. Président du Club de Réforme 1908-1909. Président du Club Canadien de Montréal de 1910 à 1912.

Il a aussi été président de la commission des chemins à barrières et des ponts de péage.

M. Lamarche s'est occupé activement de toutes les luttes politiques en faveur du parti libéral et nous lui devons toutes les grandioses démonstrations qui ont été faites sous l'égide des différents clubs dont il a occupé la présidence avec talent et honneur.



M. RENE T. LECLERC

Descendant d'une des plus anciennes familles canadiennes dont les ancêtres virent s'établir au Canada lors du voyage de Maisonneuve en 1642, M. René T. Leclerc est né à Montréal le 16 octobre 1880.

Au sortir du collège, il songea à embrasser la carrière du notariat, et durant un an il étudia à l'Université Laval et en l'étude de son père, le notaire C. E. Leclerc.

Cependant, sa vocation réelle s'affirma bientôt et en 1901, il abandonna l'étude de la loi pour entrer dans le monde de la finance.

Après s'être créé une nombreuse clientèle parmi les municipalités les plus prospères de cette province, il fonda en 1908 la compagnie "Canada Investment, Limited", dont il est le directeur-gérant.

Cette compagnie fait le commerce des valeurs de placement, spéciale-

ment des obligations municipales et laires.

Il a, aujourd'hui, sa place au premier rang parmi les plus importantes maisons financières de ce genre dans cette province.

Nous sommes heureux de compter Monsieur Leclerc parmi ceux de nos jeunes Canadiens qui se sont assurés d'un avenir brillant.



MEODULE RHEUME,

Avocat

des Banques d'Épargne 180 Rue St-Jacques



M. JUSTINIEN PELLETIER

M. J. Pelletier est né aux Trois-Pistoles, en 1864, ses parents s'établirent à Québec puis à Montréal.

M. Pelletier fit ses études commerciales à l'Académie du Plateau d'où il sortit en 1882, après avoir remporté le prix "Comte". Il occupa des positions importantes dans des maisons de commerce de Montréal.

En 1892, il entra au bureau du Contrôleur de la Corporation, où son application et ses connaissances en comptabilité le firent apprécier de ses supérieurs.

En 1901, le conseil de ville le nomma à la position importante d'assistant contrôleur et auditeur.

À la mort de M. Dufresne, il fut appelé à remplir la charge de contrôleur de la ville de Montréal.

M. Pelletier est aujourd'hui l'avisé et le bras droit des Commissaires et sa grande expérience leur est d'un secours efficace.

Nous nous plaignions à reconnaître en lui, le parfait gentilhomme, toujours affable et, malgré ses nombreuses occupations, toujours prêt à renseigner le public.

M. Pelletier est reconnu comme faisant autorité en matière de comptabilité.

Il épousa, le 15 octobre 1894, Mlle Eugénie Panmeton, de Trois-Rivières.

M. Pelletier est un des champions du jeu d'échecs à Montréal. Il est membre du club St Denis.



GONZALVE DESAULNIERS, C.R., Avocat

LES UNIVERSITES DES ETATS-UNIS

Dans un article très substantiel, bien que non bourré de noms et de dates, et plein d'idées et d'aperçus intéressants et actuels, M. Albert Schinz expose l'origine le développement, l'organisation actuelle et les espoirs des universités américaines, comparées à celles de l'ancien monde.

Les origines sont religieuses; mais les Universités abandonnent bientôt ce caractère et par l'étude des théologiens, des philosophes d'abord sacrés, puis profanes, elles arrivent bientôt à se laïciser. Alors, elles s'organisent d'abord à la manière des Collèges anglais d'Oxford et de Cambridge, puis, dans une nouvelle phase, à la manière des Universités allemandes, dont elles adoptent non seulement le principe, mais encore l'orientation érudite, plutôt que savante. Cet état de choses nous conduit jusqu'à la fin du XIXe siècle. Les Universités de l'Est qui furent fondées les premières durent surtout leur fondation à des particuliers, celles de l'Ouest, qui vinrent plus tard, la durent plutôt à l'Etat.

Les Universités sont placées sous la direction d'un Conseil supérieur et d'un Président. Les professeurs doivent, outre leur enseignement, prouver par des publications qu'ils s'adonnent à un travail personnel; les professeurs titulaires ont tous les sept ans un année "sabbatique" ou de congé. Les étudiants passent d'abord quatre années, au bout desquelles ils subissent l'examen du baccalauréat. Cet examen est moins difficile que nos titres universitaires, mais plus que notre baccalauréat. Après ces quatre années, un faible pourcentage continue en vue d'études supérieures qui aboutissent au titre de maître ès arts et au doctorat. Il y a donc deux sortes d'étudiants, les gradés et les sous-gradés. Très souvent les étudiants pauvres gagnent, tout en faisant leurs études, l'argent nécessaire et se font copistes, dactylographes, journalistes, voire même garçons de restaurant. Mais M. Schinz n'apprécie pas beaucoup cette coutume qui ruine la santé. La jeunesse universitaire américaine, si elle est moins instruite que la nôtre, intellectuellement inférieure, lui est supérieure au point de vue moral et physique.

Les Etats-Unis admettent les femmes à leurs Universités, mais elle a une tendance, en ce moment, à restreindre la coéducation.

La lutte entre les sciences proprement dites et les "humanités" est plus ardente encore qu'en Europe. Au fond, l'Amérique n'est pas très "humaniste", elle a de bonnes raisons pour cela, n'ayant pas de passé ni de traditions, mais elle "honore, selon les apparences," beaucoup plus aveuglément que l'Europe cette tradition des études classiques... justement parce qu'elle ne sait trop en quoi consiste pour l'Europe la valeur de ces études". En réalité, l'Amérique s'est tournée et se tournera de plus en plus vers les sciences positives, ce en quoi d'ailleurs l'Europe l'imitera.

(Mercure de France)

M. JOSEPH TREMBLAY

Chef des pompiers de Montréal

M. Tremblay est né à St-Isidore de Laprairie en 1867. Il fit ses études à l'école de son village et au collège de Valleyfield. Il débuta dans le commerce en 1880 comme commis chez M. I. A. Beauvais, et passa ensuite cinq années aux Etats-Unis et ailleurs où il acquies une grande expérience dans les affaires.

A son retour au pays, il ouvrit un magasin de mercerie et chapellerie. En 1897, il fut nommé chef des pompiers de Ste-Juste, position qu'il occupa jusqu'à l'annexion de cette municipalité à la ville de Montréal en 1906.

M. Tremblay est actif, laborieux et plein d'initiative. Il est l'inventeur d'une soupape pour borne-fontaine, qui a été brevetée et est en usage dans plusieurs villes du Canada. En 1907, il était nommé chef-ad-

joint de la brigade du feu de Montréal.

Le 28 octobre 1908, il devint chef à la place de M. Benoit, qui prenait sa retraite. Il entra en fonctions le 1er janvier 1909.

A son arrivée à la gouverne de ce département, la ville comptait 25 stations de pompiers; elle en a 36 aujourd'hui.

Grâce aux efforts du chef Tremblay, la brigade a pris un essor considé-



ble. Tous les postes ont été améliorés. De nouveaux appareils pour combattre l'incendie ont été placés là où il en fallait et, tout dernièrement, il a fait l'acquisition d'une voiture-automobile pour le service du feu. Malheureusement il ne peut compléter son œuvre, vu le manque de coopération de ceux de qui il est en droit d'en attendre. Avec un déficit de plus de deux cents hommes, il réussit par un travail de géant, à protéger la propriété publique et privée. Nous avons moins de pompiers, en proportion de la population que dans toutes les autres villes d'Amérique et, cependant, il faut répondre à 25 appels de notre climat, des rues, du petit nombre d'hommes sous ses ordres et du montant minime mis à sa disposition nous pouvons dire sans crainte, que M. Tremblay est le seul capable de maintenir sa brigade de la manière aussi efficace qu'elle est actuellement.



M. OLIVIER CAMPEAU

M. Campeau est né à Ste-Scholastique le 11 juin 1857.

Après avoir fait un cours commercial, il endossa dès l'âge de 17 ans, l'uniforme de constable; c'était en 1875. Dès ses débuts, il sut gagner la confiance de ses chefs par sa droiture et sa conception du devoir.

Jamais durant ses 30 ans de service, M. Campeau ne s'attira le moindre reproche. Le 1er mai 1886, il fut promu au poste de Lieutenant et le 9 mai 1888, il fut adjoint au bureau des Défectives, où il rendit des services considérables. Il fit toujours preuve d'un jugement sûr, d'un courage indomptable, d'une grande sagacité et d'un flair extraordinaire. Il a grandement contribué à purger Montréal du fléau de cambrioleurs qui l'avait envahi depuis quelques an-

nées. Il arrêta un bon nombre de criminels fugitifs des Etats-Unis, tels que Rely, Nesbitt, Conroy. Il reçut les éloges de nos voisins, et fut même l'objet d'un banquet à Somersworth, N.H., lors de la capture du meurtrier Rely. Il a souvent exposé sa vie dans des arrestations sensationnelles. Grâce à son sang-froid et à sa bonne étoile, il a toujours su échapper au danger. En 1897 il fut nommé assistant du chef Carpenter, dont il a été longtemps le bras droit. M. Campeau est bien à sa place au poste de chef de police de Montréal, qui lui a été confié le 5 mai 1902.

M. GEORGES JANIN

L'un des fonctionnaires qui occupe une des positions les plus importantes dans l'administration civique, est certainement M. Janin.

Il est né à Poitiers, en France, le 23 décembre 1853. C'est un ancien membre du corps des Ponts et Chaussées qui émigra au Canada en 1892. Il ne tarda pas à se distinguer dans sa profession, par ses aptitudes et ses connaissances et à conquérir une grande réputation dans le monde des affaires.

Il a rendu des services inappréciables à l'hygiène publique en préconisant la protection des cours d'eau, servant à l'alimentation des villes, contre la dangereuse pollution par les égouts qui s'y déversent. Il entreprit de rappeler aux autorités la nécessité d'épurer les eaux d'égouts projetant dans les rivières, et d'introduire dans nos villes le système d'épuration des eaux d'égouts par le sol, tel que pratiqué en Europe et aux Etats-Unis.

En 1876 à 1879, il travailla pour la corporation de Montréal, comme ingénieur. M. Barlow a été l'assistant en chef de M. J. A. U. Beaudry, P. L. S., C. E. alors que ce dernier construisait l'aqueduc de St-Henri.

Depuis 1880, il a toujours fait partie du département des chemins de la cité. Cette année-là il a été nommé assistant ingénieur, position qu'il occupa jusqu'en 1892, alors qu'il fut promu au poste de député-ingénieur de la cité. Comme résultat de la réorganisation du département en 1901, il fut nommé ingénieur en chef.

Il est officier clairvoyant et sérieux. Il est un travailleur assidu, qui accomplit plus en une seule journée, par un système méthodique, que beaucoup d'autres plus tapageurs, ne font en une semaine.

M. Barlow a la responsabilité de tous les travaux de voirie qui se font dans la cité de Montréal et ce n'est pas trop dire, qu'il remplit sa charge à la satisfaction générale.



grâce aux efforts de la science hygiénique, M. Janin eut occasion de soutenir ses théories devant l'un des corps les plus savants du monde, réuni ici en congrès en 1896, et reçut tout l'appui du Conseil d'Hygiène de la Province. Le Collège Saint-Laurent, l'une de nos grandes institutions, lui confia dans la suite, l'entreprise d'un champ d'épuration. Toutes les eaux d'égouts, après avoir fertilisé le sol, s'écoulaient épurées à la rivière, ne constituant plus un danger pour la santé publique.

A la suite de cette expérience, le conseil municipal de Montréal confia, à son tour, à M. Janin, le soin d'établir un champ d'épuration pour recevoir les eaux d'égouts du quartier St-Denis.

Entré au service de la Cité en 1898, comme surintendant intérimaire de l'aqueduc, durant la maladie du surintendant d'alors; nommé ensuite assistant, il occupa le poste de surintendant de cet important département à la satisfaction du public et du Conseil de Ville. Il est en même temps ingénieur consultant du Conseil d'Hygiène de la Province.

M. Janin est aujourd'hui l'ingénieur en chef de la ville, position créée par le nouveau bureau des Commissaires. Il a la responsabilité de toute la voirie et est réellement l'aviseur et le directeur de tous les travaux qui se font à Montréal, par la municipalité. On peut dire qu'il est "The right man in the right place."

M. Saint-Germain s'occupe spécialement des règlements et de l'administration des successions.

Références nombreuses et trente ans d'expérience dans Montréal.



M. JOHN RIGNY BARLOW

L'une des plus importantes nominations faites par le Conseil de Ville élu en 1900, fut celle de M. John R. Barlow, M. C. S., C. E., qui succéda à M. Percival W. St. Georges, comme ingénieur de la cité.

M. Barlow est né à Starnoway, Ecosse, le 29 juillet 1850. Il est le fils de Robert Barlow, R. E. du service de Géologie du Canada.

En 1855, M. Barlow vint en Canada avec son père, de qui, à la fin de ses études primaires, il étudia sa profession d'ingénieur-civil. En cette qualité, il fut aussi à l'emploi du département de géologie du Canada.

De 1876 à 1879, il travailla pour la corporation de Montréal, comme ingénieur. M. Barlow a été l'assistant en chef de M. J. A. U. Beaudry, P. L. S., C. E. alors que ce dernier construisait l'aqueduc de St-Henri.

Depuis 1880, il a toujours fait partie du département des chemins de la cité. Cette année-là il a été nommé assistant ingénieur, position qu'il occupa jusqu'en 1892, alors qu'il fut promu au poste de député-ingénieur de la cité. Comme résultat de la réorganisation du département en 1901, il fut nommé ingénieur en chef.

Il est officier clairvoyant et sérieux. Il est un travailleur assidu, qui accomplit plus en une seule journée, par un système méthodique, que beaucoup d'autres plus tapageurs, ne font en une semaine.

M. Barlow a la responsabilité de tous les travaux de voirie qui se font dans la cité de Montréal et ce n'est pas trop dire, qu'il remplit sa charge à la satisfaction générale.

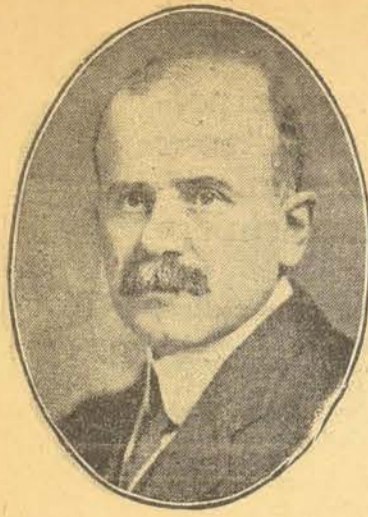


FRANCOIS ST-GERMAIN

Agent d'Immeubles, 70 rue Saint-Jacques.

M. Saint-Germain s'occupe spécialement des règlements et de l'administration des successions.

Références nombreuses et trente ans d'expérience dans Montréal.



M. SEVERIN LETOURNEAU

SEVERIN LETOURNEAU, né à St-Constant, comté Laprairie, le 23 mai 1871, du mariage de feu Hubert Letourneau, cultivateur, et de Dame V. Lanctôt.

Après avoir reçu dans sa paroisse son instruction primaire, il suivit le cours de l'école Normale Jacques-Cartier, puis il compléta son étude avec des professeurs privés. Il avait, à l'âge de douze ans, perdu son père.

Admis à l'étude du droit en 1891, il suivit, durant sa cléricature, les cours de l'Université Laval et l'étude de M. L. C. Pelletier, C. R.

Il commença, dès le temps de sa cléricature, à s'occuper de politique et il fut l'un des fondateurs du parlementaire d'alors, dont M. Camille Piché fut le premier "leader".

Admis à la pratique du droit, en juillet 1895, il entra aussitôt en so-

ciété avec son patron, M. L.-C. Pelletier.

Marié en 1896, il s'établit à St-Henri où il est demeuré depuis.

Il prit une part active, dans la division d'Hochelaga, aux élections de 1904 et de 1908.

Il fut nommé C. R., par le gouvernement provincial, en 1905.

Au mois de janvier 1911, il fut choisi comme organisateur du parti libéral dans le district de Montréal et il organisa la campagne du 21 septembre dernier; le district de Montréal, l'un des plus assailli à cause du nationalisme dans les campagnes et du mouvement anti-républicain dans les villes, fut encore cependant celui qui conserva le mieux ses positions, au point de vue libéral.

Lors des élections provinciales du mois de mai dernier, M. Letourneau fut sollicité par les électeurs libéraux du comté de Laprairie et par ceux d'Hochelaga d'accepter d'être leur candidat; il opta pour le comté d'Hochelaga, et c'est par une majorité de 1,111 voix qu'il fut élu député libéral de cette division, le 15 mai dernier.

M. Letourneau a conservé l'organisation des forces libérales dans le district de Montréal, et dès après la défaite du 21 septembre dernier, il s'est aussitôt mis à l'œuvre en vue de la ré-organisation: formation d'un nouveau parlement modèle; organisation de "l'Association de la Jeunesse Libérale de Montréal"; de la "Fédération des Clubs Libéraux de Montréal"; rien n'a été négligé pour mettre en ligne les lutteurs du parti et préparer la revanche.

M. Letourneau, ayant réorganisé son bureau d'avocat, continue d'exercer sa profession.



M. L. J. GAUTHIER,

C. R., M. P.

M. Louis Joseph Gauthier est né à Montréal le 21 mars 1866, du mariage de Joseph Gauthier et de dame Julie Gauthier.

M. Gauthier est avocat et Conseil du Roi, ancien maire des Laurentides. Il a été élu député de L'Assomption le 29 octobre 1906, par acclamation. Il se présenta de nouveau en 1908, mais fut défait.

Il est le député de St-Hyacinthe au parlement fédéral, depuis le 21 septembre 1911.

M. Gauthier est un franc et ardent libéral qui a pris une part active aux différentes luttes de son parti.

Il pratique le droit à Montréal en société avec M. Beauregard.

Il est membre de la commission de refonte du Code Municipal.



W. A. BAKER, Avocat



F. X. ROY, Avocat

Advertisement for Rubeinstein Bros. (41 rue Craig, Montreal) and Jean Hudon & Cie. (85 rue St. Chas. Borromée, Montreal). Includes text about 'De Temps Epargne Du Travail De l'Argent' and 'Brosses'.

UNE SAGE
ÉCONOMIE
conseille l'usage
fréquent des fèves
au lard "Clark"

CLARK'S

Surtout pendant
les chaleurs les
soupes toutes pré-
parées "Clark" sont
un grand soulage-
ment à la cuisinière



GRANDS et PETITS, tous jouissent des Fèves au Lard "CLARK" qu'on achète toutes cuites, avec ou sans sauce Chili, ou aux tomates.

Il est impossible de trouver un mets meilleur et plus profitable.

La boîte qui se vend 10c. suffit pour un repas complet pour deux personnes. Une quantité de viande pour égaler la valeur nutritive de cette boîte coûterait au moins 25c.

La vente immense et toujours croissante des Fèves au Lard "CLARK" prouve leur mérite.

CLARK'S

W. CLARK

Manufacturier
de

CONSERVES

MONTREAL

En Villégiature

les occasions sont nombreuses ou tout le monde jouit des soupes préparées Clark, ou des Fèves au lard (toujours délicieuses) Clark. Vous les achetez—toutes cuites—et à prix très minime. N'oubliez pas que le nom "Clark" garantit la qualité.



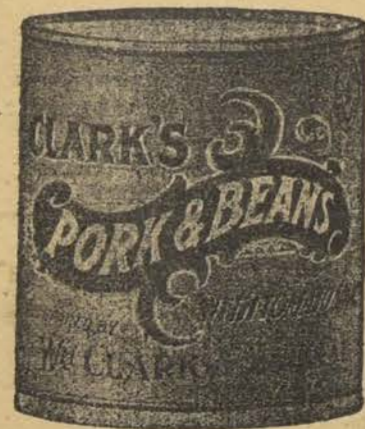
Je garantis absolu-
ment tous les
produits qui por-
tent mon étiquette.

W. CLARK

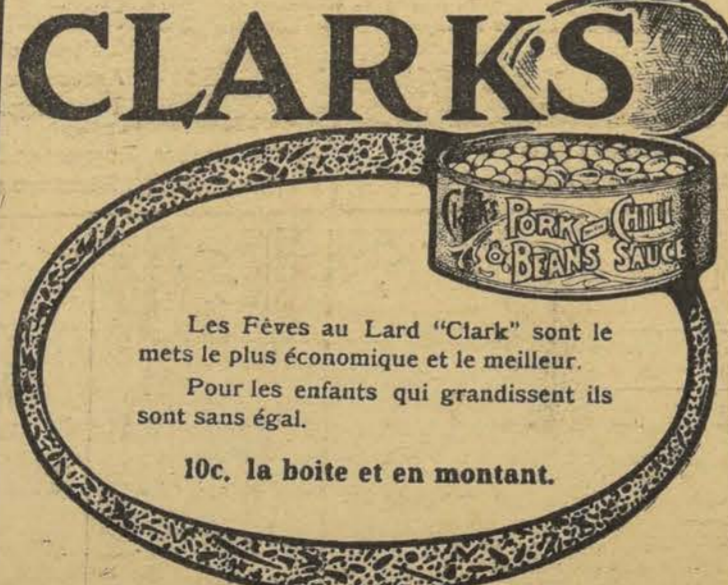
Manufacturier de
Conserves

MONTREAL

FAIT A MONTREAL—ces mots maintenant sont une recommandation—surtout quand on les voit sur les boîtes de fèves au lard Clark—ou des soupes "Clark". La qualité de cette marque est maintenant si bien établie que partout au Canada quand on veut avoir quelque viande en conserve d'une qualité supérieure on est absolument satisfait si le marchand offre une boîte portant l'étiquette "CLARK".



Au camp on peut manger comme un prince—si on a eu la bonne idée d'apporter quelques boîtes des Fèves au Lard et des soupes préparées "CLARK". Haute qualité, prix raisonnable.



Pork & Beans

Aimez-
vous
la
Soupe
aux
Tomates?



Vous savez qu'elle n'est pas facile à faire. Mais si vous achetez une boîte de la soupe aux tomates "CLARK" vous jouirez d'un mets délicieux et dont la préparation n'est d'aucun trouble—chauffez-la—c'est tout.

10 cents la boîte
ou plus pour les plus grandes.

ECOLE TECHNIQUE DE MONTREAL

INCORPORÉE LE 14 MARS 1907.

STATUTS DE QUEBEC, 7 ED. VII, 1907

ANNEE SCOLAIRE 1912-13

Fondée par le Gouvernement de la Province de Québec, qui a procuré les fonds nécessaires pour son érection et son aménagement et qui lui accorde une subvention annuelle. L'école reçoit aussi une subvention annuelle de la Cité de Montréal.

70, Rue Sherbrooke Ouest, Montréal, Canada.

BUREAU DE DIRECTION

Mai 1912

G. DESERRES, <i>Président</i> , - - - - - 97, rue St-Jacques	A. A. AYER, - - - - - 576, rue St-Paul	E. MCG. QUIRK, - - - - - 226, rue Villeneuve Ouest
W. J. WHITE, C.R., <i>Vice-Prés.</i> , 808, Dominion Express	F. C. LARIVIERE, - - - - - 911, rue St-Laurent	A. N. BRODEUR, - - - - - 140, rue Crescent
A. VERVILLE, M.P., <i>Sec-Trés.</i> , 2184, rue Henri-Julien	T. BASTIEN, - - - - - 334, rue Sherbrooke Est	W. RUTHERFORD, 109, Chemin de la Côte St-Antoine
J. M. FORTIER, - - - - - 414, rue Notre-Dame Ouest	A. MACHERAS, <i>Principal</i> , - - - - - 70, rue Sherbrooke Ouest	

MM. DESERRES, WHITE, FORTIER et QUIRK sont les délégués nommés par le Lieut. Gouverneur en Conseil.
MM. BASTIEN et BRODEUR sont les délégués nommés par le Conseil de la ville de Montréal.
M. AYER est le délégué nommé par le Conseil du "Montreal Board of Trade."
M. LARIVIERE est le délégué nommé par le Conseil de la Chambre de Commerce.
M. VERVILLE, délégué de la classe ouvrière, est nommé par le Lieut. Gouverneur en Conseil.
M. RUTHERFORD, délégué de l'Association des Manufacturiers Canadiens, est nommé par le Lieut. Gouverneur en Conseil.

RENTREE 1912-13.—COURS DU JOUR.—Nouveaux Elèves (1ère Année)

DERNIER JOUR D'INSCRIPTION, le Samedi, 31 Août 1912.
EXAMENS D'ADMISSION, le Mercredi, 4 Sept., 1912, de 9 hrs à midi, et de 2 hrs à 5 hrs p.m.
PROCLAMATION DES RÉSULTATS DE L'EXAMEN, le Samedi, 7 Sept. 1912.

IMMATRICULATION ET PAYEMENT DE LA RÉTRIBUTION, les 9 et 10 Sept., 9 hrs à 12 hrs et de 2 hrs à 5 hrs p.m.
RENTREE DES CLASSES, le 11 Sept. 1912.

ANCIENS ELÈVES (2ème et 3ème Année)—IMMATRICULATION ET PAYEMENT DE LA RÉTRIBUTION, du 2 au 7 Sept. 1912. | RENTREE DES CLASSES, le 9 Sept. 1912.

COURS DU SOIR.—INSCRIPTION tous les Samedis de Septembre, 1912, de 2 hrs à 5 hrs p.m. Ouverture des Cours, la 1ère Semaine d'Octobre, 1912.

Les cours du soir comportent du travail manuel aux ateliers. (Consulter à l'école l'emploi du temps spécial à chaque cours du soir.)

L'École Technique de Montréal a pour but de préparer, par des études théoriques et techniques, les jeunes gens qui se destinent, aux carrières industrielles et de développer chez eux, par une instruction adéquate et capable de les former l'une manière pratique une connaissance suffisante des professions manuelles et de l'industrie en général.

Tous les cours du jour et du soir ont des sections distinctes en français et en anglais.

Pour tout autre renseignement concernant les cours du jour et du soir ou pour une copie du Prospectus de 1913, veuillez vous adresser à

L'ECOLE TECHNIQUE DE MONTREAL, 70 RUE SHERBROOKE OUEST.

ECOLE TECHNIQUE DE QUEBEC

INCORPORÉE LE 14 MARS 1907.

STATUTS DE QUEBEC, 7 ED. VII, CHAP. 27, 1907.

ANNEE SCOLAIRE 1912-13

Fondée par le Gouvernement de la Province de Québec, qui a procuré les fonds nécessaires pour son érection et son aménagement et qui lui accorde une subvention annuelle. L'École reçoit aussi une subvention annuelle de la Cité de Québec.

BOULEVARD LANGELIER

BUREAU DE DIRECTION

Juin 1912

PICARD, <i>Président</i> , - - - - - 199, rue St-Jean	F. X. DROLET, - - - - - DuPont & Prince-Edonard	G. A. VANDRY, - - - - - 50, Ste-Ursule
E. T. NESBITT, <i>Sec-Trés.</i> , 18, rue de la Reine	DR. J. GOSSHIN, - - - - - 699, St-Valier	M. X.
SON HON. LE MAIRE NAP. DROUIN	P. M. SHIELDS, - - - - - 124, Côte d'Abraham	
	A. MACHERAS, <i>Principal</i>	

MM. PICARD, DROLET, NESBITT, SHIELDS sont les délégués nommés par le Lieutenant-Gouverneur en Conseil.
MM. DROUIN et GOSSHIN sont les délégués nommés par le Conseil de Ville de Québec.
M. VANDRY est le délégué nommé par la Chambre de Commerce de Québec.
M. X. est le représentant ouvrier nommé par le Lieutenant-Gouverneur en Conseil.

RENTREE 1912-13. COURS DU JOUR

Inscription des candidats à l'examen—Par correspondance jusqu'au 31 Août soir ou au Bureau du Secrétaire, tous les jours du 1er Août au 31 Août 1912 inclus, de 9 hrs du matin à 12 hrs et de 2 hrs à 5 hrs du soir, excepté les Dimanches et Samedis après-midi.
Date de l'examen—4 Septembre 1912.
Proclamation des résultats—10 Septembre 1912.
Inscription définitive et paiement de la rétribution—11 Septembre.
Ouverture des cours—12 Septembre.
Ouverture des cours pour les élèves anciens—9 Septembre 1912.

COURS DU SOIR

Inscription des candidats—exclusivement les Samedis 7, 14, 21, 28 Septembre 1912, de 2 hrs à 5 hrs du soir et les Dimanches 8, 15, 22, 29 Septembre 1912, de 11 hrs matin à 12 hrs.
Ouverture des cours—1er Octobre 1912.

Les cours du soir comportent du travail manuel aux ateliers. Consulter à l'école l'emploi du temps spécial à chaque cours du soir.)

L'École Technique de Québec a pour but de préparer, par des études théoriques et techniques, les jeunes gens qui se destinent aux carrières industrielles et de développer chez eux, par une instruction adéquate et capable de les former d'une manière pratique, une connaissance suffisante des professions manuelles et de l'industrie en général.

Tous les cours du jour et du soir ont des sections distinctes en français et en anglais.

Pour tout autre renseignement concernant les cours du jour et du soir ou pour une copie du Prospectus de 1913, veuillez vous adresser à

L'ECOLE TECHNIQUE DE QUEBEC, BOULEVARD LANGELIER.

CIGARETTES SWEET CAPORAL

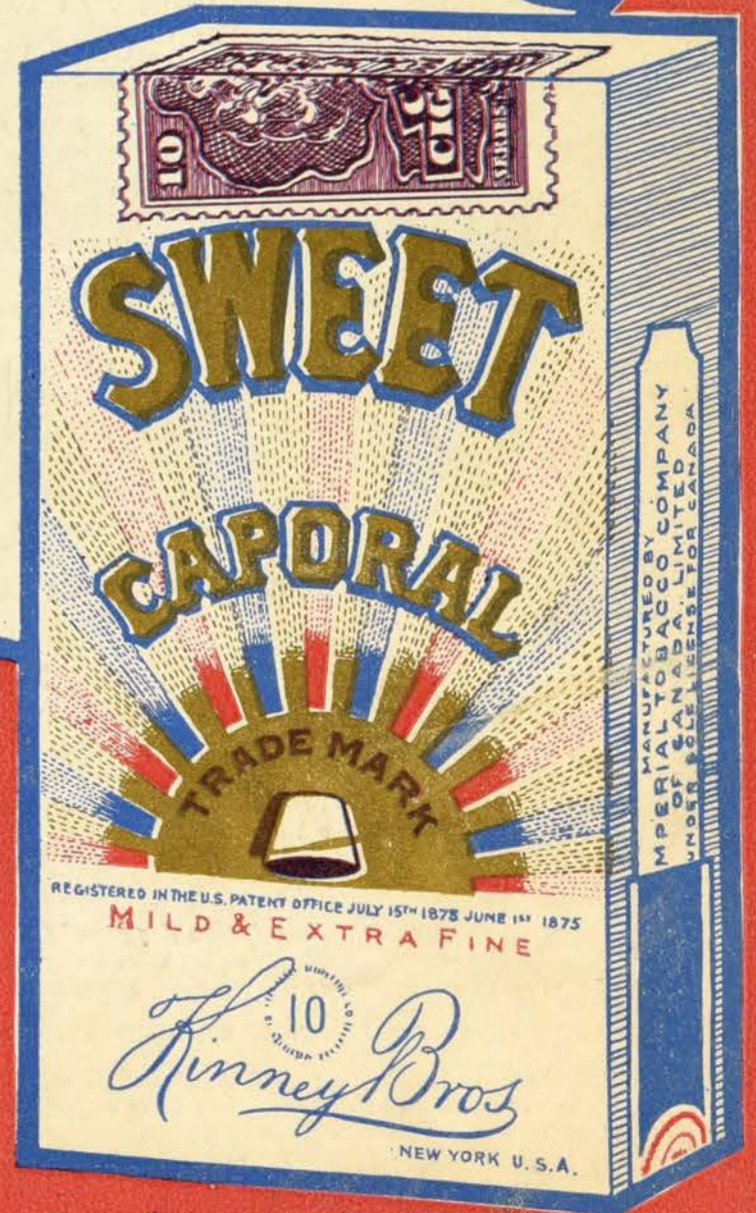


10
POUR
10¢

Qualité -
et la qualité
seulement.

Voilà ce qui fait que les
Cigarettes Sweet Caporal
ont une vente plus grande

que celle de
toutes les
autres mar-
ques réu-
nies.



LA FORME LA PLUS PURE SOUS
LAQUELLE LE TABAC PUISSE ÊTRE FUMÉ

Lancet